

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

INFORMATIONS INTERNES sur
L'AGRICULTURE

Essai d'appréciation des conditions
d'application et des résultats
d'une politique de réforme en agriculture
dans des régions agricoles difficiles

II. Queyras

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE
Direction Economie Agricole – Division Bilans, Etudes, Informations Statistiques

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

INFORMATIONS INTERNES sur
L'AGRICULTURE

Essai d'appréciation des conditions
d'application et des résultats
d'une politique de réforme en agriculture
dans des régions agricoles difficiles

II. Queyras

AVANT - PROPOS

Cette étude a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes.

Elle a été dirigée par le Professeur MAZOYER, Maître de Conférence à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, Chef de Département d'Economie et de Sociologie Rurales à l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Les travaux ont été réalisés par Monsieur J. PLUVINAGE, Assistant d'Economie Rurale à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, avec la collaboration de :

- . Mademoiselle C. WISNER, Assistante à la Chaire de Sociologie de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon.
- . Monsieur J.M. DUCHEMIN, Ingénieur Agronome.
- . Monsieur M. SEVILLIA, Ingénieur Agronome.
- . Un groupe d'élèves de 3ème année (Agriculture Comparée et Développement) de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon (Messieurs BARBIN, BASTIN, BERGER, BRAINE, CHILLIARD, CREVEL, GOETGHELUCK, GUY, MORERE et VERCHERAND).

*

* *

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

L'étude de l'appréciation des conditions d'application et des résultats d'une politique de réforme de l'agriculture en région difficile a été demandée en avril 1972 par la Division "Bilans, Etudes, Information" de la Commission des Communautés Européennes (Direction Economie Agricole, Direction Générale de l'Agriculture).

Deux rapports ont été élaborés : un rapport général qui rassemble tous les développements de l'étude, les calculs, etc. et un rapport de synthèse et conclusions.

La collaboration entre le chargé d'étude et les responsables de la Commission, sur le plan administratif et technique, a été fructueuse. Elle a permis au chargé d'étude d'orienter, de développer les recherches et d'en présenter les résultats de manière nettement plus efficace. Aussi le chargé d'étude se doit-il de remercier ici Madame PIZZATI, Messieurs LOMMEZ, VON PLOTTHO, ZELLER, DE ZUCCATO de leur aide très utile et toujours agréable.

Le Chargé d'Etude.

PRESENTATION GENERALE

- EXPOSE DES MOTIFS

La politique communautaire de réforme de l'agriculture cherche à atteindre des objectifs définis concernant les structures, la modernisation et les revenus des exploitations agricoles. Elle s'appuie pour cela sur un ensemble de mesures favorisant dans certaines conditions les cessations d'activité et le développement des exploitations d'avenir ainsi que les investissements nécessaires, les extensions et les conversions d'activité, l'agriculture de groupe, etc...

Or, il existe dans la Communauté d'importantes régions ou zones où l'avenir de l'agriculture paraît très incertain. Dans ces régions difficiles, les objectifs de la politique communautaire de réforme de l'agriculture sont relativement ambitieux par rapport à la situation existante en matière de revenu et de structures. L'incertitude reste grande quant aux conditions d'efficacité du dispositif de mesures communautaires, quant à leur adéquation aux objectifs poursuivis et les adaptations éventuellement nécessaires sont mal connues.

Ces zones écartées et peu évoluées, ces zones de haute et de moyenne montagne, ces zones diverses à potentialités limitées ont cependant au total un poids économique et démographique important; et le succès d'ensemble de la politique de réforme dépend finalement des résultats qui seront atteints dans ces régions difficiles.

- OBJET DE L'ETUDE ET CHOIX DES REGIONS

L'objet de ce travail est une étude approfondie de petites régions agricoles très délimitées, aussi typiques que possible, choisies en fonction de leurs difficultés agricoles tant présentes que prévisibles pour les 10 à 15 prochaines années.

Dans chacune de ces régions, les objectifs qui serviront de guide au travail réalisé sont les suivants :

- analyse géographique et économique de la région étudiée, ceci afin d'insérer l'analyse de la production agricole dans un contexte plus global;

- analyse de la production agricole de la région.

Ce travail devant se faire par un contact direct avec les agriculteurs sous forme d'enquêtes, de réunions, et au niveau des organisations professionnelles et des organismes officiels.

Cette analyse sera faite sur un plan descriptif (situation présente) et sur un plan prospectif (évolution prévisible de la région dans les 15 ans à venir compte tenu de la tendance actuelle, des mises à la retraite et des intentions des agriculteurs).

- estimation de l'impact du dispositif des mesures communautaires dans ces zones dans les 10 à 15 prochaines années et comparaison de ces résultats aux objectifs poursuivis par la politique de réforme.

Il s'agit donc d'une étude test, d'un coup de sonde approfondi et limité, destiné à bien saisir les handicaps, les possibilités de réalisation des objectifs, la nature des obstacles à vaincre et les conditions d'efficacité des mesures communautaires.

En accord avec les responsables de l'étude, le choix des régions étudiées a été le suivant :

- une zone de collines moyennes, orientée vers la production de viande bovine et ovine : le canton de Lormes dans le MORVAN. Cette région em-
pêtrée dans des structures retardataires comporte néanmoins une émigra-
tion très rapide.

Les exploitations restant en place sans que l'on puisse véritablement parler de déclin, sont cependant en retard et n'arrivent pas à promouvoir le développement nécessaire pour tirer totalement parti des ressources libérées et pour atteindre un revenu socialement satisfaisant.

- une zone d'agriculture de montagne en déclin : le Queyras, où le recul de la production et l'abandon d'une partie du terroir prend parfois des allures de désertification, ce qui risque d'avoir des répercussions né-
gatives y compris sur les activités nouvelles en progrès comme le tou-
risme.

EXPLICATION DU DISPOSITIF COMMUNAUTAIRE DES MESURES DE REFORME DE L'AGRI- CULTURE

Les trois directives socio-structurelles adoptées par le Conseil sur proposition de la Commission des Communautés Européennes en mars 1972 (1) cherchent à orienter la politique agricole communautaire vers des actions à

(1) Journal officiel des Communautés Européennes du 23 avril 1972

long terme permettant aux agriculteurs d'atteindre un niveau de vie comparable à ceux des autres secteurs. Le Conseil a donc eu pour ambition de couvrir toutes les situations dans lesquelles peut se trouver un agriculteur et s'est efforcé d'établir un lien cohérent entre les différentes politiques : prix, revenus, investissements et structure.

Les directives ont été ainsi amenées à distinguer entre les agriculteurs qui souhaitent cesser leur activité agricole et ceux qui se maintiennent dans l'agriculture et parmi ces derniers à envisager, trois catégories d'exploitants :

- Ceux qui ont déjà atteint un revenu de parité; ces exploitants ne devraient plus bénéficier d'aide particulière et le maintien de leur revenu au niveau de référence leur serait assuré par des hausses de prix suffisantes en relation avec une augmentation continue de leur productivité.
- Les exploitants qui cherchent à moderniser leur exploitation pour atteindre ce niveau de référence en présentant des plans de développement; ces exploitants devraient en priorité bénéficier d'aides sélectives, et l'action de la politique socio-structurelle devrait se concentrer sur la mise en place de ce type d'exploitation.
- Enfin, ceux qui n'ont pas atteint la parité de revenu et qui, pour de nombreuses raisons, ne peuvent présenter de plan de développement permettant de l'atteindre. Ces exploitants pourraient continuer à bénéficier, sur le plan national, de certaines aides.

POUR CEUX QUI SOUHAITENT CESSER LEUR ACTIVITE AGRICOLE

On a prévu la possibilité d'accorder d'une part des indemnités de départ et, d'autre part, des aides de reconversion.

Indemnités de départ

Ces indemnités ne seront accordées aux partants qu'à la condition qu'ils acceptent d'affecter au moins 85 % des superficies agricoles libérées à la restructuration des exploitations en voie de développement; le but recherché étant de favoriser l'amélioration des structures et la mobilité des terres.

Les indemnités envisagées sont de deux sortes :

- pour les exploitants à titre principal âgés de 55 ans à 65 ans, une indemnité annuelle de départ dont le montant éligible a été fixé à 3.300 FF pour les célibataires et 5.000 FF pour les ménages. Les Etats auront la possibilité d'adapter sur certains points ces dispositions (conditions d'âge, superficies libérées, montant de l'indemnité, etc...);
- et une prime unique non éligible en fonction de la superficie agricole libérée et à laquelle pourront prétendre tous les exploitants qui partent sans limite d'âge, à condition qu'ils satisfassent aux exigences de la restructuration.

Aides à la reconversion

En vue de favoriser les mutations professionnelles, les Etats instaureront en faveur des agriculteurs qui désirent se destiner à une activité extra-professionnelle, un régime d'aides comportant à la fois une aide de reconversion professionnelle et une garantie de revenu pendant la durée de leur reconversion. Le Fonds social rénové participera au financement du coût des mesures de reconversion professionnelle et, à titre transitoire, le FEOGA supportera une part des dépenses relatives aux garanties de revenu. Le revenu moyen garanti est estimé à 1.100 FF par mois pendant six mois.

La Commission des Communautés Européennes a d'autre part proposé que des primes soient accordées aux industries qui créeront des emplois nouveaux en milieu rural, à condition que ces emplois soient réservés à des agriculteurs cessant leur activité agricole.⁽¹⁾

POUR CEUX QUI VEULENT MODERNISER LEUR EXPLOITATION

La politique mise en place vise à instituer un régime d'aide sélectif en faveur des agriculteurs à titre principal qui, à partir d'un plan de développement de leur exploitation, seront susceptibles d'atteindre un certain niveau de revenu.

La présentation d'un plan de développement n'est subordonnée à aucune condition d'âge de l'exploitant, ni de dimension de l'exploitation, ni d'apport financier initial. Ce plan doit apporter la preuve qu'après une période de six ans, l'exploitation sera en mesure de procurer un revenu

(1) cf. J.O. C 106 du 6.12.1973

du travail annuel par travailleur comparable à celui dont bénéficient les salariés des autres catégories professionnelles de la région, le capital investi ayant été au préalable rémunéré de façon satisfaisante.

Les agriculteurs qui devront également justifier d'une capacité professionnelle suffisante et s'engager à tenir une comptabilité, bénéficieront des mesures d'encouragement suivantes :

- Mise à leur disposition en priorité des superficies libérées dans le cadre de l'encouragement à la cessation de l'activité agricole.
- Aides financières accordées sous forme de bonifications du taux d'intérêt pour les investissements nécessaires à la réalisation du plan de développement. La bonification sera de 5 % au maximum et d'une durée limitée à 15 ans, le taux d'intérêt restant à la charge du bénéficiaire ne pouvant être inférieur à 3 %. Toutefois, dans certaines régions, ce taux pourra être abaissé à 2 % et les Etats pourront accorder des bonifications supérieures si la situation du marché des capitaux le justifie.
- Des garanties seront d'autre part accordées par les Etats pour les prêts contractés afin de suppléer l'insuffisance de garanties immobilières et personnelles. Enfin, une indemnité dégressive de revenu à la charge des Etats membres pourra être accordée pendant la durée de réalisation du plan de développement ⁽¹⁾. Cette aide a pour objet de compenser en partie les charges financières auxquelles les agriculteurs dont les plans ont été agréés auront à faire face et de pallier la baisse de leur trésorerie. La Commission des Communautés Européennes a envisagé que cette aide s'étage de 600 UC la première année (3.300 FF) à 100 UC (550 FF) la sixième année.

Dans les investissements visés par les plans de développement, les dépenses dues aux achats de terre seront exclues du régime d'aides.

Des mesures diverses, incitatives ou restrictives, ont par ailleurs été prévues pour le secteur des productions animales. C'est ainsi que lorsque le plan de développement prévoit une orientation vers la production de viande bovine ou ovine, des primes d'orientation dégressives seraient accordées pendant trois ans (150 FF par ha la première année, 100 FF la seconde, 50 FF la troisième) pour une superficie maximum de 100 ha et à condition que la part des ventes de bovins et d'ovins dépasse

(1) cf. Propositions de la Commission au Conseil concernant l'octroi d'une aide à certains agriculteurs (COM(71)650 final, 16.6.1971).

60 % de l'ensemble des ventes de l'exploitation. Enfin, des restrictions sont apportées pour les investissements portant sur les productions sans sol.

Les mesures en faveur de la modernisation des exploitations agricoles sont complétées par une série d'autres aides visant à faire évoluer d'une façon plus générale l'agriculture :

- aides à la tenue des comptabilités d'exploitation durant une période de trois ans, de l'ordre de 500 FF/an;
- aides de démarrage en faveur des groupements d'entraide et d'utilisation en commun de matériel agricole (de 13.750 FF à 31.000 FF en France);
- financement en partie, sur le plan communautaire, des opérations de remembrement et d'irrigation effectuées dans le cadre de projets de plans de développement communs;
- aides en faveur du financement de conseillers socio-économiques et de sessions de formation professionnelle;
- enfin, au profit des groupements de producteurs et de leurs unions, aides de démarrage sous forme de subventions dégressives pendant trois ans, et aides d'investissement sous forme de bonifications du taux d'intérêt laissant une charge minimum de 3 % aux groupements, assorties de garanties pour les prêts qu'ils contractent.

POUR CEUX QUI RESTENT DANS L'AGRICULTURE, MAIS NE PEUVENT PRESENTER DE
PLAN DE DEVELOPPEMENT

Aides aux investissements

Le principe retenu est que ces agriculteurs ne pourront bénéficier d'aides que leur accorderait un régime plus favorable que celui des aides accordées aux agriculteurs présentant un plan de développement. A partir de ce principe, le Conseil des Ministres a envisagé deux hypothèses :

Pour les agriculteurs âgés de moins de 55 ans et qui ne bénéficieront d'aucune mesure précédemment envisagée, les gouvernements pourront continuer à accorder des aides transitoires particulières à condition que ces aides ne contribuent pas à les placer dans une situation plus favorable que les exploitants qui présentent un plan de développement. Cette période transitoire aura une durée de cinq ans.

Les Etats pourront d'autre part continuer à accorder des aides sous forme de bonifications d'intérêt ou de prêts à taux réduit, sous réserve que l'intérêt restant à la charge du bénéficiaire soit au moins de 5 %, aux exploitations déjà modernes ainsi qu'aux exploitants qui ont l'âge pour bénéficier de l'indemnité annuelle de cessation et qui ne sont pas en mesure de présenter un plan de développement.

Aides aux bas revenus⁽¹⁾

Cette aide, qui serait réservée exclusivement aux agriculteurs âgés de 45 ans au moins et de 55 ans au plus travaillant à titre principal seuls ou avec leurs conjointes, sur l'exploitation, consisterait en l'octroi d'une aide forfaitaire d'un montant annuel de 3.300 FF. Pour y prétendre, les intéressés devraient remplir un certain nombre de conditions : ne pas pouvoir moderniser leur exploitation, ni bénéficier d'aides transitoires aux investissements; ne pas pouvoir trouver d'emploi permanent autre qu'agricole dans la région; prendre à 55 ans l'engagement de cesser toute activité agricole.

Certaines de ces propositions n'ont pas été retenues en 1972 par le Conseil des Ministres des Communautés Européennes (principalement les indemnités dégressives de revenu prévues pour les exploitants qui présentent un plan de développement et les aides au bas revenu). Cependant, notre objectif étant d'analyser l'effet des mesures proposées par la Commission, il nous est apparu nécessaire de tester toutes ces propositions auprès des agriculteurs, qu'elles aient donné lieu ou non à des directives à ce jour.

Après avoir étudié l'environnement géographique, économique et humain des régions considérées, on s'attachera à analyser la situation actuelle des productions, des revenus et des structures agricoles grâce aux enquêtes socio-économiques effectuées sur les cantons étudiés.

Une étude à l'horizon 1985 permettra de connaître les intentions des agriculteurs concernant l'évolution prévisible de leurs exploitations et d'étudier l'impact des mesures de restructuration proposées par la Commission et adoptées par le Conseil.

(1) cf. Propositions de la Commission au Conseil concernant l'octroi d'une aide à certains agriculteurs (COM(71)650 - Final - 16.6.1971).

Puis, des modèles d'exploitation mettant en oeuvre les techniques accessibles en production courante qui ont été définies au cours des enquêtes et des sessions collectives avec les exploitants de la région seront établis. Ils permettront de déterminer les choix de productions et d'équipement ainsi que les dimensions et les conditions d'organisation fournissant le revenu le plus élevé dans les rapports de prix existants. Ils fournissent une mesure (relative à ces techniques et à ces rapports de prix) des potentialités de la zone.

Sur les exploitants ayant un successeur probable dans les 15 prochaines années, ceux qui veulent faire des plans de développement seront analysés plus en détail.

Ces projets élaborés en commun par l'exploitant et l'enquêteur se rapprocheront le plus possible des conditions concrètes d'élaboration des plans de développement prévues par la réforme. Ils permettront donc d'analyser l'impact et les conditions de réussite des nouvelles mesures et d'étudier d'autres possibilités.

QUEYRAS

•

R A P P O R T D E S Y N T H E S E E T C O N C L U S I O N S

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

CCE	: Commission des Communautés Européennes
CETA	: Centre d'Etudes Techniques Agricoles
CUMA	: Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DSA	: Direction des Services Agricoles
HB	: Herd-Book
IVD	: Indemnité Viagère de Départ
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
SAU	: Surface Agricole Utile
STH	: Surface Toujours en Herbe
UF	: Unité Fourragère (énergie apportée par un kg d'orge)
UGB	: Unité de Gros Bétail (1 UGB = une vache laitière de 600 kg produisant 3.000 litres de lait par an et consommant 3.000 UF)
UTH	: Unité Travail Homme (300 jours de 8 heures par an)

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau n°</u>	<u>Page</u>	<u>Intitulé</u>
1	2	L'agriculture du Queyras et celle de la France
2	5	Evolution de la population totale du Queyras
3	7	Evolution des actifs par branche d'activité entre 1954 et 1968
4	8	Evolution du nombre d'exploitations agricoles par commune depuis 1962
5	14	Caractéristiques du territoire agricole de trois communes du Queyras
6	22	Moyennes des caractéristiques techniques et économiques des différentes catégories d'exploitations
7	26	Caractéristiques des modèles ovin et bovin
8	29	Variations de la superficie dans les exploitations agricoles du Queyras d'ici 1985

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

<u>Carte et graphique n°</u>	<u>Page</u>	<u>Intitulé</u>
1	3 bis	Situation du Queyras en France
2	3 ter	Le Queyras
3	12	Répartition des exploitations par classes de superficie
4	38	Evolution de la répartition des exploitations agricoles entre 1972 et 1985 dans l'hypothèse où toutes les terres libérées d'ici 1985 sont reprises par des exploitations des catégo- ries I et II
5	40	Evolution de la répartition des exploitations agricoles entre 1972 et 1985 dans l'hypothèse où toutes les terres libérées d'ici 1985 sont réparties éga- litaiement entre toutes les exploitations des catégories I, II et III.

INTRODUCTION

L'objectif de la CCE étant d'étudier l'impact des mesures qu'elle envisage de prendre en faveur des zones à agriculture difficile, il était nécessaire de choisir parmi ces zones une région d'agriculture de montagne.

En effet l'agriculture de montagne occupe en France une superficie agricole utile de 3 millions d'hectares (sans compter les alpages qui sont propriétés communales ou domaniales), soit 10 % de la superficie agricole nationale; ces 3 millions d'hectares se répartissent entre 150.000 exploitations (plus de 700.000 dans la CCE) soit 20 hectares environ par exploitation.

Les exploitations agricoles de montagne ont approximativement la même superficie agricole utile moyenne que l'exploitation agricole moyenne française, mais elles en retirent leur subsistance avec beaucoup plus de difficultés; il était donc opportun de vérifier si une politique de réforme des structures, telle que l'envisage la CCE permet de mieux s'opposer aux difficultés rencontrées par ces régions.

Nous avons choisi le Queyras comme exemple d'agriculture de montagne, cette région présente en effet certains avantages :

- . l'agriculture est encore active, plus de 200 exploitations sont réparties sur 9 communes. Dans certaines zones du Massif Central, des Alpes du Sud, nous n'aurions trouvé que quelques exploitations par commune, la désertification agricole étant déjà trop avancée;
- le tourisme est présent dans le Queyras, mais depuis peu de temps (au moins en ce qui concerne le tourisme d'hiver) et sous une forme diffuse (exception faite de Vars et Ceillac); son développement n'a pas entraîné la disparition de l'agriculture comme on peut le constater dans de nombreuses communes des Alpes du Nord, pourtant il est certain que le développement actuel du tourisme influe sur les exploitations agricoles qui restent ou se développent; étudier cette influence présente beaucoup d'intérêt, la plupart des familles agricoles ayant au moins un membre ayant un emploi partiel dans des activités touristiques.

L'agriculture de Queyras, si elle est encore relativement vivante, est difficile à moderniser, ces données structurelles en témoignent :

Tableau 1

	SAU	TL	$\frac{STH}{SAU}$	tracteurs exploitations	durée approximative de l'hiver	âge du chef d'exploitation	
	(1)	(2)	(3)			- 50 ans	+ 50 ans
Queyras	14,2	1,7	87 %	29 %	7 mois	30,1 %	70 %
France entière	18,8	10,0	49 %	61 %	3 à 5 mois	46,4 %	53,4 %

(1) superficie agricole utile (en hectares)
 (2) terres labourables
 (3) superficie toujours en herbe

Source : ces chiffres sont extraits du RGA 1970

Comparer la SAU d'exploitation agricole de montagne et celle d'exploitation agricole de vallée ne peut se faire sans quelques précisions supplémentaires : les conditions naturelles, longueur de l'hiver, topographie mouvementée, isolement et difficultés d'accès de certains champs, s'opposent au développement de cette agriculture.

Il y a peu de terres labourables dans le Queyras, les prés naturels occupent presque 90 % de la superficie et leur rendement en foin est relativement faible 2,5 tonnes à l'hectare, soit approximativement 1.000 UF. Ces exploitations peu modernisables de par les conditions naturelles sont exploitées par des agriculteurs âgés : 70 % ayant plus de 50 ans. Un seul avantage naturel compense ces handicaps : les exploitants agricoles disposent en plus de leur superficie privée, de la possibilité d'envoyer autant d'animaux qu'ils veulent pâturer sur les alpages collectifs pendant l'été, et ce pour une très faible contribution financière.

L'agriculture du Queyras continue à employer un bon tiers de la population active, et il y a souvent un successeur présent sur les exploitations dont le titulaire est âgé. Il est déjà certain que même si une agriculture devait disparaître (cf. chapitre 3) elle survivrait longtemps; en fait on peut prévoir dès maintenant que certains villages garderont toujours une agriculture permanente. Il était donc particulièrement intéressant de tester la politique de réforme de la CCE dans cette région en mutation.

L'exposé de ce rapport se fera dans l'ordre suivant :

- 1/ Il sera fait une brève présentation de la région, de son développement historique, et de la place occupée aujourd'hui par l'agriculture dans l'ensemble des activités.
- 2/ La situation actuelle de l'agriculture doit être examinée avec le plus grand soin, les résultats de ce type d'agriculture étant plus variés et peut-être moins négatifs que l'on pouvait le penser au premier abord.
- 3/ L'avenir de l'agriculture dans cette région, en fonction des potentialités connues et les effets des mesures envisagées par la CCE seront analysés.

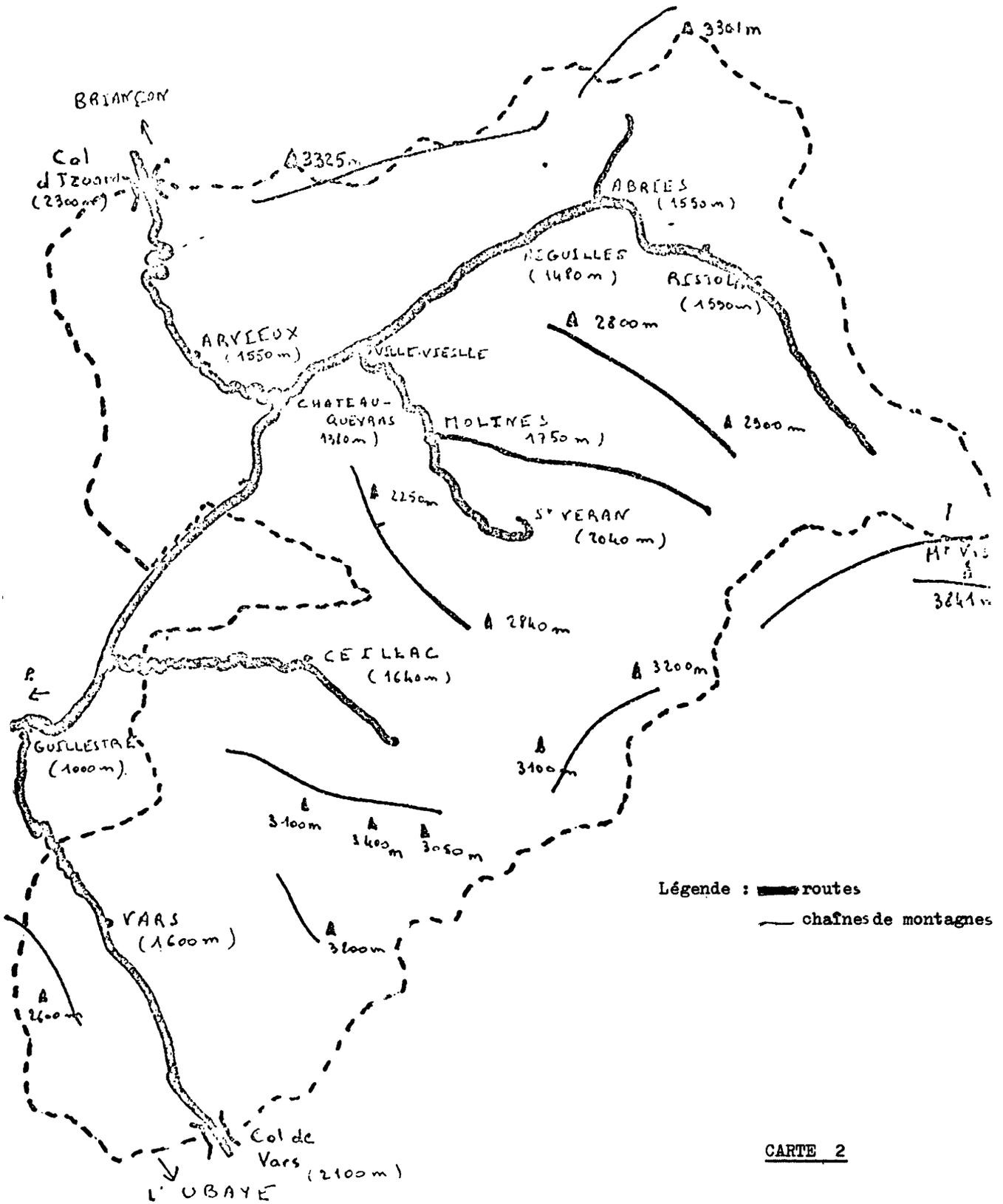
Il est enfin du plus grand intérêt de s'interroger sur les possibilités qu'offre la politique de réforme de l'agriculture de la CCE à des régions montagneuses où l'agriculture est en voie de diminution rapide.

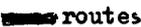
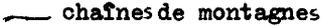
SITUATION DU QUEYRAS EN FRANCE



CARTE 1

LE QUEYRAS



Légende :  routes
 chaînes de montagnes

CARTE 2

CHAPITRE I

PRESENTATION DE LA REGION ET PLACE DE
L'AGRICULTURE DANS L'ENSEMBLE DES ACTIVITES

CHAPITRE I

PRESENTATION DE LA REGION, PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ENSEMBLE DES ACTIVITES.

11. Délimitation géographique et conditions naturelles

Le Queyras est constitué par l'ensemble des vallées qui se déversent dans le Guil; il comprend les sept communes du canton d'Aiguilles (Abriès, Aiguilles, Arvieux, Château Ville Vieille, Moline, Ristol, St Véran) et deux communes du canton de Guillestre (Ceillac et Vars). Les limites naturelles de la région sont constituées par des hautes crêtes montagneuses, culminant souvent à plus de 3.000 m, qui contribuent à en faire une région très isolée. On entre dans le Queyras par les gorges du Guil profondes et étroites, longues de plus de 10 km. Le Queyras n'est relié au reste de la France par une route que depuis le milieu du XIX^e siècle; en outre, les communications entre les différentes vallées du Queyras sont souvent difficiles.

111. Une altitude élevée et une topographie mouvementée caractérisent le Queyras.

Tous les lieux habités se trouvent au-dessus de 1.400 m d'altitude, St Véran culmine à 2.000 m. Les sols agricoles sont pratiquement tous situés au-dessus de 1.500 m d'altitude et comportent peu de terrains plats; Ceillac et Arvieux qui sont les communes possédant le plus de terrains plats en ont respectivement 120 et 150 ha pour respectivement 35 et 50 exploitations.

112. Le climat du Queyras est marqué par la longueur de l'hiver

Pendant six mois la moyenne du minima est inférieure à 0°; les journées d'été sont chaudes, mais les nuits restent fraîches, des gelées sont toujours à craindre exception faite de la période du 15 juin au 15 août.

Le Queyras reçoit des précipitations variant de 650 à 800 mm (moyenne décennale) selon les communes; ces précipitations sont assez bien réparties, avec tout de même une insuffisance au printemps et en été au moment de la pousse de l'herbe, et des chutes très abondantes au mois de novembre. Les chutes de neige sans être très importantes, sont suffisantes pour permettre l'installation d'équipements pour le tourisme d'hiver; il tombe parfois de la neige très tôt (au 15 septembre en 1972) ce qui oblige les animaux à redescendre des alpages.

12. Historique de la région et place de l'agriculture dans l'ensemble des activités

121. L'évolution historique du Queyras

Le Queyras a vu sa population croître continuellement jusqu'au milieu du XIX^e siècle où il comptait quatre fois plus d'habitants qu'actuellement.

Tableau 2

population totale	15 ^e me siècle	1799	1836	1886	1906	1936	1954	1962
effectif	3.600	7.200	8.492	6.190	5.219	3.388	2.604	2.102
diminution % par an				0,54 %	0,78%	1,16 %	1,28%	2,4%

Le Queyras vivait refermé sur lui-même, il n'y avait pratiquement pas d'échanges avec l'extérieur, exception faite pour les métaux et le sel, matières qui manquaient localement.

On constate à cette époque des migrations saisonnières, certains allant travailler en hiver dans la plaine, en Provence en particulier : ils partent essentiellement comme instituteurs, ouvriers, commerçants itinérants. On peut voir là un des effets de la longueur de l'hiver mais aussi du surpeuplement qui oblige les queyrassins à chercher des sources de revenus extérieures à la région. A partir du milieu du XIX^e siècle alors que la France industrielle se développe, ces migrations saisonnières se transformeront souvent en migrations définitives.

Les systèmes de productions agricoles pratiqués à cette époque étaient assez différents des systèmes actuellement pratiqués. Les familles vivaient sur une superficie beaucoup plus faible, deux ou trois hectares dont une bonne partie cultivée en terrasse. La famille possédait en général une vache et 10 à 20 brebis. Elle cultivait son blé et ses pommes de terre; elle fabriquait elle-même les biens qui lui étaient nécessaires, les chaussures et les vêtements par exemple, ainsi que les meubles.

L'ouverture de la route reliant le Queyras au reste de la France a coïncidé avec le début de la diminution de la population dans le Queyras; c'est à partir de la première guerre mondiale que des changements radicaux vont se produire dans l'économie agricole du Queyras; la guerre a entraîné de grands bouleversements dans la population, beaucoup d'hommes actifs sont morts et beaucoup d'autres ont décidé de rester vivre en plaine où la vie leur semble plus facile.

Cette baisse de la population permet à ceux qui restent de se spécialiser dans les productions animales, d'autant qu'à partir de 1929, Nestlé qui a installé une usine à Gap, ramasse le lait; la spécialisation laitière est ici récente mais s'est accompagnée immédiatement de l'abandon des fabrications locales de beurre et fromage.

Malgré ces mutations importantes, les exploitations restent de petite taille et relativement polyvalente : on cultivera du blé et on fera du pain dans la plupart des villages jusqu'en 1950.

A partir de ce moment on assiste à la deuxième mutation importante que subira le Queyras : le développement à côté de l'agriculture d'activités tournées vers le tourisme.

122. La place actuelle de l'agriculture par rapport aux autres activités.

L'évolution des actifs par branche d'activité retrace le bouleversement apporté par le développement touristique.

Tableau 3

Queyras	Population active, nbre de personnes		
	1954	1968	Variation
Agriculture	1.070	456	- 614
Industrie (bois, bâtiment, travaux publics, industries diverses)	105	152	+ 47
Commerce (+ transport)	94	68	- 26
Services (administration + tourisme)	125	516	+ 391
TOTAL	1.394	1.192	- 202

Source : Recensement de l'INSEE 1954 et 1968.

De 1962 à 1968 les recensements de l'INSEE montrent que la population stagne ou diminue dans toutes les communes, exception faite de celles où il y a eu le plus fort développement touristique - Ceillac et Vars. Ceci confirme bien les résultats du tableau ci-dessus où l'on remarque que le développement touristique ne compense que partiellement la diminution des emplois agricoles.

Le développement touristique n'entraîne pas obligatoirement la destruction de l'agriculture. Les communes où le tourisme s'est développé récemment ont perdu moins d'exploitations agricoles que les autres. 20 % au lieu de 35 à 60 % (Vars et Ceillac).

Tableau 4

Communes	années			variations de 1962 à 1972
	1962	1970	1972	
Abriès	20	12	11	- 45%
Aiguilles	20	9	10	- 50%
Arvieux	68	48	44	- 35%
Chateau Villevaille	28	23	18	- 33%
Molines	56	32	31	- 44%
Ristolas	11	8	5	- 54%
Saint Véran	44	21	15	- 63%
Ceillac	36	35	29	- 20%
Vars	49	39	39	- 20%
Total	1955 441	227	202	- 38%

Source : R.G.A. pour les années 1955, 1962, 1970;
enquête auprès des mairies pour 1972.

Ces deux communes sont aussi celles où les activités extra agricoles à titre secondaire des exploitants sont relativement courantes (locations de gites comprises). Dans d'autres communes où le tourisme s'est développé, peu d'agriculteurs ont choisi un double métier; l'exemple de Molines et St Véran est significatif à cet égard.

Par ailleurs les communes sont parfois très étendues et une implantation touristique ne permet pas forcément de développer tous les villages de cette commune; certains villages d'Arvieux, à l'écart de la vallée, n'ont pas été touchés par le développement touristique.

Les effets du tourisme n'ont donc pas été uniformes, selon les cas le tourisme a aidé au maintien de l'agriculture ou au contraire accéléré la disparition des exploitations.

CHAPITRE II

LA SITUATION ACTUELLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

CHAPITRE II

LA SITUATION ACTUELLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- L'exploitation agricole du Queyras dispose de peu de superficie (moins de 15 ha) de terres difficilement mécanisables et se consacre exclusivement aux productions animales.

Les cultures qui sont pratiquées sur les terres labourables (moins de 1,5 ha en moyenne par exploitation) sont des cultures fourragères, prairies temporaires, luzerne et orge, cette dernière ayant remplacé le blé cultivé il y a encore vingt à trente ans pour l'alimentation familiale. Seule exception à ces cultures fourragères : 20 à 30 ares de pommes de terre dont une part sert à la famille et l'autre à l'engraissement d'un cochon tué à l'entrée de l'hiver. La faible superficie des exploitations agricoles est complétée en été (3 à 4 mois) par des possibilités non limitées de pacage dans l'alpage communal ceci pour un prix très faible : essentiellement le prix du gardiennage.

- Ce sont des exploitations employant peu de capital, mais beaucoup de travail

Les dépenses en approvisionnement sont très faibles sur ces exploitations : peu ou pas d'aliments du bétail, un peu de scories potassiques données aux meilleurs prés, un peu de superphosphates sur les terres consacrées à l'orge et aux pommes de terre, et pratiquement jamais d'azote.

La mécanisation a pénétré dans ces régions assez tôt grâce à la motofaucheuse, mais elle reste très limitée dans la mesure où l'exploitation agricole moyenne ne dispose guère que de quelques hectares de terres plates; l'emploi de la presse ramasseuse reste exceptionnel.

Les terres en pentes sont fauchées à la main ou à la motofaucheuse pour les meilleures parties, mais le foin y est toujours fanné à la main, le tracteur introduit récemment dans la région est souvent inutile, le seul service qu'il peut rendre, mis à part la culture de ces terres plates, étant le transport du foin des prés en pente jusqu'à la ferme lorsque ces prés sont desservis par des chemins carrossables ce qui est loin d'être toujours le cas.

Il apparaît donc que la récolte de foin ne peut être faite qu'à partir de beaucoup d'heures de travail manuel, chaque famille (3 personnes sont nécessaires pour faire le foin) récoltant 300 à 1.800 kg de foin par jour, selon les équipements dont elle dispose et l'éloignement relatif des parcelles (certains exploitants vont faucher le foin jusqu'à 8 ou 10 km de chez eux et le ramènent avec un tracteur).

- La récolte des foins qui s'étale sur une période de six semaines (sans compter les regains qui sont faits uniquement sur les prés les meilleurs) est une période critique, car il faut rentrer environ 3.000 kg de foin par UGB, les animaux étant à l'étable pendant 7 mois au minimum.

Les travaux sont beaucoup moins intensifs l'hiver, l'exploitant n'étant pas occupé toute la journée par les travaux de l'exploitation; les travaux d'hiver restent peu mécanisés et pénibles, la traite des vaches est toujours faite à la main et il faut sortir quotidiennement le fumier de l'étable avec une brouette, car les bâtiments sont presque toujours vétustes et disposés de telle manière par rapport à l'habitation qu'ils sont impossibles à moderniser.

Le temps inutilisé en hiver aux travaux agricoles, est consacré à des activités secondaires, soit traditionnelles comme la menuiserie, soit plus récentes comme toutes les activités découlant du tourisme.

21. Les structures foncières

Les structures foncières des exploitations du Queyras ne sont pas favorables à une modernisation de l'agriculture.

Nous pouvons les caractériser par trois critères :

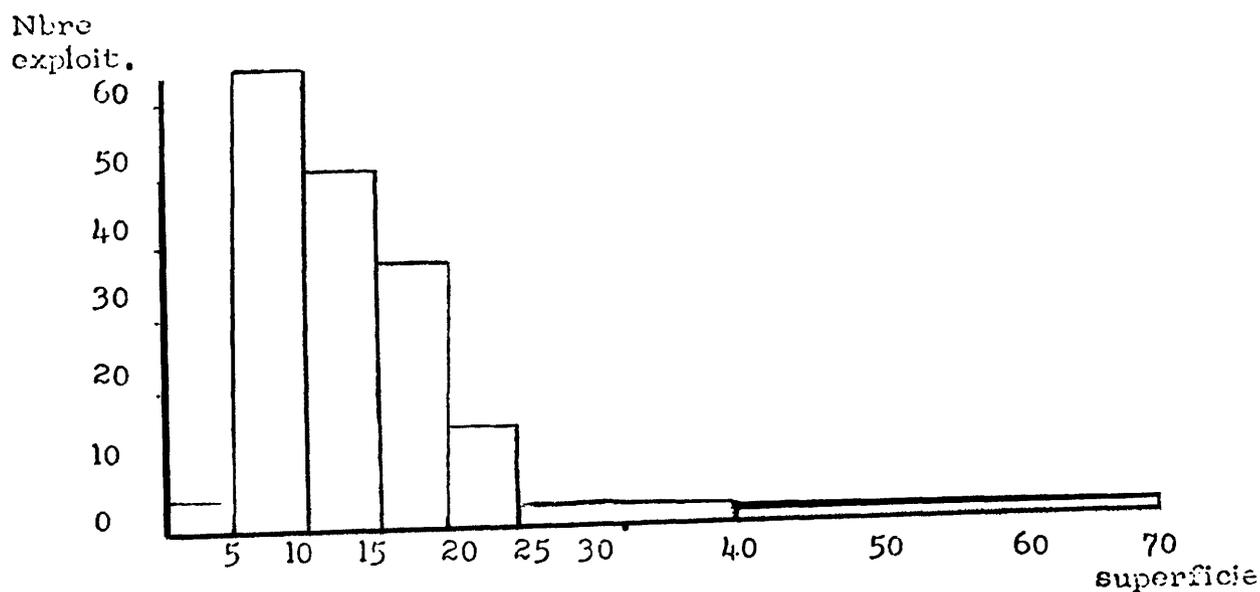
- une faible superficie par exploitation;
- des terres de mauvaise qualité, et souvent peu mécanisables, du fait de la pente;
- des parcelles très petites et très dispersées.

211. Une faible superficie par exploitation

La superficie agricole utile moyenne est de 14,7 ha; celle réellement utilisée est de l'ordre de 13 ha, plus de 1,5 ha par exploitation étant recensé comme terre agricole, mais étant constitué en fait par des landes peu productives.

86 % des exploitations ont moins de 20 ha, et parmi celles-ci 39 % ont moins de 10 ha.

Graphique 3



Si on voulait comparer la superficie des exploitations du Queyras à celles d'autres exploitations françaises, il faudrait évidemment tenir compte du fait qu'une grande partie des animaux monte en alpage communal l'été (cf. page 16) ce qui permet d'augmenter le nombre d'animaux supportés par les exploitations.

On peut estimer que dans le meilleur des cas (exploitation où il n'y a que des ovins) 1/4 des ressources fourragères sont fournies par les alpages; il faudrait donc dans certains cas augmenter la superficie des exploitations de 33 % pour pouvoir comparer celles-ci avec des exploitations d'autres régions; toutefois il ne faut pas attribuer une trop grande valeur à cette comparaison, car une grande partie des terres exploitées individuellement ont une très faible production (1.000 à 1.500 U.F.) à peine supérieure à celle des alpages.

Les différentes communes du Queyras peuvent se répartir en deux groupes selon la classe de superficie utilisée :

- Celles à faible superficie agricole utilisée

(11 ha environ en moyenne par exploitation)

St Véran, Ceillac, Abriès, Arvieux

Ce sont les communes qui ont très peu de terres plates et peu d'agriculteurs (St Véran et Abriès) ou bien une assez grande superficie de terres plates, mais une agriculture assez développée avec beaucoup d'exploitations (Ceillac, Arvieux).

- Celles où la superficie agricole utilisée est plus grande

(15 ha environ en moyenne par exploitation)

Vars, Moline, Aiguilles, Chateau Ville Vieille, Ristolas.

Ce sont les communes où il y a un assez fort développement touristique (Vars, Moline) et les communes où les conditions du travail agricole en montagne ont déjà entraîné un exode se traduisant par un relâchement de la pression foncière (Aiguilles, Chateau Ville Vieille, Ristolas).

212. Des terres de mauvaise qualité et souvent peu mécanisables
du fait de la pente

Dans la plupart des cas les terres proviennent d'une décomposition des "schistes lustrés" et sont de ce fait relativement "légères", ne retiennent pas l'eau et comportent beaucoup d'éléments grossiers, graviers et cailloux qui s'opposent à la mise en culture.

En moyenne, moins de 2 ha par exploitation sont considérés comme terres labourables.

Un deuxième facteur s'oppose à la mise en culture des terres, même quand leur qualité le permettrait, c'est la topographie. Il est difficile de faire une estimation exacte des terrains plats pour l'ensemble des exploitations. Sont considérées comme terres plates, les terres où un tracteur et une presse ramasseuse peuvent passer. Donnons à titre d'exemple les chiffres concernant trois communes, dont deux sont celles qui ont le plus de terres plates dans le Queyras, et qui ont été remembrées.

Tableau 5

	superficie agricole utilisée	"terres" plates	% de terres plates	Nombre d'agriculteurs	"terres plates"/ agricult.
Arvieux	465	110	26	44	2,6
Ceillac	324	90	28	29	3,2
Abriès	120	20	16	11	1,9

213. Des parcelles très petites et très dispersées

La très petite taille des parcelles résulte des divisions successives des terres depuis plus d'un siècle et demi. Le marché foncier est peu actif, et les membres de la famille qui vont travailler en ville restent propriétaires de la terre. Ils la laissent cultiver par le membre de la famille qui reste et ceci souvent sans loyer.

La parcelle cadastrale ("parcelle de propriété") a une superficie moyenne de 5 à 10 ares.

Pour les "parcelles d'exploitation" il faut distinguer les deux communes remembrées des autres communes :

- Ceillac et Arvieux, dans les parties remembrées (25 à 30 % de la SAU) la moyenne des parcelles est de 80 ares. A Ceillac aucune parcelle remembrée ne dépasse l'hectare.
- Dans les autres communes, la moyenne des parcelles d'exploitation est de 10 ares exception faite de Vars où les parcelles occupent une superficie moyenne de 20 ares.

La dispersion très grande des parcelles à deux causes :

- L'habitude a toujours été d'avoir des terres dans toutes les zones de la commune de manière à tenir compte de la variété des situations naturelles au sein de la même commune (qualité de sol, possibilité d'irrigation, exposition, etc...)
- La disparition des exploitations agricoles dans certains hameaux, permet à des exploitants mieux placés de s'aggrandir, en reprenant les meilleures parcelles du hameau, mais ceci au prix de transport coûteux en temps.

Un exploitant du chef-lieu d'Arvieux correctement mécanisé (moteur-culteur à roues motrices) exploite du foin à 6 ou 7 km de chez lui; il lui faut une journée à deux personnes pour transporter 2.500 kg de foin de ce hameau abandonné à son exploitation.

Le remembrement qui a été fait dans deux communes sur une partie seulement de la SAU (25 à 30 %, c'est-à-dire les terres plates) améliore le parcellaire, la superficie des parcelles après remembrement étant multipliée par 5 dans le meilleur des cas; cependant le remembrement comporte un inconvénient : il entraîne dans la plupart des cas la destruction des canaux d'irrigation.

22. Les alpages dans le Queyras

Les alpages sont constitués par la partie des prairies naturelles située au-dessus de la forêt alpine, à une altitude comprise entre 2.000 et 2.500 m.

Au siècle dernier, lorsque la population du Queyras était à son maximum, les alpages les meilleurs étaient régulièrement fauchés. Toute la famille montait pendant un mois vivre dans des chalets d'alpage au mois d'août; le foin était redescendu à dos de mulet à raison de 80 à 100 kg par voyage; quand les alpages étaient bien placés, un mulet pouvait faire deux voyages par jour, mais c'était exceptionnel.

Aujourd'hui l'alpage assure la nourriture des animaux (essentiellement les ovins et les génisses) qui montent du 20 juin au 10 octobre les années les plus favorables (soit un peu moins que le tiers des besoins fourragers des animaux).

Les estimations montrent que 36.000 hectares (il est quelquefois difficile de distinguer la forêt de l'alpage) sont pâturés par 28.000 ovins et 1.700 bovins, soit 9 fois plus que la superficie globale des exploitations du Queyras (4.000 ha environ).

70 % des animaux pâturant ces alpages proviennent de l'extérieur pour la plus grande part de la vallée de la Durance, depuis l'Embrunais (30 km) jusqu'à la Haute Provence (120 km), voire Arles (250 km).

Les animaux transhumants de l'extérieur sont essentiellement des ovins; ils représentent d'ailleurs 80 % des ovins présents sur les alpages. Au contraire parmi les animaux transhumants locaux, les bovins sont à égalité avec les ovins, si on convertit les bovins et les ovins en UGB. Enfin, quelques communes de la vallée de la Durance proches du Queyras envoient aussi leurs génisses, mais elles ne représentent que le tiers des bovins présents à l'alpage.

La transhumance apporte de l'argent aux communes de 3 à 10 FF par ovin, et de 30 à 50 FF par bovin selon la situation de l'alpage et sa qualité; la situation varie selon les communes, les animaux locaux étant souvent dispensés du paiement d'une partie des droits, surtout si la commune est très riche en alpage.

Les alpages du Queyras restant très recherchés, car ils sont relativement proches des lieux d'hivernage des animaux (ceci par rapport aux Alpes du Nord).

23. Analyse technique et économique des différents groupes d'exploitations agricoles.

La recherche statistique d'un classement technico-économique des exploitations agricoles montre que le critère déterminant pour classer les exploitations est le nombre d'unités de gros bétail (UGB) qu'elles possèdent, qu'il s'agisse de bovins ou d'ovins convertis en UGB.

Ceci est possible parce que les systèmes de production pratiqués sont uniquement tournés vers les productions animales, bovines ou ovines, ou mixtes.

La superficie des exploitations agricoles, critère déjà imparfait dans d'autres régions, se révèle ici très insuffisant, dans la mesure où les qualités naturelles des terres possédées par les exploitations sont beaucoup trop variables, leurs potentialités de production sans fumure chimique s'étalant de 800 à 4.000 UF (prés bien fumés et irrigués, fauchés deux fois).

Les calculs faits sur les exploitations enquêtées montrent que les résultats économiques (valeur ajoutée, revenu du travail (1) dépendent de manière très précise du nombre d'UGB présents; en effet les techniques de production sont très homogènes, l'emploi de consommations intermédiaires et de capital reste très limité.

Les exploitations du groupe I

Il y en aurait 16 dans tout le Queyras, soit 8 % des exploitations. Elles ont en moyenne un nombre suffisant d'UGB pour assurer un revenu supérieur, 18.650 FF, au revenu de référence par UTH disponible (18.000 FF)(2) (on compte dans cette catégorie 1,4 UTH nécessaire). Si on considère la dispersion des exploitations dans notre échantillon, seul un tiers des exploitations du groupe 1 a un revenu par UTH disponible supérieur au revenu de référence. Si on ne retient que les UTH nécessaires au fonctionnement de l'exploitation, toutes les exploitations du groupe 1 ont un revenu du travail par UTH supérieur au revenu de référence.

Ces exploitations se caractérisent à la fois par leur taille qui est la plus élevée (près de 21 ha et 26 UGB), mais aussi par leur intensivité :

- elles ont 3,6 ha de terres labourables contre moins de 1,5 ha dans les autres groupes, donc plus de prairies artificielles.
- les UGB présentes sur l'exploitation sont plus productives; c'est dans ces exploitations que l'on trouve les vaches laitières inscrites au contrôle laitier, les brebis en meilleur état sanitaire, les agneaux les mieux nourris, etc...

(1) voir la définition du revenu du travail et le détail des calculs dans le rapport général.

(2) moyenne évaluée des revenus de l'ensemble des activités économiques du département des Hautes-Alpes; le montant approximatif de ce revenu de référence est utilisé ici à titre d'hypothèse de travail.

Le problème de ces exploitations est de trouver plus de terres plates, car pour nourrir 25 UGB, elles ont besoin de ramasser beaucoup plus de fourrage que les autres exploitations, alors qu'elles ont une force de travail disponible à peine supérieure.

Avec une force de travail disponible dépassant de 20 % celle du groupe 2, ces exploitations doivent rentrer une quantité de foin égale à 2,5 fois celle rentrée par les exploitations du groupe 2.

Avec une force de travail disponible dépassant de 30 % celle du groupe 3, ces exploitations doivent rentrer une quantité de foin équivalent à 4 fois celle récoltée par les exploitants du groupe 3.

Il est certain que le raisonnement avec la force de travail disponible en moyenne sur toute l'année, n'est pas complètement réaliste, dans la mesure où dans ces exploitations comme dans celles des autres groupes la famille travaillant à l'extérieur de l'exploitation, ou même de la région, vient participer aux récoltes du foin l'été.

Ces exploitations ne peuvent donc se développer qu'en bénéficiant d'une main-d'oeuvre temporaire, pratiquement gratuite, pour récolter les foins sur les terrains en pentes, ou bien en s'aggrandissant en terres plates quand la pression foncière n'est pas trop forte, ce qui est rare.

Le tableau de la page 22 montre dans ces exploitations une certaine tendance à la spécialisation en production ovine qui s'adapte mieux à un travail plus extensif.

Les exploitations du groupe 2 (cf. tableau p.22)

Ces 47 exploitations représentent 23,5 % de l'ensemble des exploitations du Queyras. Elles ont 14 ha et 10,3 UGB en moyenne. Les résultats économiques de ces exploitations sont bien inférieurs à ceux des exploitations du groupe 1. Le revenu du travail par UTH nécessaire, 15.000 FF en moyenne, équivaut à 83 % du revenu de référence. Par contre le revenu du travail par UTH disponible n'atteint que 55 % du revenu de référence.

Les performances techniques atteintes dans ce groupe, si on excepte les exploitations de tête (qui ont une quinzaine d'UGB) sont nettement inférieures à celles du groupe 1. Elles ne disposent que de 1,25 ha de terres labourables et ont donc moins de possibilités d'intensification que les exploitations du groupe 1.

La tendance à la spécialisation se manifeste dans quelques exploitations tournées essentiellement vers l'élevage bovin et la production de lait, mais le plus souvent on trouve dans ce groupe comme dans l'ensemble du groupe 3 un élevage mixte ovin-bovin.

En fait ce sont des exploitations légèrement plus grandes que celles du groupe 3 (leur SAU est supérieure de 20 %) mais qui ont un cheptel supérieur de 60 % à celui des exploitations du groupe 3; elles récoltent plus de foin, leurs prés étant partiellement intensifiés.

Leur niveau économique plus élevé provient du fait qu'elles ont plus d'UGB, et que les charges à l'UGB sont mieux amorties.

Le problème de ces exploitations est le plus souvent un problème d'agrandissement; elles pourraient récolter plus de foin en été, si elles trouvaient des terres à proximité, mais elles sont souvent localisées dans les communes où la pression foncière est la plus forte; en outre passer à un niveau supérieur les obligerait dans la plupart des cas à construire un nouveau bâtiment, et les obligerait par suite à avoir beaucoup plus d'animaux

Il est certain que l'on ne trouve aucune exploitation ayant entre 16 et 23 UGB; il y a là un pas difficile à franchir, qui exige du capital, mais aussi des sols mécanisables, rarement disponibles.

Le niveau économique relativement satisfaisant de ces exploitations, par rapport à celles du groupe 1, provient de ce qu'elles minimisent leurs charges/UGB, alors qu'elles ont un produit/UGB légèrement inférieur.

Les exploitations du groupe 3 (cf. tableau p. 22)

137 exploitations, soit plus de 68 % des exploitations, ont une SAU moyenne de 12 ha, et 6,2 UGB; c'est ce dernier critère qui les différencie des exploitations du groupe 2; aucune n'a plus de 10 UGB.

Le revenu du travail/UTH nécessaire n'atteint pas 50 % du revenu de référence (par UTH disponible il n'atteint pas un tiers du revenu de référence); 40 % de ce revenu provient de l'auto-consommation et de la jouissance du logement.

On touche ici un des points essentiels de l'analyse du groupe 3 : beaucoup de ces exploitations sont des exploitations de compléments :

15 % des chefs d'exploitation exercent une activité extérieure à caractère commercial (on ne tient pas compte ici des autres activités extérieures comme les activités liées aux sports d'hiver ou à l'artisanat), qui en fait est leur principale activité; le développement de leur exploitation passe au second degré.

Les autres exploitations représentent l'exploitation traditionnelle du Queyras se composant de :

- soit 5 ou 6 vaches laitières, plus les génisses nécessaires au remplacement;
- soit 2 ou 3 vaches laitières et une vingtaine de brebis
- soit 50 à 60 brebis

Cette dernière formule tend à se développer dans les familles où il y a des emplois extérieurs.

C'est dans ce groupe enfin que l'on trouve le plus grand nombre d'exploitations dont le chef d'exploitation aura plus de 65 ans en 1985 et pas de successeur (plus de 80 % des exploitations appelées à disparaître sont dans le groupe 3).

Si la moyenne du revenu du travail/UTH disponible est relativement faible (5.300 FF) les écarts sont parfois importants; certaines exploitations ayant 5 ou 6 UGB ont un revenu par UTH de près de 10.000 F, car en fait il n'y a pas de disponible sur l'exploitation qu'un demi UTH, qui pratique le reste du temps une activité autre qu'agricole.

Moyenne des caractéristiques techniques et
économiques des différentes catégories
d'exploitations

Catégorie d'exploitation Importance de chaque catégorie	I 8%	II 23,5%	III 68,5%
Superficie Agricole Utilisée (ha)	20,8	14,1	11,6
- terres labourables "	3,6	1,2	1,6
- prairies permanentes "	17,2	12,9	10
Vaches laitières	7,7	4	2,5
Brebis mères	50	19	10
Génisses	16,6	4	2,3
Unités Gros Bétail (U.G.B.)	25,7	10,3	6,2
U.T.H. nécessaires	1,2	1,0	0,8
U.T.H. disponibles	1,7	1,4	1,3
Produit Brut Total (en F.F.)	47220	17965	9510
- produit brut total/UGB en FF	1840	1741	1530
Charges totales "	15960	5775	4720
- charges totales/UGB "	620	560	760
Valeur Ajoutée "	33220	13060	5505
- valeur ajoutée/UGB "	1290	1270	890
Révenu du Travail "	27810	11100	3900
- revenu du travail/UGB "	1080	1080	630
Autoconsommation	4685	3860	3000
Revenu du travail + autoconsommation	32492	14960	6900
Revenu du travail + autoconsommation /UTH nécessaire	25110	14820	8560
Revenu du travail + autoconsommation /UTH disponible	18650	10230	5300

24. L'environnement économique agricole

Les productions agricoles du Queyras qui subissent des handicaps dus aux conditions naturelles et aux structures d'exploitation archaïques, doivent aussi supporter un environnement commercial peu favorable au développement agricole.

Les biens nécessaires à la production agricole sont beaucoup plus coûteux qu'en plaine. Le prix des céréales secondaires varie de 65 à 75 centimes le kilo, soit 20 centimes de plus que le prix payé par les agriculteurs de la plaine; de même tout investissement en bâtiment d'élevage est plus coûteux, du fait du prix des transports des matériaux, et des exigences de la construction en montagne.

L'écoulement des agneaux et de la grande partie de la viande bovine, se fait soit à la foire soit auprès de marchands de bestiaux, sachant tirer parti de l'isolement des éleveurs du Queyras et de leurs difficultés (par exemple impossibilité pour un éleveur queyrassin de garder un animal de plus que prévu dans des étables déjà souvent surchargées); les animaux d'élevage bovin, inscrits au Herd Book de la race tarine se vendent bien, d'autant qu'un groupement de producteurs situé hors du département exerce son action auprès des éleveurs les meilleurs et ramasse à bon prix les génisses prêtes à vêler.

Le produit qui pose le plus de problèmes est le lait, bien que le département des Hautes Alpes soit bien placé pour écouler son lait sur la Côte d'Azur, par l'intermédiaire d'une union régionale de coopérative qui y est implantée. La production de lait du Queyras est caractérisée par un coût de ramassage élevé, bien que les exploitants se groupent pour descendre le lait au niveau du principal axe de ramassage. De plus la production est presque nulle en été au moment où on pourrait en écouler beaucoup sur place, et lorsque la région Provence Côte d'Azur en demande de grandes quantités.

Le problème de ramassage du lait risque de s'accroître dans les années à venir dans la mesure où la production baisse de 10 % tous les ans, les coûts de ramassage restant pratiquement équivalents.

25. Les activités secondaires des chefs d'exploitations et de leur famille

La plupart des familles agricoles adjoignent une seconde activité à leur activité agricole, qu'elle soit très peu coûteuse en temps (comme la disposition de 2 ou 3 "gites ruraux" loués pendant les vacances) plus exigeante comme une activité salariée pendant la période d'hiver, ou qu'elle devienne elle-même l'activité principale comme l'exercice d'un commerce hôtelier par exemple.

73 % des familles possèdent au moins un membre qui consacre une partie de son temps à ces activités.

Ce sont dans les exploitations agricoles qui ont le plus d'avenir (exploitant jeune, exploitant ayant un successeur) que l'on trouve le plus de personnes exerçant une activité extra-agricole à titre secondaire; en effet 73 % des chefs d'exploitations agricoles qui exerceront encore en 1985 ont une activité secondaire et de plus 100 % des successeurs en ont aussi une (dont les 4/5 sont fournies par le ski).

Bien qu'il soit difficile de chiffrer exactement ce que rapportent les activités secondaires, donnons quelques exemples :

- . 3.000 FF nets par an (frais de chauffage et d'entretien déduits) pour une exploitation pouvant recevoir 2 familles (les gites sont loués 2 semaines à Noël, 3 semaines en février, 2 semaines à Pâques et 2 mois en été, soit entre 3 et 4 mois par an au total)
- . Emplois liés au ski
 - 4.000 FF/an pour les employés des remontées mécaniques
 - 6 à 8.000 FF/an pour les moniteurs de ski

Artisanat et commerce

Bien qu'il soit difficile d'avancer des chiffres moyens, il est certain que dans tous les cas les revenus provenant de ces activités secondaires dépassent et de beaucoup les revenus tirés de l'agriculture, et c'est pour l'artisanat et le commerce que la concurrence avec l'agriculture est la plus vive. Elle se traduit souvent à terme, par l'abandon de l'agriculture, cette dernière ayant servi de support pendant le démarrage de l'affaire commerciale.

Dans 10 % des exploitations agricoles du Queyras, l'activité secondaire serait en fait l'activité principale devant l'agriculture. Enfin une analyse géographique nous montrerait que toutes les exploitations agricoles ne sont pas uniformément placées pour profiter des activités secondaires. Les fermes localisées dans les hameaux éloignés, à l'écart des axes routiers, sont souvent les exploitations les plus pauvres mais aussi celles qui ont le plus de difficultés à profiter du développement touristique du fait de leur isolement. (Hameaux d'Arvieux, certains hameaux de Vars).

CHAPITRE III

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DANS LE QUEYRAS
ET LES EFFETS DES MESURES ENVISAGEES PAR
LA POLITIQUE DE REFORME DE LA CEE

CHAPITRE III

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DANS LE QUEYRAS ET LES EFFETS D'UNE
POLITIQUE DE REFORME DE L'AGRICULTURE

31. Potentialités technico-économiques de l'agriculture du Queyras

Avant de se pencher sur l'avenir de l'agriculture du Queyras, il est nécessaire de voir quel type d'exploitation peut permettre à ses titulaires d'atteindre le revenu de référence pour leur revenu du travail, ceci en tenant compte des potentialités et des techniques actuellement pratiquées ou praticables à court terme dans le Queyras.

Deux modèles d'exploitation ont été construits dont le but est de mettre en lumière les caractéristiques agronomiques et économiques des productions bovines (production de lait associée à celle de génisses d'élevage) et ovines (production d'agneaux de 4 à 6 mois).

Le premier résultat que l'on remarque est que par rapport au modèle bovin il faut dans le modèle ovin plus du double de SAU par travailleur (UTH) pour obtenir le revenu de référence. Il en découle immédiatement un second résultat, le revenu du travail à l'hectare dans le modèle ovin n'est que de 46 % de celui du modèle bovin.

Tableau 7

	Modèle bovin	Modèle ovin
- SAU	40 ha	50 ha
- Superficie à faucher	27 ha	34 ha
UTH	2,5	1,4
SAU/UTH	16 ha	35,7 ha
Nombre de femelles reproductrices	18	270
Performances techniques	vaches laitières à 4.000 l/an	130 agneaux sevrés pour 100 brebis
Revenu du travail + autoconsommation		
• par UTH	18.000	18.050
• par ha de SAU	1.500	674

On peut aussi remarquer que la SAU exigée par travailleur dans le modèle bovin (16 ha) est proche de celle existant actuellement, si on ne retient comme travailleur que les UTH nécessaires (14 à 16 ha par UTH nécessaire, mais seulement de 9 à 11 hectares par UTH disponibles)

Il faut nuancer cette remarque, car nous avons retenu dans la SAU des modèles une proportion plus forte de terres mécanisables que celle existant actuellement dans la réalité : 40 % de la SAU pouvait être mécanisée intégralement et 35 % partiellement dans les modèles, alors que dans la situation actuelle, il n'y a que 3 communes (dont une très petite il y a 5 exploitations à Ristolas) où la SAU exploitée actuellement est mécanisable intégralement sur plus de 25 % de la superficie; on peut estimer qu'il y a une superficie équivalente mécanisable partiellement (foin coupé à la moto-faucheuse et parcelles disposant d'un chemin accessible à un moyen de transport mécanique). Au total dans la situation actuelle, 50 % des terres sont mécanisables à des degrés divers, contre 75 % dans les modèles d'exploitation.

Le blocage le plus important qui s'oppose donc à la réalisation de tels modèles de production, est la superficie mécanisable disponible.

32. Quelle superficie sera disponible pour l'agrandissement des exploitations d'ici 1985 ?

L'avenir de l'agriculture du Queyras a été envisagé à une échéance couramment retenue lorsque l'on fait des projections à long terme : 1985

On peut classer les exploitations agricoles selon leur avenir probable :

- celles dont le chef d'exploitation a moins de 52 ans en 1972 et moins de 65 ans en 1985. Ils seront presque tous en activité à cette date et représentent actuellement 43 % des exploitants (exploitations "A");

- celles dont le chef d'exploitation a plus de 52 ans actuellement. Ceux-ci ne seront plus en activité en principe en 1985, mais de toute manière ils ont un successeur désigné. Ils représentent 22 % des exploitants (exploitations "S").

Sauf évènement imprévisible et statistiquement négligeable (mort de l'exploitant, du conjoint et du successeur, ou successeur venant de l'extérieur, ou mutation professionnelle de l'exploitant), ces deux premières catégories correspondent pratiquement aux exploitations qui existeront en 1985 : soit 65 % des exploitations actuelles.

Restent deux autres catégories d'exploitations :

- celles dont le chef d'exploitation a plus de 52 ans et dont la succession est incertaine; elles représentent 15 % des exploitations actuelles (exploitations "I");
- celles dont le chef d'exploitation a plus de 52 ans et qui n'auront pas de successeurs; ils représentent 20 % des exploitants actuels (exploitations "g").

Si toutes les successions "incertaines" étaient assurées, il resterait donc au plus 80 % des exploitations en 1985.

De quelle superficie les agriculteurs restant en 1985 pourront alors disposer pour s'agrandir ? Pour l'estimer nous ferons deux hypothèses:

- 1ère hypothèse : seules les exploitations agricoles qui n'ont pas de successeurs (g) disparaissent. Il reste alors 80 % des exploitations.
- 2ème hypothèse : disparaissent de plus les exploitations agricoles dont la succession est incertaine(I); il reste alors 65 % des exploitations.

Tableau 8

Variations de superficie
dans les exploitations agricoles du Queyras d'ici 1985

	Hypothèse I les exploitations Ø disparaissent	Hypothèse II les exploitations Ø + I disparaissent
- nombre d'exploitations dis- paraissant en % du nombre des exploitations actuelles	20 %	35 %
- exploitations restant en 1985 en % du nombre des ex- ploitations actuelles	80 %	64 %
- superficie agricole utilisée, libérée, fauchable	560 ha	707 ha
- superficie agricole mécanisa- ble libérée ("terres plates")	278 ha	363 ha
- superficie agricole fauchable libérée, disponible par ex- ploitation existant encore en 1985	4,4 ha	5,8 ha
- superficie agricole utile li- bérée mécanisable, disponible par exploitation existant en 1985	2,1 ha	3 ha

La superficie agricole libérée ne permet pas d'agrandir beaucoup les exploitations et ce, même dans l'hypothèse 2.

Cette superficie libérée permettrait de nourrir 4 à 6 UGB de plus par exploitation; de ce fait l'augmentation du revenu de travail par exploitation serait comprise entre 2.880 FF et 6.600 FF, selon les hypothèses (1 ou 2) et le type d'exploitation (I, II ou III).

Il faudrait nuancer ce raisonnement. Toutes les communes ne sont pas dans la même situation foncière, et les obstacles géographiques naturels s'opposent pratiquement à l'exploitation de terre par un exploitant d'une commune dans une autre commune. Les exploitations d'Abriès et de Ristolas disposeront de plus de terres qu'elles ne pourront en reprendre (sauf pour les terres mécanisables).

33. Effet d'une politique de réforme des structures agricoles

Il s'agit de deux types de mesures :

- les mesures dont l'objectif est d'encourager les agriculteurs les plus mal placés à cesser leur activité agricole (IVD anticipée et renforcée, mesures d'encouragement à la reconversion professionnelle), et ainsi à libérer des terres pour les agriculteurs désirant se développer.
- les mesures qui visent à aider le développement de certains agriculteurs ("plans de développement").

331. Les mesures incitant à la reconversion professionnelle ont peu intéressé les agriculteurs lors des enquêtes; en effet ces mesures restent pour eux très abstraites, étant donné qu'il n'y a pas de développement industriel important dans la région, susceptible de provoquer des changements de métier. Seul le tourisme offre des emplois, qui pour la plupart sont des emplois à temps partiel et qui exigent donc une autre source de revenus; il existe d'ailleurs actuellement une complémentarité entre le tourisme d'hiver et l'agriculture. Malgré ces emplois à temps partiel, on est très loin du plein emploi, nos calculs montrent que actuellement avec les techniques agricoles appliquées, il y a en moyenne un demi travailleur de plus qu'il ne faut sur les exploitations agricoles du Queyras; cela correspond à une centaine d'emplois à plein temps sur tout le Queyras ou bien à plus de deux cents emplois à temps partiel l'hiver environ.

Le sous-emploi, bien qu'il ne soit pas forcément visible, reste donc important, malgré l'expansion récente du tourisme, et il devient alors difficile d'avoir des réponses positives sur la reconversion professionnelle, alors que des aides familiaux sont à la recherche d'emplois dans la région.

332. Les mesures proposant de renforcer l'IVD et de la distribuer à partir de 55 ans ne sont pas toujours accueillies avec beaucoup d'enthousiasme, car l'IVD telle qu'elle est distribuée actuellement en France rencontre beaucoup d'obstacles qui font qu'elle est moins appliquée dans le Queyras que dans d'autres régions à agriculture difficile.

La superficie minimum d'installation fixée à 16 hectares par la réglementation française dans le Queyras est souvent trop élevée; par ailleurs les exploitations sont structurées de telle sorte qu'il serait plus souvent commode de reprendre une partie d'une exploitation plutôt que l'ensemble; en outre dans la région le fermage est pratiquement inconnu et céder son exploitation, pour un exploitant, c'est la vendre, acte auquel la plupart des exploitants (et leur famille) sont réticents.

Les agriculteurs placés dans des conditions défavorables ne trouvent pas preneur : personne ne veut reprendre les exploitations isolées ou mal placées; ces agriculteurs, au mieux trouveraient à céder leurs meilleures parcelles.

Il faut tenir compte aussi du fait qu'à l'âge où l'exploitant serait susceptible de prendre l'IVD (55 ans), il lui est difficile de continuer à exercer son activité secondaire, s'il est perchiste ou moniteur de ski, alors qu'il peut très bien continuer à être agriculteur, ses enfants ou un voisin venant l'aider l'été au moment de la période des foins; enfin à partir de 65 ans les agriculteurs français perçoivent une retraite, qui ajoutée à l'autoconsommation agricole et à quelques ventes permet à l'agriculteur de vivre sans trop de difficultés, tout en gardant son statut de producteur agricole. Il semblerait tout de même que ces derniers mois, plus d'agriculteurs que les autres années aient demandé l'IVD; renforcer l'IVD donnerait plus d'efficacité à cette mesure, alors que l'octroyer à un âge plus jeune que 60 ans n'a qu'un effet très faible; en tout cas bien peu d'agriculteurs souhaitent cesser leur vie professionnelle active à 55 ans.

Par contre pour un exploitant agricole du Queyras, l'obligation de céder sa terre à un exploitant qui fait un plan de développement serait inacceptable car les exploitants sont en général désireux de céder leur terre à qui bon leur semble (un voisin, un membre plus ou moins proche de leur famille, etc.).

Les exploitants agricoles ont souvent attiré notre attention sur le fait qu'un minimum d'agriculteurs est nécessaire, pour que l'agriculture reste possible dans le Queyras. Ceci leur est dicté par une longue habitude de travaux communautaires (entretien des sentiers, canaux, etc...) où il faut un nombre minimum de travailleurs agricoles et de familles pour que ces travaux soient possibles; il faut aussi attirer l'attention sur des hameaux où les potentialités agricoles permettraient à une ou deux familles de vivre convenablement et où personne ne veut rester car ces hameaux sont souvent à plusieurs kilomètres du chef-lieu de la commune, et d'accès difficile.

333. Les plans de développement

Cette mesure rencontre peu de succès dans le Queyras; deux agriculteurs seulement ont formulé des projets de façon suffisamment précise pour que l'on puisse élaborer des plans de développement. Ces deux plans de développement concernent un agriculteur du groupe I et un du groupe II; il s'agit donc d'exploitants agricoles dont la rémunération par UTH nécessaire est proche du revenu de référence.

L'exploitation du groupe I est une exploitation à production ovine dont le revenu par travailleur disponible atteint dans la situation actuelle 92,5 % du revenu de référence; au bout de six ans le revenu par travailleur disponible dépasse le revenu de référence de 16 %; le plan de développement consiste à aider la construction d'une bergerie (ce pourquoi il existe déjà des aides prévues dans la législation française) permettant de loger 250 brebis, alors que l'exploitant en possède actuellement une centaine.

L'exploitation du groupe II est une exploitation d'élevage bovin laitier composé actuellement de 6 vaches laitières et leur suite. Au terme du plan de développement, elle aurait 10 vaches laitières et leur suite plus une production de génisses, les veaux mâles étant remplacés à 8 jours par des génisses achetées et élevées jusqu'à 3 ans.

Ce plan de développement permet en fait à l'exploitant d'augmenter son revenu au rythme de 4 % par an, hypothèse retenue pour l'évolution du revenu de référence en valeur réelle.

Les résultats modérés de ces deux projets permettent de mieux comprendre pourquoi peu de plans de développement ont été acceptés par les exploitants; les agriculteurs expliquent que les facilités de crédit ne doivent pas pousser les exploitants à investir, la décision d'investir doit venir la première si les conditions techniques le permettent. On constate effectivement que même quand ces conditions sont réunies, peu d'agriculteurs sont décidés à investir, car ils ne croient pas en la possibilité de progrès importants dans l'agriculture, alors que se développe à leur porte, apparemment avec beaucoup plus de facilité, un autre secteur d'activité : le tourisme. Il faut enfin tenir compte du fait que l'agriculture du Queyras a été pendant des siècles une agriculture d'autosubsistance, dans laquelle on n'investit très peu sous d'autres formes que le travail.

De toute manière l'enquête a montré que moins de 5 % des exploitations réunissent les conditions économiques nécessaires pour entreprendre un plan de développement. Sur celles-là certaines appartiennent déjà au groupe I et n'atteignent pas le revenu de référence par travailleur disponible.

Cela s'explique parfaitement lorsque l'on considère les faibles possibilités d'agrandissement en terres mécanisables.

CONCLUSION GENERALE

L'agriculture du Queyras est caractérisée par de nombreuses exploitations agricoles de petite taille (elles ont moins de 15 ha de superficie agricole utile en moyenne, 86 % de l'ensemble des exploitations ont moins de 20 hectares) difficilement mécanisables : moins du quart de la superficie agricole utilisée actuellement peut être récoltée avec une ramasseuse presse.

Ces exploitations agricoles ne produisent pour le marché que depuis quelques décennies, et la majorité d'entre elles restent des exploitations de semi-subsistance.

Les conditions de la production agricole, quel que soit le type d'exploitation, restent très difficiles, la grande majorité des travaux devant être exécutée pendant les quelques mois d'été, alors que les 6 à 7 mois d'hiver entraînent une situation de semi-chômage, compensée partiellement par des emplois à temps partiel de nature touristique.

La richesse des exploitations est déterminée par le nombre d'animaux qu'elles peuvent produire, ceci dépendant étroitement de la quantité de foin qu'elles peuvent rentrer pendant les deux mois d'été.

L'impossibilité dans les conditions techniques actuelles de mécaniser la récolte du foin sur des superficies importantes condamne ces exploitations à une stagnation économique; c'est seulement dans deux communes où l'agriculture a été partiellement abandonnée que l'on aperçoit la possibilité pour quelques agriculteurs de passer du système de production actuel peu intensif, à des systèmes de production beaucoup plus extensifs apportant aux titulaires de ces exploitations des revenus largement supérieurs au revenu de référence.

Le développement de tels systèmes de production nécessiterait la disparition de 80 % des exploitations existant actuellement.

Cette nécessité technique se heurte à l'existence d'un grand nombre d'exploitations, dont une grande partie sera encore présente en 1985. Rappelons les principales caractéristiques de ces exploitations :

1. Les "grosses exploitations" (catégorie I) du Queyras restent de petites exploitations; l'écart entre ces exploitations et celles des autres catégories est beaucoup plus faible en agriculture de montagne qu'en agriculture de plaine, ceci parce que la faible possibilité de mécanisation du travail oppose un obstacle important à la concentration des exploitations.

Ces exploitations disposent pour un peu plus d'un travailleur et demi, de 21 hectares en moyenne et d'un cheptel de 26 unités de gros bétail. On remarquera que par rapport à d'autres régions d'élevage, comme le Morvan par exemple, les "grosses exploitations" du Queyras sont équivalentes (en ce qui concerne la superficie et le cheptel) aux petites exploitations de ces régions.

Actuellement ces exploitations agricoles représentent 8 % de l'ensemble des exploitations; remarquons que si les exploitations de la catégorie I obtiennent, en moyenne, tout juste le revenu de référence par travailleur disponible, les deux tiers des exploitations de cette catégorie sont actuellement au-dessous de ce revenu, et certaines auront besoin d'un plan de développement pour obtenir encore un revenu de travail équivalent au revenu de référence en 1985; ces dernières sont des exploitations disposant de peu de terres plates et où l'on récolte la plus grande part du foin, en vrac et à la main; elles atteignent un revenu proche du revenu de référence parce qu'elles disposent l'été d'une main-d'oeuvre familiale originaire du Queyras et revenant y passer ses vacances; ces exploitations ne peuvent se développer sans acquérir de nouvelles terres plus mécanisables, du cheptel et sans faire d'investissements importants. Ceci n'est réalisable que si ces exploitations sont aidées financièrement.

2. Les exploitations moyennes (catégorie II) représentent 23,5 % de l'ensemble des exploitations; leur superficie moyenne est de 14 ha, et elles possèdent 10,3 unités de gros bétail. Elles verront leur place relative au minimum se maintenir, et plus probablement s'accroître (elles représenteront approximativement le tiers des exploitations). Ceci s'explique par le fait que cette catégorie est composée pour les 3/4 d'exploitants ayant moins de 52 ans ou un successeur déjà désigné. Ces exploitations obtiennent actuellement un revenu équivalent à 57 % du revenu de référence : un pas très important reste donc à franchir pour atteindre le revenu de parité, et seules quelques exploitations pourront arriver, grâce aux plans de développement, au revenu de référence par travailleur disponible. Le développement de ces exploitations, passe obligatoirement par l'augmentation de la superficie agricole par travailleur, qui entraînerait un investissement important en cheptel, matériel et bâtiment. Hors, une seule de ces exploitations a accepté d'élaborer un plan de développement, et les résultats de ce dernier ne permettent pas d'arriver au revenu de référence en 1985.

3. Les plus petites exploitations (celles de la catégorie III) représentent actuellement les deux tiers des exploitations du Queyras. Elles représenteront encore la moitié des exploitations en 1985 (on considère qu'il restera, à cette époque, toutes celles dont le chef d'exploitation a actuellement moins de 52 ans, et celles qui ont déjà un successeur désigné).

Rappelons que ces exploitations obtiennent actuellement un revenu par travailleur disponible très faible, moins du tiers du revenu de référence.

Ces exploitations posent le problème essentiel de l'agriculture du Queyras; on ne peut leur proposer de plans de développement, car elles n'ont ni actuellement ni dans l'avenir la possibilité d'agrandir leur superficie agricole utile. En effet, même si la superficie agricole utile libérée d'ici 1985 était répartie également (hypothèse improbable), elles ne gagneraient que 4,5 à 6 hectares de plus par exploitation, soit de quoi nourrir 3 ou 4 unités de gros bétail qui leur procureraient un revenu de travail supplémentaire de 3.000 FF environ d'ici 1985.

Examinons maintenant les effets des mesures envisagées par la politique de réforme de l'agriculture. Les estimations sur l'importance relative des différents groupes d'exploitations agricoles et de leur revenu en 1985 ont été faites en tenant compte de l'affectation des terres libérées d'ici là.

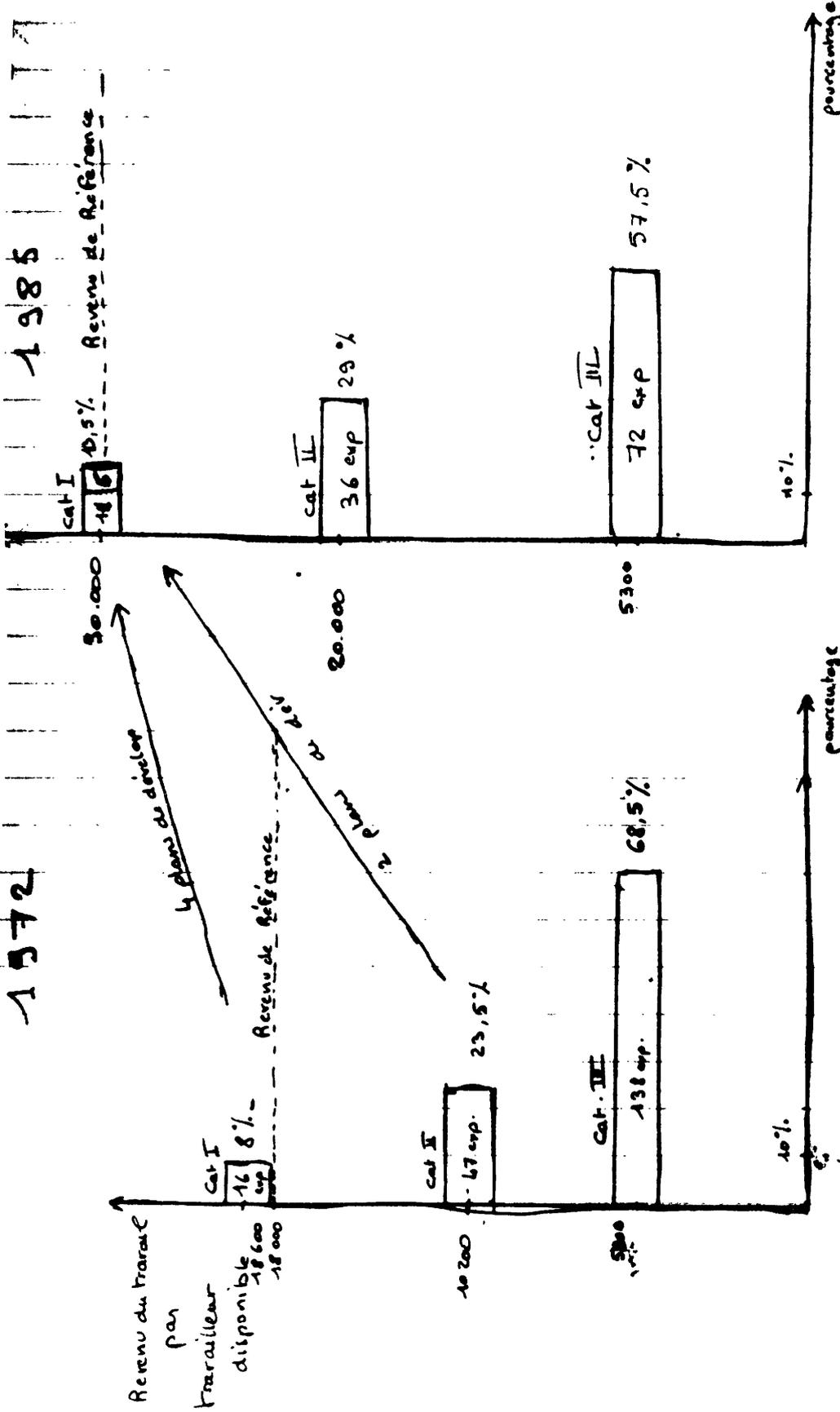
1. On a supposé dans un premier temps que toutes les terres libérées étaient reprises par des exploitations des groupes I et II (soit 12 ha en moyenne par exploitation du groupe I ou II existant en 1985); c'est l'hypothèse la plus probable, les exploitations du groupe III ayant un revenu beaucoup trop faible pour qu'il leur soit possible de s'agrandir. Le graphique 4 (page 38) montre l'évolution des différents groupes d'exploitations et les conséquences des plans de développement.

11. Douze exploitations en 1985 (soit 10 % de l'ensemble des exploitations) atteindraient "naturellement" le revenu de référence, alors fixé à 30.000 FF (nous supposons que l'augmentation annuelle des revenus réels de l'ensemble des catégories socio-professionnelles est de 4 % par an). Quatre exploitations appartenant au groupe I en 1972 ne pourront se maintenir au niveau du revenu de référence en 1985 que si un plan de développement leur est accordé. Deux exploitations du groupe II viendraient s'adjoindre au groupe I grâce à un plan de développement.

L'action des plans de développement permettrait donc en 1985 à 4,5 % des exploitations d'atteindre le revenu de référence, s'ajoutant aux 9 % des exploitations l'atteignant "naturellement".

12. Les exploitations du groupe II, grâce à l'augmentation de leur superficie (12 ha) verraient leur revenu par travailleur disponible doubler, ceci à condition que des aides financières autres que celles accordées dans les plans de développement, puissent les aider à se développer. Cette augmentation de revenu du travail serait supérieure à l'augmentation des revenus réels enregistrés dans l'ensemble de l'économie.

Graphique n° 4 - Evolution de la répartition des exploitations agricoles entre 1972 et 1985 dans l'hypothèse où toutes les terres libérées d'ici 1985 sont réparties également entre toutes les exploitations des catégories I, II et III



- Répartition des 202 exploitations du Queyras entre les différentes catégories en 1972

Répartition des 125 exploitations du Queyras entre les différentes catégories en 1985.

Note le revenu de référence de 1985 est calculé à partir de celui de 1972 en supposant que ce dernier augmente régulièrement de 6% tous les ans

Le revenu atteint en 1985 par travailleur disponible serait équivalent aux deux tiers du revenu de référence. Ces exploitations représenteraient alors 29 % des exploitations de 1985.

13. Les exploitations du groupe III qui représentent plus des deux tiers des exploitations en 1972, représenteraient encore plus de la moitié des exploitations en 1985, et ceci à condition que les mesures d'encouragement à la cessation de l'activité agricole entraînent d'ici là la disparition de toutes les exploitations dont la succession est ou incertaine ou non assurée. Ces exploitations verront leur revenu du travail agricole stagner. Elles s'appauvriront donc relativement aux autres catégories socio-professionnelle.

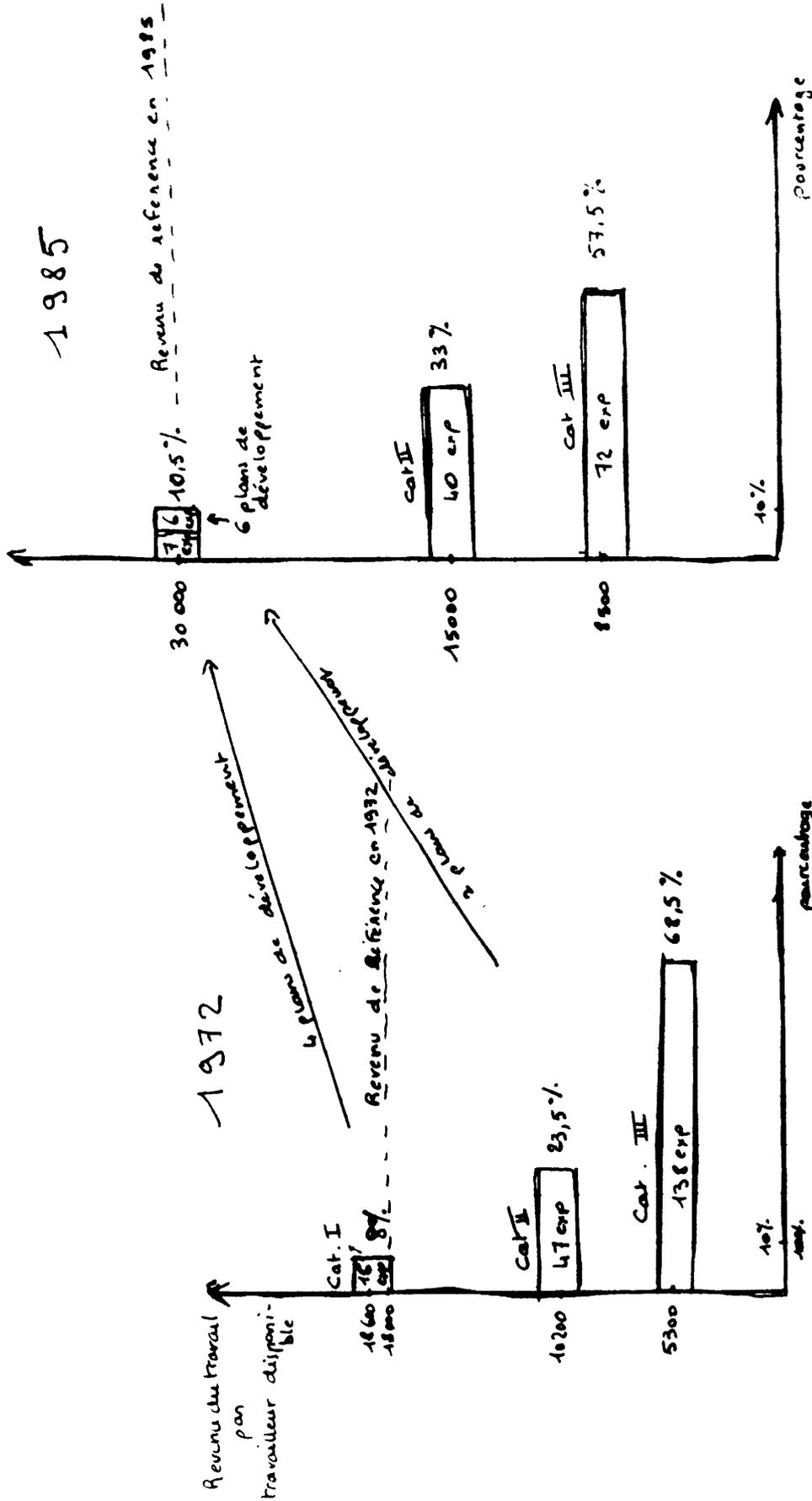
Il serait nécessaire pour ces exploitations de mettre en place l'aide aux bas revenus qui avait un moment été envisagée dans les propositions de la CCE, pour les agriculteurs âgés.

L'amélioration du montant de l'IVD encouragerait les chefs d'exploitation âgés de plus de 55 ans à céder leur exploitation. Pour les chefs d'exploitation de moins de 45 ans et les aides familiaux, seules des incitations importantes à leur reconversion professionnelle soit partielle, soit totale, permettrait d'améliorer leur revenu. Ceci ne peut se réaliser que s'il y a un développement régional suffisant pour absorber cette main-d'oeuvre supplémentaire.

2. Si on suppose que toutes les terres libérées sont réparties également entre toutes les exploitations existant en 1985 (hypothèse peu probable), les résultats des mesures envisagées par la politique de réforme ne sont pas fondamentalement différents. Chaque exploitation dispose alors seulement de 6 ha pour s'agrandir, ce qui réduit les possibilités de développement des catégories I et II (voir graphique 5 page 40).

La catégorie I passe de 8 % de l'ensemble des exploitations en 1972 à 10,5 % en 1985, alors qu'elles tomberaient à 6 % de l'ensemble des exploitations en 1985, sans plans de développement.

Graphique n° 5 - Evolution de la répartition des exploitations agricoles entre 1972 et 1985 dans l'hypothèse où toutes les terres libérées d'ici 1985 sont réparties également entre toutes les exploitations des catégories I, II et III.



Repartition des 125 exploitations du Queyral entre les différentes catégories en 1985

Repartition des 202 exploitations du Queyral entre les différentes catégories en 1972

Note: Le revenu de référence de 1985 est calculé à partir de celui de 1972 en supposant que ces deux augmentent négativement de 4% tous les ans.

La catégorie II voit son importance relative augmenter, mais la croissance du revenu du travail induite par l'augmentation de superficie ne lui permet pas tout à fait de maintenir son revenu, relativement au revenu de référence. Le revenu par travailleur disponible dans ces exploitations n'atteint en 1985 que 50 % du revenu de référence, contre 57 % en 1972.

La catégorie III voit aussi son revenu du travail augmenter de 50 % mais les agriculteurs de cette catégorie voient leur revenu s'accroître plus faiblement que les autres catégories socio-professionnelles de la région.

On peut s'interroger sur les mesures qu'il serait nécessaire de mettre en place pour permettre au maximum d'exploitations d'atteindre un revenu par travailleur équivalent au revenu de référence; il existe soit en projet au niveau de la CCE, soit en application dans certains pays (prime à la "vache tondeuse" en France) des mesures d'aide à l'agriculture de montagne; ces mesures dont l'objectif est le maintien d'une agriculture permanente en montagne proposent de verser une prime par unité de gros bétail, prime variant de 200 FF dans la législation française à 250 FF dans le projet de directive de la CCE.

Ce type de mesure ne peut aider à résoudre les problèmes des petites exploitations; deux tiers des exploitations toucheraient en moyenne une prime de 1.200 à 1.500 FF, selon le montant de la prime à l'UGB.

Cette prime serait plus intéressante pour les exploitations importantes de la catégorie I, puisqu'elles toucheraient de 5.000 à 6.300 FF selon le montant de la prime à l'UGB.

De telles mesures, comme l'ont souvent remarqué les agriculteurs en réunions, ne peuvent résoudre entièrement les problèmes des exploitations agricoles du Queyras.

Les mesures d'aide à l'agriculture de montagne doivent poursuivre un double objectif :

- Augmenter la valeur de la production agricole et en abaisser le coût; des possibilités existent pour améliorer les conditions techniques et économiques de la production agricole dans le Queyras; la vulgarisation technique pratiquement inexistante actuellement pourrait par exemple améliorer notablement l'état sanitaire du troupeau ovin, ce qui augmenterait les résultats économiques de cette production. D'autres améliorations techniques sont possibles, comme l'amélioration de la fertilisation sur les prairies temporaires; au niveau de l'organisation des débouchés une action devrait être menée, afin de mieux valoriser les agneaux qui sont actuellement commercialisés dans de mauvaises conditions auprès des marchands de bestiaux. Enfin un effort d'améliorations des infrastructures devrait être fait afin de mieux utiliser la superficie agricole : certains hameaux où les structures foncières sont satisfaisantes pourraient être mieux desservis; il existe des parcelles relativement mécanisables où l'on ne peut accéder qu'avec un mulet. En outre il serait souhaitable de ne pas laisser complètement disparaître les réseaux d'irrigation qui permettent une intensification importante sur les meilleures terres des vallées et favorisent ainsi la constitution de stocks de foin importants pour l'hiver.
- Améliorer les conditions de la production ne pourrait sauver toutes les exploitations agricoles du Queyras; on a constaté qu'il existait un chômage partiel équivalent en moyenne à la moitié du temps disponible d'un travailleur sur chaque exploitation; par ailleurs la création d'emplois à plein temps dans d'autres secteurs de l'économie est nécessaire pour que les agriculteurs ou aides familiaux de la catégorie III puissent se reconvertir.

Cela est possible s'il se développe dans le Queyras certaines activités comme l'industrie du meuble (il existe déjà un artisanat réputé) ou bien des entreprises et métiers du bâtiment,

alors qu'actuellement la plupart des constructions nécessaires au développement du tourisme sont faites par des entreprises extérieures à la région. Enfin le développement des activités touristiques peut apporter des possibilités d'emploi partiel pour les chefs d'exploitation et aides familiaux, permettant d'utiliser la différence entre la force de travail disponible sur les exploitations agricoles et celle strictement nécessaire aux travaux agricoles.

Il apparaît donc difficile dans cette région d'améliorer notablement le revenu des exploitants agricoles et de leur famille si on ne favorise pas aussi le développement des infrastructures nécessaires à la production agricole, et des activités permettant d'absorber les agriculteurs et aides familiaux désirant exercer une autre activité, et permettant ainsi à ceux qui restent d'avoir une productivité plus élevée.

Q U E Y R A S

R A P P O R T G E N E R A L

R A P P O R T G E N E R A L

Sommaire

	<u>page</u>
INTRODUCTION	1
1 Choix de la région	2
2 Description de la réalisation concrète de l'étude et méthodes de travail	7
CHAPITRE I	
PRESENTATION DE LA REGION	10
11 Les conditions naturelles	10
12 Histoire de la région et place de l'agriculture dans l'ensemble des activités	21
13 La vie du paysan dans le Queyras	36
14 Comparaison de l'agriculture du Queyras avec celles d'autres régions des Hautes-Alpes	42
CHAPITRE II	
LA SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE	51
21 Les structures foncières	51
22 Les alpages dans le Queyras	62
23 Analyse du système de production	66
24 Analyse des résultats par groupes d'exploitations agricoles	77
25 Les activités secondaires des chefs d'exploitation et de leur famille	97
CHAPITRE III	
L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET LES EFFETS DES MESURES ENVISAGÉES PAR LA POLITIQUE DE REFORME DE LA CEE (Directives 159, 160 et 161 du Conseil du 17 avril 1972)	101
31 Les potentialités et leur mise en application	101
32 Les blocages au développement agricole	105
321 Insuffisance des terres libérées pour l'agrandissement des exploitations	105
322 Un environnement économique défavorable	108
33 Les mesures proposées par la CEE permettent-elles de lever ces blocages ?	117
331 L'aide à la reconversion professionnelle	117
332 L'indemnité viagère de départ	119
333 Les plans de développement et les aides financières	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°	Page	Intitulé
1	6	Répartition des exploitations agricoles dans les différentes communes
2	12	Températures : moyennes des minima et des maxima mensuels
3	14	Les gelées
4	14	Volume annuel de précipitations
5	15	Moyennes des précipitations par mois
6	18	Nombre total moyen de jours où les précipitations dépassent 1 mm
7	23	Evolution de la population totale du Queyras
8	27	Taux d'accroissement par an de la population entre 1962 et 1972
9	28	Nombre d'exploitations agricoles par commune
10	29	Evolution de la population employée par branches d'activité
11	45	Pourcentage des chefs d'exploitation par tranches d'âge
12	46	Evolution du nombre des exploitations : variation annuelle moyenne (en %)
13	47	Comparaison du système d'exploitation du Queyras avec celui d'autres régions des Hautes-Alpes et un système d'exploitation moyen calculé sur l'ensemble de la France
14	53	Surface agricole utile par exploitation
15	56	Superficie agricole utilisée par exploitation
16	58	Le territoire "plat" dans trois communes
17	59	Le parcellaire de quelques communes
18	63	Répartition des alpages selon les communes, les animaux et leur origine
19	67	Variations dans les spéculations animales entre 1962 et 1972
20	68	Calendrier des travaux
21	73	Taille des troupeaux et chargement à l'hectare dans les différentes communes du Queyras
22	74	Importance des différentes spéculations animales dans les exploitations
23	75	Nombre et pourcentage d'UGB bovins et ovins dans chaque commune
24	88	Répartition des exploitations selon les groupes économiques et les classes de superficie
25	87	Taux de sondage dans les différents groupes d'exploitations
26	89	Moyennes des caractéristiques techniques et économiques des différentes catégories d'exploitations

Tableau n°	Page	Intitulé
27	94	Répartition par commune des exploitations agricoles enquêtées suivant les quatre catégories de succession possibles et les trois groupes économiques
28	95	Répartition des trois groupes d'exploitations agricoles enquêtées suivant leur avenir probable
29	96	Répartition des activités secondaires dans les familles d'exploitants agricoles selon l'avenir de l'exploitation
30	98	Répartition des exploitants agricoles et aides familiaux selon les activités extra-agricoles exercées
31	102	Hypothèse de la répartition de la superficie de l'exploitation suivant la destination et les possibilités de mécanisation
32	103	Résultats des modèles
33	104	Répartition de la valeur ajoutée dans les modèles ovin et bovin
34	107	Variations de superficie dans les exploitations agricoles d'ici 1 985
35	109	Influence de la superficie agricole libérée sur la taille des exploitations agricoles en 1 985
36	108	Importance du Contrôle Laitier dans le Queyras
37	110	Résultats du Contrôle Laitier
38	112	Primes octroyées par le Groupement de Producteurs de Tarines
39	115	Prix moyen du lait dans le Queyras selon les mois
40	118	Différence entre les UTH disponibles et strictement nécessaires au niveau technique donné
41	119	Exploitants en âge d'avoir l'IVD d'ici 1 985

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

Carte et graphique n°	Page	Intitulé
1	10bis	Situation du Queyras en France
2	10ter	Le Queyras
3	13	Températures : moyennes des minima et des maxima
4	16 et 17	Moyennes mensuelles des précipitations dans le Queyras
5	26	Population totale par communes
6	43	Localisation du Champsaur, du Dévoluy, du Gapençais et du Queyras
7	54	Répartition des exploitations agricoles du Queyras selon la classe de superficie
8	60	Fragment du plan parcellaire de Ceillac avant et après remembrement
9	72	Répartition des exploitations agricoles en fonction du nombre d'UGB qu'elles possèdent
10	80	Revenu du travail total (autoconsommation incluse) en fonction du nombre d'UGB
10bis	81	Répartition suivant la succession
10ter	82	Répartition des exploitations dont le chef a une activité extérieure
11	83	Revenu du travail total par UTH réelles en fonction du nombre d'UGB
11bis	84	Répartition suivant la succession
11ter	85	Répartition des exploitations dont le chef a une activité extérieure
12	86	Revenu du travail par UTH nécessaires en fonction des UGB
13	116	Système de ramassage du lait

LISTE DES ABBREVIATIONS UTILISEES

C C E	: Commission des Communautés européennes
C E T A	: Centre d'Etudes Techniques Agricoles
C U M A	: Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
D S A	: Direction des Services Agricoles
H B	: Herd-Book
I V D	: Indemnité Viagère de Départ
R G A	: Recensement Général de l'Agriculture
S A U	: Surface Agricole Utile
S T H	: Surface Toujours en Herbe
U F	: Unité Fourragère (énergie apportée par un kg d'orge)
U G B	: Unité de Gros Bétail (1 UGB = une vache laitière de 600 kg produisant 300 litres de lait par an et consommant 3000 UF)
U T H	: Unité Travail Homme (300 jours de 8 heures par an)

INTRODUCTION

Il est nécessaire de rappeler pourquoi nous avons choisi une région de montagnes pour étudier l'impact des mesures envisagées par la C.E.E., et de voir en quoi le Queyras répond aux préoccupations qui ont guidé ce choix.

Nous décrirons ensuite rapidement les méthodes de travail qui ont permis de réaliser l'étude.

1. CHOIX DE LA REGION

11. POURQUOI UNE REGION DE MONTAGNE

L'objectif de la CEE étant d'étudier l'impact des mesures qu'elle envisage de prendre en faveur des zones d'agriculture difficile, il était nécessaire de choisir, parmi ces zones, une région d'agriculture de montagne. Les zones de montagne de par les conditions naturelles difficiles (topographie et climat) opposent une résistance énergique à l'action de l'homme quelle que soit son activité, mais plus précisément encore lorsqu'il s'agit d'agriculture. C'est un lieu commun que de reconnaître que les conditions naturelles en montagne imposent à l'agriculture un handicap dû à la longueur de l'hiver, aux obstacles à la mécanisation etc.

Or, d'après une étude récente de l'Institut National d'Etudes Rurales Montagnardes, l'agriculture de montagne représente en France une superficie agricole utile de près de 3 millions d'hectares, soit près de 10 % de la surface agricole utile nationale, et plus de 150.000 exploitations agricoles.

Il s'agit donc d'une agriculture qui malgré ses handicaps occupe une part importante du territoire, et contribue de manière non négligeable au maintien de productions animales pour lesquelles la France et la CEE sont déficitaires (viandes bovine et ovine). Il faut ajouter à cette contribution directe à la production nationale un apport plus difficile à estimer, que l'on dénomme parfois sous le vocable : "conservation et entretien du territoire". Il s'agit plus précisément de la lutte contre certaines catastrophes naturelles telles que les avalanches, inondations, dégradation des sols et ses conséquences (érosion, ensablement des barrages hydro-électriques ...).

Il faudrait ajouter à cela un dernier apport plus difficile à cerner : l'accroissement de l'urbanisation et des loisirs a entraîné un développement accéléré du tourisme et particulièrement en montagne; il apparaît alors nécessaire pour que ce tourisme continue à se développer, qu'il y ait un certain entretien du paysage; les champs dégradés par l'érosion ou retournés à la friche n'offrent pas un très grand attrait aux citadins non habitués aux rigueurs des conditions naturelles de la montagne. En outre, l'extension du tourisme d'hiver a donné une plus grande importance à la lutte contre les avalanches.

Nous remarquerons enfin que certaines régions de montagne, si l'agriculture ne s'y maintient pas, sont vouées à une désertification dont nous ne mesurons pas encore bien les conséquences. Cette désertification est parfois compensée par le développement de l'activité touristique, mais ce développement reste en fait l'apanage d'une minorité de lieux et l'on s'apercevra plus loin que même dans le Queyras, région où le tourisme se développe, la population décroît dans toutes les communes à l'exception d'une seule.

12. POURQUOI LE QUEYRAS ?

Nous avons longuement hésité avant de choisir le Queyras comme région d'étude de l'agriculture de montagne. Deux hypothèses de travail étaient possibles : prendre une zone de montagne où le tourisme est inexistant ou bien retenir une région où le développement touristique apparaît comme un fait de nature à remettre en cause l'agriculture de la région.

Les régions de montagne se rapprochant plus de la première hypothèse sont :

- soit des régions où les conditions naturelles (altitude plus basse, topographie moins accidentée) ont permis le maintien d'une agriculture qui est loin de disparaître (par exemple le Champsour dans les Hautes Alpes).
- soit des régions où la désertification a atteint un seuil qui permet difficilement le maintien d'une agriculture permanente (les départements des Alpes de Haute Provence, de la Lozère, une partie de l'Ardèche, une partie des Hautes Alpes, etc.). Ce sont des régions où les conditions naturelles défavorables à l'activité agricole n'ont pu être compensées par la création d'autres activités comme le tourisme ou l'industrie.

Bien que l'agriculture représente encore une part importante de l'activité de ses habitants (voir p. 29 la répartition de la population active selon les branches d'activité économiques), le Queyras se situe parmi les régions concernées par la seconde hypothèse (agriculture perturbée par le développement du tourisme). Cette région nous offre l'avantage d'avoir une agriculture tenant encore une grande place dans l'ensemble de ses activités, bien qu'elle soit tout de même une agriculture de haute montagne.

Remarquons dès maintenant, sans nous étendre sur l'étude des conditions naturelles qui sera faite au premier chapitre, que sur les neuf communes qui composent la région agricole du Queyras, huit sont situées au-dessus de 1.500 m d'altitude, la plus haute étant située à 2.000 m et la plus basse à 1.350 m.

Si cette altitude élevée est un handicap pour l'agriculture, elle est un avantage certain pour le développement du tourisme d'hiver : l'enneigement du Queyras est bon, sa position méridionale lui assure un ensoleillement recherché en hiver.

Le développement du tourisme d'hiver est récent (moins de 10 ans). Il présente des formes diverses : une station importante dans une commune géographiquement un peu à l'écart (Vars), trois stations de moyenne importance (Ceillac, Molines, St Véran), cinq petites stations (Arvieux, Château Ville Vieille, Abriès, Aiguille, Ristolas).

Vars a de nombreuses remontées mécaniques (plusieurs télésièges et une quinzaine de téléskis) et un développement immobilier important.

Les autres communes ont entre deux et sept remontées mécaniques, gérées par un syndicat inter-communal; et un développement immobilier beaucoup plus restreint, de nature familiale (petits hôtels), agricole (gîtes) et communales (gîtes communaux).

On remarque donc que le tourisme d'hiver est présent dans toutes les communes, mais avec un impact différent.

Cet équipement touristique encore récent n'a pas encore atteint son niveau d'équilibre. Mais il entraîne déjà des changements importants dans le comportement des Queyrassins et un certain désarroi quant à l'agriculture et à son avenir. Tous ressentent cette incertitude, qu'ils habitent dans des villages bénéficiant pleinement de cette activité, ou qu'ils résident dans les hameaux isolés.

Tableau 1

Répartition des exploitations agricoles
dans les différentes communes

	1972 (1)	1972 (2)	Exploit.enquêtées en septembre 1972
ABRIES	12	11	6
AIGUILLES	9	10	3
ARVIEUX	48	44	21
CEILLAC	35	29	17
CHATEAU VILLE- VIEILLE	23	18	8
MOLINES	32	31	10
RISTOLAS	8	5	3
SAINT-VERAN	21	15	8
VARS	39	39	22
TOTAL QUEYRAS	227	202	98

(1) Recensement général de l'agriculture 1970

(2) Recensement des exploitations par enquête auprès des mairies

2. DESCRIPTION DE LA REALISATION CONCRETE DE L'ETUDE ET
METHODES DE TRAVAIL

21. L'étude sur le terrain a commencé par une centaine d'enquêtes en septembre 1972 : environ une exploitation sur deux a été enquêtée (cf. annexe 1).

La base de sondage avait été établie par enquêtes directes auprès des mairies ou auprès d'agriculteurs connaissant bien leurs communes ou hameaux. Il n'a pas été possible de disposer de la base résultant du recensement général de l'agriculture de 1970 (R.G.A.).

L'enquête directe auprès des mairies fait apparaître 202 exploitations agricoles, alors que le R.G.A. en avait recensé 230.

La différence peut s'expliquer par

- la disparition de quelques exploitations depuis deux ans;
- le fait que certains retraités ont probablement été comptés comme exploitants agricoles par le R.G.A., alors qu'ils ne tirent pratiquement aucun revenu de l'agriculture.

Les enquêtes étaient faites à l'aide d'un questionnaire (cf. annexe 2) de même nature que celui qui avait servi pour le Morvan.

Le dépouillement des enquêtes a été fait à Paris pendant le mois d'octobre; l'analyse a été menée avec les mêmes concepts que ceux utilisés pour la partie de l'étude consacrée au Morvan (voir annexe 3).

Les résultats les plus importants sont présentés dans les tableaux que l'on trouvera en annexe.

Dès le mois d'octobre, un petit groupe d'étudiants est retourné dans le Queyras afin de recueillir par des enquêtes (une vingtaine) plus approfondies les bases techniques permettant d'évaluer les potentialités agricoles de la région.

22. L'ensemble de l'équipe est redescendu du 1er au 15 novembre afin

- d'étudier plus à fond les projets de certains agriculteurs ayant manifesté un intérêt pour les plans de développement lors de la première phase d'enquête;
- d'analyser plus à fond les réactions de l'ensemble des agriculteurs face à l'avenir.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons employé les méthodes suivantes :

221. - quatre réunions ont été organisées en début de période dans quatre communes :

Ceillac

Arvieux

Molines (les agriculteurs de St Véran et Château Ville Vieille y avaient été invités aussi)

Abriès (les agriculteurs de Ristolas, Aiguilles y avaient été également invités).

Trois objectifs étaient assignés à ces réunions :

- soumettre à la discussion des agriculteurs des modèles de potentialités très simplifiées, élaborés à l'aide de données correspondant à ce qui était pratiqué dans ces communes.
- analyser les motivations des agriculteurs en matière de politique agricole et d'avenir agricole de leur commune.
- analyser plus profondément certains processus techniques.

222. Une série d'enquêtes a été faite afin d'analyser les projets de quelques exploitants intéressés par les plans de développement.

223. Des visites complémentaires aux réunions (individuelles ou concernant un groupe d'exploitants) ont été faites afin de mieux localiser certains blocages à des actions de développement (exemple = la réticence devant le double métier, l'opposition au travail en commun ...).

La seconde quinzaine de novembre a été consacrée au dépouillement des enquêtes complémentaires, l'analyse des résultats et à la rédaction du rapport.

CHAPITRE I

PRESENTATION DE LA REGION
=====

11. LES CONDITIONS NATURELLES

111. Délimitation de la région

La région étudiée est celle du Queyras, tel qu'il est défini en tant que "petite région agricole" par le Ministère de l'Agriculture Française. Cette région englobe les sept communes du canton d'Aiguilles (Abriès, Aiguilles, Arvieux, Château Ville Vieille, Molines, Ristolas, St Véran) et deux communes du canton de Guillestre (Ceillac et Vars).

La région présente une unité géographique certaine. Il s'agit de la partie du bassin du Guil située en amont de Guillestre. Ses limites sont le plus souvent des lignes de partage des eaux, c'est-à-dire des crêtes de massifs montagneux : Guil-Durance à l'Ouest, Guil-Po au Nord et à l'Est, Guil-Ubaye au Sud. (Ces crêtes culminent souvent à plus de 3.000 m). L'entrée du Queyras est constituée par les gorges du Guil, profondes et étroites, de 15 km de long. Avec de telles frontières naturelles, peu de cols utilisables pour les liaisons commerciales, le Queyras est une région plus isolée que beaucoup d'autres des Alpes françaises.

112. Géologie-topographie

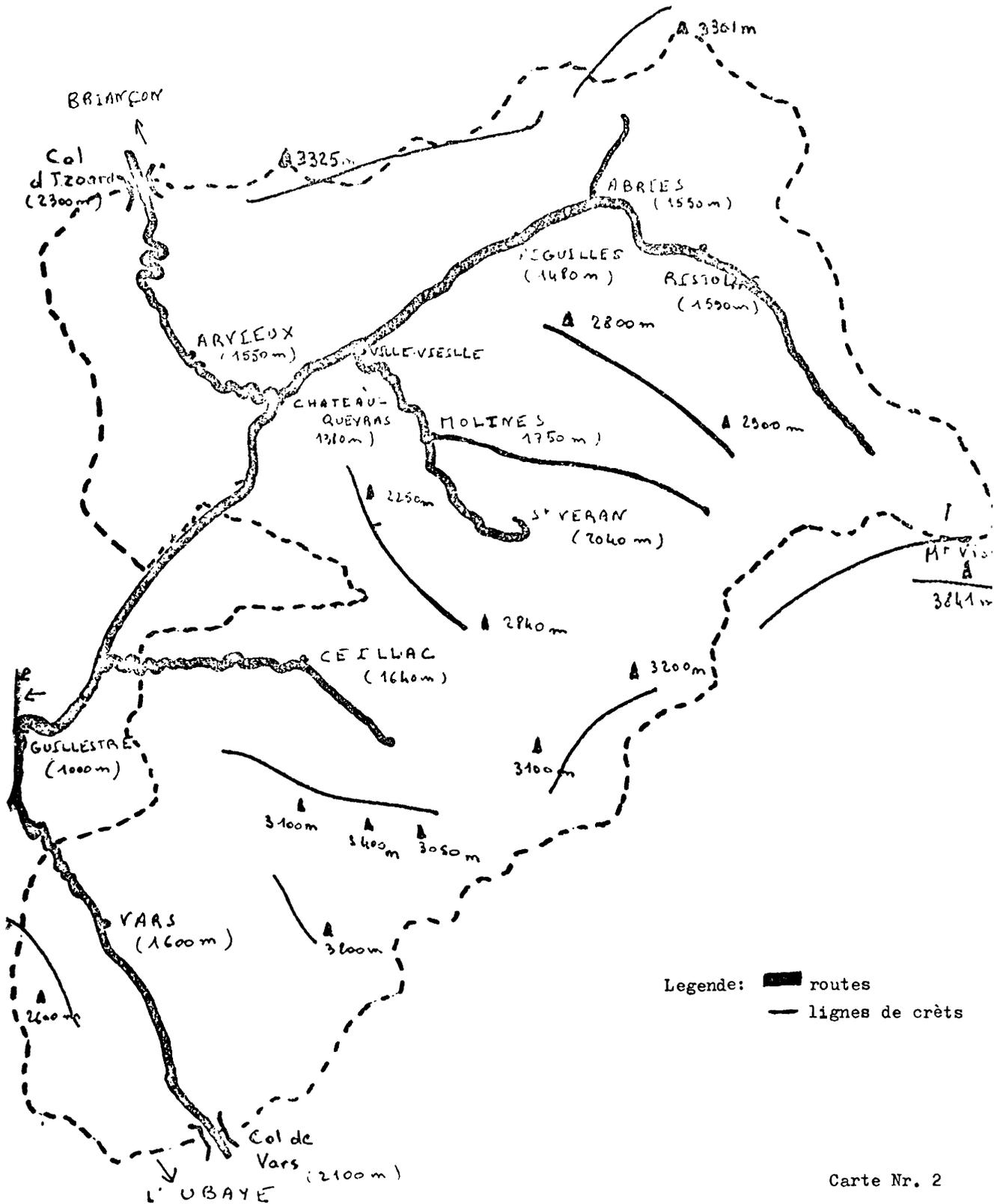
Le Queyras est situé dans la zone des schistes lustrés, qui constitue la partie orientale de la zone intra-alpine ou du Briançonnais. Les micaschistes associés à des calcaires magnésiens en sont les principaux constituants avec les roches vertes, exploitées dans le passé pour l'amiante et le cuivre (St Véran). Les plis sont déversés vers le Nord-Est, ce qui confère aux vallées queyrassines un profil asymétrique facilitant la montée sur les adrets (St Véran).

SITUATION DU QUEYRAS EN FRANCE



Carte Nr. 1

Le QUEYRAS



Legende:  routes
 lignes de crêtes

Le caractère topographique essentiel du Queyras est la quasi absence de terrain plat. Tous les lieux habités sont situés soit dans des fonds de hautes vallées - toujours au-dessus de 1.400 m (Chateau Ville Vieille, Aiguilles, Abriès, Vars), soit sur des adrets en pente (St Véran, Molines). Les deux seules communes possédant des terres plates en quantité non négligeable sont Ceillac et Arvieux (200 et 150 ha environ pour des territoires d'environ 8.000 ha). Notons que ces terrains plats se trouvent à une altitude supérieure à 1.500 m.

113. Etude sommaire du climat

Le Queyras est une région de transition entre les Alpes du Dauphiné et les Alpes du Sud. Son climat est celui d'une zone de haute montagne marqué par des influences méditerranéennes (notamment en ce qui concerne la répartition des précipitations et les températures).

A. Températures

Peu de données sont disponibles, sauf pour la commune d'Arvieux, ce qui sera suffisant pour avoir une idée de l'ensemble.

On note essentiellement la rigueur et la longueur de l'hiver. Pendant 6 mois la moyenne des minima est en-dessous de 0° et la moyenne des maxima inférieure à 6°5.

De mai à octobre, la moyenne des maxima reste supérieure à 13°C. La vraie chaleur estivale ne dure que du 1er juillet au 15 août. Après cette date, les journées sont moins chaudes, comme au mois de juin. Mais les nuits sont fraîches, même en été : la moyenne des minima ne dépasse pas 6°2 C (juillet). Dès le 15 août, on peut craindre 1 ou 2 petites gelées. Les amplitudes journalières sont plus importantes que dans les régions voisines :

amplitude journalière moyenne en février : 12°3 C

amplitude journalière moyenne pour les 3 mois d'été : 14°4 C

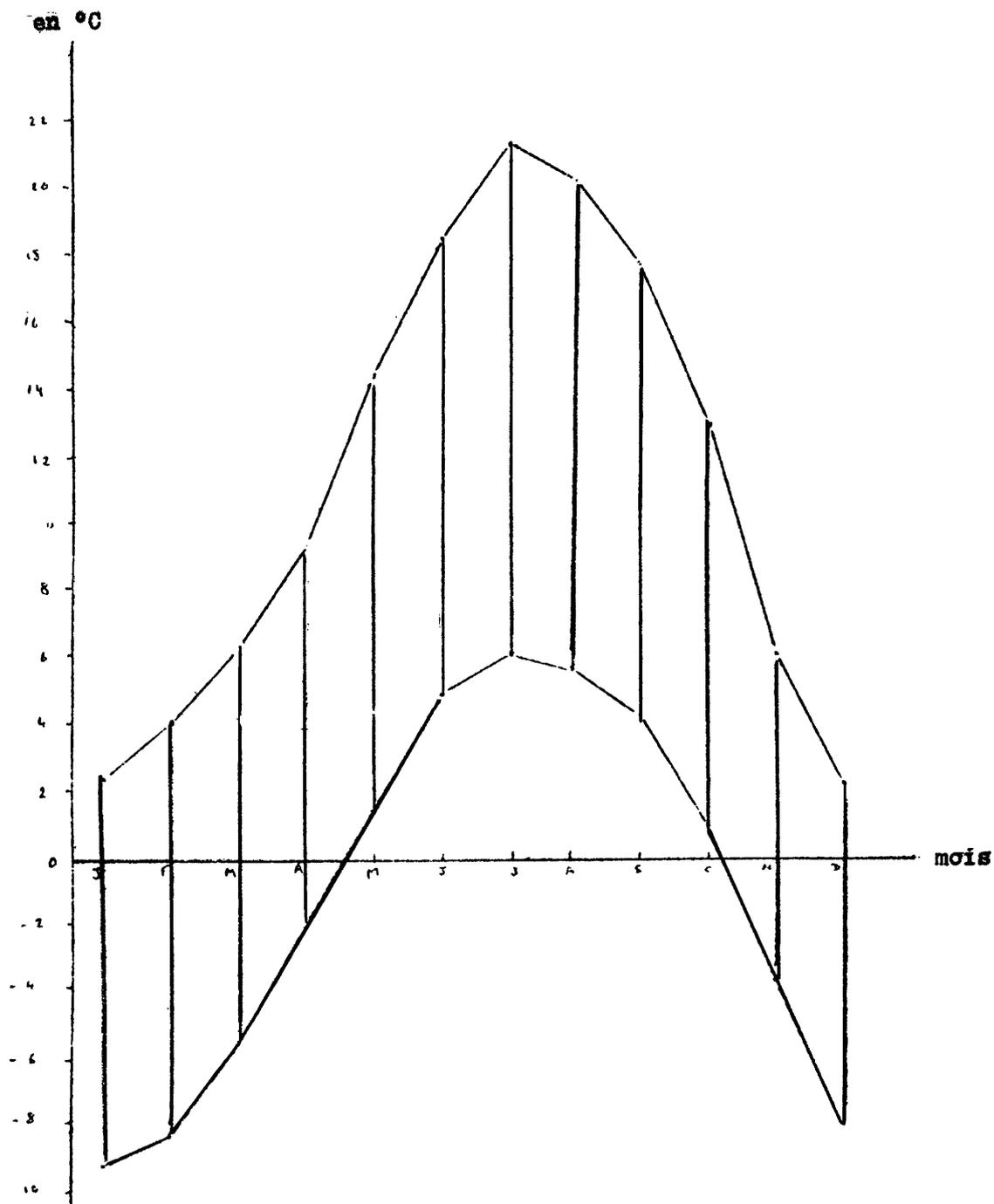
Tableau 2

Moyenne des minima et des maxima mensuels
du 1er janvier 1959 au 31 décembre 1971

mois	moyenne des MINIMA	moyenne des MAXIMA
Janvier	- 9.1	+ 2.4
Février	- 8.2	+ 4.1
Mars	- 5.6	+ 6.2
Avril	- 1.9	+ 9.3
Mai	+ 1.6	+ 14.7
Juin	+ 5	+ 18.4
Juillet	+ 6.2	+ 21.4
Août	+ 5.9	+ 20.4
Septembre	+ 4.3	+ 17.7
Octobre	+ 1.1	+ 13.2
Novembre	- 3.7	+ 6.3
Décembre	- 7.9	+ 2.3
Moyenne annuelle	- 1.0	+ 11.4

Chiffres fournis par la station météorologique d'Embrun à partir des données du poste d'Arvieux (Exprimés en degrés Celsius).

TEMPERATURES



Graphique N° 3

MOYENNES DE MINIMA ET DES MAXIMA MENSUELS

à ARVIEUX (1553 m) du 1er janvier 1959 au 31 décembre 1971.
Chiffres fournis par la station météorologique d'Embrun à partir des données du poste d'Arvieux.

Gelées : Les gelées sont à craindre pendant les 5/6 de l'année. Pratiquement seuls juillet et août en sont exempts.

Tableau 3

	Nombre de mois de l'année		Nbre moyen de jours de gelée en mai
	sans gelée	sans forte gelée (- 5°C)	
Vars (1650 m)	2	5	4
Guillestre (980 m)	4	6	1
St Véran (2040 m)	1	3	11

Ceci est un obstacle à la culture des plantes (fourrages ou céréales) à haut rendement.

B. Les précipitations

a) Le volume

Ce n'est que le volume des précipitations qui fait la sécheresse du Queyras. En effet les totaux moyens annuels sont compris entre 640 et 840 mm. Les différences entre stations sont dues à des différences d'exposition et d'altitude, mais n'entraînent pas de différences fondamentales pour les potentialités agricoles.

Tableau 4

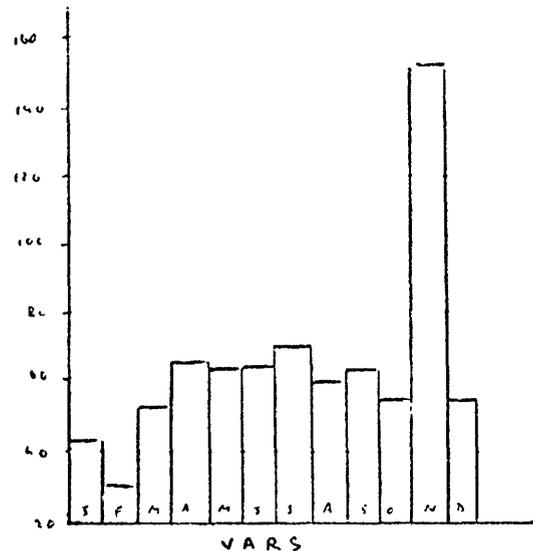
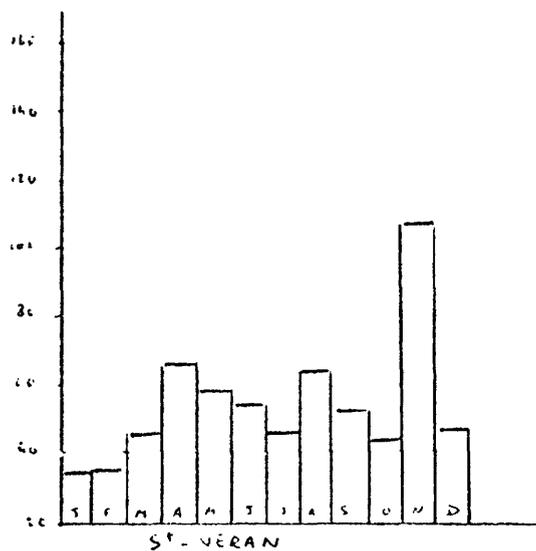
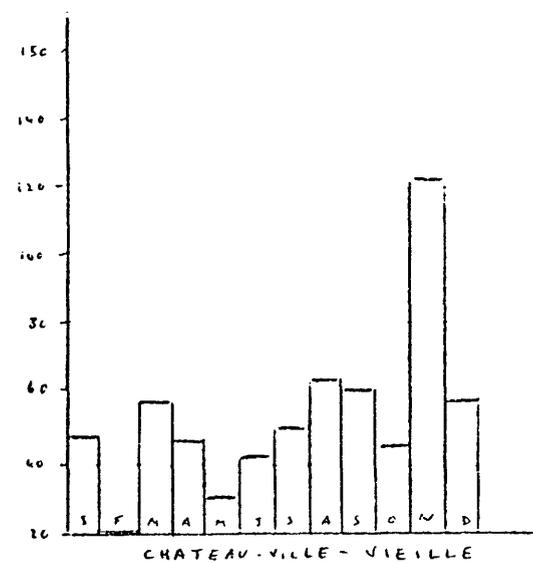
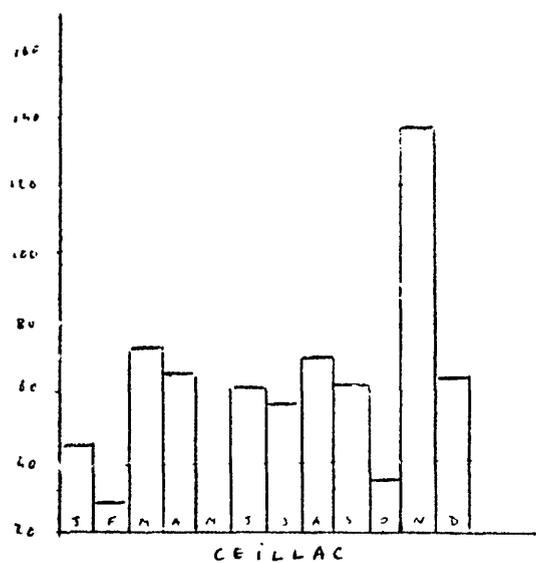
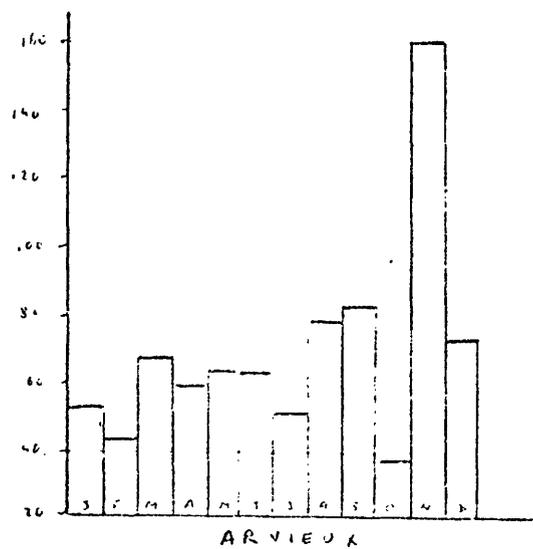
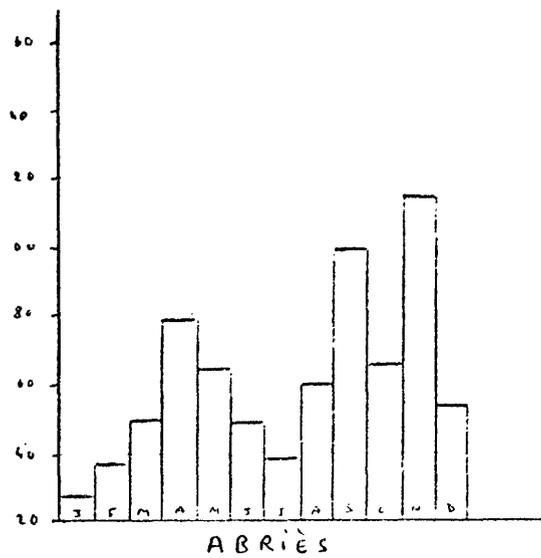
Moyenne sur 10 ans 59 - 69

	Abriès	Arvieux	Aiguilles	Ceillac	Ville Vieille
Total annuel en mm	740	833	746	746	638
	St Véran	Vars			
Total annuel en mm	658	787			

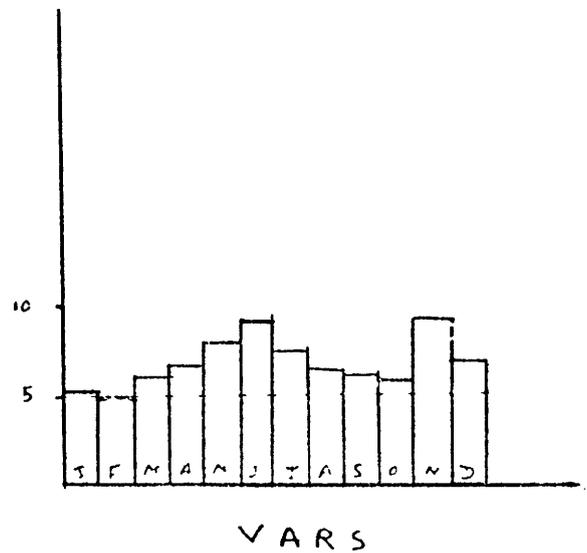
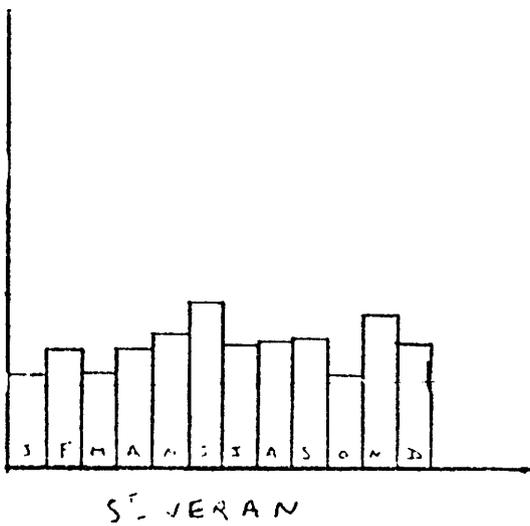
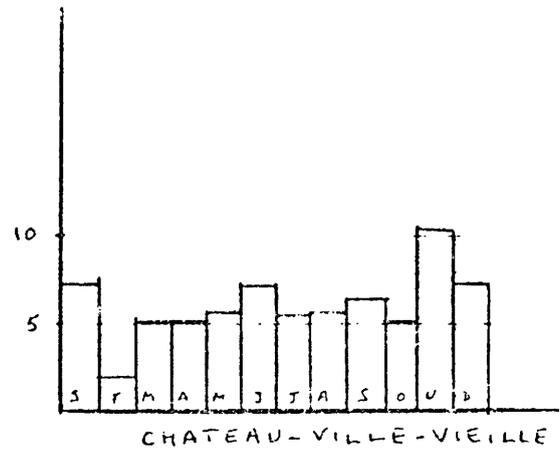
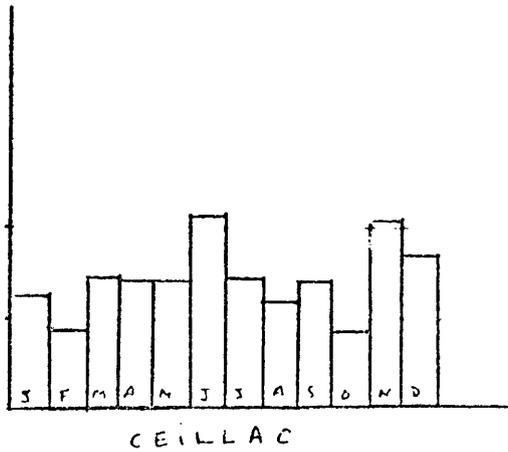
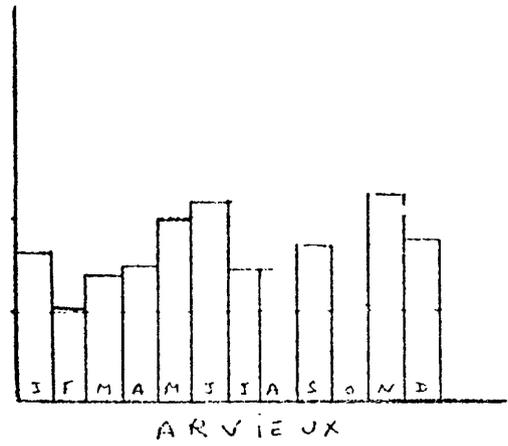
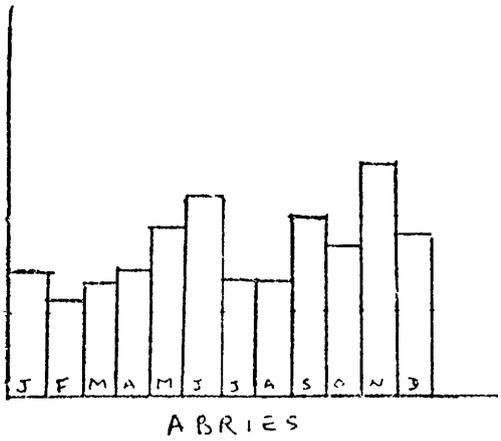
Tableau Nr. 5

MOYENNE DES PRECIPITATIONS PAR MOIS
(en mm)

Mois \ Commune altitude	Abriès 1522 m	Arvieux 1563 m	Ceillac 1740 m	Chateau Ville Vicille 1355m	St Véran 2040 m	Vars 1673 m
Janvier	27,6mm	53,2	45,6	47,9	34,2	43,2
Février	37,1	44,3	29,7	19,6	34,9	30,6
Mars	50	68	73	55	46	54
Avril	79	60	66	47	66	67
Mai	63,9	64	46	30	59	64
Juin	49	63	61	42	51	66
Juillet	38	51	57	50	47	71
Aout	60	79	70	63	65	61
Septembre	100	82	62	60	52	64
Octobre	67	37	36	45	45	56
Novembre	116	160	138	122	108	154
Décembre	53	72	63	57	47	51
Total	740	833	746	638	658	787



NOMBRE DE JOURS DE PRECIPITATIONS (≥ 1 mm)
(moyenne mensuelle de 1959 à 1969)



L'irrégularité annuelle des précipitations est ici le caractère essentiel. On peut en effet constater d'une année à l'autre des variations du simple au double, et ceci de manière assez fréquente.

Le nombre total annuel de jours de précipitation est assez nettement supérieur à ce qu'on observe dans les autres parties du département. Ceci est surtout vrai pour les stations orientées au Sud et au Sud-Est, comme Abriès (101 jours/an) et Arvieux (98 jours).

Tableau 6

Nombre total moyen de jours où les précipitations dépassent 1 mm (Moyenne 59-69)

Abriès	Arvieux	Ceillac	Ch. Ville Vieille	St Véran	Vars
101	98	87	66	84	80

b) La répartition

Pour l'agriculteur du Queyras, la réussite d'une année dépend de la période de mai à août. Mai et surtout juin sont des mois assez arrosés en moyenne, ce qui permet un bon départ de végétation quand le froid n'est plus trop vif. Par contre le mois de juillet est un des plus secs de l'année en moyenne. D'une année à l'autre on peut avoir des écarts du simple au triple, qui se répercutent sur les quantités de foin disponibles. Les agriculteurs disposaient autrefois de canaux d'irrigation qui leur permettait d'atténuer les effets de la sécheresse. Mais avec leur disparition (1), le rendement en foin est beaucoup plus sensible à la pluviométrie qui devient ainsi un facteur limitatif.

(1) L'entretien des canaux demande beaucoup de travail; la diminution de la population agricole a conduit à l'abandon de la plupart d'entre eux. (cf. histoire de la région).

D'autre part les alpages sont de toute façon soumis à la sécheresse, ce qui se répercute sur le poids des animaux à leur descente.

Quand l'été est humide (ex. été 72) un autre problème apparaît : les pluies fréquentes augmentent le travail nécessaire à la récolte du foin (quantités supérieures et retournements plus nombreux) et entraînent un étalement de ce travail sur une plus longue durée et une mauvaise qualité du foin récolté. Mais il faut noter que le cas se présente relativement rarement.

L'automne est en général humide avec un maximum de pluviométrie en novembre. A partir de la mi-novembre, la neige recouvre le pays. Elle persiste jusqu'à la fin avril environ. Mais la première neige peut aussi tomber le 1er janvier ou le 15 septembre et la fonte peut être terminée fin mars ou au contraire durer jusqu'à la fin mai. Sur les alpages la fonte est plus tardive, et ceux-ci ne sont utilisables que vers le 15 juin en général.

c) Importance des chutes de neige

En moyenne sur 25 ans	}	2720 mm à Arvieux (1553 m d'altitude
il est tombé		4360 mm à St Véran (2040 m d'altitude

L'importance des chutes de neige est variable. Par exemple, de 1951-1956 à Ceillac il est tombé respectivement 1846 - 2513 - 1230 - 2877 - 1123 mm de neige par hiver.

La fonte des neiges qui augmente énormément le volume d'eau des torrents provoque parfois des dégâts : destruction des prises d'eau des canaux et des aqueducs traversant les torrents, ensablage des champs si l'eau envahit les terres, destruction des ponts, des chemins, etc... Des dégâts importants ont eu lieu en 1957 et en 1963 à Ceillac, à Arvieux et dans la vallée du Guil, endommageant les terres de la Chapelue, de Ville Vieille, des Moulins d'Arvieux, voire les bâtiments d'exploitation.

Conclusion

Deux traits résument le climat : hiver très long et été sec. L'hiver de 6 à 7 mois rend nécessaire l'engrangement de quantités considérables de foin pour les bêtes et condamne l'agriculteur à un chômage partiel. L'été distingue le Queyras d'autres régions de haute montagne où les précipitations, donc les récoltes de foin sont plus régulières. De plus, les gelées de printemps et la courte durée des chaleurs estivales limitent les cultures céréalières ou fourragères à haut rendement.

12. HISTOIRE DE LA REGION ET PLACE DE L'AGRICULTURE DANS
L'ENSEMBLE DES ACTIVITES

Nous tenterons de retracer l'évolution des activités des habitants du Queyras, du 15^e siècle à nos jours.

Tout au long des siècles on retrouve l'importance de l'influence des conditions naturelles sur les activités des Queyrassins : l'hiver est long, une fois dispensés les soins aux animaux, il reste du temps disponible. Au contraire, durant l'été l'activité agricole est intense et beaucoup de travail est nécessaire.

Dans ces conditions climatiques, le Queyras, malgré son isolement, est atteint par les transformations économiques générales. Comment ces changements globaux se sont-ils traduits dans le cadre du Queyras ? C'est la question qui nous guidera pour tenter d'analyser et d'expliquer l'évolution des activités économiques des Queyrassins.

+
+ +

Dès le 15^eme siècle (1), on retrouve des traces de descente dans les villes, dans les vallées de Provence, dans les mines du Briançonnais, en hiver, pour ceux qui ne sont pas indispensables aux soins du bétail. Ils sont paysans en été et ont une autre activité en hiver.

Au 18^eme siècle, on trouve des émigrants saisonniers de la région dans de nombreuses contrées de France et outre-mer. Certains sont instituteurs, d'autres font du commerce itinérant, d'autres encore sont ouvriers.

(1) Vars : reconversion d'une commune rurale. Brochure éditée par la Revue Française de l'Agriculture.

Certains paysans deviennent instituteurs pendant l'hiver "en plaine" (en Provence en particulier), le niveau culturel de l'ensemble de la population de la montagne est élevé, l'analphabétisme est bien plus rare que dans la vallée.

Mais l'émigration saisonnière va décroître, remplacée par une émigration définitive au début du XIX^e siècle. De jeunes Queyrassins partent et vont s'installer à Paris, Aix, Marseille ou même à l'étranger (le Mexique, par exemple, attire quelques habitants de Vars). Ils deviennent ouvriers, commerçants ou se tournent vers les métiers intellectuels.

Cette émigration est en partie composée par la venue d'Italiens, l'été, qui se louent comme faucheurs et ouvriers agricoles. Parfois leur salaire se limite au logement et à la nourriture. Citons ici le Ministère de l'Agriculture, "Enquête sur les salaires agricoles" de 1912, p.34 :

"Il vient peu d'ouvriers nomades (dans les Hautes Alpes), sauf cependant dans la vallée du Queyras qui reçoit, chaque année, un millier d'Italiens, hommes, petits garçons, jeunes filles, qui se louent comme domestiques, du printemps à l'automne, pendant six mois. On calcule que la vallée du Queyras donne, chaque année, 200.000 Fr. de salaires à la main-d'oeuvre italienne. Une louée spéciale pour ces domestiques se tient en mai, à Abriès".

L'existence de ces ouvriers salariés implique donc, outre nourriture et logement, la sortie d'argent liquide, bien que souvent peu importante aux dires des vieux agriculteurs que nous avons rencontrés lors des enquêtes. D'autres prenaient des enfants de l'Assistance Publique, ce qui leur assurait un revenu et des bras supplémentaires.

Malgré les mouvements migratoires dont nous avons parlé ci-dessus, ce n'est qu'à partir de la première moitié du XIX^e siècle que la population du Queyras va commencer à diminuer. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle qu'une route longeant les gorges du Guil relie le Queyras à la vallée de la Durance. Avant cette période seul un sentier muletier permettait les relations entre le Queyras et le reste de la France.

Dans le tableau ci-dessous figurent les chiffres de population totale du Queyras (mais celle-ci, au moins jusqu'en 1906, est essentiellement agricole).

Tableau 7

	15e s.	1799	1836	1886	1906	1936	1954	1962
population totale (nbre hbts.)	3600	7200	8492	6190	5219	3388	2604	2102
Diminution			-2301 27,1%	-971 15,6%	-1831 35,0%	-784 23,1%	-502 19,2%	
% par an			0,54%	0,78%	1,16%	1,28%	2,4%	

L'ouverture du Queyras sur l'économie extérieure, par l'intermédiaire de cette route, coïncide avec le développement industriel du pays et permet un exode rural important (qui apparaît nettement dans le tableau ci-dessus).

Ainsi à cette époque, l'importance de l'exode s'explique par :

- le développement industriel de la France en général au XIX^e siècle;
- les conditions de vie et de travail des paysans qui sont très dures par rapport aux fruits de leur travail : il faut se rendre compte qu'à cette époque, une vache et quelques brebis constituent souvent l'unique moyen de subsistance de familles nombreuses.
- la soudaine ouverture du Queyras sur l'extérieur.

Pendant la première guerre mondiale, beaucoup partent et ne reviennent pas; ceux qui ne sont pas tués, restent souvent à la ville ou en plaine.

Jusqu'en 1940 les conditions de vie des paysans queyrassins changent peu. Les paysans produisent encore eux-mêmes les ustensiles nécessaires à leur existence (chaussures, certains habits, instruments de cuisine, meubles, pain- fait souvent collectivement au four du quartier ou du hameau - etc.). Les échanges marchands sont limités à quelques produits essentiels qui ne peuvent être fabriqués sur place (métaux, sel). Ces échanges se font parfois sous la forme de troc.

A partir de 1945, on assiste à un saut qualitatif, qui va de pair avec les nouveaux phénomènes à l'échelle du pays. C'est l'époque du grand développement de la production marchande agricole, du bond de la mécanisation. Ces phénomènes ont des retentissements profonds dans le Queyras, quoique avec un certain décalage et une certaine atténuation.

Par contre, on assiste à un développement important du tourisme, dû aux enquêtes sociales de 1936. Le tourisme entraîne l'apparition de nouvelles activités extra-agricoles, surtout depuis 1960.

Reprenons en détail les principaux faits qui marquent l'après guerre.

Pour comprendre l'évolution du Queyras depuis la guerre, nous commencerons par décrire les changements démographiques.

Evolution de la population totale

Population totale du Queyras

1936 : 3.388 habitants

1954 : 2.604 "

1962 : 2.102 "

1968 : 2.500 "

Ainsi jusqu'en 1962 la population diminue; à partir de cette date, le nombre d'habitants augmente.

Afin de comprendre ce fait nous allons analyser l'évolution démographique par commune et par secteur d'activité.

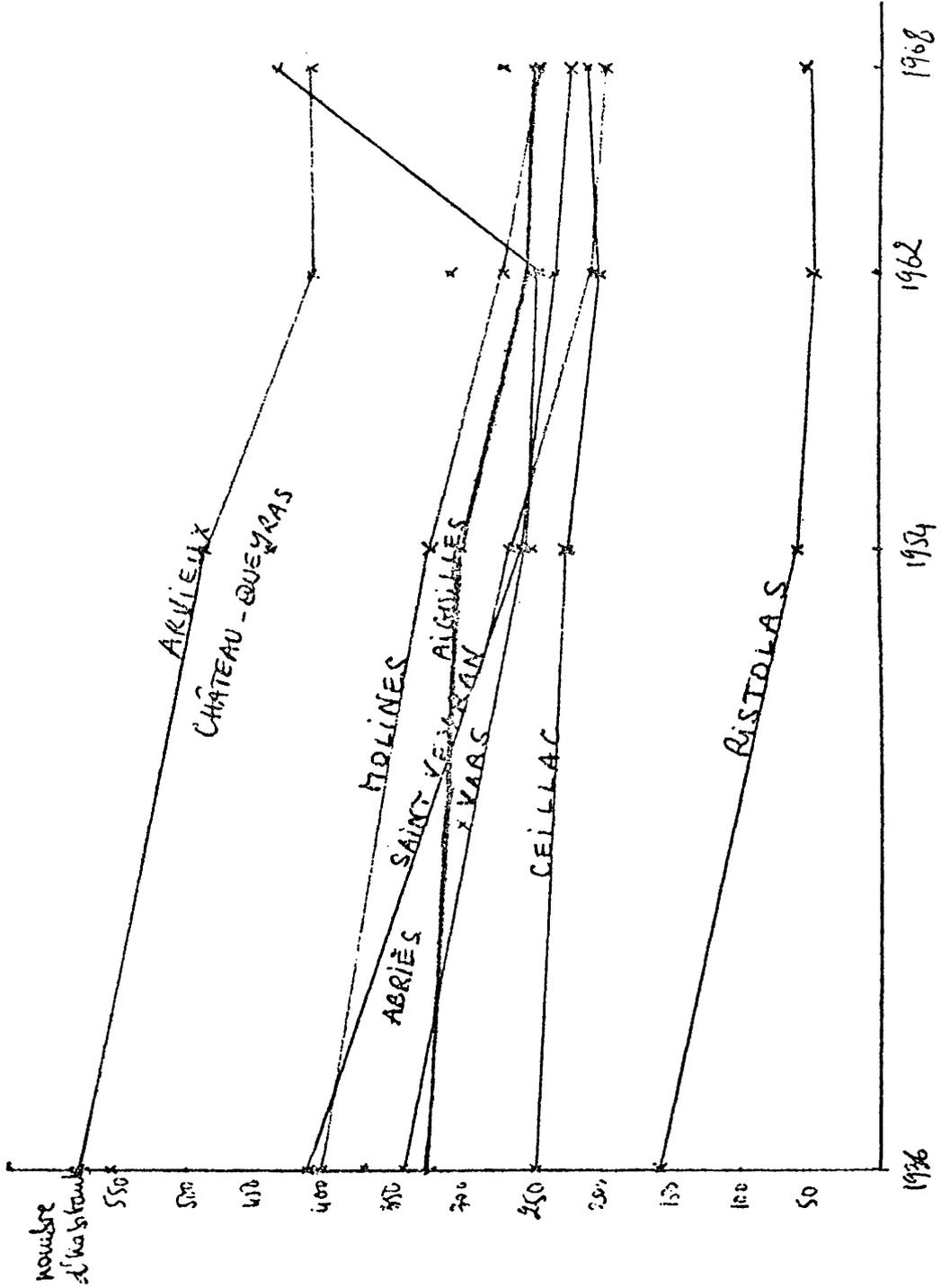
Evolution de la population par commune

Nous avons fait figurer sur le graphique p. 26 les courbes de population par commune entre 1936 et 1968.

Jusqu'en 1962, dans toutes les communes la population diminue.

A partir de 1962, la situation se différencie suivant les communes.

POPULATION TOTALE PAR COMMUNE



Graphique N° 5

Tableau 8

commune	taux d'accroissement par an entre 1962 et 1968
Abriès	- 0,7 %
Aiguilles	0 %
Arvicux	0 %
Chateau-Ville-Vieille	- 2,4 %
Ceillac	+ 0,8 %
Molines	- 1,6 %
Ristolas	+ 0,3 %
Saint Véran	- 1,1 %
Vars	+ 8,6 %

La commune connaissant la plus grande diminution de population par an est celle de Chateau-Ville-Vieille. Remarquons que cette commune est celle qui connaît le plus faible développement touristique. De plus elle compte de nombreux hameaux isolés, où les conditions de vie étaient très dures, et qui ont été très touchés par l'exode.

On remarque que Vars connaît un accroissement de population notoire; Ceillac et Ristolas voient également leur population augmenter; dans toutes les autres communes, la population diminue. Vars et Ceillac sont les deux stations de vacances les plus importantes du Queyras. Cette augmentation de population résulte-t-elle de l'implantation du tourisme ? L'analyse par secteurs d'activité nous permettra de répondre à cette question.

Evolution des différents secteurs d'activité

Evolution du nombre d'exploitations agricoles dans le Queyras

Tableau 9

Nombre d'exploitations agricoles par communes

communes	années	1962	1970	1972	Variation de 1962 à 1972
	Abriès		20	12	11
Aiguilles		20	9	10	- 50 %
Arvieux		68	48	44	- 35 %
Chateau Ville-Vieille		28	23	18	- 33 %
Molines		56	32	31	- 44 %
Ristolas		11	8	5	- 54 %
St Véran		44	21	15	- 63 %
Ceillac		36	35	29	- 20 %
Mars		49	39	39	- 20 %
Total	1955 441	332	227	202	- 38 %

Source : R.G.A. pour les années 1955, 1962, 1970;
enquête auprès des mairies pour 1972.

A Vars et surtout à Ceillac la diminution du nombre d'exploitations agricoles a été moins forte que dans les autres communes. Or, on sait qu'à Vars et à Ceillac le tourisme est plus développé que dans les autres communes du Queyras. On peut donc affirmer que le tourisme n'accélère pas toujours la disparition des exploitations; dans le chapitre consacré aux activités secondaires des exploitants agricoles on verra que pour un certain nombre d'exploitants le tourisme constitue une aide à l'exploitation (revenu supplémentaire).

Mais on ne doit pas oublier que Molines, St Véran, Arvieux sont des stations de vacances (même si leur importance est moindre que celle de Vars et Ceillac). Or, dans ces trois communes, beaucoup d'exploitations ont disparu entre 1962 et 1972. Ainsi pour ces

trois communes, le tourisme n'a pas aidé au maintien de l'agriculture. Ceci nous sera confirmé par l'analyse des activités secondaires et au cours des réunions communales. Pour Molines et St Véran, peu d'agriculteurs ont choisi le double métier : ils sont restés agriculteurs à part entière, ou se sont totalement reconvertis au tourisme. L'implantation du tourisme a donc, dans ce cas, non pas favorisé le maintien de l'agriculture, mais plutôt accéléré la disparition des exploitations.

Le cas d'Arvieux s'explique différemment : dans cette commune on verra qu'un certain nombre d'exploitants ont une double activité; mais il y a également beaucoup de hameaux reculés, que le tourisme n'a pas atteint. Ainsi d'une commune à l'autre l'évolution de l'agriculture et du tourisme s'est faite très différemment; les effets de l'un sur l'autre n'ont pas été uniformes.

• Evolution de la population employée par branche d'activité

Tableau 10

Queyras - Population active (nombre de personnes)

	Queyras - Population active (nombre de personnes)		
	1954	1968	variation
Agriculture	1070	456	- 614
Industrie (bois, bâtiment, travaux publics, industries diverses)	105	152	+ 47
Commerce (+ transports)	94	68	- 26
Services (administration tourisme)	125	516	+ 387
Total	1394	1192	- 202

Source : Recensements généraux de la population - INSEE

Notons d'abord qu'entre 1954 et 1968, 57 % des actifs agricoles ont disparu.

Notons également la très grande croissance des services, ceux-ci incluant les activités touristiques. On pourra également remarquer que le nombre d'actifs dans le secteur industriel a augmenté; mais nous avons inclus dans cette catégorie les ouvriers du bâtiment, et le travail de ceux-ci dépend en partie du tourisme.

Une première conclusion nous permet d'avancer que la population totale du Queyras, en constante diminution jusqu'en 1962, a commencé à réaugmenter à partir de cette date. Le tourisme a permis en partie ce redressement de la population, mais ses répercussions sur l'agriculture ont été variables selon les communes et les individus. On constate que malgré cela le nombre d'actifs agricoles a beaucoup diminué.

• Evolution récente de l'agriculture

On vient de voir, au niveau démographique, comment se sont traduits les grands courants nationaux (développement de l'agriculture de marché et du tourisme) qui ont marqué l'après-guerre.

Il faut décrire maintenant quelles ont été les répercussions de ces changements sur l'évolution de l'agriculture du Queyras.

Cette diminution de la population active agricole accompagne une très forte diminution du nombre des exploitations agricoles (la moitié des exploitations agricoles disparaît entre 1955 et 1970).

L'après-guerre est marqué par un très grand développement d'une économie agricole marchande. Bien qu'elle ait commencé avant la guerre, la commercialisation des produits agricoles s'est développée considérablement à partir de 1945 dans le Queyras. Elle a eu pour conséquence un appauvrissement relatif de la région, la productivité du travail agricole dans le Queyras n'ayant pas pu suivre la progression nationale. Un fort exode rural en a résulté (cf. tableau sur l'évolution de la population entre 1936 et 1962).

De plus, comme nous l'avons dégagé plus haut, le tourisme s'implante dans le Queyras. L'exode rural et l'arrivée du tourisme vont bouleverser l'équilibre social et économique du Queyras. Bien sûr, en parlant d'équilibre, on ne veut pas dire que la société du Queyras était immobile jusque-là; on note des mouvements de population dès le 15ème siècle, et un début de diminution de la population dès 1836; mais il existait un certain équilibre entre la quantité de personnes et les activités possibles (quand il y avait trop de personnes par rapport aux ressources possibles, la régulation se faisait par l'exode).

Cet équilibre se traduisait par un certain type de rapports sociaux entre les personnes; mais avec la très grande diminution de population d'après-guerre, l'ouverture de l'agriculture sur le marché, et l'arrivée du tourisme, l'équilibre se rompt. On peut ainsi expliquer le grand désarroi des Queyrassins, que l'on a noté dès le début de ce rapport, par la rupture de l'ancien équilibre et son non-remplacement par un nouvel équilibre : la vie traditionnelle et les relations sociales d'autrefois ont disparu. Les Queyrassins ne savent pas encore ce que sera leur région dans 10 ans. (On a vu précédemment que l'influence du tourisme sur l'agriculture était très variée). L'ancien mode de vie n'est plus possible, l'avenir est incertain, le désarroi des Queyrassins est donc grand.

Précisons plusieurs domaines où l'évolution de l'agriculture du Queyras va être la plus forte.

- Les Queyrassins tentent de s'adapter au nouveau mode de production.

La vulgarisation technique va leur venir en aide. En 1952 un CETA naît à Arvieux, et une zone témoin où des expérimentations agricoles sont mises en place. Bientôt des innovations apparaissent : un tracteur, une presse, du matériel de labour mieux adapté que l'araire; on se met à utiliser des engrais; on va se servir de motofaucheuses qui permettent de faucher, en quelques semaines, les prés où auparavant il fallait un ou deux mois pour couper à la faux.

La mécanisation et l'amélioration des techniques nécessite une trésorerie importante : on vendra plus et on achètera plus.

Mais l'expérience de la zone témoin prend fin quand la vulgarisation est prise en main par les Chambres d'Agriculture. Les agriculteurs d'Arvieux qui étaient les plus engagés dans les actions de vulgarisation, se sentiront délaissés.

- L'ouverture sur le marché va provoquer l'abandon de certaines productions. Ainsi le lait était dans certaines exploitations transformé en beurre ou en fromage. L'attachement à une coopérative pour la vente du lait va faire disparaître toute transformation sur la ferme. Maintenant on produit pour la vente, pour avoir de l'argent, non plus pour l'autoconsommation.

De même l'ouverture sur le marché, la vulgarisation technique et la diminution de la main-d'oeuvre vont provoquer la diminution des surfaces emblavées en céréales; autrefois on utilisait l'assolement biennal des céréales : gardées 13 mois en terre, semées en août, récoltées en septembre de l'année suivante, elles libéraient ensuite le sol qui restait en jachère pendant 11 mois (ceci est encore pratiqué dans un hameau reculé du Queyras). Mais il a fallu choisir entre la fauche des prés et la moisson des céréales : la main-d'oeuvre est devenue limitée. On cultive encore des céréales dans le Queyras : c'est essentiellement de l'orge destinée aux animaux. Et avec les céréales pour la consommation humaine ont disparu les fours collectifs où chacun venait cuire son pain (sauf dans le hameau dont nous parlions ci-dessus).

- La diminution de la main-d'oeuvre et la mécanisation vont provoquer l'abandon des terres en pente et mal situées. On peut utiliser une motofaucheuse sur à peu près n'importe quel terrain quelle que soit la pente. Mais un tracteur ou une presse ne peuvent aller sur des terrains très en pente. Un certain nombre de prés où on ne peut ramasser le foin qu'à la main, d'où on ne peut l'enlever qu'à dos de mulet, ont été abandonnés : la main-d'oeuvre n'est plus assez nombreuse pour que l'on puisse y consacrer le temps nécessaire pour la récolte à la main.

Actuellement lorsqu'un agriculteur reprend un domaine de 20 à 25 hectares, il se plaint de la grande proportion de prés où il ne peut passer la presse.

- La diminution de la main-d'oeuvre a brisé certaines formes de travaux communautaires qui faisaient appel à la collaboration d'un grand nombre de personnes. L'exemple le plus frappant du déclin du travail communautaire est la détérioration progressive, par non-entretien, des canaux d'irrigation. Jusqu'à la guerre les terres cultivées, les prés étaient irrigués. Or le système d'irrigation par canaux principaux, secondaires, mini-écluses fixes et "étanches" transportables plantées dans les canaux ne rend tous ces services que si les canaux sont entretenus en permanence et si une part de la population peut être affectée à la pose des étanches, ouverture et fermeture des écluses ... Maintenant seule une partie des terres plates est irriguée. De plus dans certaines communes, Ceillac par exemple, le remembrement a détruit une partie des canaux et ceux-ci n'ont pas été reconstruits par la suite (même sur le plat). L'abandon de l'irrigation a provoqué la diminution des quantités de foin récoltées : sur une terre irriguée on peut faire deux coupes et un regain, une seule coupe quand la terre n'est pas irriguée. La diminution de la quantité de foin entraîne une diminution du nombre d'animaux que l'on peut nourrir en hiver.

D'autres formes d'entraide ont disparu avec la diminution de la population. La garde des troupeaux en alpage l'été se faisait autrefois à tour de rôle; les familles de la commune montaient en été habiter les chalets d'alpage, vastes granges remplies au cours de l'été de foin récoltés sur les prés de fauche enclavés dans les communaux où paissaient le troupeau collectif (ce foin était descendu ensuite dans la vallée, à dos de mulet par "trousse" de 80-100 kg). Femmes et enfants y restaient juillet, août, septembre. La population agricole active est maintenant restreinte et chaque troupeau est gardé par un berger payé aux nombres de bêtes envoyées en estive.

D'autres pratiques collectives ont disparu : il existait autrefois des mutuelles communales; en cas de perte de bétail en alpage, l'agriculteur touché était remboursé partiellement par une caisse à laquelle participaient tous les paysans de la commune.

On peut penser que la diminution de la main-d'oeuvre n'est pas la seule cause de l'abandon de ces pratiques collectives. L'arrivée du tourisme explique en partie cet abandon. Le tourisme perturbe l'agriculture : on le remarque pour le remembrement; il est devenu impossible de remembrer certaines communes, car malgré l'existence d'un plan d'urbanisme, les agriculteurs espèrent pouvoir vendre une terre bien placée pour le tourisme le long d'une route par exemple.

Le tourisme modifie les attitudes; un certain nombre d'actifs agricoles ont une activité secondaire liée au tourisme, le nombre d'emplois liés au tourisme a beaucoup augmenté pendant les 10 dernières années, alors que le nombre d'actifs agricoles diminuait L'agriculture n'est donc non seulement plus le seul moyen de vie possible pour un village, mais encore un moyen de vie souvent dur et aléatoire.

L'organisation ancienne (mutuelles, canaux d'irrigation) qui impliquait que tous ou presque soient agriculteurs ne peut se maintenir; les agriculteurs acceptaient autrefois de vivre dans des conditions dures (alpage d'été, récolte à la main du foin ...) parce qu'il n'y avait pas d'autre issue.

On a essayé ici d'analyser la destruction de l'ancien équilibre des communes du Queyras. Il est difficile de raisonner en isolant les différentes causes de changement et les différents changements; tout est lié : ainsi l'ouverture sur le marché accélère l'exode; l'exode provoque la mécanisation, permise également par l'ouverture sur le marché (achat de matériel) ... Le tourisme aide l'agriculture à survivre en fournissant des revenus complémentaires, mais aussi il la perturbe ...

Tous les agriculteurs sont sensibles à la disparition de l'ancien mode de vie, mais ils ne savent pas ce que sera le nouveau ... et le changement en train de se faire provoque un grand désarroi.

13. "LA VIE DU PAYSAN DANS LE QUEYRAS"

Dans le Queyras, l'exploitation agricole est familiale et de petite taille (12 à 15 ha en moyenne). La polyculture est générale; on y produisait, il y a seulement 30 ou 40 ans, tout ce qui est nécessaire à la vie de l'exploitation. Maintenant encore, l'autoconsommation reste très développée mais la masse de produits commercialisés a grandi. Mais encore seuls les produits animaux (lait, viande) sont vendus à l'extérieur. Il n'existe pas aujourd'hui des salariés agricoles comme ce fut le cas entre les deux guerres lorsque des faucheurs italiens étaient employés pendant l'été.

13.1 Conditions de logement et de vie

La ferme queyrassine typique comporte un soubassement de pierre supportant le corps même du bâtiment en bois sur 2 étages. En bas, l'étable divisée en stalles, (elle contient 4 vaches et leur suite) attenante à la salle commune, une chambre et une entrée basse souvent assez vaste pour y ranger du petit matériel. Sur le devant, en hauteur, les réserves de bois taillées en bûches, et un balcon de bois.

La grange coiffe le bâtiment sur toute la longueur. Le toit, fait de planches en bois, repose sur de longues poutres recourbées aux bouts des pans du toit.

Ce style de bâtiment très ancien (plus d'un siècle pour la plupart) a varié entre les communes ou les hameaux d'une part et entre les mêmes exploitations d'une même commune d'autre part :

- les planches de bois du toit ont été remplacées par des tôles dans beaucoup de fermes (à Ceillac pourtant on tâche de revenir autant que possible au style ancien en supprimant la tôle).
- les façades souvent furent reconstruites en ciment grossier mais les énormes portes de bois sont généralement conservées.

- l'aménagement des gîtes ou d'une salle commune plus moderne a changé la ferme dont parfois le 1er étage a été coupé en deux. Mais la grange elle-même, en volume, n'a pas été modifiée, et ceci, pour de nombreux paysans, représente la contrainte essentielle du système de production. Le volume de foin rentré est le facteur limitant et non pas la grandeur de l'étable. D'ailleurs pour remédier à l'accès difficile du fenil sont apparus les griffes à foin à Ristolas pour grimper les bottes, le turbo-engrangeur pour le foin en vrac dans la majorité des autres communes.

L'aménagement de la salle commune n'a pas fait disparaître le fourneau à bois ni la grande table et le buffet fabriqué sur place. Le "confort moderne" s'est insinué grâce aux appareils ménagers dans certaines exploitations : cuisinière à gaz, frigidaire ou congélateur (plus courant), télévision parfois et chez quelques-uns le téléphone. Le chauffage au bois est resté tout à fait général et l'électricité est installée partout.

Des différences notoires existent de toutes façons entre les exploitations au niveau de l'aménagement et ceci est reflété aussi dans l'importance du matériel, dans la mécanisation de l'exploitation :

Le cheptel mort traditionnel dans le Queyras, c'est celui que possèdent les habitants des Maisons d'Arvieux : faux, faucilles, une araire, une batteuse, une motofaucheuse (seul matériel "nouveau" adopté dans les années 1950 par tous les paysans), des trousses pour ramasser le foin, des caissons et un bât pour porter à dos de mulet le fumier et les pierres, râtaux-faneurs et autre petit matériel pour la fenaison, le ramassage du lait et l'irrigation. Depuis la création de la zone témoin (1) sont apparus les tracteurs, peu nombreux (sauf à Ceillac) et plus souvent le motoculteur, le turbo-engrangeur et du matériel de labour plus perfectionné.

(1) voir histoire p.31

De ces considérations matérielles on peut déduire des conclusions sur l'amélioration éventuelle des conditions de vie. En effet, même si le confort a augmenté dans une certaine mesure pour une fraction de la population, le mode de travail tout au long de l'année n'a pas fondamentalement varié si ce n'est en durée.

13.2 Le calendrier des travaux

A l'automne la dernière coupe de foin (souvent le regain sur les prés non irrigués) se termine fin septembre. Les granges sont emplies pour l'hiver cependant que "l'écurie", le soir, commence à se peupler car les mères dont les petits sont à naître, ou déjà nés, sont revenues de l'alpage. Dans la journée la garde du troupeau au village s'effectue à tour de rôle sur l'herbe rare, la dernière, de quelques prés souvent éloignés des hameaux.

C'est en octobre-novembre que les agnelages sont groupés et là aussi une personne est employée à temps plein à la garde des agneaux et des mères. L'arrachage des pommes de terre commence en octobre et tout le monde y participe afin d'être prêts fin octobre, début novembre pour l'épandage du fumier à l'aide des charrettes tirées par les mulets. Dans quelques communes (Arvieux) le purin est versé à cette époque.

Le 15 octobre, un peu plus tôt si la neige a déjà recouvert les alpages, ou plus tard si le temps est exceptionnel, les génisses et les vaches qui furent tarées pour la montée, quittent les montagnes pour s'installer au village. Il faut préparer les étables pour recevoir les veaux et descendre à la foire de Château-Queyras ou de Guillestre vendre les agneaux de printemps qui ont pris du poids à l'estive et les génisses prêtes à vêler avant que vienne l'hiver, car "le foin est cher".

Cette période de l'automne demande beaucoup de travail lorsque la garde des vaches n'est pas collective et lorsque le transport du fumier se fait à dos de mulet. Sinon les travaux sont peu intensifs, excepté lors de la récolte des pommes de terre.

Une fois la neige tombée (fin octobre à St Véran, fin novembre à Château-Queyras) la journée se répartit entre le bois et les bêtes. Une partie de la matinée et de la soirée est réservée aux soins des animaux (traite des vaches, sortie du fumier, préparation des rations, récolte du lait, dans les fruitières), le reste à divers travaux d'entretien, à la coupe du bois ...

Beaucoup nous parlent de semi-chômage pendant l'hiver et c'est ce qui explique le travail du bois durant cette période. Ils taillent des objets ou fabriquent des meubles vendus parfois à l'extérieur. L'apparition du tourisme a contribué à l'effacement progressif de cette activité car les emplois liés au développement des stations de ski accaparent de nombreux habitants durant les mois enneigés : de Noël à Pâques et surtout à ces deux époques les stations (remonte-pentes, gîtes, hôtels, pensions) doivent accueillir de nombreux touristes. Certains paysans cumulent le travail à la ferme et l'emploi de moniteur de ski ou de "perchiste".

En avril ou début mai (cette dernière date pour le Haut-Queyras) commence la préparation des terres emblavées : labours, épandage du purin pour la deuxième fois, hersage, puis le semis.

Dès la fin du printemps, il est nécessaire d'irriguer les prés et cela ssez souvent. Bien sûr, le manque de main-d'oeuvre ne permet pas de le faire abondamment. A Arvieux, par exemple, sur les prés en pente légère, la périodicité est de 10 jours. Sur le plat, de 15 jours.

A la mi-juin, lorsque les alpages sont débarrassés de la neige, les bovins (génisses et vaches tarées), après une mise à l'herbe rapide, prennent le chemin de l'estive. Jusqu'à la mi-octobre en moyenne il faudra, à tour de rôle, aller ravitailler le berger

(toutes les semaines) en sels minéraux pour les animaux et nourriture personnelle. La garde collective des vaches laitières débute aussi sur les prés en pente et les sous-bois. En fin de saison, les vaches parcourent parfois 6 à 8 km pour revenir au village. Le 1er juillet c'est le début de la fenaison. Toute la population agricole y contribue, et à cette époque les fils et filles étudiants ou ayant des emplois saisonniers non-agricoles, viennent prendre part à la fauche et à la récolte du foin. Les journées sont longues et le mode de récolte est varié : fauche à la motofaucheuse, confection de "trousses" et transport à dos de mulet ou bien confection de bottes avec la presse ou ramassage en vrac dans des charrettes. La première coupe se termine la première semaine d'août.

La moisson ensuite se déroule fin août et même dans quelques cas début septembre. Il y a 20 ou 30 ans, cette période de l'année était très chargée, car les céréales recouvraient une bonne partie des domaines. Actuellement le blé et le seigle ont disparu, mais la coupe de l'orge ou bien de l'avoine se fait parfois à la main. Certaines communes font appel aux moissonneuses-batteuses de l'entreprise.

Malgré l'abandon des parcelles trop éloignées, trop en pente, ce calendrier des travaux reste très chargé pendant l'été. Le nombre d'heures de travail par hectare est élevé, en particulier sur les terres non remembrées et sur celles où le travail n'est pas mécanisé. D'une façon générale, les structures agricoles actuelles nécessitent, excepté l'hiver, une population nombreuse sur l'exploitation.

13.3 Vie sociale

La structure de base de la vie sociale dans la plupart des communes est le hameau (à Vars, Arvieux, Château-Queyras, Molines ...) lié au chef-lieu situé dans la vallée sur le plat. Aiguilles et Ceillac forment les exceptions à une règle à peu près générale vu le découpage du bassin du Guil, dans le dernier cas de Ceillac les hameaux n'existent plus; l'existence d'un "haut plateau" assez rare dans les Alpes a joué dans le sens d'un groupement unique des habitants. Cette affirmation est attestée par les différences de développement et de situation géographique des hameaux à l'intérieur même des communes et par les divisions religieuses (hameaux protestants - hameaux catholiques) et politiques (au niveau de l'électorat) qui accentuent encore la disparité. Cette structure devient d'année en année plus fragile à cause de l'exode rural; l'exemple des hameaux de Château-Queyras ou d'Arvieux qui sont abandonnés ou délaissés progressivement (les Escoyères, la Chapelue, Montbardon, Bramousse, Villargaudin ...etc) en est une démonstration.

Sur une bonne partie des exploitations vivent encore 3 générations. Le grand-père est chef d'exploitation légal mais le fils de 30 ou 40 ans, 50 parfois, dirige réellement l'exploitation. Actuellement lorsque les aïeuls meurent, le père ne peut assurer que son fils lui succèdera. Très souvent les enfants ne travaillent pas à la ferme l'hiver, mais participent à la vie de la ferme durant l'été, au moment où il faut de nombreux "bras". Les filles vont vivre en ville et c'est là un problème majeur, car les jeunes agriculteurs ne veulent pas rester célibataires (comme ceux de 40, 50 ans qui ne sont pas rares dans le Queyras).

Le tourisme atténue les conséquences de ce phénomène : des autochtones ayant une activité touristique se marient parfois avec des filles de la ville.

14. COMPARAISON DE L'AGRICULTURE DE LA REGION AVEC CELLE D'AUTRES
REGIONS DES HAUTES ALPES.

Replacer le Queyras dans l'ensemble de l'agriculture Française ou opposer le Queyras à d'autres régions agricoles du département (qu'elles lui ressemblent par les conditions naturelles ou qu'elles s'en différencient) nous permet de relativiser les résultats, les possibilités et les difficultés de cette agriculture.

C'est d'ailleurs ce que fait continuellement tout agriculteur qui compare son sort à celui de son voisin.

- Le Gapençais

L'agriculteur de montagne se compare volontiers à celui de la plaine, c'est pourquoi nous avons trouvé intéressant de rapprocher le Queyras du Gapençais, région de vallée, d'où viennent une partie des ovins qui montent à l'alpage l'été; dans l'esprit de l'agriculteur du Queyras, l'agriculteur Gapençais est un agriculteur riche "choyé par la nature".

Nous verrons que la réalité est plus nuancée et que l'agriculteur moyen du Gapençais, s'il a de meilleurs résultats que l'agriculteur Queyrassin, et ce avec moins de peine, reste un petit agriculteur - qu'il s'agisse des structures de son exploitation ou des résultats économiques qu'il peut atteindre -.

- Le Champsaur et le Dévoluy

Par ailleurs il était intéressant de comparer le Queyras à deux autres petites régions agricoles de montagne des Hautes Alpes.

Le Champsaur

C'est une région de moyenne montagne située à une altitude moyenne de 1.100 m., bien orientée, où les terrains sont plus fertiles que dans le Queyras, et répartis dans des exploitations d'une superficie analogue.



Carte N° 6

LOCALISATION DU QUEYRAS, DU CHAMPSAUR, DU DEVOLUY ET DU GAP GAPENCAIS

Le Dévoluy

Région de haute montagne située à une altitude inférieure au Queyras (1100 - 1500 m), mais ne bénéficiant pas de la relative douceur du climat du Queyras; cette région bénéficie par contre des structures d'exploitations plus grandes qui ont permis une spécialisation plus accentuée que dans le Queyras, vers les productions ovines.

Nous ne disposons pas de résultats économiques qui permettent de comparer ces régions, mais la comparaison des structures d'exploitations et de la nature des productions souvent proches de celles du Queyras permet d'avoir une idée relativement proche de la réalité de l'économie agricole de ces régions.

- Le département des Hautes Alpes et l'ensemble de la France

La comparaison perd évidemment une partie de sa signification car plus on prend des zones larges, plus les productions agricoles sont hétérogènes et non comparables avec celles du Queyras. Pourtant il est encore significatif de comparer les superficies des exploitations, l'âge des exploitants et l'évolution des exploitations.

Nous comparerons d'abord l'âge des chefs d'exploitations dans ces différentes régions.

Nous comparerons ensuite les exploitations de ces différentes régions selon leurs structures et leurs principales productions.

Répartition des chefs d'exploitation selon l'âge

Comparaison du Queyras et de l'ensemble de la France

Tableau 11

Pourcentage de chefs d'exploitation par tranche d'âge

	35 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans
France entière en 1970 % par tranche d'âge	8,2	38,2	36,2	17,2
Département des Hautes Alpes	7,5	34,7	38,0	19,7
Queyras en 1970	3,4	26,9	47,1	22,1
Gapençais	7,9	38,8	26,5	16,6
Dévoluy	10,4	44,3	23,4	14,7
Champsaur	10,6	36,9	26,0	15,4

Source : R.G.A. 1970

L'examen de ce tableau montre que le chef d'exploitation Queyrassin est plus âgé que l'exploitant agricole français moyen.

- 46,4 % des chefs d'exploitations français ont moins de 50 ans
- 30,3 % des chefs d'exploitation Queyrassins ont moins de 50 ans
- 53,4 % des chefs d'exploitation français ont plus de 50 ans
- 70,2 % des chefs d'exploitation queyrassins ont plus de 50 ans

Cette différence d'âge entre les exploitants Queyrassins et ceux du reste de la France se retrouve si on oppose le Queyras à d'autres régions agricoles du département qu'il s'agisse d'une agriculture de moyenne montagne (Champsaur) ou d'une agriculture de haute montagne (Dévoluy).

Cette très grande proportion de chefs d'exploitations âgés permet d'expliquer avec bien d'autres causes, ce faible impact du progrès agricole dans le Queyras.

Il ne faut pas conclure que cette situation s'explique par l'absence de successeurs sur les exploitations; nous étudierons ultérieurement plus en détail la présence de successeurs sur les exploitations et l'avenir de ces exploitations. Nous pouvons tout de même dès maintenant vérifier que pour le passé proche, le taux de diminution annuel des exploitations dans le Queyras est sensiblement le même que celui relatif à l'ensemble du département.

Tableau 12

Evolution du nombre des exploitations
variation annuelle moyenne (en %)

France de 1955 à 1967	- 2,5 %
Hautes Alpes de 1955 à 1967	- 3,3 %
Queyras de 1955 à 1970	- 3,1 %

Comparaison de l'exploitation agricole moyenne du Queyras avec celle de Dévoluy, du Champsaur, du Gapençais et l'exploitation moyenne départementale ou Française.

La comparaison du Queyras, du Dévoluy, du Champsaur et du Gapençais est facilitée par le fait que ces quatre régions ont un caractère commun : la production animale.

Pour les trois régions de montagne (cf. tableau p. 47) la production animale est exclusive, et toutes les productions végétales qui sont faites sur l'exploitation leur sont consacrées.

Ce qui différencie ces trois régions c'est le degré d'intensification des productions végétales destinées aux animaux et par suite le degré de productivité des animaux présents sur ces exploitations.

. L'extensivité extrême (au sens de faible production à l'hectare) est atteinte par le Queyras, où la STH (1) occupe la majeure partie (plus de 85 % de la SAU (2)) de l'exploitation, cette STH étant elle-même composée pour plus de 25 % de parcours ou landes facilement productives. Les céréales occupent une superficie très faible; cette absence de céréales devrait être compensée par des achats à l'extérieur d'aliments concentrés, relativement importants, ce qui en fait n'est pas réalisé (cf. la description des systèmes de productions).

. L'extensivité est déjà moins forte dans le Dévoluy où les terres labourables (dans des conditions climatiques analogues malgré une altitude plus faible) représentent plus de 25 % de la SAU (proportion double de celle du Queyras).

(1) Superficie toujours en herbe

(2) Superficie agricole utilisée

TABLEAU 13 Comparaison du système d'exploitation du Queyras (1) avec celui d'autres régions des Hautes-Alpes et un système d'exploitation Fich F calculé sur l'ensemble de la France

Région Agricole	Superficie agricole (ha)	Terres labourables (ha)	Céréales (ha)	Cultures fourragères (ha)	S.T.H. (ha)	dont parcours et terres productives (ha)	Plantes sarclées non fourragères (ha)	Cultures fruitières + vignes + jardins	Tracteurs/exploité	P.A.T./exploité	Bovins/exploité	BÉTAIL						Valeurs ajoutées (2) (ordre de grandeur en 1000 F)	Remarques = Altitudes des terres exploitées (non compris les alpages) et topographie	
												Vaches laitières/ exploitation	U.G.B. bovines/ exploitation	Ovins/exploité	Brebis/exploité	U.G.B. Ovines/ exploitation	U.G.B. totales/ exploitations			Produit Brut (ordre de grandeur en 1000 F)
QUEYRAS	14,2	1,7	0,4	1,2	12,3	3,3	0,1	-	0,29	1,53	82	3,2	5,7	20,11,9	2,3	8,0	12	8	Moy. estimée = 1700 m 1400 - 2000 m	
DEVOLUY	28,7	7,6	2,1	5,4	21,1	13	0,1	-	0,80	1,42	38	2,7	3,3	126,474,3	13,4	16,7	25	15	moy. estimée = 1300 m 1100 - 1500 m	
CHAMPSAUR	13,8	7,3	2,1	5	6,6	2,7	0,2	-	0,65	1,4	11,5	5,5	8,4	23,5	13,1	2,6	11,0	12	Moy. estimée = 1100 m 1000 - 1400 m	
GAPENCAIS	15,5	9,1	4	4,7	5,4	1,9	0,4	0,99	0,86	1,46	10	3,6	6,8	20,6	20,3	3,6	10,4	16	Moy. estimée : 800 m 700 - 1000 m	
Moyenne départ.	16,5	6,6	25	3,6	9,3	4,6	0,5	0,6	0,68	1,35	6,7	2,8	4,7	37,2	22,8	4,3	9,0			
Moyenne Française	18,9	10	5,8	3,2	7,7	0,9	0,5	1,1	0,61	1,40	12,4	5,6	9	3,5	0,5					

(1) Les chiffres qui ont permis d'élaborer ce tableau sont extraits du recensement général de l'agriculture fait en 1970. Les évaluations économiques (qui sont des ordres de grandeur) sont estimées à partir des prix et niveaux techniques constatés en 1972 dans ces différentes régions.

(2) Valeur ajoutée = valeur de la production de l'exploitation, de laquelle on déduit la valeur des produits nécessaires à cette production (engrais, aliments du bétail achetés, amortissement de matériel etc..)

Cette plus grande proportion de terres labourables, qui accompagne une SAU double de celle du Queyras, permet de cultiver 4 à 5 fois plus de céréales et de fourrages intensifs, que dans le Queyras; les animaux produits par les exploitations sont plus lourds et les rendements laitiers sont plus élevés. S'opposant à ce caractère relativement intensif, la STH comprend une forte proportion de parcours faiblement productifs (plus de 60 % de la STH) qui conviennent parfaitement à l'élevage du mouton.

La productivité par travailleur est ici beaucoup plus forte puisque nous avons par famille une SAU double de celle du Queyras avec une main-d'oeuvre un peu inférieure (1,42 P.A.T. (1) dans le Dévoluy, contre 1,53 P.A.T. dans le Queyras).

. Le Champsaur est plus intensif que le Dévoluy, les terres sont de meilleures qualité, les pentes moins fortes, l'altitude plus basse, et dans une région relativement bien exposée et bien protégée, au Nord par le Massif de l'Oisans et à l'Ouest par le Dévoluy, l'exploitation moyenne du Champsaur qui a sensiblement la même SAU que celle du Queyras (et moitié moins grande que celle du Dévoluy) a 4 fois plus de terres labourables, 5 fois plus de céréales (soit la même superficie que dans le Dévoluy).

Cette exploitation du Champsaur nourrit plus de bovins que dans le Queyras, possède plus de vaches laitières (5,5 au lieu de 3,2 soit 65 % en plus) et autant de brebis. Ses rendements élevés en céréales lui assurent des animaux de meilleure qualité, de rendements supérieurs en lait et quelquefois des productions sans sol.

Enfin un effort de vulgarisation et de développement très important a été fait dans cette région; le troupeau de vaches laitières donnant plus de 4.000 l. en moyenne annuelle par vache, ne sont pas rares.

(1) P.A.T. : la personne avec travail et un concept employée par le ministère de l'agriculture et équivalant à 300 jours de travail à 8 heures par jour.

• Les informations que nous avons sur le Gapençais sont uniquement extraites du RGA 1970; nous avons estimé que le niveau technique de cette région était proche de celui du Champsaur. Les productions qui y sont pratiquées (sur une superficie très légèrement supérieure) sont moins intensives en productions animales (moins de VL pour le total de bovins présents sur l'exploitation), mais plus intensives pour les productions végétales, 4 ha de céréales au lieu de 2, ce qui permet d'en vendre, et aussi un ha de fruits ou vigne qui apporte une production non négligeable.

Mais l'exploitation agricole Gapençaise moyenne reste une petite exploitation familiale (de même taille quasiment que celle du Queyras) d'une superficie inférieure à la superficie moyenne des exploitations agricoles françaises. Par contre cette exploitation a de meilleures structures que l'exploitation moyenne départementale (25 à 30 % de plus de superficie cultivée en céréales, prairies temporaires, cultures fruitières ou vigne).

En conclusion, comparons les niveaux économiques des différentes exploitations moyennes de ces différentes régions, à l'aide d'évaluations très approximatives permettant seulement de les situer. Ces exploitations ont approximativement la même main-d'oeuvre à rémunérer.

Quand on compare les résultats économiques, on remarque que les exploitations les plus riches (Produit Brut compris entre 25 et 30.000 F), sont celles qui ont beaucoup de terres (le Dévoluy) soit celles qui ont peu de terres mais des terres de bonne qualité et des conditions climatiques favorables (Le Gapençais).

Les situations intermédiaires sont beaucoup moins favorables. Le Champsaur n'est pas trop mal placé dans la mesure où il intensifie au maximum à une altitude et sur des sols où cela est encore possible.

Le drame du Meyras, c'est qu'avec une superficie proche de celle du Gapençais, il n'a ni de grosses possibilités de production de fourrages intensifs (alors que l'hiver dure 6-7 mois au lieu de 4) ni à fortiori de possibilités de productions de céréales ou de fruits pour le marché alimentaire. Ses résultats économiques sont forcément très défavorisés par rapport à ceux des autres régions.

Nous verrons ultérieurement (cf. chapitre sur les potentialités..) que seule une extensification de la production (plus d'hectares par travailleur) permettrait d'augmenter de manière sensible les revenus agricoles.

CHAPITRE .II

LA SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE

21. LES STRUCTURES FONCIERES

21.1 Utilisation des terres

La petite exploitation domine. En effet, si on étudie la répartition des exploitations selon leur superficie agricole utilisée, on peut observer que :

- la classe la plus nombreuse est celle des 5 à 10 ha
- 39 % des exploitations ont moins de 10 ha et 86 % en ont moins de 20 ha.

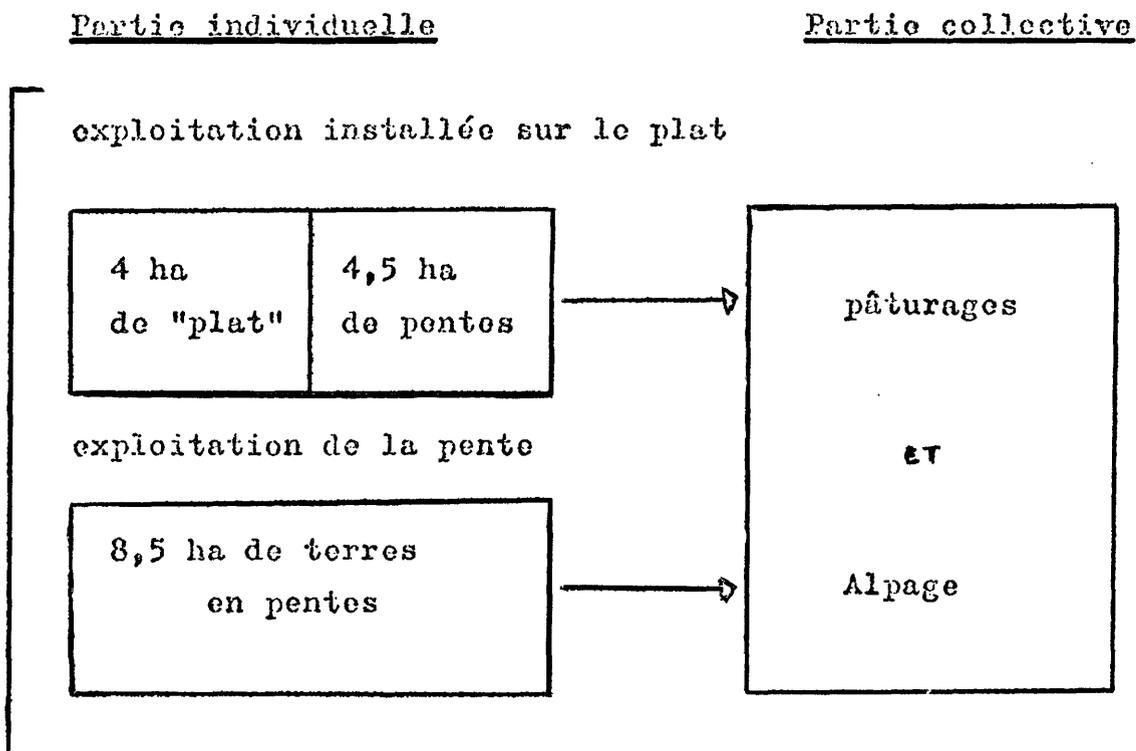
De plus, il faut remarquer que ces surfaces comprennent des landes, des terres en pentes à faible potentialité. Pour expliquer ces conditions particulières à la montagne nous allons décrire le terroir d'une commune : Arvieux.

Le fond de la vallée, alluvial, est relativement plat, il comprend 110 ha environ. Cette part a été remembrée en 1965, elle est en grande partie irriguée par un réseau de petits canaux. Dans quatre hameaux sont rassemblés 26 agriculteurs, qui possèdent donc en moyenne 4,5 ha de ces terrains plats, facilement accessibles et mécanisables. Ces 26 agriculteurs cultivent aussi en moyenne 4,5 ha sur les pentes de la vallée. Les prairies en pente occupent à peu près une superficie de 370 hectares. Ces terrains sont dépierrés, mais la pente reste forte, 10 à 40 %, et surtout, il y a une absence quasi-totale de chemins d'accès. L'herbe y est donc coupée à la motofaucheuse et le foin rentré à dos de mulets. Dans les quatre hameaux situés sur les pentes vivent 18 exploitants possédant en moyenne 8,5 ha. La forêt déborde un peu à la partie supérieure des prairies et certains fauchent entre les mélèzes.

Il est nécessaire d'ajouter à ces superficies des pâturages (quelquefois anciennement fauchés) exploités sous une forme collective.

- Pâturages en forêt (970 ha) que les animaux utilisent surtout aux changements de saison
- l'alpage : 1.400 ha où les animaux sont présents du 15 juin au 15 octobre. Ces alpages sont utilisés par 270 bovins provenant d'Arvieux * et 1.800 ovins provenant de l'extérieur.

Résumons par un schéma :



On peut faire apparaître, sur l'exemple d'Arvieux, des traits communs à tous les villages :

- Disparité des potentialités des terrains soit entre les exploitations soit au sein d'une même exploitation. Ces disparités provenant de la pente (possibilités de mécanisation), des potentialités d'irrigation et enfin des possibilités d'accès.

- Présence d'un alpage où le troupeau communal rejoint en été celui des transhumants (venus de l'Embrunais et surtout de la Crau)

21.2 Superficie des exploitations

Le tableau ci-dessous nous donne une appréciation de la différence de situation des structures suivant les communes. Les superficies étudiées ici représentent la surface agricole dont l'exploitant a la jouissance (elles ne comprennent donc ni les alpages, ni les pâturages en forêt qui sont propriétés communales).

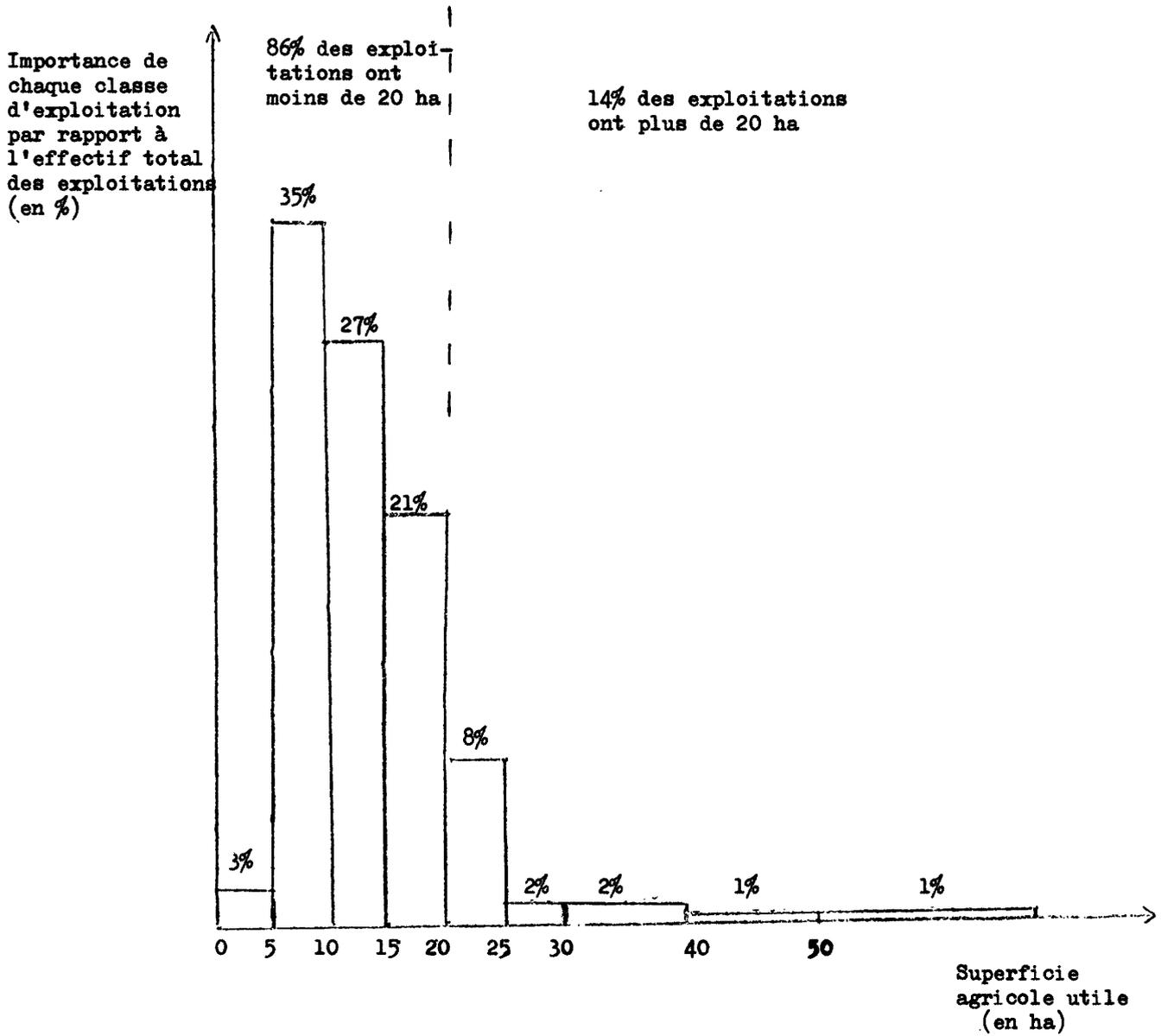
Tableau 14

Commune	Superficie agricole utile par exploitation
St Véran	9,9
Arvieux	10,3
Ceillac	11,3
Chateau-Ville-Vieille	16,3
Vars	16,5
Molines	18,3
Abriès	20,0
Aiguilles	20,1
Ristolas	25,5
Ensemble Queyras	14,7

Source : Enquête auprès des mairies : sur les 202 exploitations du Queyras.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU QUEYRAS

SUIVANT LA CLASSE DE S.A.U.



Graphique N° 7

Le classement a été fait suivant la surface moyenne par exploitation. Il apparaît deux groupes de communes :

- celles où la surface par exploitation est faible :

St Véran, Arvieux, Ceillac;

- celles où la surface par exploitation est moyenne :

Chateau-Ville-Vieille, Vars, Molines, Abriès, Aiguilles et Ristolas.

Ces superficies correspondent à la surface agricole anciennement utilisée (surface maximum). Du fait de la diminution de la population active agricole, de la mécanisation croissante, les structures de production ont changé. La surface utilisée s'est trouvée diminuée : les terrains les plus en pente, les plus difficiles d'accès ont été peu à peu abandonnés; les canaux d'irrigation, dont l'entretien demande beaucoup de main-d'oeuvre et une organisation collective du travail, peu à peu délaissés, ne peuvent plus servir. Ces pentes sont devenues des zones de pâturages utilisées, plus ou moins souvent, individuellement ou même collectivement, par les troupeaux avant la montée à l'alpage et après l'alpage pendant les derniers beaux jours, ainsi que par les vaches laitières qui restent au village.

21.3 Superficie agricole utilisée

La superficie agricole réellement utilisée (S.A.U.) est donc celle réservée aux cultures et où l'on récolte régulièrement le foin. Ce sont celles que nous avons rassemblées sous les rubriques "terres labourables" et "prairies permanentes" dans nos enquêtes.

Nous ne connaissons ces superficies que pour les exploitations enquêtées. (Les surfaces totales du tableau précédent étant connues pour la quasi-totalité des exploitations, enquêtées ou non). Ainsi s'explique pour partie la distorsion apparaissant dans le tableau suivant par rapport au tableau précédent : certaines moyennes de surfaces utilisées sont légèrement supérieures à celles des surfaces totales correspondantes (Arvieux, St Véran).

Tableau 15

Superficie agricole utilisée par exploitation (ha)	
Communes	
St Véran	10,1
Ceillac	11,0
Abriès	11,3
Arvieux	11,4
Vars	13,5
Aiguilles	15,0
Molines	16,2
Chateau-Ville-Vieille	16,2
Ristolas	16,7
Ensemble Queyras	12,9

La SAU moyenne est très faible (13 ha). Elle est difficilement comparable avec d'autres chiffres régionaux, car le troupeau vit pendant l'été sur d'autres ressources (alpage). Si l'on veut un ordre de grandeur pour pouvoir comparer, l'alpage permet de nourrir la totalité des animaux pendant 4 mois, c'est-à-dire pendant le tiers de l'année. Si l'on convertit les surfaces d'alpage en surface individuelle, avec les chiffres retenus ci-dessus, l'exploitation moyenne du Queyras (13 ha SAU) peut être assimilée à une exploitation d'environ 20 ha SAU.

Nous obtenons d'après le tableau deux groupes de communes :

- celles à faible S.A.U. : St Véran, Ceillac, Arvieux, Abriès;
- celles à S.A.U. plus importante : Vars, Aiguilles, Molines, Château-Ville-Vieille, Ristolas,

classification que nous retrouverons avec quelques modifications dans la comparaison intercommunale des situations des exploitations.

Il est fort important, en outre, de comparer la S.A.U. avec la surface totale (tableau précédent) : la différence entre la superficie totale moyenne par exploitation et la surface utilisée nous donne une idée de la pression sur les terres :

Ristolas (25,5; 16,7), Abriès (20; 11,3) et Aiguilles (20,1; 15), c'est-à-dire les trois communes du fond de la vallée sont celles où l'on note le plus gros écart. Le nombre d'exploitations qui restent est faible.

Au contraire, à St Véran, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille presque toutes les terres aux mains des exploitants sont utilisées. Molines et Vars sont dans une situation intermédiaire.

21.4 Pression sur les terres

Le problème de la pression sur la terre est très délicat à appréhender car il est lié à la possibilité d'exploitation : pour une exploitation "rationnelle", seuls les terrains relativement plats conviennent.

Une bonne partie des "domaines" libérés comprenant souvent beaucoup de terres en pente ne sont donc pas repris, mais partiellement exploités lorsque le cessionnaire veut tout céder (I.V.D.). La part de terrain "non exploitable" est une charge nette pour l'exploitant.

Il est à noter, enfin, que la part de terrain "plat" varie suivant les communes (encore plus suivant les exploitations) et introduit des différences dans la valeur de la superficie utilisée.

Tableau 16

commune	surface totale	"plat"	% de plat
Abriès	120 ha	20 ha	17 %
Arvieux	465 ha	110 ha	26 %
Ceillac	324 ha	90 ha	28 %

Le terrain dit "plat" l'est en fait plus ou moins; ont été estimé "plat" les surfaces où l'on passe avec des engins mécaniques (tracteurs et presses en particulier). Il varie suivant les communes mais reste de l'ordre du quart au maximum. Pour le terrain "plat", terres que tout exploitant convoite, la pression sur la terre est très forte : aucune partie "plate" n'est abandonnée; ceux qui peuvent en récupérer sont des privilégiés (par exemple des agriculteurs n'hésitent pas à franchir les 10 km qui séparent Arvieux du Queyron, car là les terrains sont assez plats pour que la presse puisse y passer.

21.5 Parcelleaire

La très petite taille des parcelles résulte d'une population pléthorique au siècle précédent. Une parcelle cadastrale est de l'ordre de quelques ares (5 à 10) : 150 - 200 parcelles pour 10 ha est la situation courante. Pour les parcelles d'exploitations, il y a deux niveaux de surface suivant que le remembrement a été fait ou non :

- dans les parties remembrées la moyenne des parcelles est de l'ordre de 80 ares. A Ceillac aucune parcelle remembrée ne dépasse l'hectare.
- dans les autres communes, elle est de l'ordre de 10 à 20 ares.

Voici quelques résultats par commune :

Tableau 17

	surface	nb de parcelles correspondantes	surface moyenne par parcelle	
Vers	105	500	0,20	
Molines	118	900	0,13	
Abriès	26	250	0,11	
Ristolas	23	250	0,09	
Ceillac	remembré	65	77	0,84
	non remembré	77	750	0,11
Arvieux	remembré	32,5	40	0,81
	non remembré	80	420	0,19

Les structures foncières sont donc fort défavorables non seulement du fait des conditions naturelles, mais encore à cause d'un parcellaire hérité du passé.

21.6 Remembrement

Deux communes ont été remembrées. Seule la partie de plat l'a été entièrement. Les terrains en pente ont presque toujours été éliminés des périmètres à remembrer.

Arvieux : 170 ha remembrés (110 de "plat")

Ceillac : 90 ha " (90 de "plat")

Ce remembrement a bien sûr permis la mécanisation des cultures. Par exemple à Ceillac il a permis l'utilisation du tracteur (il y en a 25 pour 33 exploitations). Par contre dans cette même commune il a presque entièrement détruit le réseau des canaux d'irrigation adapté aux petites parcelles.

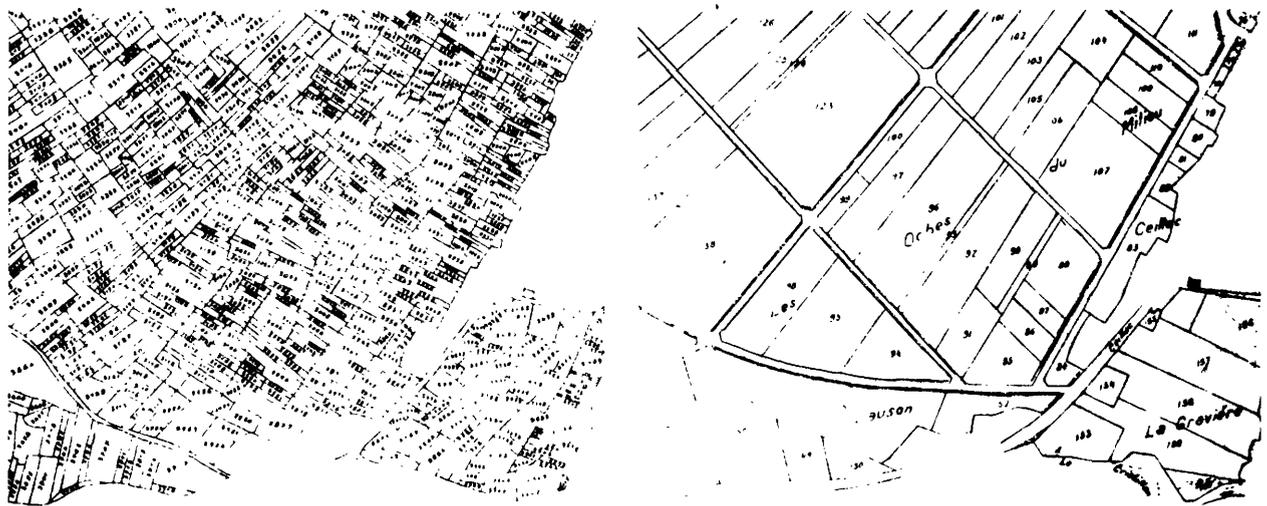


Fig 1 — Fragment du plan parcellaire de Ceillac avant et après remembrement.

Dans les autres communes, il semble rencontrer des obstacles. "Il aurait été beaucoup plus facile il y a dix ans, qu'il ne l'est maintenant", nous a-t-on dit plusieurs fois. En effet :

- par suite des départs, une partie des terres appartient à des personnes résidant en ville, qui se désintéressent du problème.
- La possibilité de construire des logements destinés au tourisme rend beaucoup plus difficile l'échange des parcelles qui pourraient être affectées à un lotissement. Ceci malgré la présence de plans d'urbanisme qui auraient dû limiter les espoirs de spéculation foncière.

Mais dans ces communes le remembrement "se fait tout seul" par des arrangements amiables, ou par suite de départs (Abriès). Mais ce n'est pas satisfaisant car subsistent les canaux, les bornes, les talus, occasionnant parfois la casse du matériel (Molines).

Il y a enfin un dernier problème, c'est le coût du remembrement, considéré aussi par certains comme un frein. En effet, considérons le cas de Ceillac :

Le remembrement de cette commune ayant été déclaré expérimental au début, certains avaient espéré qu'il serait totalement gratuit. La commune a commencé à payer les frais de remboursement, puis a arrêté. Ces frais sont donc depuis 2 ans à la charge des agriculteurs (propriétaires du sol qu'ils cultivent pour environ les 9/10èmes). Ces frais sont de 100 F/ha/an, les annuités devant être versées encore pendant 10 ans.

Les agriculteurs, s'ils considèrent que le remembrement est un énorme progrès dans les conditions de l'agriculture, souhaitent ne plus avoir à leur charge les frais qu'il occasionne.

22. LES ALPAGES DANS LE QUEYRAS

Les alpages sont constitués par la partie des prairies naturelles située au-dessus de la forêt alpine. Leur altitude est comprise entre 2.000 et 2.500 m. Certains ont toujours été consacrés exclusivement au pâturage, alors que d'autres étaient régulièrement fauchés. L'alpage de Furfando qui appartient à la commune d'Arvieux était régulièrement fauché, il y a quelques années; les agriculteurs montaient y résider pendant plusieurs semaines avec leur famille dans des chalets d'alpage, dans lesquels ils stockaient le foin. Le foin était ensuite redescendu à dos de mulet dans la vallée; c'est ce qui explique le nombre élevé de mulets à Arvieux.

Pour d'autres cas, la séparation des prés de fauche et des pâturages est plus difficile à faire. Certains agriculteurs possédaient parfois des parcelles en altitude qu'ils ont cédé à la commune, moyennant la dispense des droits d'alpage pour les bêtes qu'ils envoient à l'alpage en été.

La valeur fourragère de cet alpage est bonne : une analyse faite à Arvieux montre qu'un kilo de matière sèche provenant du foin d'alpage correspond à 0,68 UF, et apporte 80 grammes de matière azotée digestible. L'alpage assure la nourriture des animaux du 15 juin au 15 octobre, soit un tiers de l'année.

Les estimations (il est quelquefois difficile de distinguer la forêt de l'alpage) montrent que 36.000 ha environ sont pâturés, soit 9 fois plus que la superficie globale des exploitations du Queyras (4.000 ha environ).

Ces alpages permettent de nourrir des animaux extérieurs (en majorité des ovins, cf. tableau p. 63) provenant en grande partie de régions peu éloignées : la vallée de la Durance (depuis l'Embrunais (30 km) jusqu'à la Provence (120 km).

Tableau n° 18 - Répartition des alpages selon les communes, les animaux et leur origine

Commune	Superficie (ha.)	o v i n s		b o v i n s		Origine des transhumants extérieurs
		venant de la commune	transhumants venant de l'extérieur de la comm.	venant de la commune	transhumants venant de l'extérieur de la comm.	
Aiguilles	1503	660	2000			Aries (1000) et Embrun (1000)
Abriès	3200	400	3400	40	130	ovins : -Embrun (1600) -Provence (1800) bovins : Guillestre
Ceilac	7000	1670	2000	146		Embrun
Chateau Villeveille	4700	720	2700	171	60	Embrun
Molines	3200	750	1500	120	170	Savines (Embrunais)
Arvieux	4800		1800	250		Vallée du Rhône
Ristolas	5700	300	5200	40		ovins : Guillestre (200) ovins : aragnais (2000) Provence (3000)
St Véran	2000	350	1500	90	50	bovins : Guillestre
Vars	4000	400	2600	300	150	ovins : Gap et Embrun bovins : "
Total	36100	5250 (682)	22700 (2952 UGB)	1157 (695 UGB)	560 (337 UGB)	1 brebis à Helpage = 0,13 UGB (on a estimé que le troupeau était composé de 66% de brebis mères ou bélières, et 32 d'agneaux 1 bovin à Helpage = 0,6 UGB (génisse) 5 à 50 mois et vaches car.

$\frac{3289}{4665}$	=	70,5%
$\frac{1376}{4665}$	=	29,5%

Quand on convertit les bovins et les ovins en Unité de Gros Bétail (1 bovin = 0,6 UGB, 1 ovine = 0,13 UGB, on tient compte de l'âge des animaux montant à l'alpage), et lorsque l'on observe l'importance des animaux provenant de l'extérieur, on s'aperçoit que plus de 2 animaux sur 3 (70,5 % exactement) proviennent de l'extérieur.

Les transhumants ovins extérieurs représentent les 4/5 des ovins montant à l'alpage, alors que les bovins extérieurs ne représentent que le tiers des bovins montant à l'alpage.

Si l'on compare globalement le nombre d'UGB bovines et d'UGB ovines qui montent à l'alpage, on remarque que les UGB bovines ne représentent guère plus que le 1/5 des UGB ovines.

L'alpage est donc consacré pour les 4/5 aux ovins et, parmi ces ovins, les 4/5 sont des animaux extérieurs au Queyras.

La situation est différente selon les communes :

- Ristolas où il n'y a que 5 agriculteurs, n'envoie que 300 brebis sur ses alpages (5.700 ha) associées à 200 apportées par un berger de l'extérieur, qui en échange ne perçoit aucun salaire. Le reste de l'alpage est loué à des éleveurs de la vallée pour 3.000 ovins.
- A l'inverse, St Véran où il y a trois fois plus d'agriculteurs n'a que 2.000 ha d'alpage. Les agriculteurs de la commune y envoient 350 brebis et 90 bovins.

L'alpage tout en procurant des revenus à certaines communes (1) pour les montagnes louées à des éleveurs extérieurs, permet dans la plupart des cas d'alléger la charge de gardiennage que l'on fait payer à chaque éleveur en fonction du nombre d'animaux qu'il envoie à l'alpage.

(1) voir pour plus de précisions l'annexe sur les alpages (annexe 4)

Si nous avons des chiffres plus anciens, nous pourrions remarquer que les alpages sont de plus en plus pâturés par des animaux de l'extérieur, ceux-ci compensant la moindre importance du troupeau queyrassin. Ainsi une part non négligeable des potentialités agricoles locales est utilisée par des agriculteurs extérieurs.

23. ANALYSE DES SYSTEMES DE PRODUCTION (1)

Autrefois le Queyras était à la fois région d'élevage et de culture : la vie en autarcie impliquait la production de toutes les denrées alimentaires nécessaires pour satisfaire les besoins des habitants. Pratiquement jusqu'en 1945 le sel reste le seul aliment que l'on se procure à l'extérieur. Cela explique la relative extension des céréales à cette époque : seigle, orge, avoine, blé. On les utilisait pour la fabrication du pain et la nourriture des animaux. Depuis on a assisté à une nette régression de ces cultures pour plusieurs raisons :

- l'exode rural a réduit considérablement la main-d'oeuvre, or la moisson en est très exigeante en raison de sa mécanisation difficile sinon impossible dans cette région.
- les conditions climatiques difficiles ont toujours rendu les rendements très aléatoires.
- le développement des échanges vers l'extérieur et la vulgarisation ont favorisé l'achat à l'extérieur d'aliments complémentaires.

Rappelons que parallèlement à cette régression des céréales sur l'exploitation, on a eu une baisse importante du nombre d'exploitations, surtout dans la dernière décade : de 1962 à 1972, le nombre d'exploitations avec élevage (c'est la presque totalité) est passé de 324 à 196, soit une baisse de 40 %.

Cette baisse s'est accompagnée de variations dans les spéculations animales : ovine, bovine, mixte (ovin-bovin). On observe ainsi les baisses différentielles dans chaque catégorie.

(1) Voir en annexe la conduite des élevages ovins et bovins dans le Queyras, la main-d'oeuvre, le matériel, les bâtiments (annexe 5).

Tableau 19

	1962	1972	Variation 1972/62
Exploitations agricoles	324	202	- 38 %
Exploitations agricoles pratiquant l'élevage	324	196	- 40 %
Exploitations agricoles ne pratiquant que l'élevage bovin	144	107	- 25 %
Exploitations agricoles ne pratiquant que l'élevage ovin	29	20	- 30 %
Exploitations pratiquant l'élevage bovin + l'élevage ovin	151	63	- 60 %

On assiste donc à la diminution des élevages mixtes au profit des élevages spécialisés particulièrement bovins.

La vulgarisation agricole, surtout au moment de la zone témoin (1952-55) a incité au développement des productions bovines dans le Queyras, plus particulièrement dans certaines communes de la vallée du Guil (Arvioux, Molines, Chateau-Ville-Vieille). Les actions en faveur du contrôle laitier, du contrôle de productivité, de l'intensification fourragère, de la sélection des animaux et d'une meilleure conduite des troupeaux ont surtout profité à l'élevage bovin.

Malgré l'abandon d'une partie de ces actions de vulgarisation, on retrouve beaucoup de ses effets comme facteurs d'explication des disparités communales. En particulier la spécialisation bovine d'Arvioux est partiellement le fruit des efforts qui ont été faits à cette époque en faveur de cette espèce.

Après ces brefs rappels historiques qu'il est nécessaire de relier aux chapitres précédents plus complets, nous allons étudier l'état actuel des productions en 1972 du point de vue des techniques et des résultats :

D'abord les productions végétales : céréales, foin
et ensuite les productions animales.

TABEAU 20

CALENDRIER DES TRAVAUX AGRICOLES

CAL.	TRAVAUX	Alimentation des animaux	VENTES
1.5	. agnelages de printemps	A partir de février on donne aux brebis en plus du foin 100 g d'orge + maïs	agneaux brebis et vaches de réforme
20.5	. Labours de printemps . semis d'orge	foin + herbe	
15.6	. plantation de pommes de terre . mise à l'herbe des animaux dans les pâturages proches des villages . curage des canaux d'irrigation . travail enforêt		
1.7	. Les ovins et les génisses montent dans les alpages . irrigation . soins aux VL restées au village	herbe	
20.8	. irrigation . soins aux VL non tarées restées au village . coupe et récolte du foin (30 j de travail à 3 ou 4 personnes par exploitation)		
15.9	. moisson (8 j de travaux effectifs) . regain . semis de blé . récolte des pommes de terre		
15.10	. Descente des troupeaux des alpages		
15.11	. épandage du fumier . agnelage d'automne . premiers vélages . les animaux qui n'ont pas encore mis bas ainsi que les jeunes vont pâturer autour du village, chaque famille gardant le troupeau à tour de rôle		
15.11	vélages . soins aux animaux	foin + herbe rations quot. d'hiver - brebis: 2 kg de foin VL : 12 à 15 kg de foin + 1 kg de farine d'orge Brebis: cf au-dessus - agneaux : 2 à 500 g mélange 1/3 orge 1/3 maïs 1/3 conc. génisses: 4 à 6 kg de foin	agneaux de printemps génisses amouillantes veaux de 8 jours premières ventes d'agneaux d'automne

A. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Les 98 enquêtes nous révèlent la faible importance des céréales dans la répartition des surfaces agricoles utiles. Ce sont surtout de l'orge, de l'avoine et parfois du blé. L'éventail des surfaces de céréales dans les exploitations se situe entre 0 et 2 ha, le plus souvent inférieur à 1 ha.

Les labours et semis sont effectués en fin avril - début juin et on récolte entre le 15 août et le 15 septembre suivant le temps qu'il fait pendant l'été. La récolte se fait généralement à la main sous forme de gerbes battues ensuite par des batteuses dans la grange. A Ceillac une moissonneuse-batteuse monte de la vallée de la Durance (rendement 15-20-30 q/ha suivant les conditions).

Les autres cultures fourragères et pommes de terre sont elles aussi très réduites :

- Luzerne pure ou associée à des graminées : entre 0 et 2 ha - la luzerne éprouve des difficultés du fait de la rigueur du climat.
- Pommes de terre : pour la consommation familiale et l'alimentation du porc fermier.

Par contre la production du foin sur prairies naturelles est d'une importance capitale dans cette région d'élevage où il constitue l'essentiel, sinon la totalité de l'alimentation en hiver. La récolte s'étale du 1er juillet aux environs du 7 août. Suivant les besoins et les disponibilités on fauche les parcelles "en plat" et celles en pente, même très éloignées du village. Les conditions naturelles des parcelles (cf. les structures foncières) déterminent les techniques de récolte du foin.

- dans des trousses (filet ou toile contenant 80 à 100 kg de foin) transportées à dos de mulet dans les parcelles en pente et sans chemin d'accès. (Les Maisons d'Arvieux).
 - dans des trousses roulées au bas de la parcelle puis reprises dans une charrette (par exemple à Vars).
 - en vrac
 - en bottes
- } lorsque le champ est accessible au tracteur

Une réunion d'agriculteurs à Arvieux, nous a permis d'obtenir des renseignements intéressants sur les temps moyens de récolte des foins suivant les diverses méthodes pour des champs relativement proches du village : en 1 journée à 3 personnes :

- trousses : 5-6 x 80 kg = 400-500 kg foin/jour
- vrac : 6 x 200-250 kg = 1.200 - 1.500 kg foin/jour
- bottes : 150 x 12 kg = 1.800 kg foin/jour

Quand les champs sont éloignés du village et difficiles d'accès, la productivité peut tomber à 150-200 kg/jour (2 voyages de mulet avec une trousse sur le dos).

Nous avons ici mis en évidence les écarts de productivité suivant les modes de récolte, eux-mêmes adaptés aux conditions naturelles de l'exploitation. Cela se révèle d'une importance capitale quand on sait que la quantité de foin récolté détermine précisément le nombre de bêtes que l'on peut nourrir en hiver, donc la taille du troupeau (2.500 kg par vache laitière soit 3.000 par UGB ou encore 6 à 7 brebis).

Il y a quelques années en irriguant, la production du foin était doublée sur beaucoup de parcelles. Maintenant du fait de l'exode rural, le manque de main-d'oeuvre a presque fait disparaître cette technique.

La fertilisation est très sommaire et limitée à l'épandage de fumier quand il existe une fumière, fin octobre-début novembre et de purin en printemps. Les achats d'engrais sont très réduits (un peu de superphosphate). "Sans irrigation cela ne donne aucun effet voire un effet néfaste" disent certains agriculteurs ("l'engrais épuise le sol" affirmaient d'autres agriculteurs).

B. LES PRODUCTIONS ANIMALES

Elles ont une très grosse importance dans l'agriculture du Queyras, puisqu'elles constituent pratiquement la totalité des produits bruts des exploitations. Parmi les 98 exploitations enquêtées, 3 présentent un produit brut animal nul et ne vendent que du foin. Mais ce sont des cas exceptionnels et temporaires : en période d'installation ou de cessation. Les chiffres et moyennes qui suivent sont les résultats d'enquêtes dans les exploitations.

• Taille des troupeaux par exploitation

Pour pouvoir comparer les diverses exploitations avec des troupeaux différents, on a converti les ovins et bovins en UGB selon les conventions que l'on peut consulter dans l'annexe.

L'analyse des enquêtes donne une moyenne générale de 8,9 UGB/exploitation. Mais il est plus intéressant d'observer la répartition des UGB par fréquence à l'aide du graphique "Fréquence des UGB". Il montre un maximum de fréquence entre 6-7 UGB et une répartition numérique à peu près égale de chaque côté de cet intervalle :

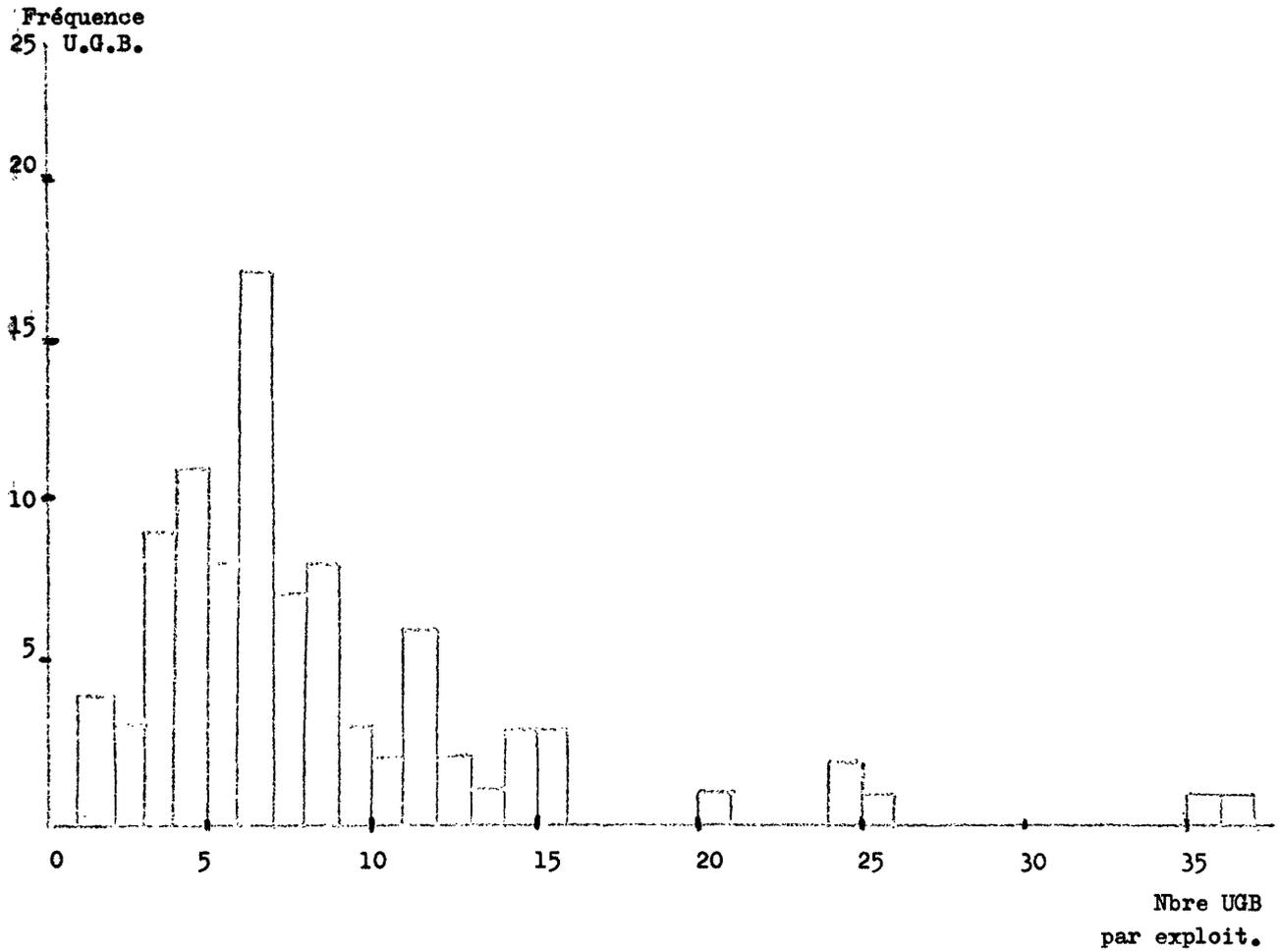
0 UGB	:	3 exploitations
de 1 à 6 UGB	:	35 exploitations
de 6 à 7 UGB	:	17 exploitations
de 7 à 49 UGB	:	43 exploitations

La moyenne ne doit pas cacher l'importance du nombre d'exploitation dont la taille en UGB est inférieure à 7 (52/95).

• Taille en UGB des exploitations par commune

On a fait la moyenne du nombre d'UGB sur chaque exploitation par commune. En regard, on a aussi noté la moyenne SAU par exploitation pour mettre en évidence des corrélations.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN FONCTION
DU NOMBRE D'U.G.B. QU'ELLES POSSEDENT



Source : enquêtes auprès des exploitations agricoles : sept. 1972

Graphique N° 8

Tableau 21

Taille des troupeaux et chargement à l'hectare dans
les différentes communes du Queyras

Commune	Nbre moyen d'UGB par exploitation	Superf.moyenne des exploitations	Chargement moyen des exploitations
	(1)	(2)	$\frac{\text{UGB}}{\text{SAU}} = \frac{(1)}{(2)}$
Ceillac	7,9	11,5	0,69
Vars	7,2	16,5	0,44
Abriès	7,4	20,0	0,37
Aiguilles	8,2	20,1	0,41
Arvieux	7,4	10,5	0,70
Chateau V.V.	15,0	16,3	0,92
Molines	12,6	18,3	0,69
Ristolas	23,0	25,5	0,90
St Véran	5,6	9,9	0,57

Source : Enquêtes auprès des exploitants agricoles - septembre 1972.

On constate une moyenne très faible à St Véran (5,6) tandis que la taille moyenne des troupeaux de Molines, Château-Ville-Vieille et Ristolas est assez élevée par rapport à l'ensemble (Vars, Ceillac, Abriès, Aiguilles, Arvieux).

Comment expliquer ces variations ?

Plusieurs facteurs interviennent de façon différente dans chaque commune. Ainsi à St Véran il semble que l'agriculture est devenue une activité secondaire pour un bon nombre d'agriculteurs. Malgré les possibilités qui existent, les agriculteurs ne cherchent pas tellement à s'agrandir.

A Molines, Goteaux-Ville-Vieille et surtout Ristolas il y a eu un très gros exode rural donc beaucoup de terres libérées. Dans beaucoup de cas ce n'est pas la surface fauchable qui est le facteur limitant pour l'augmentation des effectifs des troupeaux mais la force de travail disponible au moment des foins.

Au contraire, pour Ceillac, Arvieux, Abriès, le facteur limitant semble être le problème foncier et ceci de plusieurs façons :

- la surface en plat est assez importante, mais le nombre des exploitants l'est aussi (Arvieux, Ceillac)
- la surface plate est très faible (Abriès).

Il est alors nécessaire de récolter du foin dans des conditions difficiles (faible mécanisation) ce qui limite fortement les quantités rentrées.

• Spécialisation des élevages ovine, bovine, mixte

- résultats au niveau des 98 exploitations enquêtées (rappelons que 3 n'ont pas d'animaux)

Tableau 22

Spécialisation des exploit.	Nombre total d'UGB	%	Nb exploit.	%	Moyenne d'UGB
Bovins seuls	333	40	44	46	715
Ovins seuls	51	6	10	11	5
Bovin dominant + ovin	320	38	29	30	11
Ovin dominant + bovin	144	16	12	13	12
Total	848	100	95	100	

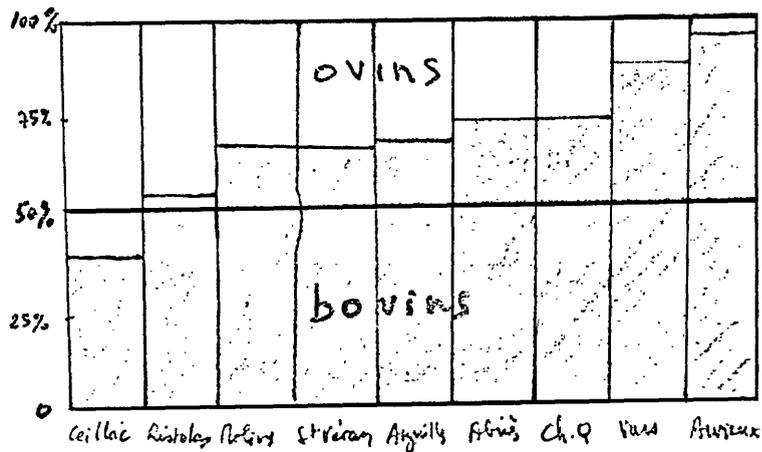
Source : Enquêtes auprès des exploitations agricoles - septembre 1972.

On voit que :

- il existe une nette prédominance des exploitations à orientation bovine pure (46 %) et bovine dominante (30 %)
- nous pouvons faire la même remarque en considérant les UGB (40 %) et (38 %).
- d'autre part, nous constatons que la moyenne des UGB est plus forte dans les élevages mixtes que dans les élevages simples. Il semble que ce fait puisse s'interpréter ainsi : dans les élevages possédant peu d'UGB on trouve surtout des élevages simples, tandis que dans les élevages possédant beaucoup d'UGB () on trouve les deux types d'élevages (mixte et simple) à peu près dans les mêmes proportions. Les éleveurs qui diminuent leur activité agricole commencent par éliminer un troupeau lorsque leur élevage est mixte, pour diminuer leur temps de travail.
- Ovins-Bovins selon les communes :

Tableau 23

	UGB bovins	%	UGB ovins	%
Ceillac	41	39	78	61
Vars	117	88	17	12
Abriès	32	72	12,6	28
Aiguilles	17	68	8	32
Arvieux	151	96	5	4
Chateau V.V.	80	72	30	28
Molines	70	67	15	33
Ristolas	38	55	31	45
St Véran	30	67	15	33



Ceillac est la seule commune à dominante ovine, suivie par Ristolas (45 %). Tandis que Vars et Arvieux sont nettement orientées vers la production bovine.

Les autres communes présentent un pourcentage à peu près identique autour de 70 % de bovins.

La comparaison avec la taille des exploitations (nb. d'UGB par exploitation) ne permet pas de conclure. Il semble que ces variations sont principalement dues aux conditions naturelles et à l'histoire récente (la spécialisation laitière n'a commencé que peu de temps avant la 2ème guerre mondiale). Par exemple à Ceillac les ovins sont prépondérants car les pâturages laitiers sont éloignés du village donc difficiles à exploiter. Par contre à Vars et Arvieux il a été beaucoup plus facile de se reconvertir vers les bovins au moment où le prix des agneaux était bas.

Dans un même village les spéculations ont tendance à être homogènes à cause de conditions naturelles communes, de l'éloignement et des difficultés d'accès qui nécessitent une organisation au niveau du village pour grouper les produits à commercialiser (exemple ramassage du lait).

24. ANALYSE DES RESULTATS PAR GROUPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Regroupement des exploitations en catégories économiques homogènes

1. Méthode

De nombreux critères intervenant dans le résultat économique d'une exploitation agricole, il convient de déterminer, si possible, quels sont les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la corrélation avec les résultats économiques est la plus forte.

Pour une telle étude, nous avons employé une méthode graphique simple consistant à représenter chaque exploitation par un point dont l'abaisse est un facteur technique (nombre d'UGB par exemple) et l'ordonnée une donnée économique (Valeur Ajoutée par exemple). Nous obtenons alors un nuage de points qui, s'il est orienté dans une direction précise, montre une corrélation entre le facteur technique considéré et le résultat économique de l'exploitation. Si ce nuage de points n'a pas de lignes directrices, cela prouve que l'effet du facteur considéré sur le revenu de l'exploitation est soit mineur, soit masqué par d'autres facteurs qui, ensemble, ont un effet supérieur. Il est d'ailleurs possible que chaque facteur pris séparément ait un effet mineur par rapport à l'ensemble des autres facteurs. Dans ce cas là, la méthode ne donne rien.

Dans notre cas, la méthode donne un résultat satisfaisant, c'est le fait de la grande homogénéité de la production (orientée uniquement vers l'élevage) et de l'importance dans un tel système du nombre de bêtes élevées.

Pour pouvoir comparer des productions différentes (comme des vaches laitières et des brebis, notre problème), on les rapporte à une même unité, appelée unité gros-bovin (UGB) qui exprime la quantité de nourriture à donner par an à l'animal considéré par rapport à une norme fixe : 3.000 unités fourragères (quantité rapportée à sa valeur en orge, ingérée dans l'année par un gros bovin, d'où l'appellation).

Ainsi une brebis équivaut à : 0,10 à 0,15 UGB suivant sa race, sa taille, son poids, etc.

On peut alors comparer les résultats obtenus par différentes productions sans avoir besoin de séparer les différents systèmes de production, d'autant que les résultats économiques ramenés à l'UGB sont très proches qu'il s'agisse des systèmes bovins ou ovins dans les conditions techniques actuelles (1).

L'étude graphique se traite alors à partir de toutes les exploitations enquêtées.

2. Résultats de l'étude graphique

L'étude graphique nous montre que le facteur technique prépondérant pour l'obtention d'un niveau économique satisfaisant c'est justement l'UGB. Les graphiques qui apparaissent significatifs sont ceux des résultats économiques en fonction de l'UGB (cf. graphes 10 et 11).

En effet, le Produit Brut dépend directement du nombre d'UGB. La Valeur Ajoutée se déduit en enlevant au Produit Brut les charges d'exploitation (sans prendre en compte les rémunérations des terres, travail ou capital = fermage emprunté ou salaires). Elle aussi sera donc liée au nombre d'UGB. De même le Revenu du Travail qui est une partie de la Valeur Ajoutée sera lié au nombre d'UGB.

Donc il était prévisible, et l'analyse statistique par graphique le montre : le Revenu du Travail total (autoconsommation incluse) base de notre comparaison de revenu avec les autres catégories socio-professionnelles est en corrélation avec le nombre d'UGB. Dans notre cas, la corrélation est même extrêmement forte : la moyenne du Revenu du Travail total est directement proportionnelle au nombre d'UGB quelles que soient les productions. C'est à ce niveau que la corrélation est la plus directe. Statistiquement, une différence de 5 UGB implique une augmentation du Revenu du Travail de 6.000 Frs. soit une augmentation de 1.200 Frs par UGB.

(1) Pour plus de précisions voir l'annexe sur la comparaison des résultats des systèmes bovins et ovins.

Le revenu de référence de 18.000 Frs (1) par UTH demande donc à 1 UTH de s'occuper de 15 UGB, soit 22-23 UGB par ménage (1,5 UTH) c'est-à-dire si l'on reprend les différents systèmes de production :

- en bovins Système A 20 vaches laitières
- Système B 14 vaches laitières et 7 génisses élevées/an jusqu'à 36 mois
- Système C 10 vaches laitières et 10 génisses élevées/an jusqu'à 36 mois

- en ovins 200 brebis mères

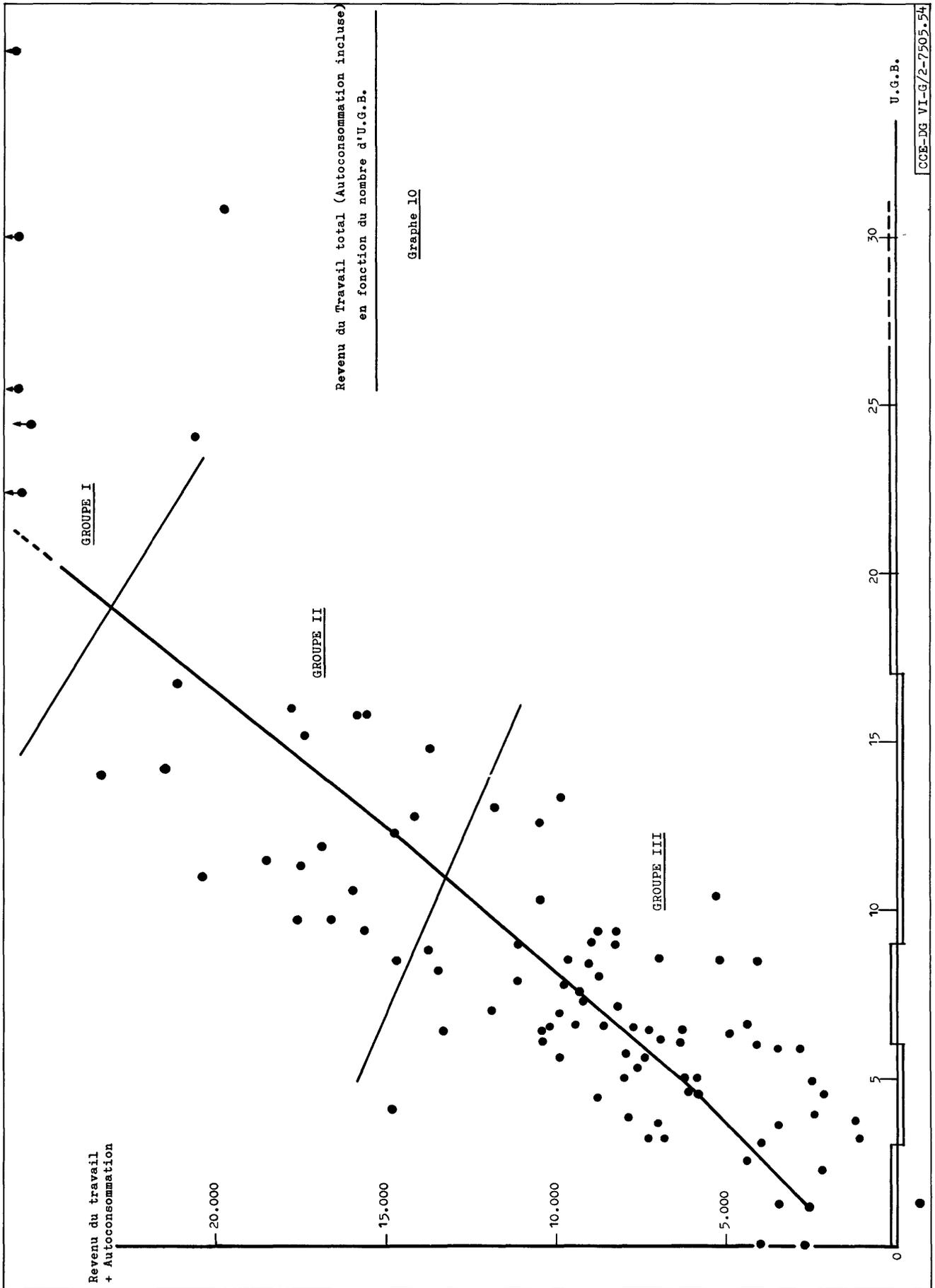
3. Définition des catégories d'exploitations et effectifs dans chaque catégorie

3.1 Définition des catégories

Actuellement, seules 8 exploitations sur 98 de l'échantillon (soit 16 dans le Queyras), atteignent ce niveau de 22 UGB, et un seuil important les sépare des autres exploitations (toutes inférieures à 16 UGB). Nous les avons donc regroupées dans une catégorie : le groupe I.

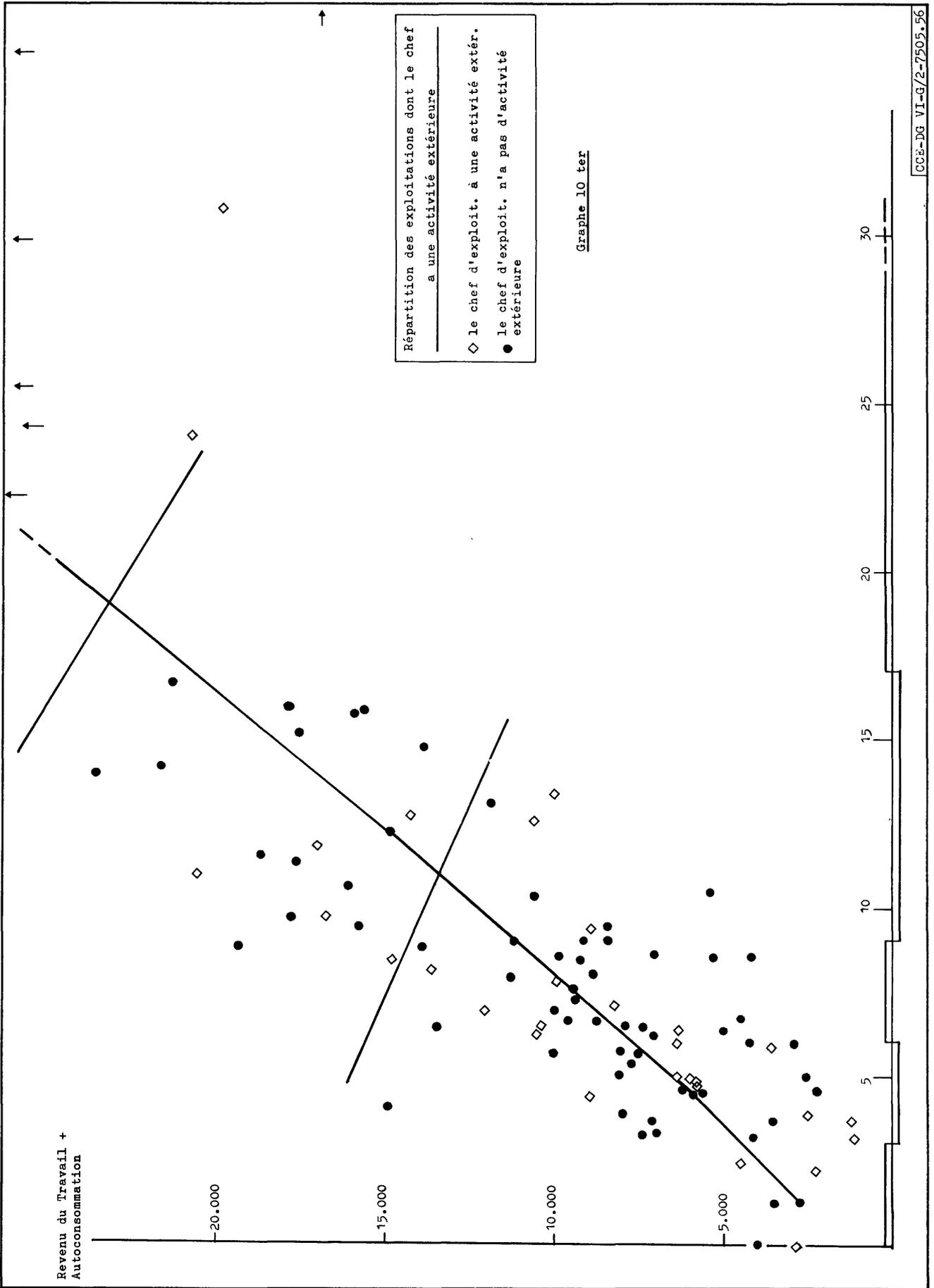
Les autres exploitations ont de 0 à 16 UGB avec une grosse masse autour de 6 ou 7 UGB. Il fallait faire une différence entre ces petites exploitations fort nombreuses et les exploitations atteignant des nombres d'UGB du plus du double et dont les résultats économiques sont nettement supérieurs et sans commune mesure. Pour cela, on étudie les graphes II et III faisant intervenir les UTH disponibles et nécessaires. En les comparant avec le graphe I, on s'aperçoit qu'un certain nombre de points (représentant chacun une exploitation) restent groupés quelque soit le résultat économique pris en ordonnée. On a donc un groupe d'exploitations homogènes qu'il est apparu intéressant de distinguer : c'est le groupe II : 23 exploitations dans l'échantillon, 47 dans le Queyras (cf. graphes 10, 11 et 12).

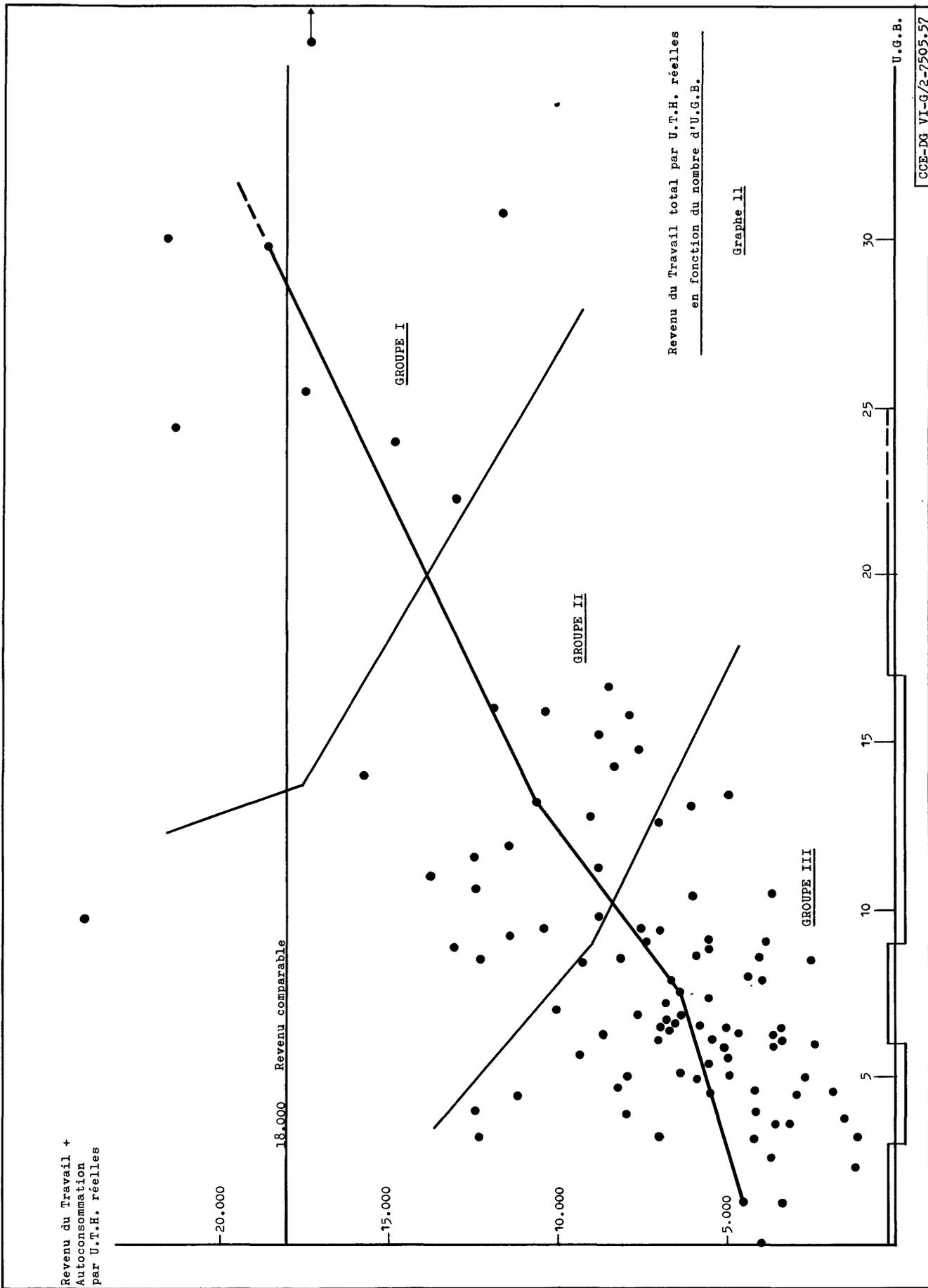
(1) ce revenu de référence est le revenu annuel moyen qu'il est possible d'obtenir en 1972 dans l'ensemble des activités pratiquées dans le département des Hautes Alpes.

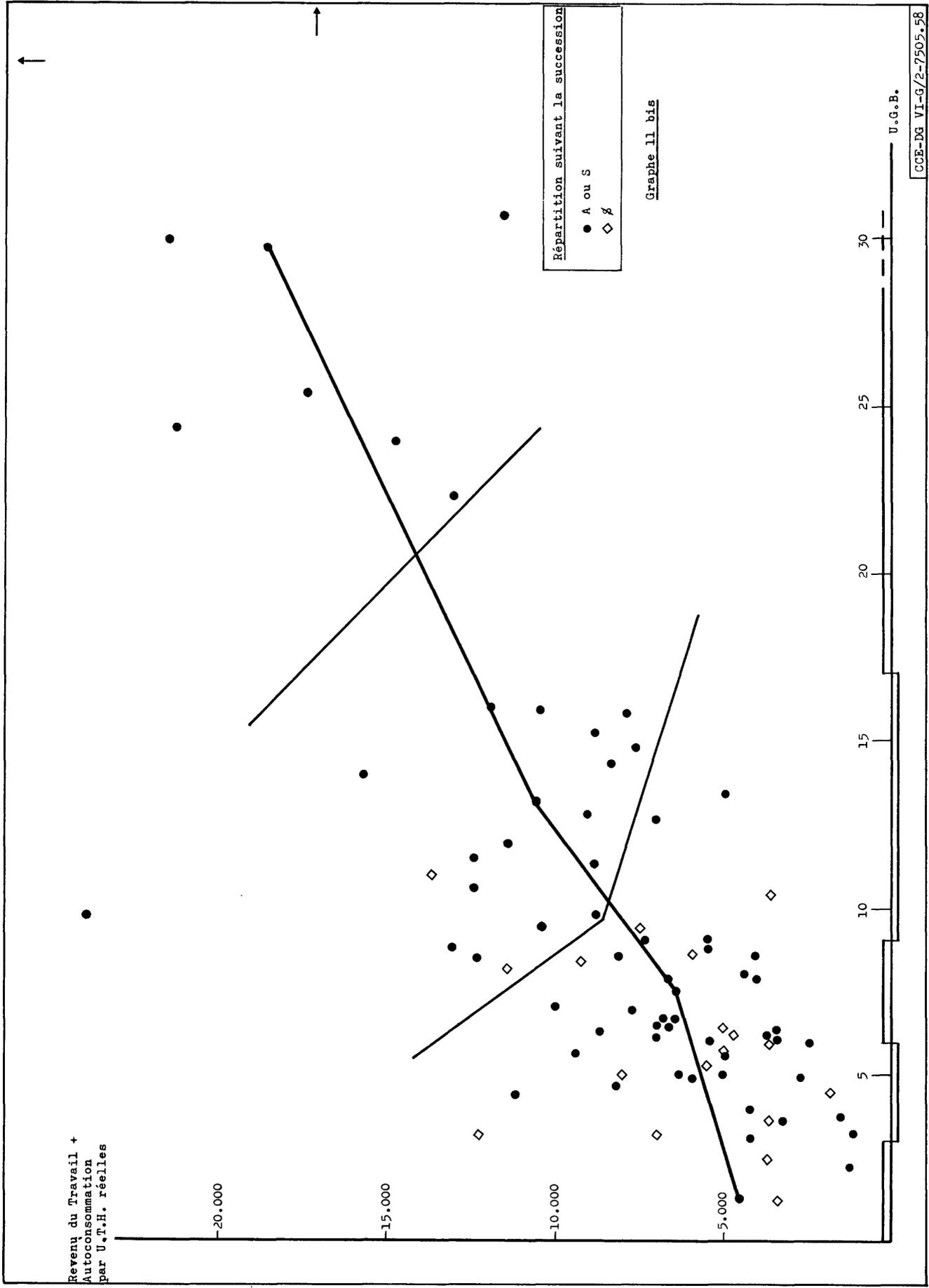


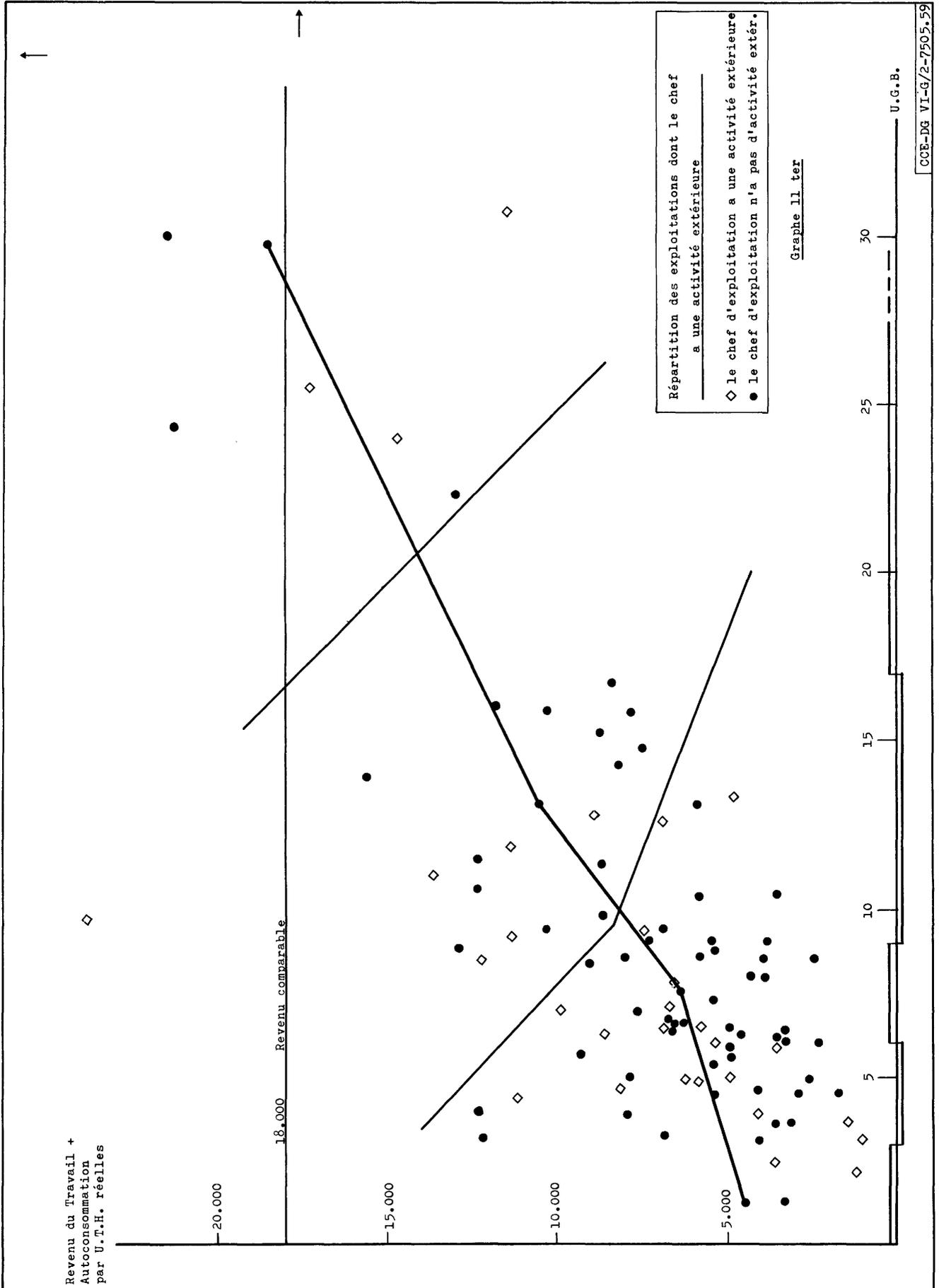
Revenu du Travail total (Autoconsommation incluse)
en fonction du nombre d'U.G.B.

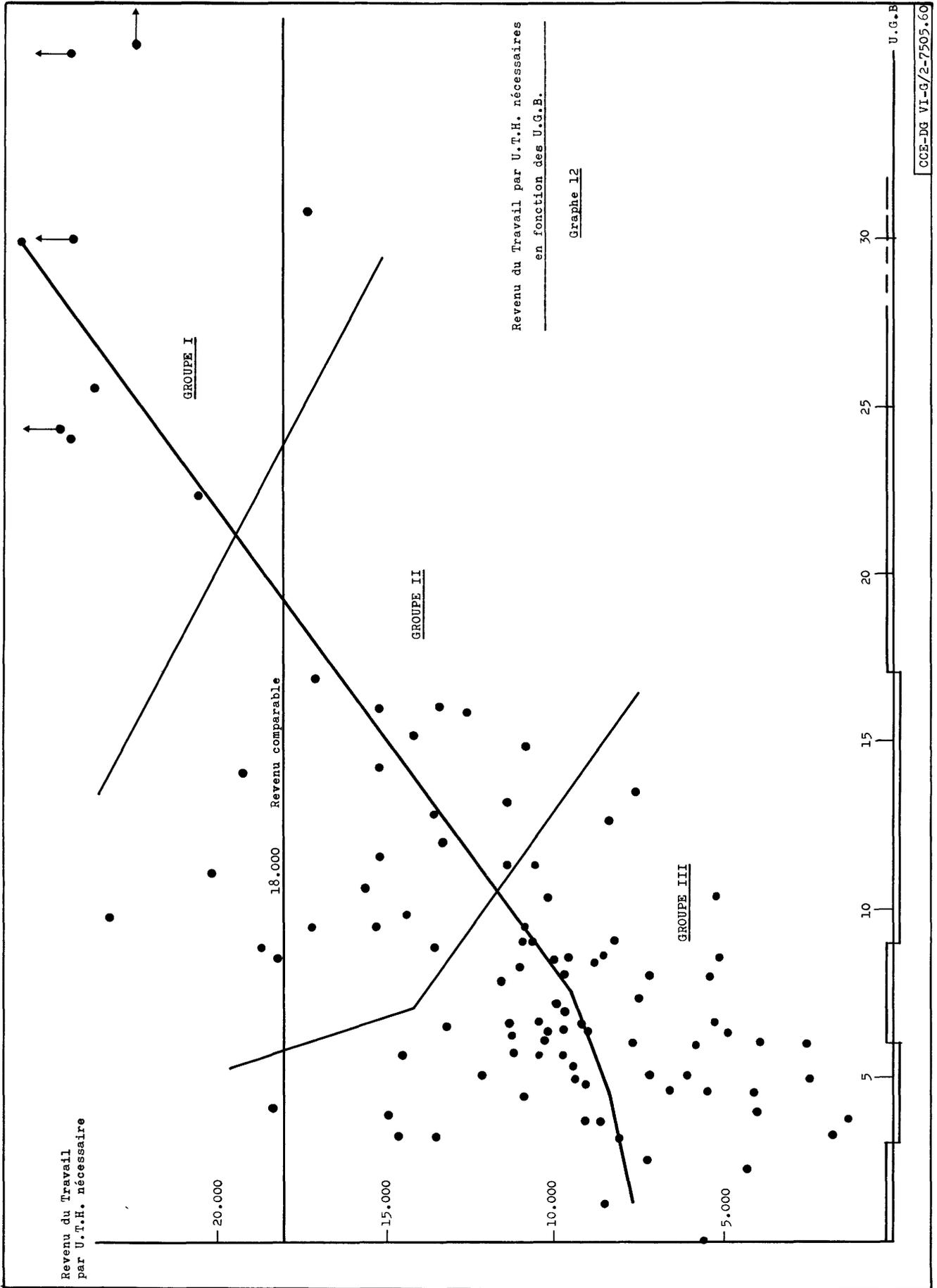
Graph 10











Le groupe III forme la grosse masse des petites exploitations : 138 exploitations, soit plus des deux tiers des exploitations (69 % des exploitations).

3.2 Effectif des catégories

Pour pouvoir à partir des classes de surface, passer à des classes d'UGB, il a fallu prendre dans chaque classe de surface le nombre d'enquêtes correspondant à chaque groupe d'exploitation et multiplier par le taux de sondage de la classe pour avoir l'effectif total de chaque groupe. (cf. tableau de transformation des classes de surface en catégorie économiques = effectif des catégories économiques).

Ainsi, on vérifie que le taux de sondage est approximativement le même pour les 3 groupes, et nous donne :

Tableau 25

	exploit. enquêtées	Effectif Total	Taux de sondage
Groupe I	11 exploitations enquêtées sur	16	61 %
Groupe II	26 " " "	47	55 %
Groupe III	61 " " "	138	44 %
Total	98 " " "	201	49 %

4. Analyse technique et économique des différents groupes d'exploitations agricoles

Les exploitations du groupe I (cf. tableau 26, p. 89).

Il y en aurait 16 dans tout le Queyras, soit 8 % des exploitations. Elles ont en moyenne un nombre suffisant d'UGB pour assurer un revenu supérieur, 18.650 FF, au revenu de référence par UTH disponible (18.000 FF) (on compte dans cette catégorie 1,2 UTH nécessaire et 1,7 UTH disponible). Si l'on considère la dispersion des exploitations dans l'échantillon, saul un tiers des exploitations du groupe I a un revenu par UTH disponible supérieur au revenu de référence. Si l'on ne retient que les UTH nécessaires au fonctionnement de l'exploitation, toutes les exploitations du groupe I ont un revenu du travail par UTH supérieur au revenu de référence.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LES GROUPES ECONOMIQUES ET LES CLASSES DE SUPERFICIE

Classe de Superficie	Groupe Economique	Répartition des exploitations par groupe économique et classe de superficie			Groupe Economique	Importance de chaque groupe en %		TAUX DE SONDAGE
		exploit. enquêtées	taux de sondage	Effectif total		Exploit. enquêtées	Effectif total	
0 à 5 ha	Groupe III	2	0,33	6	Groupe I	11	16	61 %
	Groupe II	5	0,37	14				
5 ha à 10 ha	Groupe III	24		65	Groupe II	26	47	55 %
	Groupe I	2		5				
10 à 15 ha	Groupe II	7	0,4	17	Groupe III	61	138	44 %
	Groupe III	18		45				
de 15 à 20 ha	Groupe I	4	0,7	6	Total	98	201	49 %
	Groupe II	4		6				
plus de 20 ha	Groupe III	13		18				
	Groupe I	5		5				
	Groupe II	10	1	10				
	Groupe III	4		4				

TABLEAU N° 24

TABLEAU N° 26

Moyenne des caractéristiques techniques et
économiques des différentes catégories
d'exploitations

Catégorie d'exploitation Importance de chaque catégorie	I 8%	II 25%	III 67%
Superficie Agricole Utilisée (ha)	20,8	14,1	11,6
- terres labourables "	3,6	1,28	1,6
- prairies permanentes "	17,2	12,9	10
Vaches laitières	7,7	4	2,5
Brebis mères	50	19	10
Génisses	16,6	4	2,3
Unités Gros Bétail (U.G.B.)	25,7	10,3	6,2
U.T.H. nécessaires	1,2	1,0	0,8
U.T.H. disponibles	1,7	1,4	1,3
Produit Brut Total (en F.F.)	47220	17965	9510
- produit brut total/UGB en FF	1840	1741	1530
Charges totales "	15960	5775	4720
- charges totales/UGB "	620	560	760
Valeur Ajoutée "	33220	13060	5505
- valeur ajoutée/UGB "	1290	1270	890
Révenu du Travail "	27810	11100	3900
- revenu du travail/UGB "	1080	1080	630
Autoconsommation	4685	3860	3000
Revenu du travail + autoconsommation	32492	14960	6900
Révenu du travail + autoconsommation /UTH nécessaire	25110	14820	8560
Révenu du travail + autoconsommation /UTH disponible	18650	10230	5050

Ces exploitations se caractérisent à la fois par leur taille qui est la plus élevée (près de 21 ha et 26 UGB), mais aussi par leur intensivité :

- elles ont 3 ha de terres labourables contre moins de 1,5 ha dans les autres groupes, donc plus de prairies artificielles.

Les UGB présentes sur l'exploitation sont plus productives : ce sont dans ces exploitations que l'on trouve les vaches laitières inscrites au contrôle laitier, -les brebis en meilleur état sanitaire, les agneaux les mieux nourris, etc...

Le problème de ces exploitations est de trouver plus de terres plates, car pour nourrir 25 UGB, elles ont besoin de ramasser beaucoup plus de fourrage que les autres exploitations, alors qu'elles ont une force de travail disponible à peine supérieure.

Avec une force de travail disponible dépassant de 20 % celle du groupe II, ces exploitations doivent rentrer une quantité de foin égale à 2,5 fois celle rentrée par les exploitations du groupe II.

Avec une force de travail disponible dépassant de 30 % celle du groupe III, ces exploitations doivent rentrer une quantité de foin équivalant à 4 fois celle récoltée par les exploitations du groupe III.

Il est certain que le raisonnement avec la force du travail disponible en moyenne sur toute l'année, n'est pas complètement réaliste, dans la mesure où dans ces exploitations, comme dans celles des autres groupes, la famille travaillant à l'extérieur de l'exploitation, ou même de la région, vient participer aux récoltes de foin l'été.

Ces exploitations ne peuvent donc se développer qu'en bénéficiant d'une main-d'oeuvre temporaire, pratiquement gratuite, pour récolter les foins sur les terrains en pentes, ou bien en s'agrandissant en terres plates quand la pression foncière n'est pas trop forte, ce qui est rare.

Les exploitations agricoles de ce groupe existeraient encore en totalité dans 13 ans, puisque sur les 11 exploitations enquêtées 10 sont entre les mains d'un exploitant qui n'aura pas atteint l'âge de la retraite, et la onzième a un successeur déjà désigné (cf. tableau 28 page 95).

Le tableau 26 (page 89) montre dans ces exploitations une certaine tendance à la spécialisation en production ovine qui s'adapte mieux à un travail plus extensif.

Les exploitations du groupe II (cf. tableau 26 page 89)

Ces 47 exploitations représentent 23,5 % de l'ensemble des exploitations du Queyras. Elles ont 14 ha et 10,3 UGB en moyenne; les résultats économiques de ces exploitations sont bien inférieurs à ceux des exploitations du groupe I. Le revenu du travail par UTH nécessaire, 15.000 FF en moyenne, équivaut à 83 % du revenu de référence. Par contre, le revenu du travail par UTH disponible n'atteint que 55 % du revenu de référence.

Les performances techniques atteintes dans ce groupe, si on excepte les exploitations de tête (qui ont une quinzaine d'UGB) sont nettement inférieures à celles du groupe I. Elles ne disposent que de 1,25 ha de terres labourables et ont donc moins de possibilités d'intensification que les exploitations du groupe I.

La tendance à la spécialisation se manifeste dans quelques exploitations tournées essentiellement vers l'élevage bovin et la production de lait, mais le plus souvent on trouve dans ce groupe comme dans l'ensemble du groupe III, un élevage mixte ovin-bovin.

En fait, ce sont des exploitations légèrement plus grandes que celles du groupe III (leur SAU est supérieure de 20 %) mais qui ont un cheptel supérieur de 60 % à celui des exploitations du groupe III; elles récoltent plus de foin, leurs prés étant partiellement intensifiés.

Leur niveau économique plus élevé provient du fait qu'elles ont plus d'UGB et que les charges à l'UGB sont mieux amorties.

Le problème de ces exploitations est le plus souvent un problème d'agrandissement; elles pourraient récolter plus de foin en été, si elles trouvaient des terres à proximité, mais elles sont souvent localisées dans les communes où la pression foncière est la plus forte. A Ceillac et à Arvieux, qui regroupent plus du tiers des exploitations agricoles, il a été enquêté une seule exploitation du groupe I; il n'en existe probablement pas d'autre. En outre, passer à un niveau supérieur les obligerait dans la plupart des cas à construire un nouveau bâtiment et les obligerait par suite à avoir beaucoup plus d'animaux ...

Il est certain que l'on ne trouve aucune exploitation ayant entre 16 et 23 UGB; il y a là un pas difficile à franchir, qui exige du capital, mais aussi des sols mécanisables, rarement disponibles.

Le niveau économique relativement satisfaisant de ces exploitations par rapport à celles du groupe I, provient de ce qu'elles minimisent leurs charges/UGB, alors qu'elles ont un produit/UGB légèrement inférieur.

Ces exploitations qui sont déjà engagées dans un certain processus de progrès ont un avenir assuré. Au moins 4 exploitations sur 5 existeront en 1985; puisqu'elles ont, soit un successeur déjà désigné, soit un chef d'exploitation qui sera encore en activité.

Les exploitations du groupe III (cf. tableau 26 page 89)

137 exploitations, soit plus de 68 % des exploitations ont une SAU moyenne de 12 ha et 6,2 UGB; c'est ce dernier critère qui les différencie des exploitations du groupe II; aucune n'a plus de 10 UGB.

Le revenu du travail/UTH nécessaire n'atteint pas 50 % du revenu de référence (par UTH disponible il n'atteint pas un tiers du revenu de référence); 40 % de ce revenu provient de l'auto-consommation et de la jouissance du logement.

On touche ici un point essentiel de l'analyse du groupe III, beaucoup de ces exploitations sont des exploitations de complément : 15 % des chefs d'exploitation exercent une activité extérieure à caractère commercial (hébergement, restauration, commerce par opposition aux activités liées aux sports d'hiver ou à l'artisanat) qui est en fait leur principale activité : le développement de leur exploitation passe au second degré. Les autres exploitations représentent l'exploitation traditionnelle du Queyras, se composant de :

- 5 ou 6 vaches laitières, plus les génisses nécessaires au remplacement
- 2 ou 3 vaches laitières et une vingtaine de brebis
- 50 à 60 brebis

Cette dernière formule tend à se développer dans les familles où il y a des emplois extérieurs.

C'est dans ce groupe enfin que l'on trouve le plus grand nombre d'exploitations dont le chef d'exploitation aura plus de 65 ans en 1985, et pas de successeur (plus de 80 % des exploitations appelées à disparaître sont dans le groupe III).

Ceci n'entraîne pas la disparition du groupe puisque plus de la moitié des exploitations de ce groupe (qui englobe plus des deux tiers des exploitations) dispose soit d'un successeur déjà désigné, soit d'un chef d'exploitation qui sera encore en activité en 1985.

Si la moyenne du revenu du travail/UTH disponible est relativement faible (5.900 FF) les écarts sont parfois importants : certaines exploitations ayant 5 ou 6 UGB ont un revenu par UTH de près de 10.000 FF, car en fait, il n'y a pas de disponible sur l'exploitation qu'un demi UTH, qui pratique le reste du temps une activité autre qu'agricole.

TABLEAU N° 27
REPARTITION PAR COMMUNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENQUETÉES (98) SUIVANT LES 4 CATEGORIES
DE SUCCESSIONS POSSIBLES ET LES 3 GROUPEES ECONOMIQUES

CAT. DE SUCCES. et GROUPE	A			S			I			§			Total			
	I	II	III	I	II	III	I	II	III	I	II	III				
ABRIES					2								2			6
AIGUILLES		1	2													3
ARVIEUX	1		7			1		1		5			1		5	21
CEILLAC		4	2		2	2			4						3	17
CHATEAU VILLE-VIEILLE	3			1		1			1					2		8
MOLINES	2	1			2	2			1				1		1	10
RISTOLAS	2	1														3
SAINTE-VERAN		2	3			1			1					1		8
VARS	2	3	7		2	5		1					1		2	22
TOTAL	10	12	21	1	8	12		2		12			4		16	98
		43			21			14					20			

TABLEAU N° 28

REPARTITION DES 3 GROUPES D'EXPLOITATIONS
AGRICOLLES ENQUETEES (98) suivant leur avenir
probable, dans chaque commune.

--:--

Communes	I				II				III				total
	A	S	I	§	A	S	I	§	A	S	I	§	
ABRIES						2		2				2	6
AIGUILLES					1				2				3
ARVIEUX	1						1	1	7	1	5	5	21
CEILLAC					4	2			2	2	4	3	17
CHATEAU V.V.	3	1								1	1	2	8
MOLINES	2				1	2		1		2	1	1	10
RISTOLAS	2				1								3
ST-VERAN					2				3	1	1	1	8
VARS	2				3	2	1		7	5		2	22
TOTAL	10	1			12	8	2	4	21	12	12	16	98

TABLEAU N° 29

REPARTITION DES ACTIVITES SECONDAIRES (1)
DANS LES FAMILLES D'EXPLOITANTS AGRICOLES
SELON L'AVENIR DE L'EXPLOITATION

--:--

	Exp. où le chef d'exp. a moins de 52 ans A	Exploitations où le Chef d'exploit. a plus de 52 ans			Ensemble
		S	I	§	
Importance de chaque catégorie	43 %	21 %	15 %	20 %	100 %
Exploit. où il y a une activité secondaire du Chef d'exp. ou d'un aide familial (en % des exp. de la catég.)	58 %	71 %	60 %	45 %	60 %
Importance par catégo- rie de succession des chefs d'exp. ayant une activité secondaire (en % des exp. de la catégorie)	59 %	10 %	13 %	30 %	36 %

source : enquête auprès des exploitations agricoles - septembre 1972

(1) dans ce tableau, la possession d'un gîte ou plusieurs gîtes n'a pas été retenue comme activité secondaire.

25. LES ACTIVITES SECONDAIRES DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DE LEUR FAMILLE

25.1 Importance des activités secondaires

Le tableau 29 (page 96) montre que dans 3 exploitations sur 5, un membre de la famille au moins, qu'il soit le chef d'exploitation ou un aide familial, a une activité extérieure à l'exploitation (la possession de un ou plusieurs gîtes ruraux n'a pas été retenue comme une activité extérieure).

On peut remarquer que c'est dans les exploitations où la succession est assurée (S) que l'on trouve le plus d'exploitations où un membre de la famille travaille à l'extérieur (71 % des exploitations); à l'inverse, ce sont dans les exploitations sans successeur (Ø) que l'on trouve le moins d'exploitations où un membre de la famille a une activité extérieure.

Si on ne considère que les chefs d'exploitations, dans 3 exploitations sur 5 ils exercent une activité extérieure.

Ces chiffres nous permettent de prévoir qu'il y aura de plus en plus d'exploitations ayant un membre exerçant une activité autre qu'agricole.

25.2 Nature des activités secondaires

L'ensemble des activités secondaires exercées par les chefs d'exploitations et les aides familiaux sont liées au tourisme, que ce soit directement (76 % des activités), ou indirectement (24 % des activités).

Ces activités prennent une plus ou moins grande part du temps de l'exploitant : ce sont les emplois directement liés au tourisme qui occupent le moins les exploitants; -les gîtes, par exemple, demandent très peu de temps à l'exploitant, une fois qu'ils ont été mis en service;

- les activités liées

au ski occupent surtout les aides familiaux pendant 4 mois;

- les activités liées

à un commerce demandent un temps variable selon la nature du commerce.

TABLEAU N° 30

REPARTITION DES EXPLOITANTS AGRICOLES
ET AIDES FAMILIAUX SELON LES ACTIVITES EXTRA-AGRICOLES EXERCEES

-:-:-

Types d'activités		Chefs d'ex- ploitations	Aides familiaux
activité liée directement au tourisme	personnes ayant un ou plusieurs gites (gites seulement)	29	-
	(c.à.d; n'ayant pas d'autre activité secondaire)	(13)	
	Hotel		
	- café, commerce	16	8
	- ski	11	20
activité liée indirectement au tourisme	- employés permanents	3	8
	- artisans	2	4
	- ouvriers	6	5
Total des (1) activités extérieures		70	45

source : enquête auprès des exploitations agricoles - septembre 1972

(1) ne pas confondre le total des activités extérieures des chefs d'exploitations avec le total des chefs d'exploitations ayant un emploi extérieur ; les mêmes personnes peuvent avoir deux emplois extérieurs : l'exemple le plus courant est la possession d'un gite, qui est parfaitement compatible avec une autre activité extérieure, comme les emplois procurés par le ski ou l'artisanat.

Les emplois indirectement liés au tourisme emploient les gens à mi-temps au minimum, qu'il s'agisse d'emplois publics (employés de mairie) ou privés (menuiserie et sculpture sur bois et sur meuble).

25.3 Revenus apportés par les activités secondaires aux exploitations agricoles

- les gîtes ruraux aménagés dans une ferme et en général d'un confort rudimentaire procurent comme recette nette, une fois les charges courantes payées (chauffage, entretien ...) de 1.000 à 2.000 F par gîte à leur propriétaire, selon la taille et le confort ainsi que la position du gîte; les exploitants agricoles, lors de l'aménagement d'un gîte rural, peuvent obtenir une subvention de 10.000 F par gîte, et ce, pour deux gîtes.

Les dépenses engagées sont en général du double de la subvention et consistent, pour la plus grande part, en fournitures, le travail étant exécuté par la famille de l'exploitant lorsqu'il y a du temps disponible.

La possession de deux gîtes rapporte en moyenne 3 à 4.000 F à l'exploitant pour rémunérer le capital engagé et le travail.

Ce revenu peut paraître faible, mais cette forme d'hébergement peu coûteuse pour la société (utilisation d'infrastructures déjà existantes) permet à des familles à revenus modestes de passer des vacances en montagne, en se logeant pour un prix inférieur à la moitié de ce qu'ils paieraient dans des logements neufs à usage strictement touristiques.

- métiers liés au ski : moniteur : 1.200 à 1.500 F par mois pendant 4 à 5 mois

"perchman" : 800 F par mois pendant 5 à 4 mois

entretien des remontées : 800 F par mois permanents ou saisonniers.

femmes de ménage : 500 à 800 F par mois en saison (travail à temps partiel).

- Artisanat et commerce : ces revenus sont difficiles à évaluer par exploitation, étant donné leur nature et les réticences des enquêtés à répondre. On peut dire que les revenus extra-agricoles ont une place non négligeable dans le budget de nombreuses exploitations et permettent leur maintien.

Conclusion

Les activités secondaires des exploitants relèguent parfois au second plan leur activité agricole, et parfois les font totalement disparaître (agriculteurs devenant hôteliers par exemple); d'après le R.G.A. 1970, pour 10 % des exploitants agricoles, leur activité extra-agricole serait la principale.

L'évolution s'est faite différemment suivant les paysans, en fonction de leur situation géographique et économique :

- pour les agriculteurs dynamiques et bien situés, les activités extérieures pourront être un facteur de développement agricole (par l'argent liquide apporté, l'utilisation de la main-d'oeuvre en hiver, la vente de produits aux touristes, etc...) ou de développement commercial (hôtel, magasin, etc...), l'agriculture devenant alors secondaire.
- pour les agriculteurs âgés et sans succession, pour ceux qui sont mal situés, qui ont une trop mauvaise situation économique, les activités extérieures seront un complément permettant la survie provisoire de l'exploitation.

CHAPITRE III

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DANS LE QUEYRAS ET LES EFFETS DES MESURES
ENVISAGÉES PAR UNE POLITIQUE DE REFORME DE L'AGRICULTURE

31. LES POTENTIALITES ET LEUR MISE EN APPLICATION

Cette partie de l'étude est réalisée à partir des modèles économiques élaborés d'après les enquêtes et complétés lors des réunions avec les agriculteurs. Les critères techniques utilisés ont été retenus à partir des chiffres obtenus dans les enquêtes. La détermination de ces critères a été rendue difficile par le fait que peu d'agriculteurs utilisent des techniques "de pointe" et donc, les moyennes obtenues étaient peu sûres. Il a fallu compléter par d'autres enquêtes faites dans une région similaire du département : le Dévoluy.

Les modèles au niveau paritaire

Deux cas seulement ont été étudiés : l'élevage d'ovins d'une part et l'élevage de vaches laitières et de génisses destinées à la reproduction (1). Ce sont en effet les deux systèmes de production qui donnent les résultats économiques extrêmes.

Les hypothèses

Les deux modèles, pour permettre de les comparer, ont été construits avec des structures foncières proportionnelles. A surface égale, les ressources fourragères seraient donc les mêmes.

Les structures foncières qui sont à la base des modèles ne sont pas représentatives de la situation que l'on trouve en moyenne dans le Queyras. On retient dans les modèles 35 % de terres partiellement mécanisables et 40 % de terres complètement mécanisables, alors qu'en moyenne il n'y a pas plus de 30 % de terres partiellement mécanisables et 20 % de terres complètement mécanisables.

(1) Il n'existe pas dans le Queyras de production bovine orientée vers la viande, les aptitudes de la race tarine s'y prêtent mal (animaux de petite taille à conformation laitière). Il existe quelques exemples dans la vallée de la Maurienne de croisement de vaches de race tarine par un taureau charolais en vue de la production d'animaux maigres. Les résultats techniques en sont satisfaisants; mais ce type de production exige plus de superficie pour obtenir un revenu donné que la production de lait, ou d'agneaux. C'est une des raisons pour lesquelles nous ne l'avons pas étudiée plus précisément ici.

Tableau 31

Hypothèse de la répartition de la superficie de l'exploitation suivant la destination et les possibilités de mécanisation (en pourcentages)

possibilité de mécanisa- tion destination	mécanisation complète	mécanisation partielle motofau- cheuse	aucune mécanisa- tion	Total
CEREALES et POMMES DE TERRE	7,5	-	-	7,5
PRAIRIES TEMPORAIRES	7,5	-	-	7,5
PRAIRIES PERMANENTES	25	35	-	60
LANDES ET PARCOURS	-	-	25	25
SUPERFICIE TOTALE	40 %	35 %	25 %	100 %

Pour les prix, une seule hypothèse a été envisagée; elle correspond aux prix de l'année 1972.

On a pris un taux d'intérêt du capital égal à 6,5 %, c'est-à-dire un taux d'intérêt moyen intermédiaire entre les taux d'intérêt des prêts fonciers du Crédit Agricole et ceux des prêts à long terme.

Le niveau technique des modèles est celui où se trouvent quelques agriculteurs "de pointe" de la région. Dans un terme relativement court, et si on développe la vulgarisation, une minorité importante d'agriculteurs peut atteindre ces résultats.

Modèle bovin

vaches produisant 4.000 l. de lait en moyenne, c'est-à-dire un niveau qu'atteignent les deux ou trois étables de pointe du Queyras.

Modèle ovin

brebis donnant naissance à 1,4 agneau en moyenne, soit compte-tenu des pertes, 1,3 agneau sevré. Le niveau est atteint par quelques agriculteurs.

Tableau 32

Les résultats

	Bovins	Ovins
SURFACE totale (S.A.U.)	40 ha	50 ha
SURFACE à faucher	27 ha	34 ha
U.T.H.	2,5 ha	1,4 ha
S.A.U./U.T.H.	16	35
Jnités zootechniques	18	270
U.G.B.		
R + A / ha S.A.U.	1500 F	674 F
R + A / U.T.H.	18 000	18 050
R. / V.A.	74,5 %	63,6 %
R + A / V.A. + A.	76,6 %	66,8 %

On voit donc que pour un niveau technique de même ordre (4.000 l. de lait par vache; 130 agneaux pour 100 brebis) le rapport de prix actuel fait qu'il faut une surface plus importante pour parvenir au niveau paritaire dans le modèle ovin.

L'influence des prix se fait aussi sentir très fortement sur la rémunération du travail, celle-ci étant étroitement liée au nombre d'UTH. Ainsi, une augmentation de 10 % du prix du lait et des animaux provoque une hausse de la rémunération du travail par UTH de 24 % dans le modèle ovin et de 16,6 % dans le modèle bovin.

La rémunération du travail constitue la principale partie de la valeur ajoutée; ceci indique un faible équipement en capital et une faible valeur locative donc une faible pression, en moyenne, sur les terres.

La répartition de la valeur ajoutée est la suivante, en pourcentage :

Tableau 33

	Bovin	Ovin
intérêt capital cheptel	10,6	10
" " matériel	3,7	5,3
" " bâtiments	5,3	10,5
valeur locative	3,9	7,4
rémunération du travail + autoc.	76,6	66,8
valeur ajoutée + autoc.	100	100

On note une différence sensible au niveau des UTH : la superficie nécessaire pour atteindre le revenu paritaire est 35,7 ha/UTH en système ovin et 16 ha/UTH en système bovin. Cette différence provient essentiellement des temps de travaux nécessaires pour soigner les bovins, et particulièrement la traite.

On aboutit à deux modèles d'une superficie très importante par rapport à la moyenne du Queyras (14 ha) et avec des niveaux techniques très élevés pour la région.

Il faut maintenant examiner les blocages qui s'opposent à l'application de ces modèles.

32. LES BLOCAGES AU DEVELOPEMENT AGRICOLE

32.1 Inadéquation des terres libérées pour l'agrandissement des exploitations

L'avenir de l'agriculture du Queyras a été envisagé à une échéance couramment retenue lorsque l'on fait des projections à long terme : 1985.

On peut classer les exploitations agricoles selon leur avenir probable :

- celles dont le chef d'exploitation a moins de 52 ans en 1972 et moins de 65 ans en 1985. Ils seront presque tous en activité à cette date, et représentent actuellement 43 % des exploitants (exploitations "A").
- celles dont le chef d'exploitation a plus de 52 ans en 1972 et qui ne seront plus en activité en principe en 1985, mais qui ont dès maintenant un successeur désigné qui reprendra l'exploitation derrière eux; elles représentent 22 % des exploitants (exploitations "S").

Sauf événements imprévisibles et statistiquement négligeables (mort conjointe de l'exploitant, son épouse et de leur successeur, ou successeur venant d'une autre exploitation, mutation professionnelle rare chez les chefs d'exploitation), ces deux premières catégories correspondent pratiquement aux exploitations qui existeront en 1985 (soit 65 % des exploitations actuelles).⁽¹⁾

(1) On pourrait opposer à ces estimations que certains agriculteurs, actuellement en activité, ou bien leurs successeurs, présents sur l'exploitation, pourraient changer d'activité en 1985; c'est improbable, il y a peu de mutations au niveau des chefs d'exploitation. Par contre, dans notre raisonnement, on a estimé qu'en 1985 tout agriculteur ayant atteint 65 ans aura cessé l'activité agricole, alors que l'on sait très bien que c'est improbable, à moins que la réforme de l'I.V.D. soit efficace à 100%

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que dans les familles où il y a plusieurs aides familiaux, certains peuvent être amenés à reprendre des exploitations, sans successeurs; ces dernières ne disparaissent donc pas forcément.

Il est donc hautement probable que le nombre d'exploitations agricoles ne sera pas inférieur à la somme des exploitations où l'agriculteur se succède à lui-même (A) et des exploitations ayant un successeur désigné (S).

Il faudrait un bouleversement extérieur tel que l'implantation d'industries importantes ou de grandes stations de tourisme, pour que ces prévisions puissent être démenties; or, aucun projet précis ne permet de penser actuellement qu'il y aura dans les années à venir des bouleversements dans les offres d'emplois.

Il reste deux autres catégories d'exploitations :

- celles dont le chef d'exploitation a plus de 52 ans en 1972 et dont la succession actuellement est incertaine; elles représentent 15 % des exploitations actuelles (Exploitations "I").
- celles dont le chef d'exploitation a plus de 52 ans qui n'auront pas de successeurs (20 % des exploitations actuelles).

Si toutes les successions "incertaines" étaient assurées, il resterait donc au plus en 1985 : 80 % des exploitations actuelles.

Il est important d'examiner la superficie dont les agriculteurs restant en 1985 pourront disposer pour s'agrandir; nous estimerons cette superficie suivant deux hypothèses :

- 1ère hypothèse : seules les exploitations agricoles qui n'ont pas de successeurs (S) disparaissent (il reste alors 80 % des exploitations);
- 2ème hypothèse : il disparaît au plus des exploitations précédentes, les exploitations agricoles dont la succession est incertaine(I); il reste alors 65 % des exploitations.

Tableau 34

Variations de superficie dans les exploitations agricoles d'ici 1985.

	Hypothèse I les exploit. 5% disparaissent	Hypothèse II les exploit. 5% + I disparaissent
-Nombre d'exploitations disparaissant en 5% du nombre des exploitations actuelles	20%	35%
-Exploitations restant en 1985 en 5% du nombre des exploitations actuelles	80%	65%
-superficie agricole utilisée, libérée, fauchable	560 ha	707 ha
-superficie agricole mécanisable libérée ("terres plates")	278 ha	363 ha
-surface agricole fauchable libérée, disponible par exploitation existant encore en 1985	4,4 ha	5,8 ha
-surface agricole utile libérée mécanisable, disponible par exploitation existant en 1985	2,1 ha	3 ha

La superficie agricole libérée ne permet pas d'agrandir beaucoup les exploitations restant en 1985 et ce, même dans l'hypothèse 2.

Cette superficie libérée permettrait de nourrir 4 à 6 UGB de plus par exploitation, selon l'hypothèse selon laquelle on se place. De ce fait l'augmentation du revenu du travail par exploitation serait comprise entre 2.880 FF à 6.600 FF, suivant l'hypothèse retenue (I ou II) et le type d'exploitation (I, II ou III).

Il faut nuancer ce raisonnement, car toutes les communes ne sont pas dans la même situation foncière, et les obstacles géographiques naturels s'opposent pratiquement à l'exploitation de terre par un exploitant d'une commune dans une autre commune. Les exploitations agricoles d'Abriès, Ristolas, Aiguilles, Molines, disposeront de plus de terres qu'elles ne pourront en reprendre (sauf pour les terres mécanisables), alors que dans les autres communes il y aura encore insuffisance des offres de terres par rapport aux demandes de terres dans ces communes.

32.2 Un environnement économique agricole défavorable

L'herbe constitue la richesse naturelle de la montagne, l'élevage et la production laitière forment les principales sources de revenu des agriculteurs. Ces productions sont périssables (lait) ou difficilement transportables (bétail). L'isolement du paysan de montagne, son éloignement des centres commerciaux accentuent ces caractères et limitent le développement du revenu de l'exploitation agricole. Quels sont donc les moyens mis à la disposition du Queyras pour surmonter ces difficultés.

Organisation et amélioration de la production

- Le contrôle laitier beurrier

Dès 1947 la Direction des Services Agricoles du Gap avait mis en place un essai de contrôle de production laitière dans quelques étables du Queyras, c'est en 1951 que ce contrôle se généralise grâce à la mise en place de la zone témoin.

Tableau 36

Années	1947	1956	1962	1972
Adhérents	3	53	51	20
Vaches laitières	15	203	200	100

TABLEAU N° 35

INFLUENCE DE LA SUPERFICIE AGRICOLE LIBEREE, sur la taille des exploitations agricoles de 1985

Hypothèse I
 Les exploitations sans successeur (S) disparaissent d'ici 1985

Hypothèse II
 Les exploitations sans successeur (S) et à successeur incertain (I) disparaissent d'ici 85

Communes	Nbre d'exp. en 1972	S.A. utilisée en 1972	S.A. Utilisée libérée et disponible par "exploit. mécanisable"		S.A. Utilisée par exp. en 1985	S.A. Utilisée libérée et disponible par exploit. mécanisable		S.A. Utilisée par exploit. en 1985
			Totale	0,5 ha		Totale	0,5 ha	
ABRIES + RISTOLAS	16	13 ha	2,5 ha	0,5 ha	15,5 ha	2,5 ha	0,5 ha	15,5 ha
AIGUILLES	10	15 ha	4 ha	2 ha	19 ha	4 ha	2 ha	19 ha
ARVIEUX	44	11,4 ha	3,5 ha	2,5 ha	14,9 ha	5 ha	3 ha	16,4 ha
CEILLAC	29	11 ha	1,5 ha	1,5 ha	12,5 ha	5 ha	4 ha	16 ha
CHATEAU VILLE-VIEILLE	18	16,2 ha	3,5 ha	1 ha	19,7 ha	4 ha	1,5 ha	20,2 ha
MOLINES	31	16,2 ha	15 ha	8,5 ha	31,2 ha	16 ha	8,5 ha	32,2 ha
ST-VERAN	15	10,1 ha	4,5 ha	3 ha	14,6 ha	5,5 ha	4 ha	15,6 ha
VARS	39	13,5 ha	3,5 ha	2,5 ha	17 ha	5 ha	3 ha	18,5 ha
TOTAL	202	12,9 ha	4,4 ha	2,1 ha	16,6 ha	5,8 ha	3 ha	18,3 ha

Jusqu'en 1962 le contrôle laitier a touché environ 15 % des exploitations, depuis cette date, on constate une décroissance très nette (20 adhérents dont 13 à Arvieux).

Actuellement ce contrôle est très localisé à Arvieux et à Molines.

De réels progrès ont été constatés, surtout au moment de la zone témoin.

Tableau 37

	1951	1956	1972
Moyenne des vaches laitières contrôlées - 2 ^e lactation	2.240 l. 38,3 MG	2.883 l. 37,5 MG	3.600
Moyenne des vaches laitières contrôlées - 3 ^e lactation	2.582 l. 37,9 MG	3.236 l. 36,7 MG	

Actuellement certaines vaches tarines atteignent 5.000 à 6.000 l., les moyennes d'étables pour les agriculteurs contrôlés (10 vaches maximum) varient autour de 3.600 l.

Malgré une amélioration sensible due au contrôle laitier, seuls 20 exploitants sont encore adhérents, soit 10 % des agriculteurs du Queyras. L'agriculteur constate souvent qu'il n'est pas en mesure d'exploiter les résultats du contrôle laitier, car depuis 10 ans il n'y a pratiquement plus de techniciens pour conseiller les exploitants.

- Le groupement de producteurs -

Le groupement de producteurs des animaux de race tarentaise (siège à Chambéry) regroupe les agriculteurs du contrôle laitier possédant des bêtes inscrites au Herd Book.

Pour être admises, les bêtes doivent être d'ascendance connue, en général d'animaux inscrits, conformes au standard et aux qualités exigées pour la race tarine. En plus du contrôle laitier sur les vaches, le contrôle des poids est effectué régulièrement deux fois par an sur tous les bovins (à la mise en herbe et à l'entrée en étable).

L'insémination artificielle a été introduite dans le Queyras par ce groupement en 1956 dans un souci de sélection du troupeau, 90 % des vaches sont actuellement inséminées artificiellement (seule la commune de Ceillac et un hameau d'Arvieux : Brunissard, échappent totalement à l'insémination artificielle).

Les exploitants attendent de ce groupement une sélection de leur troupeau mais aussi des avantages financiers car le prix des bêtes vendues au groupement sont supérieurs à ceux pratiqués par les marchands de bestiaux (en 1971 de 200 à 500 FF de différence par génisse).

Une minorité d'agriculteurs (20) profitent, en fait, des avantages des organisations. La majorité des paysans du Queyras (186) sont totalement délaissés. Après les grands progrès au moment de la zone témoin, on peut noter une stagnation (si ce n'est une régression) de la sélection.

La commercialisation

Le problème des distances se pose en montagne de façon plus exacerbée que dans la plaine, le coût des transports grèvant les revenus des paysans, que ce soit sur les produits achetés qui sont plus chers, ou que ce soit sur les produits vendus qui sont commercialisés à moindre prix.

- Approvisionnement

Il se fait à Montdauphin, dépôt de la coopérative, où les agriculteurs vont chercher les aliments du bétail, les semences, les engrais. Le transport se fait le plus souvent "chacun pour soi"... Les coûts de transport selon les quantités, selon la personne qui fait le transport, augmentent le coût des produits de 15 à 20 %.

- Commercialisation du bétail

Deux types d'organismes s'occupent de l'achat du bétail dans le Queyras. Citons pour mémoire la SICA de Gap, qui, du fait de son éloignement (85 km), ne touche qu'un très petit nombre d'exploitants.

Le groupement de producteurs de la race tarentaise achète des animaux inscrits (souvent pour l'exportation en Afrique du Nord). Cet organisme apporte tout d'abord un avantage financier aux agriculteurs, ainsi en 1971 des génisses de 2 ans pleines, avec garanties sanitaires ont été vendues de 200 à 500 F plus cher qu'à la Foire ou aux marchands de bestiaux. Actuellement la hausse des prix du bétail tend à amenuiser ces différences de prix. D'autre part une petite aide financière est apportée aux adhérents sous forme de prime versée par le Forma au groupement de producteurs. Ces primes sont attribuées aux exploitants pour chaque bête (maximum 145 F).

Tableau 38

Primes octroyées par le groupement de producteurs

- à la naissance ou - achat à moins d'un mois	60 F
- si inscription au HB	55 F
- si elle est conservée après 18 mois	30 F
Total	145 F

Sur un plan plus général la présence de cet organisme a amélioré la qualité du troupeau, la meilleure renommée du Queyras a attiré ainsi une demande plus importante donc des prix plus forts.

La grande majorité des ventes ne passe pas par une organisation, elles se font du producteur au maquignon soit directement, soit à la foire.

Les marchands de bestiaux (il en existe deux qui sont importants) passent dans les fermes tout spécialement début octobre dès que les bêtes rentrent d'alpage, ce qui leur permet d'acheter les bêtes de meilleure qualité. Il faut remarquer que les paysans sont mal informés de la valeur des animaux sur le marché, ils se basent sur les prix de l'année précédente et sur le prix que leur offre le maquignon.

Les deux principales foires du Queyras ont lieu début octobre dans la période de battement entre l'alpage et l'étable ou la bergerie. Elles se tiennent à Château-Ville-Vieille et à Guillestre (à la St Luc). Elles ont l'avantage de rassembler un assez grand nombre d'acheteurs. Mais le transport des bêtes depuis les villages jusqu'aux foires est très onéreux (temps et argent) aussi, lorsqu'une bête est descendue, il faut la vendre, quelles que soient les conditions du marché.

Il semble que les prix de vente soient inférieurs à ceux des grands marchés des Bouches du Rhône, on a pu noter des différences de 1 f au kg de poids vif pour le marché des ovins. A l'automne 72 veaux mâles de 8 à 15 jours ont été vendus 500 f alors que les prix en plaine peuvent atteindre 1.000 FF. Il est certain qu'une meilleure organisation de la commercialisation permettrait une vente plus avantageuse des produits.

- La commercialisation du lait

Le ramassage du lait : dans chaque village il existe une "fruitière", elle a pour but le rassemblement de tout le lait des agriculteurs au niveau du village après pesage de chaque production. Ce travail est pris en charge matin et soir par l'un des paysans de la commune.

Le lait est ensuite emmené par un autre agriculteur ou par un commerçant jusqu'à l'axe principal :

Pierregrosse Molines Château-Ville-Vieille Guillestre
Montdauphin (voir carte p. 116)

Un camion descend alors de Pierregrosse jusqu'à la coopérative de Montdauphin (Ceillac et Vars descendent leur lait directement à la coopérative).

Le ramassage se fait tous les deux jours en été et tous les jours en hiver (production principale du lait à l'étable en hiver).

La coopérative prévoit un ramassage tous les deux jours pour l'ensemble du Queyras même en hiver. Ceci serait possible grâce à la présence de petits torrents de montagne (6-7°) qui facilitent la conservation du lait sans investissement en appareils de réfrigération.

Toute cette organisation coûte très cher du fait de la petite quantité de lait recueillie (640 l. par jour en août, 3.800 l. par jour en février) et de la distance à parcourir en montagne (45 km de Pierregrosse à Montdauphin). Il a été calculé par la coopérative que le coût du transport atteignait 10 centimes par litre en été et 5 à 6 centimes par litre en moyenne sur toute l'année.

1972

Mois	Février	Avril	Juin	Août	Octobre
Quantité (litres)	116.371	116.274	48.792	19.316	24.900

La Coopérative laitière

Elle s'est installée au départ de Nestlé il y a deux ans (rappelons que Nestlé était installé depuis 1929). La coopérative a racheté le matériel de stockage du lait à Montdauphin.

Elle se compose d'une chaîne de réception du lait et de lavage des bidons à la vapeur, puis d'un tank de stockage du lait. Le refroidissement est fait grâce à un circuit d'ammoniac compressé par une très ancienne machine à un seul piston. Un petit laboratoire permet de contrôler la M.G. sur des échantillons regroupant chaque village. Les agriculteurs sont payés sur un prix de base de 58 centimes le litre pour 34 g de M.G. (novembre 1972).

Tableau 39

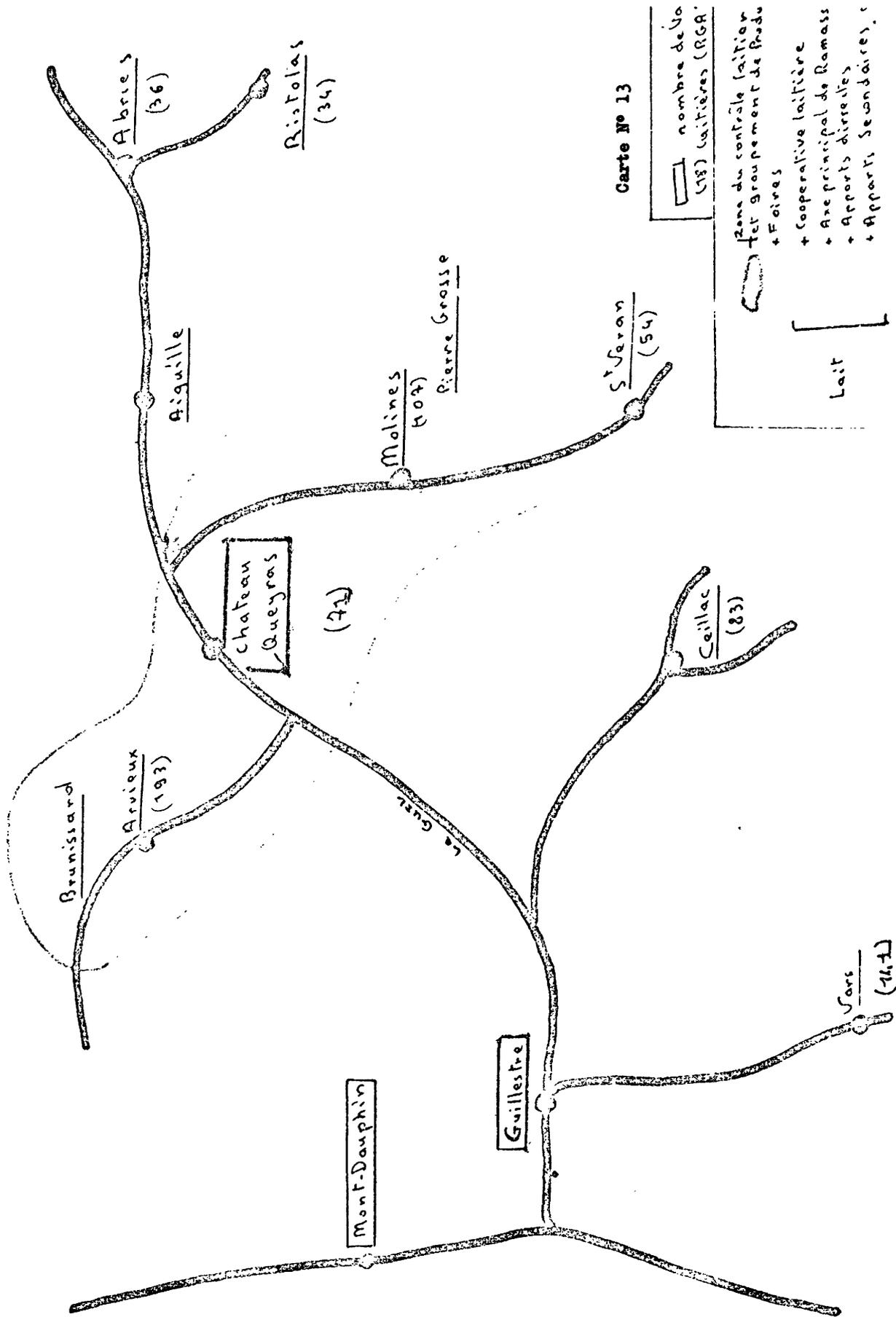
1972	Prix moyen du lait dans le Queyras
Juin Août	56,5 centimes M.G. 39,24
Septembre	58,6 centimes M.G. 38,15

Le lait est ensuite envoyé à l'Union des Coopératives Alpe Lait à Gap où il est conditionné (tétrabriques cartons) et commercialisé en grande partie sur la Côte d'Azur.

Le Queyras possède actuellement du bétail sain et de qualité, l'effort de sélection proné par la zone témoin, de 1951 à 1956 a revalorisé la production du paysan. Malgré cela, nous assistons ces dernières années à une perte d'importance des organismes qui ont permis ce progrès.

Le Queyras est peu à peu délaissé, le manque de vulgarisation, le manque d'aide technique, se font sentir (l'action de la zone témoin a pris fin en 1961). Il en découle un sentiment d'insécurité et d'opposition au progrès des agriculteurs queyrassins.

SYSTEME DE COMMERCIALISATION



33. LES MESURES PROPOSEES PAR LA POLITIQUE DE REFORME ENVISAGEE PERMETTENT-ELLES DE LEVER CES BLOCAGES ?

33.1 L'aide à la reconversion professionnelle

Parmi les mesures que nous devions tester figurait l'aide à la reconversion professionnelle. Cette mesure peut-elle être une incitation au départ pour certains agriculteurs qui n'auraient pas atteint la parité en 1985 ? Quelle forme doit-elle présenter pour avoir le maximum d'efficacité ?

Les questions précédentes ont été posées aux agriculteurs au cours d'interviews individuelles; la plupart du temps elles n'ont reçu aucune réponse.

La proposition faite suppose qu'il y ait des emplois garantis en dehors de l'agriculture, et ceci est trop irréal pour que les agriculteurs interrogés puissent donner une réponse correspondant à une véritable intention; les exploitants ne pouvaient répondre, parce qu'ils ne s'étaient jamais posé la question; ils ne s'étaient jamais posé la question, car elle était irréaliste, étant donné la situation de l'emploi dans le Queyras. Dans le chapitre consacré à l'histoire, on a pu voir que dans les dix dernières années, les secteurs d'activités où de nouveaux emplois sont apparus sont ceux du tourisme et des secteurs liés au tourisme (bâtiment) : cette période a correspondu à la création et au grand essor des stations de tourisme. D'autre part, exceptées quelques scieries, il n'y a aucune industrie ni dans le Queyras, ni à Guillestre, ni à proximité. Actuellement les possibilités qu'offre le tourisme ne suffisent pas à employer la main-d'oeuvre existante.

Nous avons calculé le nombre d'UTH disponibles, sur les exploitations, une fois déduit le temps consacré aux activités non-agricoles. En comparant le nombre d'UTH disponibles et le nombre d'UTH réellement nécessaire (voir tableau p. 118) au travail agricole, dans les conditions actuelles, on trouve une différence notoire. L'expansion du tourisme et des autres secteurs ne suffit donc pas actuellement à combler toutes les possibilités de travail existantes que ce soit pour des raisons quantitatives ou qualitatives.

Obtenir des réactions sur la reconversion qui ne soient pas totalement imaginaires, était donc impossible : la distance est trop grande entre la situation du Queyras réelle, telle qu'elle est ressentie par les exploitants et la situation supposée par la question sur la reconversion d'autre part.

Tableau 40

Différence entre les UTH disponibles et les UTH strictement nécessaires au niveau technique donné

commune	(1) UTH nécessaires	(2) UTH réels	Différence
Arvioux	17,1	32,1	15
Ceillac	19,1	28,7	9,6
Vars	16,9	23,4	6,5
Chateau Queyras	8,8	15,3	6,5
Saint Véran	6,7	11,9	5,2
Molines	9,9	14,9	5
Abriès	5	7,7	2,7
Ristolas	3,3	5	1,7
Aiguilles	2,8	3,7	0,9
Total	89,6	142,7	53,1
Moyenne	0,9	1,4	

Sources : les 98 exploitations enquêtées

(1) UTH nécessaires : il s'agit de la main d'oeuvre nécessaire dans chaque exploitation, et au niveau technique actuel de chaque exploitation.

(2) UTH disponibles: il s'agit des personnes dont la profession principale est agricole, et une fois déduit le temps consacré à des activités secondaires extra-agricoles.

33.2 L'indemnité viagère de départ

Avant de préciser l'influence de l'I.V.D. et des modifications éventuelles de son montant et de son fonctionnement, il est nécessaire de rappeler que les agrandissements prévisibles pour les exploitations ne pourront être que restreintes (cf. les blocages au développement agricole page 112) même si toutes les exploitations n'ayant pas de successeur ou ayant un successeur incertain disparaissent :

Le rôle restructurant de l'I.V.D. va donc être modéré :

- l'I.V.D. associée à des mesures encourageant la reconversion des aides familiaux présents sur l'exploitation, permet à des exploitants à succession incertaine de libérer des terres qui ne l'auraient pas été autrement. Mais ces cas sont relativement rares du fait du faible nombre des exploitations à succession incertaine et des difficultés de la reconversion professionnelle;
- l'I.V.D. permet de libérer des terres à une date antérieure à celle où elles auraient été disponibles naturellement.

Considérons les deux situations qui se présentent :

- l'exploitation est sans successeur (S) ou a un successeur incertain (I)
- l'exploitant a un successeur déjà désigné (S).

Tableau 41 Exploitants en âge d'avoir l'I.V.D. d'ici 1985

(exploitants ayant au moins 65 ans en 1985)

	exploitants ayant moins de 16 ha	exploitants ayant plus de 16 ha (1)	Total
§	16	4	20
I	11	3	14
S	10	11	21

source : 98 enquêtes dans le Queyras - septembre 1972

(1) superficie minimale d'installation : c'est la superficie minimale que doit exploiter celui qui reprend une exploitation pour que celui qui cède puisse toucher l'I.V.D. ; elle est de 16 ha dans cette région.

1. L'exploitation est sans successeur ou a un successeur incertain

Pour 20 % des exploitations (SAU supérieure à 16 ha) l'I.V.D. peut être attribuée lorsque la personne qui la reprend n'a pas déjà une autre exploitation; dans 80 % des cas, l'I.V.D. ne peut être attribuée à l'exploitant cédant que si celui qui reprend a déjà une autre exploitation et atteint au minimum une superficie agricole utilisée de 16 hectares. L'I.V.D. devrait donc pousser ici à la restructuration; en fait il s'attribue peu d'I.V.D. dans le Queyras (1).

Deux obstacles s'opposent à l'attribution de l'I.V.D. :

- les exploitants sont réticents à reprendre la totalité d'un domaine, dont 20 % seulement peuvent être récoltés mécaniquement; en pratique, les cessions ne sont pas des cessions d'exploitations, mais des cessions de parcelles, et ce, sous une forme amiable, souvent à plusieurs exploitants.
- le fermage, comme la vente de l'exploitation, est pratiquement inconnu dans le Queyras; céder son exploitation c'est la vendre, chose elle-même exceptionnelle dans le Queyras. Dans la pratique, les domaines sont divisés entre les héritiers à la mort de l'exploitant. Le tout est donné à exploiter au fils qui est resté sur l'exploitation, à seule charge pour lui de l'entretenir convenablement et de recevoir sa famille partie en ville l'été.

S'il n'y a pas de successeur sur l'exploitation, on donne les meilleurs prés aux voisins, à charge pour eux de payer les impôts fonciers et de faire le minimum d'entretien; s'il y a trop peu de prés que l'on peut récolter sans problèmes, le domaine est laissé à l'abandon et plus ou moins pâturé par les animaux voisins. Mais dans la plupart des cas les propriétaires qui travaillent en ville ne se séparent pas des terres dont ils sont propriétaires.

(1) Le nombre d'I.V.D. payé dans le Queyras équivaut à 11 % des exploitations alors qu'en moyenne, dans le département, elles représentent 16 % des exploitations; en outre, il ne faut pas oublier que la moyenne d'âge du chef d'exploitation est plus élevée dans le Queyras que dans l'ensemble du département.

L'exploitant qui cède a donc souvent des difficultés pour trouver un exploitant qui lui reprenne la totalité du domaine; en outre la plupart du temps il est obligé de vivre uniquement avec l'I.V.D. ou la retraite d'exploitant agricole, le fermage étant très faible.

Donner aux agriculteurs la possibilité de prendre l'I.V.D. plus tôt ne permettrait donc pas notablement d'accélérer la libération des terres. Doubler le montant de l'I.V.D. inciterait probablement certains agriculteurs parmi ceux qui ont les meilleures terres des vallées, à céder. Ces derniers n'auraient pas de difficultés à trouver acquéreur pour leur domaine, la pression foncière restant élevée sur les terres des vallées.

L'attribution prioritaire des terres à un exploitant souscrivant un plan de développement rencontrerait plusieurs obstacles

- il faudrait qu'il y ait au minimum un exploitant par commune qui souscrive un plan de développement. C'est possible théoriquement; pratiquement, on verra que très peu d'agriculteurs sont prêts à souscrire un plan de développement (cf. page 130);
- l'obligation de céder à une personne donnée rencontre pour l'instant des obstacles psychologiques importants.

2. L'exploitant a un successeur

55 % des exploitations ayant un successeur ont plus de 16 hectares : leurs titulaires pourront donc toujours toucher l'I.V.D. lorsqu'ils auront l'âge requis. Les autres ne pourront demander l'I.V.D. que si la superficie minimale d'installation est baissée, ou bien si leur successeur reprend en même temps un autre domaine.

Le problème du montant de l'I.V.D. est moins déterminant dans le cas de l'exploitant qui a un successeur que dans le cas où il n'y a pas de successeur, car en général le père qui cède à son fils continue à vivre sur la ferme, et le budget familial reste souvent commun aux deux générations. L'attribution de l'I.V.D. coïncide avec un transfert de compétence juridique - voire technique - plutôt qu'avec une cession véritable du domaine.

L'intérêt de l'I.V.D. ici n'est pas de libérer des terres, mais d'inciter à un rajeunissement des chefs d'exploitation.

En conclusion, il faut expliquer la réticence à la proposition d'abandon de l'activité agricole (exprimée par : "on a encore le temps d'y penser") :

- par des raisons psychologiques :

- . poids des habitudes
- . refus d'être assisté

- par des raisons économiques :

l'activité agricole se place dans un contexte régional

- . d'emplois annexes limités
- . de chômage caché

L'activité agricole est placée au centre des activités de la famille, ces activités forment un ensemble qui, s'il n'est pas satisfaisant pour beaucoup, leur permet cependant de vivre, l'exploitation fournissant déjà la nourriture et le logement.

Dans la plupart des cas, ni l'exploitation agricole, ni l'activité extérieure ne suffisent pour faire vivre une famille; l'exploitation parce qu'elle exige beaucoup de travail l'été et peu l'hiver, l'activité extérieure parce qu'elle est la plupart du temps saisonnière. Ces deux activités sont réunies au sein d'une même famille, avec une division du travail entre générations. L'abandon de l'exploitation agricole par le père à un autre agriculteur atteindrait les bases économiques de la famille.

Dans ces conditions, toute restructuration des exploitations devient très difficile.

Le projet consistant à attribuer l'I.V.D. plus tôt (à 55 ans) ne répond pas à la demande des agriculteurs du Queyras; le relèvement de l'I.V.D. et les primes annexes permettront dans quelques cas d'accélérer le remplacement des chefs d'exploitation par leur successeur.

33.3 Les plans de développement et les aides financières

Très peu d'exploitants ont manifesté le désir de souscrire à un plan de développement; deux agriculteurs seulement ont des projets formulés de façon précise. Cela suffit déjà à monter l'impact très faible de la mesure "plans de développement". Pour qu'il soit possible de faire un plan de développement dans une exploitation, il faut qu'il y ait projet au départ.

Examinons ces deux plans de développement.

Les deux plans de développement concernent un agriculteur du groupe I et un du groupe II. Il s'agit donc d'exploitants dont la rémunération par UTH nécessaire est proche de la parité. Leurs problèmes se situent en fait au niveau financier, et non comme la majorité des agriculteurs du Queyras au niveau des blocages techniques.

Dans un cas comme dans l'autre les prêts à taux bonifié ou les primes permettent de réduire la baisse du Revenu Brut d'exploitation enregistré lors des premières années du plan.

Mais c'est surtout le fait de différer le remboursement de l'emprunt qui permet à l'agriculteur de ne pas réduire son niveau de vie dans les premières années.

Au niveau de la rémunération du travail, l'effet du plan est assez réduit. En raisonnant par UTH nécessaire (mesure de la productivité du travail), la différence de revenu est peu sensible. En tenant compte du fait que dans 6 ans le revenu de référence aura augmenté (de 4 % par an), ces exploitants agricoles améliorent leur situation (par rapport au revenu paritaire) de 0,7 % dans ce cas, 15 % dans l'autre

Sur le plan des UTH disponibles, c'est-à-dire du revenu des membres de la famille, l'augmentation se situe entre 10 et 20 % (cf. annexe sur les plans de développement) ceci parce que les plans de développement supposent un endettement important, une baisse du flux monétaire disponible qui ne peut être compensée qu'en mettant en jeu l'ensemble des mesures, alors que la rémunération du travail ne fait que suivre la progression de celles des autres agents économiques. Ces "plans de développement" ne font donc qu'intégrer un peu plus les exploitants à l'économie nationale sans qu'ils en tirent eux-mêmes un avantage substantiel.

Pourquoi les avantages proposés par le plan de développement n'ont-ils pas suscité de projets ?

1. Au cours des réunions communales les mesures favorisant les exploitants décidés à choisir un plan de développement, ont été soumises à la discussion des agriculteurs.

- En ce qui concerne les facilités de crédit, les réactions à quelques nuances près, ont été assez semblables d'une commune à l'autre. Ce ne sont pas les facilités de crédit qui poussent les gens à investir : la décision d'investir vient la première, des conditions de prêts favorables sont toujours très bien accueillies mais ce ne sont pas elles qui feront prendre à un agriculteur la décision d'investir.

Pour investir, il faut faire un pari, il faut croire en l'avenir, et cette confiance en l'avenir, les agriculteurs ne l'ont pas.

- Primes à la production animale

Tous les agriculteurs ont convenu, qu'une prime n'était jamais nuisible, et qu'ils ne la refuseraient pas si on leur offrait une "prime à la vache"; elle se justifie en zone de montagne car elle permet en partie de combler le handicap de l'agriculture de montagne par rapport à la plaine. Toutefois, certains ont émis la crainte de la voir récupérer par les industriels laitiers s'occupant du ramassage du lait, eux-mêmes soucieux de compenser les coûts de ramassage en montagne. Ainsi, toute prime est bonne à prendre, mais aussi aucune prime ne résoud les problèmes de fond : "Ce n'est pas avec des primes qu'on va sauver l'agriculture du Queyras" nous dit-on au cours d'une réunion "Pas de primes ! C'est nous traiter comme des mendiants ! Ca ne résoud pas nos problèmes" nous dit-on dans une autre commune.

2. Ayant considéré tous ces obstacles à la mise en place des projets de développement permettant d'atteindre le revenu de parité sur une exploitation, une autre hypothèse doit-être testée.

Les modèles de potentialités font apparaître que sur 50 ha, 1,4 UTH peuvent atteindre le revenu de parité en production ovine (37,5 ha SAU/UTH). Il faut 40 ha; 2,5 UTH (16 ha par UTH) et production bovine pour atteindre le même résultat.

Dans les conditions que nous avons décrites, cette superficie de terre par travailleur ne pourra être atteinte. Mais on peut envisager un autre type d'exploitation : l'exploitation en commun juxtée avec des activités extra-agricoles.

La surface par exploitation se trouverait augmentée et les UTH non nécessaires au travail, employés de façon saisonnière, dans des activités secondaires. Si dans une commune quelques exploitants décidaient de pratiquer l'agriculture de groupe, tout en conservant leurs activités extra-agricoles, afin d'employer au maximum la main-d'oeuvre disponible, l'objectif de parité pourrait peut-être être atteint. Il nous faut donc soulever une question : l'agriculture de groupe est-elle possible dans le Queyras ?

- On a vu dans le chapitre consacré à la présentation de la région qu'un certain nombre de pratiques communautaires avaient disparu après guerre, du fait de la diminution de la main-d'oeuvre, de l'augmentation des ventes et des achats à l'extérieur ... etc.
- Actuellement, on constate qu'il y a peu de travail en commun
 - Il n'y a pas de regroupement pour l'utilisation du matériel (sauf à Arvieux, commune d'implantation de la zone témoin où une CUMA regroupe 7 exploitants).
Dans une des communes on compte 22 tracteurs pour 33 exploitations (qui ont chacune 4 ha mécanisables en moyenne).
 - En été, il n'y a aucune organisation commune pour la traite des vaches, celles qui ne sont pas tarries font chaque jour 5 à 6 h de marche entre le village et les alpages dans certaines communes. Lorsqu'au cours des réunions nous avons proposé qu'au lieu de déplacer les animaux, les exploitants montent à tour de rôle traire les animaux à l'alpage, les réticences ont été fortes : "personne ne peut mieux soigner ses bêtes que le propriétaire".

- A Ceillac, le réseau de canaux a été en partie détruit par le remembrement. Les exploitants reconnaissent que l'irrigation permet de doubler le rendement en foin. Mais la remise en état des canaux ou un projet d'irrigation par aspersion ne peut se faire que collectivement et l'ensemble des exploitants agricoles y est réticent. Quelques jeunes exploitants ont expliqué leurs réticences devant ce travail de remise en état des canaux : c'est un travail de longue haleine, qui n'est possible que s'il est fait par tout le monde et "un jeune préfère travailler sur un chantier, il a tout de suite le résultat de son travail".

Dans une autre commune, un jeune exploitant souhaiterait s'installer en formant un GAEC avec un voisin. Mais il affirme que dans ce GAEC, le travail devra être strictement défini : chacun aura son domaine et en sera responsable :

- l'un s'occupera strictement des animaux
- l'autre du reste de l'exploitation.

On a testé quelques propositions de travail en commun au cours de réunions. Elles portaient essentiellement sur les soins aux bêtes, l'hiver : beaucoup d'exploitants, comme nous l'avons vu, l'hiver, en plus de leur travail sur l'exploitation, ont une activité secondaire, certains d'entre eux travaillent 12 h par jour et même parfois 16 h (cas d'un "perchman" dont le père est tombé malade et ne pouvait plus soigner les bêtes). De plus il est nécessaire que quelqu'un soit présent "toute la journée" nous dit-on sur l'exploitation, pour surveiller les animaux (c'est souvent la femme, ou le père de l'exploitant qui assure cette fonction). Nous avons demandé aux exploitants, s'il était possible de s'organiser pour soigner les animaux à tour de rôle. Tous les exploitants sont opposés à cette manière de travailler (qu'il s'agisse de soins relativement simples comme ceux exigés par les ovins, ou de soins plus complexes exigés par les bovins). Ils trouvent très "délicat" de soigner les animaux des autres. On retrouve ces réserves chez des éleveurs de beaucoup de régions. Mais des explications plus particulières peuvent être avancées.

Dans le cas du Queyras : en été les éleveurs confient leur troupeau ovin au berger, sur les alpages. Si en hiver il y a aussi un troupeau collectif (ne réunissant peut-être pas tous les animaux de la commune, mais ceux de quelques éleveurs), l'exploitant n'aura plus à aucun moment le sentiment d'être un travailleur indépendant (au cours des réunions, beaucoup ont parlé d'indépendance et de la liberté du paysan).

Le travail en commun est donc actuellement difficile dans le Queyras. Des projets de développement concernant des exploitations de groupe où les agriculteurs auraient une double activité semblent impossibles à envisager pour l'instant.

A N N E X E S

ANNEXE 1	Représentativité de l'échantillon utilisé	A 1
ANNEXE 2	Le questionnaire d'enquête et fiche de dépouillement économique.	A 8
ANNEXE 3	Critères techniques et économiques retenus p r l'analyse des enquêtes.	A35
ANNEXE 4	Les Alpagnes dans le Queyras	A55
ANNEXE 5	L'indemnité viagère de départ	A62
ANNEXE 6	Les Modèles de potentialités permettant d'obtenir le revenu paritaire.	A66
ANNEXE 7	PLANS DE DEVELOPPEMENT	A86
	. plan de développement d'une exploitation à dominance ovine à Ristolas.	A87
	. plan de développement d'une exploitation bovine d'Arvieux.	A94

ANNEXE 1

REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON UTILISE

ANNEXE

REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON UTILISE

Le nombre total d'agriculteurs dans le Queyras peut être évalué à 202 (à 4 ou 5 unités près). Sur ces 202 exploitations qui constituent notre base de sondage, seul un échantillon de 98 a été soumis à une enquête approfondie par questionnaire (1). Le reste ne nous est connu que de manière peu précise (par l'intermédiaire des mairies, des voisins, d'entrevues courtes). Si l'on veut pouvoir extrapoler les résultats des 98 enquêtes à l'ensemble du Queyras, il nous faut vérifier la représentativité de notre échantillon. On choisira comme critères de comparaison :

- la superficie possédée
- les modalités de succession
- l'âge du chef d'exploitation

Nous envisagerons également la répartition des enquêtes par commune ; les communes ayant des caractéristiques assez différentes, il était important de s'assurer qu'aucune situation originale n'était laissée de côté.

1. Superficies possédées

Il s'agit des superficies totales exploitées individuellement correspondant à la quatrième colonne des tableaux d'ensemble (cf : chapitre "Structures foncières"). On note sur le tableau que le nombre d'exploitations du Queyras dont la surface totale nous est connue n'est que de 182 sur 202. On constate peu de différences entre les structures par classes de l'échantillon et celle de la population totale. Le seul écart notable concerne la classe des 21 ha et plus qui gagne un peu d'importance dans notre échantillon (17,4% contre 13,8%).

(1) : 100 enquêtes individuelles ont été faites ; mais deux d'entre elles sont incomplètes : nous n'avons pas pu obtenir les résultats économiques. Sur certains points, les activités secondaires par exemple, nous disposons de résultats sur 100 exploitations, sur d'autres, nous n'avons que 98 enquêtes.

Le taux de sondage global est de 53,8%. Les taux pour les classes "11-15 ha" et "16-20 ha" sont voisins de ce taux global. Par contre les classes de "0 à 5 ha" et de "6 à 10ha" sont légèrement sous-enquêtées, et la classe "21 ha et plus", surenquêtée. Ceci peut se justifier :

- pour les petites exploitations : c'est dans cette classe que nous avons eu le plus de refus et d'enquêtes non exploitables. Il faut rappeler que les enquêtes ont été faites au mois de septembre, c'est à dire à une époque où les foins n'étaient pas terminés, les conditions météorologiques ayant été mauvaises pendant le mois d'août.

- pour les grandes exploitations : cette classe correspond le plus souvent à une agriculture plus moderne, susceptible de nous guider dans l'étude des potentialités agricoles de la région.

Nous avons été amenés à tenir compte de ce biais lorsque nous avons voulu appliquer les résultats de l'échantillon à l'ensemble des exploitations queyrassines.

2. Modalités de succession

Les classes utilisées dans le tableau sont les mêmes que dans le rapport, à savoir :

- A : autosuccesseur
- S : successeur assuré
- I : successeur incertain
- § : pas de successeur

Le tableau indique d'assez nettes différences entre les répartitions par classes dans le Queyras et celle qui apparaît dans notre échantillon. La classe "A", seule, garde la même importance relative. Les classes "S" et "I" gagnent du poids, et la classe "§" en perd. Nous avons donc légèrement surenquêté les classes "I" et "S" (87,5% et 58,3%) et sous-enquêté la classe "§" (47,0%).

3. Age des chefs d'exploitation

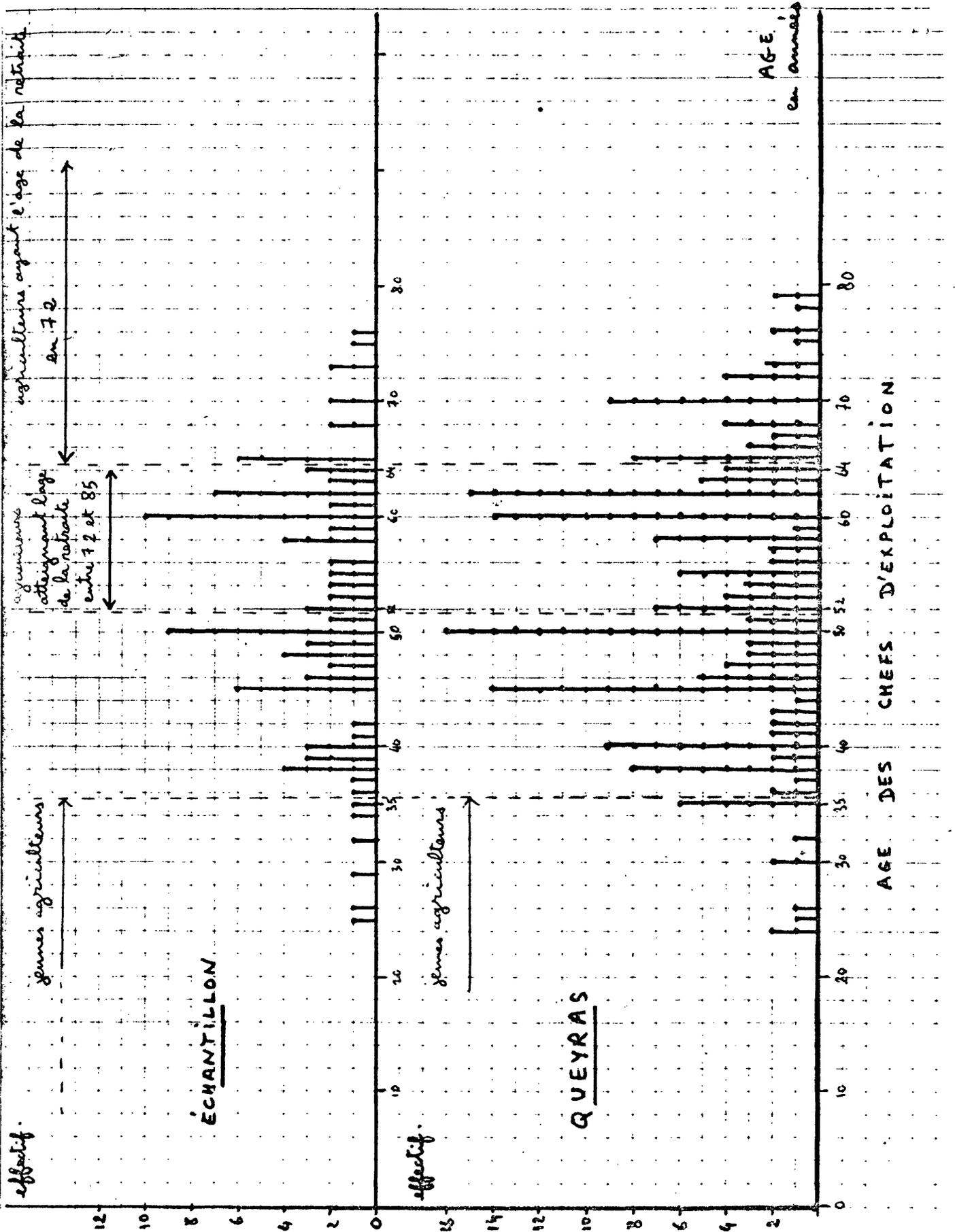
On constate dans le tableau que d'une manière générale, notre échantillon est plus "jeune" que l'ensemble de la population. Les jeunes de moins de 35 ans sont

enquêtés à 84,6% ; ils constituent 11% de l'échantillon. Les chefs d'exploitation de 36 à 52 ans (qui n'auront donc pas atteint l'âge de la retraite en 1985) sont représentés à un taux voisin de celui de la classe "53-64 ans" (classe des agriculteurs devant atteindre l'âge de la retraite entre 1972 et 1985). Il y a peu d'enquêtes dans la catégorie des plus de 65 ans. Ici encore, l'échantillon reflète le fait que les jeunes agriculteurs interviewés ont plus facilement communiqué avec les enquêteurs, ce qui s'est traduit par un plus grand nombre d'enquêtes exploitables.

4. Répartition des enquêtes par communes

On voit sur le tableau que dans l'ensemble il n'y a pas de gros écarts dans les taux de sondage ; seules exceptions : Ceillac qui a été sur-enquêtée car il s'agissait de la première commune où nous avons fait des enquêtes, et nous pensions que nous aurions moins d'enquêtes réussies

Molines a été sous-enquêtée : nous y avons enregistré beaucoup de refus car les exploitants étaient très occupés par les foens, peut-être plus qu'ailleurs, dans la mesure où ils ont des exploitations plus grandes (même phénomène à Château-Ville-Vieille).



COMPARAISON des CARACTERISTIQUES de l'ECHANTILLON et des EXPLOITATIONS DU QUEYRAS

Classes de superficie		0-5 ha	6-10 ha	11-15 ha	16-20 ha	21 et plus	Total
Queyras	Nombre	5	64	50	38	25	182
	Pourcentage	2,7%	35,3%	27,4%	20,9%	13,8%	100
Echantillon	Nombre	2	31-23	27	21	17-19	98
	Pourcentage	2%	31,6%	27,5%	21,5%	17,4%	100
Taux de sondage		40%	48,6%	54%	55,4%	68%	53,8%

1. SUPERFICIES POSSEDEES

Catégories		A	S	I	§	Total
Queyras	Nombre	92	36	16	54	198
	Pourcentage	46,6%	16,0%	9,7%	27,7%	100
Echantillon	Nombre	43	21	14	20	98
	Pourcentage	43,9%	21,5%	14,2%	20,4%	100
Taux de sondage		46,6%	58,3%	87,5%	37,0%	49,4%

2. MODALITES DE SUCCESSION

Répartition des enquêtes par commune

Communes	Nb. Chefs d'exploitat.	Nb enquêtés	taux de sondage
Abrîès	11	6	54,5%
Aiguilles	7	3	43%
Arvieux	44	20	45,5%
Ceillac	29	18	62%
Chateau.V.V.	18	8	44,5%
Molines	31	10	32%
Ristolas	5	3	60%
St Véran	15	8	53%
Vars	42	22	52%
Ensemble	202	98	48,5%

Age des Chefs d'Exploitations

		moins de 35 ans	36-52 ans	53-64 ans	65 ans et +	total
Queyras	Nombre	13	77	70	38	198
	Pourcent.	7,3%	38,9%	35,6%	19,2%	100%
Echantillon	Nombre	11	43	40	4	98
	ppurcent.	11,1%	44%	40,8%	4,1%	100%
Taux de sondage		84,6%	55,8%	57,1%	10,5%	49,5

ANNEXE 2

LE QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ET FICHE DE DEPOUILLEMENT ECONOMIQUE

ETUDE DU QUEYRAS

FICHE ETABLIE PAR :

COMMUNE :

Lieu-dit :

NOM :

Prénom :

Age :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

SURFACE TOTALE _____ dont en propriété _____

_____ dont en fermage _____

Ha de prés en fermage : _____ Taux des prés _____ F/kg
_____ kg/ha

Ha de T.L. en fermage : _____ Taux des T.L. _____ qx/ha

PRAIRIES PERMANENTES _____ { récolte ne pouvant être faite qu'à la main
_____ { récolte mécanisable

TERRES LABOURABLES _____ { barre de coupe ou motofaucheuse + presse }

Céréales _____

Plantes sarclées _____

Prairies temporaires _____

Cult. fourragères _____

IRRIGATION _____ { Surface irriguée _____
_____ { Surface irrigable _____

BOIS ET FORETS _____ dont sapins forestiers _____

DIVERS

Nombre de parcelles : _____

Dispersion des parcelles : _____

A M E N D E M E N T S

	<u>NATURE</u>	<u>QUANTITE</u>
Prairies		
Terres labourables (à préciser)		

EFFECTIFS DES ANIMAUX

<u>NATURE</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Mode de stabulation</u>		<u>VENTE</u>		<u>Achat Nbre</u>	<u>Auto consommation</u>
		libre	entravé	<u>Nombre</u>	<u>Prix unit. de l'animal</u>		
Animaux de trait							
Taureaux							
Mères							
Laitières							
Jeunes 3 mois	/						
12 mois	/						
18 mois	/						
24 mois	/						
30 mois et plus	/						
TOTAL Jeunes			/	/	/	/	/
Béliers							
Brebis mères							
Agneaux							
Verrats							
Truies							
Porcelets							
Porcs à l'engrais							
Basse-cour							

SYSTEME DE COMMERCIALISATION

PRODUITS VEGETAUX

Où vendez-vous : Coopérative : Laquelle ?

Marchand de grains :

Autre exploitant :

Autre :

PRODUITS ANIMAUX

Viande :

A qui vendez-vous : Coopérative :

Marchand de bestiaux :

Autre exploitant :

Bouchef :

Autre :

Lait :

A qui vendez-vous :

Existe-t-il une coopérative de ramassage :

A quel prix :

Volaille :

Vendez-vous : A qui :

Oeufs :

M A T E R I E L

<u>NATURE</u> (type - marque)	<u>Puissance</u> C V	<u>Age sur</u> <u>l'exploit.</u>	<u>Mode de</u> <u>possession</u> (en propre, en commun, en CUMA)	<u>Origine</u> (neuf ou occasion)	<u>Nombre</u> <u>d'heures de</u> <u>travail</u> par an
Tracteurs - - - -					
Moissonneuse- batteuse					
Presse					
Epandeur					

Etes-vous adhérent à une CUMA :

Laquelle :

Employez-vous du matériel en commun régulièrement :

Lequel :

I N S T A L L A T I O N

<u>N A T U R E</u>	<u>C O U T D' I N S T A L L A T I O N</u> <u>E T D' A C H A T</u>	<u>A G E</u>
Chaine de curage		

E M P R U N T

<u>D A T E D' E M P R U N T</u>	<u>M O N T A N T</u>	<u>D U R E E</u>	<u>T A U X</u>

C H A R G E S

Entretien des bâtiments		Assurance commune	
Sécurité Sociale		Assurance spéciale : (bêtes ; grêle)	
Allocation Familiale et Vieillesse		Autres frais généraux	
Entretien du Matériel		Engrais et amendement	
Antiparasitaire		Cloture	
Liens - Ficelle		Fermage total prés	
Semences et Plants		Fermage total terres labourables	
Aliments du Bétail		Impôts fonciers	
Travaux à l'entreprise		Charges pour les bêtes qui sont à l'alpage	
Vétérinaire			
Saillies			

Etes-vous au centre de gestion :

Tenez-vous une comptabilité personnelle :

De quelle sorte :

SITUATION FAMILIALE

Date de prise de direction :

Niveau d'étude :

Marié :

Célibataire :

Veuf :

Enfants

RANG	SEXE	AGE	ACTIVITE	AVENIR

Nombre de personnes à charge (autre que les précédentes) :

LOGEMENT

Etat : Bon : Aménagement possible : Mauvais :

Nombre de pièces :

Eau courante oui : non : Salle de bains oui : non : Congélateur oui : non :

JARDIN

Surface :

Dans quelles mesures suffit-il à l'approvisionnement :

En légume	:	I/4	I/3	I/2	2/3	3/4	I
En fruit	:	I/4	I/3	I/2	2/3	3/4	I
En produit animaux	:	I/4	I/3	I/2	2/3	3/4	I

BATIMENT D'EXPLOITATION

Age :

Etat :

Dispersion :

T R A V A I L

Personne	Age	Part du temps passé sur l'exploitation (0-1/4-1/3-1/2-2/3-3/4-1)	Nombre d'UTH (base = 8h/jour 300j/an)	Salaire (charges comprises) effectivement payé	Activité extérieure à l'exploitation Nature	Durée	Rémunération annuelle nette	Nourriture sur l'exploitation	Logement sur l'exploitation
Chef d'expl.									
Femme									
Fils									
1er salarié permanent									

Travail temporaire

Nombre total de jours par an _____

Coût global annuel (charges comprises) _____

Nb. logés (en jours) _____

Nb. nourris (en jours) _____

DIX ANS PLUS TOT

Relever les évolutions notables depuis dix ans sur les sujets suivants :

- foncier : agrandissement de quelle surface : _____
par quel moyen ? location : _____
achat : _____
.....: _____

- nouvelles cultures apparues sur l'exploitation :
lesquelles : _____ quelles surface ? _____

- nouveaux bâtiments :

- troupeaux :
- avez-vous augmenté ou diminué l'effectif des mères ?
en bovins laitiers : _____ de combien : _____
en bovins à viande : _____ de combien : _____
en ovins : _____ de combien : _____
en porcins : _____ de combien : _____

- avez-vous débuté de nouvelles spéculations animales ?

- évolution de la main-d'oeuvre :

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

A quelle date pensez-vous abandonner ou céder la direction de l'exploitation :

Souhaitez-vous apporter des modifications à votre exploitation :

oui :

non :

EVOLUTION DU FONCIER

La superficie que vous cultivez actuellement est-elle suffisante ?

oui :

non :

sans réponse :

ne se préoccupe pas :

De quelle superficie auriez-vous besoin ? :

Pensez-vous pouvoir réaliser cet agrandissement avant 1985 ?

oui :

non :

sans réponse :

Par quels moyens pensez-vous pouvoir agrandir votre exploitation :

<u>NATURE</u>	<u>Surface</u>	<u>Probabilité</u>		
		Sûr	Probable	Incertain
Achat				
Rachat des terres en location				
Location				
Mis en exploitation des friches				

Pour quelles raisons pensez-vous que vous ne pourrez pas vous agrandir suffisamment avant 1985 :

Problèmes financiers lesquels :

Problèmes autres

-

-

-

lesquels :

EVOLUTION DU SYSTEME DE PRODUCTION

Orientation vers l'élevage et les cultures fourragères :

oui :

non :

Orientation vers la céréaliculture de vente :

oui :

non :

Intensification des prairies :

oui :

non :

Avez-vous l'intention de faire de nouvelles cultures sur l'exploitation :

oui :

non :

lesquelles :

Avez-vous l'intention de faire un drainage :

oui :

non :

sur quelles surfaces

Allez-vous abattre des haies pour regrouper des parcelles :

oui :

non :

Allez-vous pratiquer l'irrigation :

oui :

non :

EVOLUTION DU TROUPEAU

Comptez-vous augmenter votre troupeau ?

 oui : de combien : _____
bovin : non :

 oui : de combien : _____
ovin : non :

 oui : de combien : _____
porcin : non :

EVOLUTION DES BATIMENTS

Vos bâtiments actuels le permettent-ils :

 (bovins _____
 ((ovins _____
oui : de combien (porcins _____

non : Pourquoi ?
 (Problème financier ?))

Envisagez-vous de nouveaux bâtiments :

oui :
non :

 totale équipements }

Si oui bovins : stabulation libre jeunes
 seulement

 stabulation entravée équipements

Si non, envisagez-vous des améliorations des bâtiments actuels ?

chaîne de curage _____
autres _____

Comptez-vous changer de produits animaux vendus :

oui : lesquels : _____
non :

EVOLUTION DU TRAVAIL

Comptez-vous embaucher des travailleurs supplémentaires :

oui : Combien :
non :

Désirez-vous réduire les salariés :

oui :
non :

- si il y a plusieurs successeurs :

. vont-ils tous reprendre l'exploitation : oui :
non :

- en indivis :

- en la divisant entre eux :

. un seul reprendra-t-il l'exploitation : oui :
non :

Dans ce cas, les autres ont-ils une autre
exploitation en vue : oui :
non :

- Modalité de succession :

Rachat :

Bail :

Héritage :

Héritage-soults :

- Avenir de l'exploitation après la prise de succession :

a) agrandissement :

b) nouvelles cultures :

c) nouveaux bâtiments :

d) améliorations du troupeau ou changement de produits
animaux :

e) force de travail :

ENQUÊTE DE MOTIVATION--

I) RETRAITE ET I.V.D.

a) Avez vous l'intention de profiter de l'I.V.D.?

b) Pourquoi? (laisser parler l'enquêté)

c) Dans quelle mesure une augmentation du taux de l'I.V.D. modifierait votre position?

d) Si oui, quel taux vous semblerait satisfaisant?

POUR L'ENQUÊTEUR -

L'enquêté connaissait-il les mesures d'I.V.D.?

- non
- vaguement
- à peu près
- précisément

e) Si la retraite était avancée à 60 ans que feriez vous?

-Les terres seraient-elles libérées?

f) Si l'I.V.D. devenait applicable à 55 ans, vous intéresserait-elle?

-à quel taux?

II) RECONVERSION

A°) Envisagez vous de vous reconvertir vers une autre activité?

B) Si oui quelle genre d'activité

C) Quel/ genre d'aide vous inciterait à changer d'activité?

D) ~~SI~~ Si on vous garantissait un salaire de 1.000 F/mois, pendant 6 mois, durée de votre reconversion, une garantie de revenu ~~de~~ et d'emploi pendant un an, accepteriez vous de vous recycler?

III) AIDE AUX BAS REVENUS

A) Si l'agriculteur a entre 45 et 55 ans, travaille seul ou avec un conjoint et ne veut pas moderniser son exploitation.

Si on vous propose une aide au revenu d'un montant annuel de 3.300 F, à condition de cesser à 55ans l'activité agricole et d'apporter vos terres en les louant à long terme ou en les vendant aux exploitants qui bénéficient des aides à la modernisation, est-ce que cette mesure vous intéresseraient?

B) Sinon quel mesure susciterait votre départ?
-Indemnité plus grande

PLANS DE DEVELOPPEMENT

AVANTAGES

- Priorité sur les terres libérées
- Aide aux investissements (sauf pour achat de terres)
- . Prêts bonifiés de 5% (jusqu'à concurrence de 3%), étalés sur 15 ans pour matériel, bâtiments, bovins et ovins.
- . Garantie des prts par l'état.
- . Aide de 550 F/an pendant 3 ans pour la tenue de la comptabilité.
- . Pour ceux qui font de la viande sur moins de 100 Ha (bovins) et ovins), aide de :
 - I65F/Ha pour la I^o année
 - 110F/Ha pour la II^o année
 - 55F/Ha pour la III^o année
- . ~~Ex~~ Exceptionnellement aide spéciale par taux bonifiés, pour acquisition de terres si impossibilité absolue et démontrée d'obtenir des baux ~~xxx~~ à long terme (au moins neuf ans)

EXIGEANCES EN ECHANGE

-Tenir une comptabilité détaillée avec un centre de gestion ou comptable
-Présenter un plan de modernisation de votre exploitation et qui au bout de six ans doit vous procurer le revenu moyen d'un salarié de la région; évalué pour la Nièvre à 16000Fr/an par UTH (24000Frs pour un ménage).

Ce qui implique, étant donné les charges réelles, la rémunération du capital et de la terre, un produit brut (somme des ventes) d'environ 90000Frcs /an.

1) Pensez vous que ces mesures puissent atteindre cet objectif?

2) Seriez vous prêt à réaliser un tel plan sur votre exploitation?

-Pour quelles raisons? (Développer au dos en 20 lignes minimum.)

Dépouillement des Enquêtes

Fiche dépouillée par :

Nom :

Prénom :

Commune :

SAU :

① Produit Brut Animaux :

	Nombre	P. Unitaire.	Total
<u>Bovins (Ventes)</u>			
Renouvellement Vache			
Veaux			
Bovins - 1 an			
Bovins 1 à 2 ans			
Bovins + 2 ans			
<u>Ovins</u>			
Brebis réforme			
Agneaux			
Lait	Litres	P. Unitaire	Total

P.B. Animaux :

②

P.B. Végétaux

Pomme de terre

Foin

P.B. Végétaux

P. Unitaire

Total

③

P.B. Total

II Charges =

Entretien des batiments =

S. Sociale =

Allocation Familiale ... =

Entretien Matériel =

Ficelle =

Semence Plant =

Aliment du bétail =

Travaux à l'entreprise =

Vétérinaire =

Insémination =

Assurance commune =

Assurance spéciale =

Eau. Electricité =

Engrais - Aménagement =

Fermage =

Impôts Foncier =

Charge . Alpage =

Divers =

CHARGES_TOTALES =

Amortissement sur 20ans =

Revenu Agricole + Charges totales + Amortissement =

~~RBE~~ = AB - Charges Totales =

RBE = Amortissement + Revenu Agricole =



Remunération du travail

③

Valeur Ajoutée = P Brut - Charges totales + Fermage + Impôts + charge d'Alpage.

VA =

① Capital d'exploitation:

Cap. Cheptel	Nombre	Valeur.U.	Total
Vaches Laitières			
Bovin - 1 an		500 F	
Bovin 1 à 2 ans		1500 F	
Bovin + 2 ans			
Brebis		200 F	
Bélier		400 F	
Total			

Capital Matériel	Valeur à Neuf	Age	Valeur Inventaire

3) Capital Batiments

4) Capital total =

④ Intérêt du Capital à 5% =

Intérêt " " à 6,5% =

④

② Valeur locative =

③ Remunération du travail total

$$\begin{cases} RdT_1 = VA - V_{Locative} - I \text{ du Cap à } 5\% = \\ RdT_2 = VA - V_{Locative} - I \text{ du Cap à } 6,5\% = \end{cases}$$

Loyer =

Autocon. =

Nbr UTH =

$$\begin{cases} RdT_1 + \text{Auto} + \text{Loyer} = \\ RdT_2 + \text{Auto} + \text{Loyer} = \end{cases}$$

$$\begin{cases} RdT_1 + \text{Auto} + \text{Loyer} / UTH = \\ RdT_2 + \text{Auto} + \text{Loyer} / UTH = \end{cases}$$

ANNEXE 3

CRITERES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES RETENUS POUR L'ANALYSE DES ENQUETES

CRITERES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES RETENUS POUR L'ANALYSE DES ENQUETES

A - CRITERES ECONOMIQUES

L. La Valeur Ajoutée Nette

L'analyse économique des enquêtes permet de déterminer directement la Valeur Ajoutée Nette (calculée aux prix du marché) base de départ du calcul de la rémunération du travail.

La Valeur Ajoutée Nette est la valeur totale créée sur l'exploitation qui sera ensuite partagée pour rémunérer les 3 facteurs de production. Donc :

Valeur Ajoutée Nette = Produit Brut - (Charges courantes + amortissements)

1.2. - Le Produit Brut

Il a été calculé avec les prix 1972 :

- fixés pour les céréales
- donnés par les agriculteurs pour les bovins.

La hausse du prix des bovins pendant l'exercice (prise à 6% par an en moyenne. Source : Chambre d'Agriculture de la Nièvre ; courbe des prix des bovins de 18 à 30 mois de 1963 à 1971) oblige à prendre en considération, dans le Produit Brut, l'augmentation de valeur du cheptel restant sur l'exploitation, due à cette hausse de prix.

Cette réévaluation du cheptel non réalisé est, dans le cadre de notre étude, la seule variation d'inventaire à considérer puisque nous raisonnons à inventaire constant pour les différents exercices.

1.3. - Les Charges Courantes

Ce sont les charges de l'exploitation (p. 8 du questionnaire d'enquête) diminuées des charges correspondant à la rémunération des 3 facteurs de production : travail, capital, foncier, soit :

- Les salaires et les charges afférentes payées
- Le fermage réel et les impôts fonciers
- L'intérêt du capital emprunté.

Dans certains cas, quelques charges ne peuvent être obtenues de manière satisfaisante par les enquêtes. Aussi les chiffres retenus le furent en fonction d'enquêtes complémentaires, de documentation annexe et de comparaison avec des situations correspondantes.

Les chiffres déjà obtenus ont bien sûr été maintenus sauf pour quelques chiffres aberrants qui n'étaient pas explicables.

a) Entretien des bâtiments

Le chiffre moyen a été calculé à partir de ceux donnés par les agriculteurs ne possédant pas de gites, ceux ci expliquant la plupart des chiffres trop élevés.

b) Charges sociales ° (1)

- Assurances maladies

Exploitant : 200 F

Aide familial : âgé de plus de 21 ans : 140 F
 âgé de moins de 21 ans : 70 f

°(1) Ces chiffres ont été obtenus à partir d'une enquête à la mutualité sociale agricole.

- Assurance vieillesse

1. Individuelle

Pour le ménage 90 F

Panraide familial ayant plus de
21 ans 45 F

2. Cadastrale

7,5% du revenu cadastral pour l'exploitation.

- Prestation familiales

27,5% du revenu cadastral pour l'exploitation.

Ces chiffres sont valables pour un revenu cadastral inférieur à 384F ce qui est le cas de la plupart des exploitations du Queyras.

Pour ceux dont le revenu cadastral est plus élevé on a, au total :

Exploitant : 460 F + 40% du R.C.

Femme d'exploitant : 45 F

Aide familial âgé de
+ de 21 ans : 320 F

Aide familial âgé de
moins de 21 ans : 140 F

c) Charges mécaniques

Pour les charges mécaniques, lorsque l'agriculteur n'a pu fournir les chiffres, nous les avons calculé à l'aide d'enquêtes complémentaires sur le terrain qui ont fourni les normes suivantes :

- Petit matériel + motofaucheuse 500 F

- idem + tracteur 1000 F

- idem + presse 1500 F

Ces chiffres comprennent l'entretien et le carburant nécessai-

res aux différents matériels.

1.4. - Les amortissements

Ils ont été calculés de manière linéaire à partir de la valeur actuelle du matériel neuf pendant la durée moyenne de travail du matériel en question : il s'agit donc plus exactement de provisions pour le renouvellement - critère plus exact lorsque le matériel (un tracteur par exemple) a souvent vingt ans. Le mode de calcul fut le suivant :

- Amortissement linéaire sur vingt ans à partir de la valeur à neuf en 72 pour le tracteur, la motofaucheuse, le motoculteur, la presse, l'épandeur à fumier.

- Amortissement sur quinze ans pour un cheval ou un mulet à partir des 3/4 de la valeur d'achat (valeur de revente évaluée au quart) - valeur moyenne d'achat : 3.000 Francs.

- Amortissement sur 25 ans pour les installations.

2. Revenu du Travail Total

C'est la part de la Valeur Ajoutée qui reste après avoir rémunéré les autres facteurs de production (capital et foncier). Soit

Revenu du Travail Total = Valeur Ajoutée Nette - Intérêt du Capital d'Exploitation - Valeur locative de l'ensemble de la SAU (impôt foncier inclus).

2.1. - L'intérêt du capital

Il a été calculé selon 2 hypothèses :

- Sur la base de 6,5% taux moyen du Crédit Agricole, donc
taux moyen d'emprunt.
- Sur la base de 5% taux pris par les centres de gestion.

2.2. - La valeur locative de la SAU

La valeur locative comprend le fermage réel des terres en location et le fermage calculé sur les terres en propriété.

Les baux à longues durées (9 ans) sont pratiquement inconnus dans le Queyras. Les terres sont louées à l'année ou même, sont utilisées sans qu'existe de contrat. L'utilisateur ne paie alors que le montant des impôts fonciers. Devant la difficulté d'obtenir des chiffres précis chez certains agriculteurs, il a été décidé d'appliquer un chiffre moyen pour la valeur locative. Ce chiffre a été calculé pour chaque commune, à partir de ceux donnés par un certain nombre d'exploitants.

- Terres labourables

toutes communes 300 F

- Prairies permanentes

Ceillac 20 F

Arvieux

Villargaudin 10 F

Les Maisons ((30 F

Le Coin

Brunissard

40 F

La Chalpe

Chef lieu

Vars	20 F
Molines	40 F
Chateau VillenVieitb	20 F
Ristolas	20 F
Abriès	20 F
Aiguilles	20 F

3. Revenu comparable aux autres catégories socio-professionnelles

Revenu du travail + Autoconsommation par UTH

Le revenu du travail total augmenté des avantages en nature, c'est à dire l'autoconsommation sensu stricto et le loyer évalué des bâtiments d'habitation, le tout divisé par le nombre d'UTH total (familiaux et salariés) travaillant sur l'exploitation, correspond au critère de comparaison avec les revenus des autres catégories socio-professionnelles de la région.

Le revenu comparable des Hautes Alpes est évalué à environ 18000 francs/UTH. Chiffre estimé à partir de recherches en cours du Ministère de l'Agriculture par département sur les revenus des catégories socio-professionnelles autres qu'agricoles.

Il est à noter qu'il s'agit de la même évaluation que pour la Nièvre, département qui au premier abord pourrait paraître plus favorisé que les Hautes Alpes, car moins accidenté, moins reculé, moins difficile d'accès. Par contre c'est aussi un département très agricole, peut être est ce là l'explication.

La différence entre l'augmentation générale moyenne des salaires (10%) et l'élévation du coût de la vie (6%), nous oblige à considérer une croissance du revenu comparable de 4% par an.

Cependant l'évolution du prix de la viande (6%) étant parallèle à celle du coût de la vie, ce gain de revenu de 4%, l'agriculteur ne peut l'acquérir, si l'évolution des prix demeure la même, que par un gain de productivité.

3.1. - Calcul de l'autoconsommation en valeur des ménages

Le calcul a été fait à partir d'une enquête réalisée par la FNCETA sur les budgets des ménages, dans une région analogue au Queyras : celle de Barcelonnette, vallée voisine et même limitrophe des Alpes de Haute Provence.

L'autoconsommation a été estimée à 925 F pour une UC (unité de consommation), le calcul des UC étant réalisé comme suit :

+ le premier membre de la famille	1 UC
+ les autres membres	0,7 UC
+ Enfants de moins de 14 ans	0,5 UC

L'enquête a été réalisée en 1968 sur 17 exploitations dont la consommation a été évaluée au prix à la production sur toute l'année.

Chiffres de 1968	Maxima	Minima	Moyenne
UC/Exploitation	5	3,8	4,05
Dépenses totales/UC/an	7200	3580	5300
Alimentation prélevée sur l'exploitation en % des dépenses totales	18%	12%	14%
Dépenses d'alimentation prélevées sur l'exploitation/UC/an	856	656	736

Par unité de consommation, l'autoconsommation varie donc peu quelle que soit la consommation totale/UC

En réactualisant la moyenne, pour l'année 1971, on obtient :

Autoconsommation/UC/an = 925 F
sensu stricto

- Avantages en nature correspondant à la jouissance des bâtiments d'habitations :

L'estimation du loyer des bâtiments d'habitations a été établie en fonction de l'Etude de l'INSEE sur "les conditions de vie des ménages en L.970", de l'estimation des habitats et de la comparaison avec ceux du Morvan.

L'Etude de l'INSEE donne le montant moyen annuel des loyers par catégorie de population. Le chiffre pour la population agricole est, d'après eux, critiquable, "le loyer relatif à l'habitation pourra être difficilement répété de celui du reste de l'exploitation, voire même de certains fermages"

Nous avons plutôt retenu celui des salariés agricoles où la confusion ne peut être identique.

ETUDE INSEE 1970	Montant moyen des loyers et charges par ménage locataire et par an
Agriculteurs exploitants	3810
Salariés agricoles	1054
Population non agricole des communes rurales	1446

Le chiffre de 1000 Francs par an, que l'on retrouve aussi comme base de ménage dans la région du Morvan, semble de même pour la Queyras une base de départ correct.

Nous l'avons relié au ménage moyen, 2 adultes et 3 enfants soit 3,2 U.C.

D'où l'estimation du loyer de 310 F/U.C.

Ce chiffre fut modifié en fonction des données de l'enquête sur l'état de l'habitation, le nombre de pièces, la présence de salle de bains, congélateur, eau courante.

En général, il fut compté comme pour le Morvan :

- 200 F pour la présence d'une salle de bains
- diminution de moitié si pas d'eau courante

Une réévaluation en fonction du nombre de pièces fut opérée si ce dernier apparaissait très différent de la moyenne par unité de consommation.

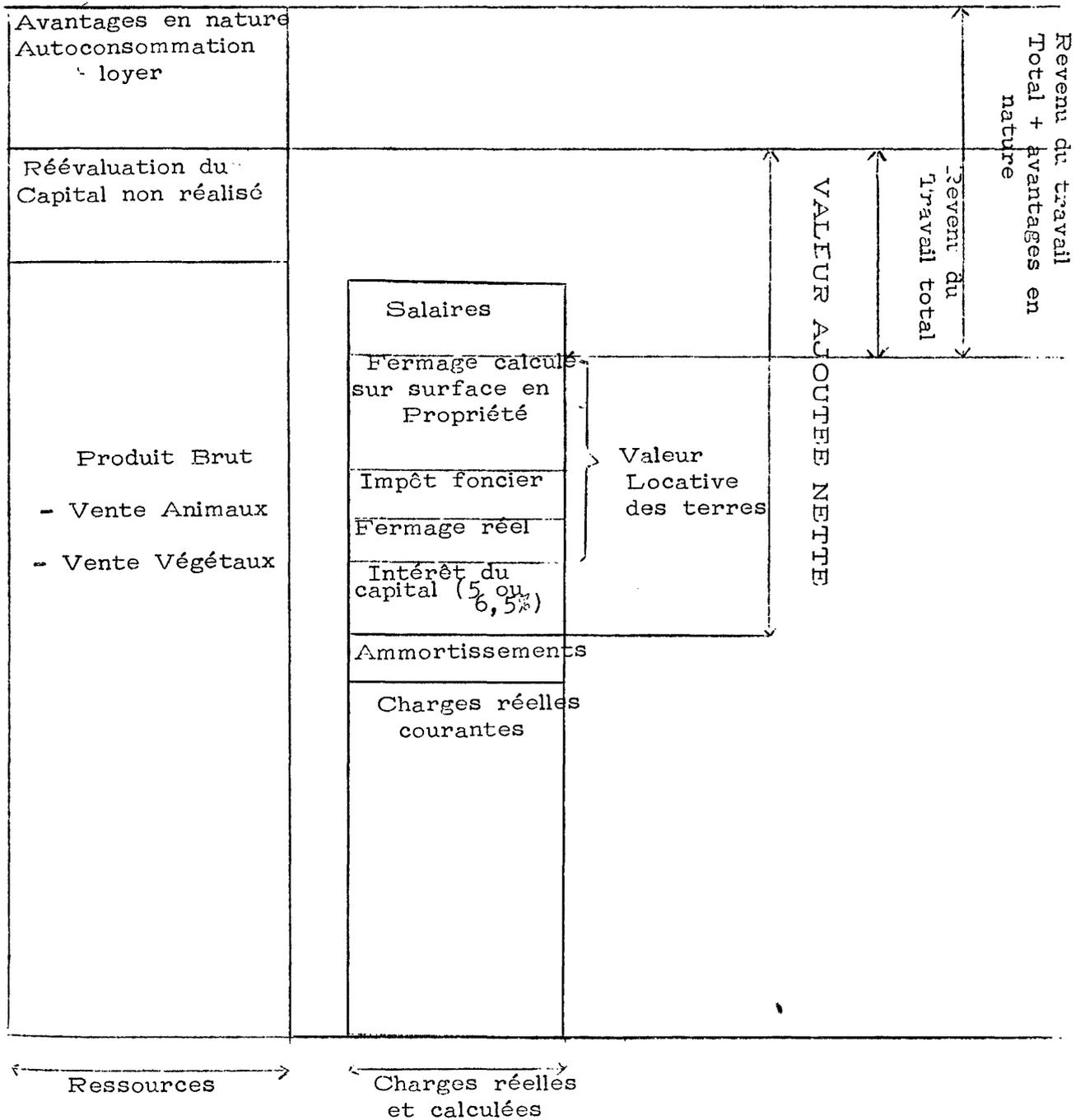
Ainsi les chiffres de base pris pour l'autoconsommation

totale (loyer inclus) furent établis suivant le nombre de personnes.

NORMES DE BASE DE L'AUTOCONSOMMATION

Composition de la famille	Nbre d'U.C.	Autoconsommation sensu stricto	Loyer	Autocons. totale
1 adulte	1	925	310	1235
2 adultes	1,7	1570	530	2100
3 adultes	2,4	2220	750	2970
4 adultes	3,1	2860	970	3830
5 adultes	3,8	3500	1190	4690
2 adul. + 1 enf. < 14 ans	2,2	2040	690	2730
2 adul. + 2 "	2,7	2500	840	3340
2 adul. + 3 "	3,2	2960	1000	3960
2 adul. + 4 "	3,9	3420	1150	4570
3 adul. + 1 "	3,9	2680	900	3580
3 adul. + 2 "	3,4	3140	1060	4200
3 adul. + 3 "	3,9	3600	1220	4820
3 adul. + 4 "	4,4	4070	1370	5440
4 adul. + 1 "	3,6	3320	1120	4440
4 adul. + 2 "	4,1	3790	1280	5070
4 adul. + 3 "	4,6	4250	1450	5680
etc...				

VISUALISATION DES CRITERES ECONOMIQUES



3.2. - Les U.T.H.

Comme nous l'avons signalé dans la description du système de production, nous avons utilisé deux critères pour les calculs des UTH.

- Les UTH réels :

Ce sont les UTH présents sur l'exploitation, disponibles au travail agricole.

Pour les personnes disponibles à temps plein nous avons compté comme valeur de base :

Le chef d'exploitation	1 UTH
Sa femme	0,5 UTH
Aide familial (de + de 16 ans)	1 UTH
Un homme valide	1 UTH
Une femme valide	0,5 UTH

Lorsque les personnes ont plus de 60 ans, nous avons pris 70% du chiffre de base.

Lorsque les personnes ont une activité extérieure, la part du temps passé à l'activité extérieure diminue d'autant le chiffre de base. Dans la cas d'enfants aidant pour les foins, le chiffre de base a été évalué entre 0,7 et 0,3 suivant l'âge (chiffre multiplié par $x/12$, x désignant le nombre de mois de fenaison) pour obtenir la force du travail disponible par enfant.

Dans le cas d'infirmité, il a été procédé à des évaluations suivant les travaux possibles.

Nous avons désigné les UTH disponibles "UTH réels" car les personnes disponibles sur l'exploitation, travaillent de fait tout

le temps disponible, même si le travail est quelque peu moins intense qu'il pourrait l'être lors des périodes où le travail n'est pas très important (l'hiver par exemple)

- Les UTH nécessaires

Ont été évalués à partir des temps nécessaires pour effectuer les différents travaux tout au long de l'année. En général, les temps nécessaires et disponibles sont les mêmes, pendant l'été où le travail abonde. Ils ont été calculés l'hiver à partir du nombre de bêtes à soigner, de la traite, en tenant compte de la commodité des installations.

4. Revenu agricole

Le revenu du travail est un critère de comparaison des exploitations entre elles car les exploitants sont alors considérés comme travailleurs, locataires des terres et du capital.

En fait, l'agriculteur cumule souvent en partie les rôles de propriétaires fonciers ^{Et} du capital et ne distingue pas dans sa gestion la part qui revient à ces différents rôles. Il est donc utile, afin de mieux cerner la réalité, de calculer son revenu agricole.

Revenu agricole = Produit brut - total charges réelles

° Charges réelles = charges effectivement payées (y compris l'intérêt des emprunts) + amortissements.

Le remboursement du capital emprunté est pris en compte dans la charge d'amortissement.

5. Le Revenu Monétaire Réel ou Revenu Brut d'Exploitation

R.B.E. = Revenu Agricole + Amortissements

Le Revenu Monétaire Réel représente la masse monétaire disponible en fin d'exercice et utilisée par l'exploitant selon son choix en :

- Consommation personnelle
- Investissement

Nous verrons que certains agriculteurs ont un revenu brut d'exploitation si faible que les investissements (amortissements calculés inclus) en sont une partie conséquente qui, en fait, est consommée, le matériel n'étant, de fait, pas renouvelé.

B MODE DE CALCUL DE CERTAINS CRITERES NON DONNES DIRECTEMENT DANS LES ENQUETES

1. Evaluation du capital d'exploitation

Les échelles de dépréciation du matériel et des installations sont les mêmes que pour le Morvan.

1.1. - Le matériel

L'échelle de dépréciation a été calculée à partir des prix du matériel à l'argus, soit 25% / an de la valeur à neuf en 1971.

<u>AGE (années)</u>	<u>% de la valeur à neuf en 1971</u>
0	100%
1	75
2	56
3	42
4	32
5	24
6	18
7	14
8	10
9	7,5
10	5,6
etc.....	

La valeur d'inventaire s'obtient en multipliant le coefficient de l'échelle par le prix du matériel neuf relevé dans l'index des prix SIMØA 1971.

1.2. - Installations

La dépréciation retenu est de 10%/an d'où l'échelle suivante :

<u>AGE (années)</u>	<u>% de la valeur à neuf en 1971</u>
0	100
1	90
2	81
3	73
4	66

5	59
6	53
7	48
8	43
9	39
L0	35
11	32
12	28
13	25
14	22
15	20
16	18
17	16
18	14
19	13
20	12
etc...	

Pour les quelques bâtiments datant de moins de 20 ans il a été facile d'obtenir le prix exact de la construction, auprès des agriculteurs concernés.

1.3. - Le Cheptel

Les valeurs d'inventaire suivantes ont été retenues :

Bovins

Vache	2400 F
Bovins de moins d'un an	500 F
Bovins de 1 à 2 ans	1000 F
Bovins de plus de 2 ans	1500 F

Ovins

Brebis	200 F
Bélier	400 F

Porcins

Porc à l'engrais

2. Calcul du nombre d'UGB

Le troupeau bovin est essentiellement constitué de vaches de race Tarine, qui sont assez sobres et petites. Le troupeau ovin est principalement fait de brebis de race "commune" croisées parfois avec des béliers de races un plus lourdes.

Mais la qualité des troupeaux est, en général, modeste : vaches produisant en moyenne 2 000 litres de lait et agneaux de 30 kg

La consommation des animaux étant assez faible, les chiffres suivants ont été retenus :

Vache	0,8 UGB
•	0,9 si l'animal est au contrôle laitier
Bovin de plus de 2 ans	0,7 UGB
Bovin à 2 ans	0,6 UGB
Bovin de moins d'un an	0,3 UGB

Brebis	0,10 UGB
Agneau	0,02 UGB
Porc à l'engrais	0,10 UGB

Critères pour l'étude des successions.

A : âge inférieur à 52 ans en 1972 et donc n'ayant pas atteint l'âge de la retraite en 1985

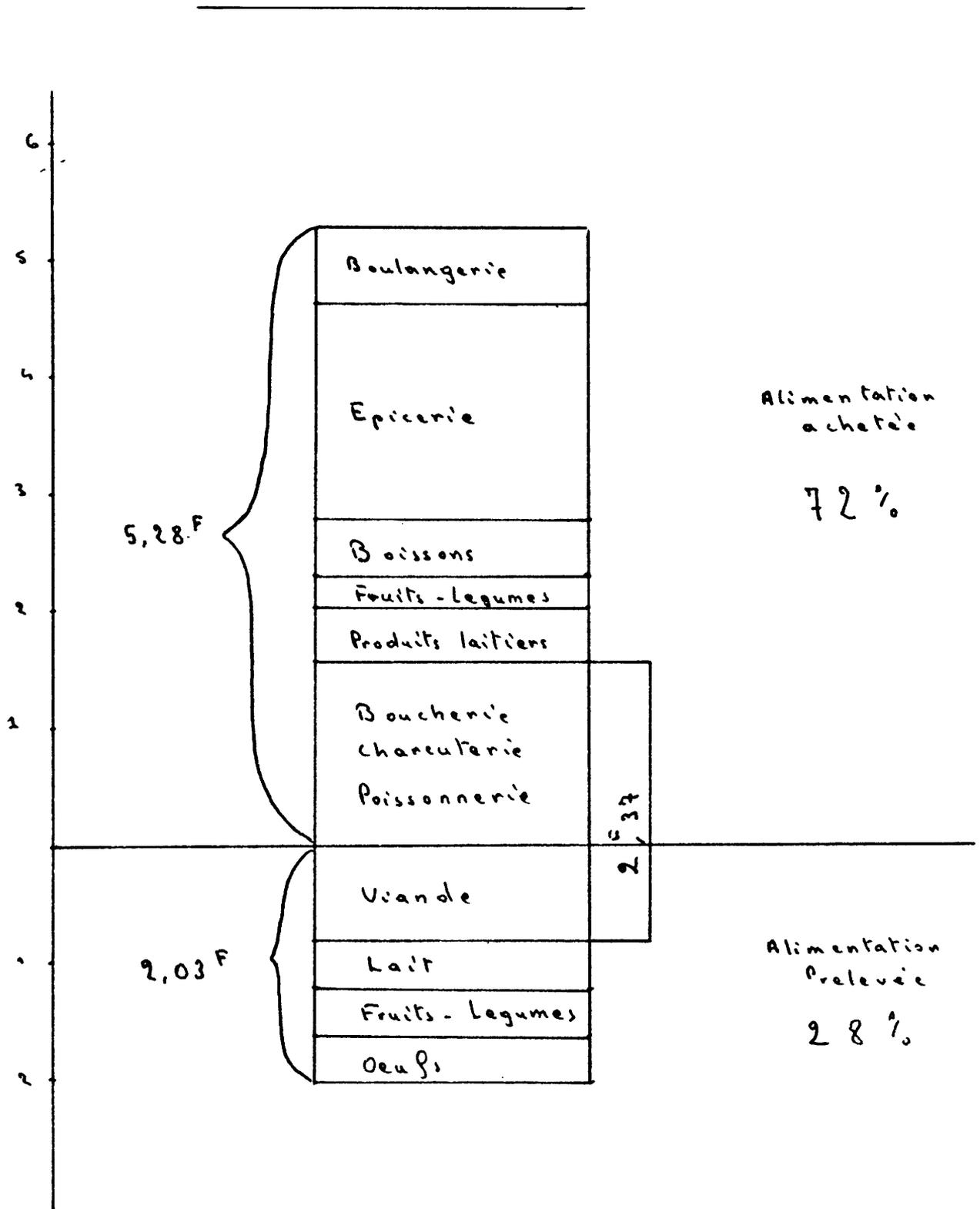
S : âge supérieur à 52 ans.
Un successeur certain est présent sur l'exploitation.

I : âge supérieur à 52 ans.
Un successeur possible est sur l'exploitation.

\$: âge supérieur à 52 ans
personne n'envisage de reprendre l'exploitation.

BUDGET JOURNALIER D'ALIMENTATION

par Unité de Consommation



ANNEXE 4

LES ALPAGES DANS LE QUEYRAS

ANNEXE

LES ALPAGES DANS LE QUEYRAS

L'estive des troupeaux bovins et ovins a lieu approximativement du 15 juin au 15 octobre selon les conditions climatiques.

Le troupeau bovin est composé des génisses et des vaches tarées; le troupeau ovin est composé de tous les moutons de la commune, mais certaines brebis redescendent de l'alpage dès qu'elles ont agnelé (les agnelages commencent au 15 septembre).

Analyse par commune

Aiguilles

1500 ha d'alpage représentant 38 % de la surface. Ils appartiennent à la commune.

- Montagne de Lombard : 660 moutons communaux
1000 moutons d'Embrun qui payent
47 F/jour au berger (soit environ
6 F par bête de l'extérieur)
- Montagne de Peinet : 1000 mérinos d'Arles. Elle est louée depuis 60 ans pour l'été.

Donc les 1500 ha d'alpage sont pâturés par 2660 moutons, soit 345 UGB dont 86 UGB communaux et 260 UGB extérieurs.(1)

(1) Les bovins et les ovins ont été convertis en Unité de Gros Bétail, afin de pouvoir comparer dans les différentes communes l'importance des animaux provenant de l'extérieur.

1 bovin = 0,6 UGB (Il s'agit de génisses de 6 à 30 mois et de vaches tarées)

1 ovin = 0,13 UGB (on estime qu'il y a 67 % de brebis mère ou béliers, comptés pour 0,16 UGB, et 33 % d'agneaux comptés pour 0,08 UGB.

Abriès

3200 ha d'alpage, soit 43 % de la surface. Ils appartiennent à la commune.

- Les 1100 ha de Valpreveyre sont loués à un transhumant de Provence = 1800 ovins

- Sur les 2100 ha restants : 2000 moutons

dont	{	400 à la commune
		600 au berger
		1000 transhumants

170 génisses	{	40 à la commune
dont		130 de Guillestre

Les agriculteurs payent 4 F / mouton et 10 F / génisse.

UGB communales : 76

UGB extérieures : 520

UGB totaux : 596

Ceillac

7000 ha soit 73 % de la surface. 4000 ha appartiennent à la commune et 3000 sont privés.

- Vallée du Mesely : 2 montagnes louées à 2 transhumants ayant chacun 1000 moutons; provenance: Sarines et Embrun. Ils louent 6300 F/ montagne.

- Vallée du Cristillan : réservée au troupeau communal soit 146 génisses et 1670 moutons. Les agriculteurs payent 1F / brebis et 3 F / génisse.

Les 7000 ha d'alpage sont pâturés par 3700 moutons et 146 génisses, soit 564 UGB dont UGB communaux: 304
UGB extérieures : 260

Chateau-Queyras

4660 ha d'alpages appartenant à la commune.

- Sur un alpage de 770 ha : 171 bovins communaux
60 bovins extérieurs
- Sur le reste (3890 ha) : 721 ovins communaux
2713 ovins transhumants de
St.Sauveur

Les 4660 ha d'alpages sont pâturés par 231 bovins et
3434 ovins soit 586 UGB dont 197 communales et
389 extérieures.

Molines

3230 ha d'alpage. 62 % de la surface. Ils appartiennent
à la commune.

Troupeau ovin : 750 de la commune
1500 de Savines. Le transhumant fournit
le berger, le sel et loue à la commune.

Troupeau bovin: 120 de la commune
170 de l'extérieur

Le berger est payé par les agriculteurs (de 0 à 20 F/ bête
suivant le nombre de bêtes de l'extérieur). Le prix du
pâturage est de 4,20 F / bête.

Les 3200 ha d'alpage sont pâturés par 2250 ovins et
290 bovins soit 456 UGB dont 169 communales, 297 exté-
rieures.

Arvieux

4843 ha d'alpage soit 68 % de la surface. 2000 ha sont
communaux, 27 propriété de l'Etat et 2816 privés.

- Troupeau bovin à Farfande : 250 têtes
Les agriculteurs payent 50 F / bête
 - Montagne de Fantouse : 1000 ovins des Bouches-du-Rhône
 - Montagne de Clapeyton : 800 ovins du Vaucluse.
- Ces deux montagnes sont louées par adjudication.
Il n'y a pas de moutons à Arvieux.

Les 4800 ha d'alpage sont pâturés par 250 bovins et 1800 ovins soit 384 UGB dont 150 UGB communales et 234 extérieures.

Ristolas

5700 ha d'alpage soit 72 % de la surface. Ils appartiennent à la commune.

- Le Mont Viso est loué 6500 F et le Ségur 3000 F à des transhumants de Provence et de Laragne: 3000 têtes et 2000 têtes

- Le troupeau bovin de 40 bêtes est gardé dans les propriétés privées du Mont Viso (non comptées en alpage) par un berger rémunéré 4000 F /an.

- Sur les 5700 ha d'alpage: 300 ovins communaux
200 ovins au berger

En compensation le berger assure gratuitement la garde du troupeau.

UGB communales : 63

UGB extérieures : 676

UGB totales : 739

St. Véran

2000 ha d'alpage soit 45 % de la surface. Ils appartiennent à la commune.

- Troupeau bovin : 90 têtes + 50 transhumants de Guillestre.

- Troupeau ovin : 350 à la commune et 1500 transhumants

UGB communales : 99

UGB extérieures: 225

UGB totaux : 324

Vars

4000 ha d'alpage soit 44 % de la surface. Ils appartiennent à la commune.

- Troupeau bovin communal : 300 têtes . Les agriculteurs

" " extérieur : 150 " payent 20 F/bête

- Troupeau ovin communal : 400 têtes
" " extérieur: 2600 "

UGB communales : 232

UGB extérieures: 428

UGB totaux : 670

Les transhumants viennent de la région de Gop et Embrun.

L'estive assure 4 mois de nourriture abondante et de bonne qualité (Arvieux : VF : 0,68 UG/kg MS et 80 g MAD soit 120 g de MAD par UF) (1)

La transhumance que la taille limitée des troupeaux communaux permet, assure des avantages réguliers :

- . Taxe communale sur chaque bête
- . Rentrée d'argent dans la caisse communale quand il y a location de l'alpage (exemple du Mt.Viso à Ristolas).
- . Berger payé en partie ou totalité par les transhumants ou assurant la garde gratuite du troupeau communal en contrepartie de l'in-alpage de ses propres brebis.

Les transhumants ovins sont originaires de la vallée du Gopençais et de l'Embrunais. Seules les communes d'Abriès, de Château-Ville-Vieille et de Molinez accueillent des génisses de l'extérieur.

Importance des animaux extérieurs dans l'ensemble des animaux pâturant en alpages du Queyras

Rapport	<u>UGB extérieures</u>
	UGB totales

(1) VF : valeur fourragère
MS : matière sèche
MAD : matière azotée digestible

UF : unité fourragère
(valeur nutritive
d'un kilo d'orge)

Aiguilles	: 75 %
Abriès	: 87 %
Ristolas	: 91 %
Chateau-Ville- Vieille	: 61 %
St.Véran	: 69 %
Vars	: 64 %
Molines	: 65 %
Arvieux	: 61 %
Ceillac	: 46 %

Moyenne
pondérée
sur l'en-
semble du
Queyras
70,5 %

UGB ext. 3289
UGB com. 1376

totales 4665

ANNEXE 5

L'INDEMNITE VIAGERE DE DEPART

Annexe

L'Indemnité Vieillesse de Départ

Si on examine l'effet, à ce jour, des mesures d'IVD destinées à faciliter la restructuration des exploitations et l'installation des jeunes, on constate que cet effet est limité, dans la région du Queyras.

Par commune : Arvieux	11
Ceillac	3
Chateau Queyras	1
Molines	4
Ristolas	3
Aiguilles	0
Abrids	0
Saint Véran	0
Vars	4
soit au total	<u>26</u> agriculteurs

perçoivent l'IVD dans le Queyras, sur un total de 229 exploitations.

$$26 / 229 = 11 \%$$

On peut comparer cette proportion à la proportion d'agriculteurs recevant l'IVB dans 3 autres régions des Hautes Alpes :

Champsour	: 20 %
Sarais	: 26 %
Haut-Embrunais	: 3 %
Queyras	: 11 %

et à la moyenne du département : 903 exploitants sur 5623, soit 16 %.

Le Queyras représente donc 2,5 % des agriculteurs ayant bénéficié de l'IVD dans les Hautes Alpes.

Il apparaît que l'IVD est moins répandue dans le Queyras que dans l'ensemble du département : pour expliquer ce fait, on peut séparer le cas des exploitants sans successeur de ceux qui en ont un, possible ou probable :

1) Dans le cas où l'exploitant est sans successeur, on peut penser que la restriction imposée par la surface minimum d'installation (16 ha pondérés) joue peu : en effet, de 2 choses l'une : quand l'exploitant arrête, soit il se trouve un preneur, et dans ce cas avec sa surface propre il arriverait facilement à 16 ha, soit il n'y a pas de preneur, ce qui bien sûr supprime le bénéfice de l'IVD pour l'exploitant âgé. Dans ce cas, l'IVD est sans objet, et on pourrait se demander s'il n'y a pas d'autres moyens de faciliter la restructuration. (Les raisons pour lesquelles il n'y a pas de preneur ont été évoquées au cours d'une réunion : il faut prendre un domaine entier pour exploiter seulement la partie plate, et les gens préfèrent louer parcelle par parcelle les terres qui les intéressent..)

D'autre part, on s'aperçoit qu'à St. Véran et Molines, des agriculteurs âgés sans successeur continuent l'exploitation après 65 ans : 2 sur 5 à Saint Véran, 10 sur 13 à Molines; cela provient sans doute du manque d'information, mais cela n'explique pas tout, car Molines et Saint Véran sont les 2 communes les plus défavorisées du point de vue agricole.

2) Dans le cas où l'exploitant a un successeur, le problème principal de l'attribution d'IVD réside dans le fait que la surface minimum d'installation est fixée à 16 ha, surface peu répandue : si on considère les 54 agriculteurs du Queyras, âgés de plus de 53 ans et ayant un successeur certain ou possible, on peut dresser le tableau suivant :

	successeur certain		successeur incertain	
St. Vêran	16 ha 0	1	0	16 ha 1
Arvieux	0	9	1	5
Ceillac	0	6	0	7
Château Queyras	1	2	0	1
Vars	5	3	0	2
Molines	2	2	1	0
Abriès	0	4	0	1
Total	8	27	2	17

10
44

Donc, sur ces 54 agriculteurs, 10 seulement pourront bénéficier de l'IVD, à moins que, hypothèse gratuite, que leur successeur prenne un autre domaine en même temps.

Cette difficulté a été longuement évoquée lors d'une réunion des exploitants de Ceillac, où les agriculteurs ont souligné que tous les agriculteurs pouvant obtenir l'IVD l'ont eue (ce n'est donc pas un problème d'information,) et que la surface minimum d'installation est trop élevée.

ANNEXES DU CHAPITRE **IV**

1. LES MODELES
2. DOSSIER "PRODUCTIONS"
 - production végétale
 - production animale
3. DOSSIER EQUIPEMENT
4. DOSSIER CAPITAL TERRE

MODELE OVIN

A - DESCRIPTION TECHNIQUE

I - STRUCTURE

UTH	1,4
Surface totale	50 ha
SAU	37,5 ha
Prairies permanentes	30 ha
Prairies artificielles	3,75 ha
Orge et pommes de terre	3,75 ha
Landes et parcours	12,5 ha

II - CHEPTEL

- Production : agneaux gras	
- Nombre de brebis mères	: 270
- agneaux	
nés au printemps	: 210
nés en automne	: 140
- béliers	: 10

III - MATERIEL

- 1 tracteur
- Matériel de préparation du sol
- Matériel de récolte du foin
- Matériel de manutention du fumier.

B - FICHE ECONOMIQUE

Surface 50 ha - Main d'oeuvre : 1,4 UTH
 Nombre de brebis : 270

	Nbre	Charges	P.B.
1. Charges d'alimentation			
- pommes de terre	3.75	375	
- Orge			
- Prairies permanentes	30	900	
- Prairies temporaires	3,75	150	
- Aliments du bétail		18500	
2. Autres charges			
- Vétérinaire		800	
- Alpage		2400	
- Bâti ments		6100	
- Assurances		1080	
3. Ventes			
- Brebis de réforme	54		7000
- Agneaux	296		56240
4. RNCR			
			3500
		25305	66740
			41 450

Rémunération du travail	22 100
Autoconsommation + loyer	3 400
UTH	1,4
Rémunération par UTH	18 050

Charges fixes	7 000
Valeur Ajoutée	34 450
Intérêts du Capital	3 800
{ Cheptel	2 000
{ Matériel	3 950
{ Bâtiments	
Valeur locative	2 800
Rémunération du travail	21 900

MODELE BOVIN

A - DESCRIPTION TECHNIQUE

I - STRUCTURE

UTH	2,5
Surface totale	40 ha
SAU	30 ha
Prairies permanentes	24 ha
Prairies artificielles	3 ha
Orge et pommes de terre	3 ha
Landes et parcours	10 ha

II - CHEPTEL

- Production : lait et génisses pleines
- Nombre de vaches : 18
- Nombre de génisses : 15 x 3

III-MATERIEL

- 1 tracteur
- Matériel de préparation du sol
- Matériel de récolte du foin
- Matériel de manutention du fumier
- Une machine à traire

B - FICHE ECONOMIQUE

Surface 40 ha

- Main d'oeuvre : 2,5 UTH
 Nombre de vaches : 18

	Nbre	Charges	Produit Brut
<u>1. Charges d'alimentation</u>			
- pommes de terre	3	300	
- Orge			
- prairies permanentes	24	720	
- prairies temporaires	3	120	
- aliments du bétail		8000	
<u>2. Autres charges</u>			
- Vétérinaire		1440	
- Alpage		3150	
- Bâtiments		4800	
- Assurances		900	
<u>3. Ventes</u>			
- lait (76000 l)			41700
- vaches de réforme	4		6800
- Génisses	11		27500
<u>4. RNCR</u>			
			5700
		19430	81700

62 170
8 550
53 720
62200
2 160
3 100
2 300
40 000

Rémunération du travail	40 000
Autoconsommation +oyer	5 000
UTH	2,5
Rémunération par UTH	18 000

Charges fixes	
Valeur Ajoutée	
Intérêt du Capital	} Cheptel Matériel Bâtiments
Valeur location	
REMUNERATION DU TRAVAIL	

DOSSIER PRODUCTIONS

I - PRODUCTION VEGETALES

1 - Pommes de terres
destinées à l'autoconsommation

2 - Orge
Rendement 15 q
Charges par hectares

fumure : 50 F
traction : 30 F
semence : 20 F

3 - Prairies temporaires
rendement : 5 tonnes de foin (2250VF)
charges par hectares

fumure : 30 F
traction : 20 F
ficelles : 10 F

4 - Prairies permanentes
rendement : 3 tonnes de foin (1350VF)
charges par hectares

	Mécanisable	Non mécanisable
Fumure	: 10 F	10 F
traction	: 10 F	25 F
ficelle	: -	10 F

II - PRODUCTIONS ANIMALES

A - BOVINS

1 - Caractéristiques du troupeau

- Vélages à 3 ans aux environ du 1er novembre
- Prolificité : 83%
- Taux de réforme : 22%
- Insémination artificielle
- Echelle de poids des animaux

naissance	: 35 kg
3 mois	: 80 kg
7 mois	: 130 kg
1 an	: 200 kg
2 ans	: 330 kg
3 ans	: 450 kg

2 - Calendrier alimentaire

- Période hivernale : du 1er Novembre au 1er Juin
Alimentation à base de foin et de paille avec des compléments d'orge et d'aliments minéraux.
- Période estivale : du 15 Juin au 15 Octobre
Les animaux sont alors à l'alpage.
- Périodes transitoires : 1er-15 Juin et 15 Octobre-1er Novembre
Les animaux pâturent sur les landes et parcours ainsi que sur les prés déjà fauchés dans la période suivant la descente de l'alpage.

3 - L'unité zootechnique

Nombre d'animaux présents rapportés à 1 vache mère

Mâles		0,415	0	0	0
Femelles	1	0,415	0,83	0,83	0,83
Sexe âge	mères	0-15 jours	15 j 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans

Vente et achat par U.Z.

Vaches de réforme	: 0,22	}	Ventes
Génisses pleines	: 0,61		
Lait	: 4000 l		
Veaux de 15 jours	: 0,415	}	Achats
Génisses de 15 jours	: 0,415		

4 - Alimentation des animaux

a) Besoins quotidiens

Ce sont les besoins par animal suivant l'âge et la production laitière.

(UF : Unité Fourragère)

(MAD : matière azotée digestible)

. tableau des besoins suivant l'âge

	Vaches mères			0 à 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans	
	P.L.	U.F.	MAD	U.F.	MAD	U.F.	MAD	U.F.	MAD
Novembre	20,4	9,1	1118	°	°	3,42	400	4,16	345
Décembre	22	9,4	1180	°	°	}	}	}	}
Janvier	20	9	1100	°	°				
Février	17,6	8,5	1004	2,06	260				
Mars	15,2	7,8	908	2,06	260				
Avril	13,2	7,2	830	2,06	260	}	}	}	}
Mai	11,2	6,7	748	2,06	260				
Juin	8,8	6	652						
Juillet	3,4	5,6	572						
Aout	5	4,4	300	PERIODE D'ALPAGE					
Septembre	7	4,9	300						
Octobre	7	5,4	300						

P.L. : Production laitière en litres

° les besoins des génisses de 0 à 3 mois sont :

135 UF 17640 g MAD pour la période totale

b) Les apports quotidiens

		QI *	UF	MAD
Génisses 3 - 7 mois	F	3,5	1,57 ((245
	O	0,1	0,1	6
	P	1	0,32	13
	total		1,99	264
Génisses 12 - 19 mois	F	5	2,25	350
	O	0,2	0,2	13
	P	3	0,96	39
	total		3,41	402

Q.I. : Quantités de matières sèches ingérées.

Bilan des apports de foin par unité zootechnique
4720 kg de foin par U.Z.

Q.I. ; quantités de
matière ingérée

285

		QI	UF	^{seche} MAD
Génisses 24 - 33 mois	F	2,5	1,12	175
	O	2,1	2,1	136
	P	3	0,96	39
total			4,18	350
Vaches mois de Novembre	F	14	7	980
	O	1,5	1,5	99
	P	2	0,64	26
total			9,14	1105
Vaches mois de Décembre	F	1,5	7,5	1050
	O	1	1	66
	P	3	0,96	39
total			9,46	1155
Vaches mois de Janvier	F	14	7	980
	O	1,5	1,5	99
	P	2	0,64	26
total			9,14	1105
Vaches mois de Février	F	13	6,5	910
	O	1	1	66
	P	3	0,96	39
total			8,46	1015
Vaches mois de Mars	F	11	5,5	770
	O	2	2	130
	P	1	0,3	13
total			7,8	913
Vaches mois d'Avril	F	10	5	700
	O	2	2	130
	P	1	0,3	13
total			7,2	843
Vaches mois de Mai	F	9	4,5	630
	O	1	1	66
	P	4	1,2	52

5 - Données économiques

a) Prix de vente des animaux (1972)

Vache de réforme	: 1700 F
Génisse amoullante	: 2500 F
Animal de 8 jours	: 500 F

b) Frais Vétérinaires

80 F par U.Z.

c) Frais d'alpage

70 F par animal, quel que soit l'âge

B - OVINS

1 - Caractéristiques

- Production d'agneaux gras de 4 mois vendus à 30 kg
- Agnelages au 15 Novembre et au 15 Mars
 - 3/5 des agneaux au printemps et 2/5 en automne
- Prolificité
 - Pour 100 brebis : 140 agneaux nés
 - 130 agneaux sevrés
- Taux de réforme : 20%
- 11 bélier pour 25 brebis

2 - Calendrier alimentaire

Il est identique à celui des bovins.

3 - L'unité zootechnique

Mâles	-	0,65	0	0,04
Femelles	1	0,65	0,2	-
Sexe / Age	mères	0-4 mois	4-12 mois	Bélier

. Vente par U.Z.

Agneaux : 1,1

4 - Alimentation des animaux

. Besoins quotidiens des brebis

Q.I.		Apports		Période (automne)	Besoins ^{II}		Période (printemps)	Apport		Q.I.	
F	O	UF	MAD		UF	MAD		UF	MAD	F	O
				15-8/15-9	0,8	66	15-12/15-1	0,77	75	0,6	0,5
				15-9/15-10	0,8	66	15-1/15-2	0,77	75	0,6	0,5
0,6	0,5	0,77	75	15-10/15-11	0,8	66	15-2/15-3	0,77	75	0,6	0,5
2	0,5	1,40	173	15-11/15-12	1,45	170	15-3/15-4	1,40	173	2	0,5
2	0,4	1,30	168	15-12/15-1	1,35	162	15-4/15-5	1,30	168	2	0,4
1,1	0,5	1,0	110	15-1/15-2	0,96	113	15-5/15-6	1,0	110	1,1	0,5
1,1	0,3	0,80	96	15-2/15-3	0,81	92	15-6/15-7	Alpage			
0,5	0,3	0,52	54	15-3/15-4	0,55	50	15-7/15-8	Alpage			
0,5	0,3	0,52	54	15-4/15-5	0,55	50	15-8/15-9	Alpage			
0,5	0,3	0,52	54	15-5/15-6	0,55	50	15-9/15-10	Alpage			
				15-6/15-7	0,55	50	15-10/15-11	0,52	54	0,5	0,3
				15-7/15-8	0,55	50	15-11/15-12	0,52	54	0,5	0,3

U.F. : unité fourragère

M.A.D. : matière azotée digestible (exprimée en grammes)

Q.I. : quantité de matière sèche rationnée.

• Besoins des agneaux

1er mois	0,32 UF	50 G MAD
2e mois	0,42 UF	50 G MAD
3e mois	0,54 UF	60 G MAD
4e mois	0,64 UF	60 G MAD

Il s'agit ici uniquement des besoins pour la croissance et l'engraissement. On a supposé que les besoins d'entretien étaient couverts par le lait de la mère.

• Apports quotidiens pendant l'hiver

- brebis : + 2 kg de foin
+ 250 g de mélange orge-maïs-granulés
+ 20 g de condiments minéraux dans les trois
mois suivant l'agnelage
- agneaux : 500 g mélange orge-maïs-granulés

5 - Données économiques

a) Prix de vente des animaux (1972)

- brebis de réforme : 130 F
- agneaux : 190 F

b) Frais vétérinaire

3 F par brebis

c) Frais d'alpage

5 F par animal quel qu'il soit.

DOSSIER EQUIPEMENT

I - LES BATIMENTS

1 - Batiments destinés aux bovins

Il s'agit d'établissements modernes équipées de chaînes de curage, permettant de rationaliser le travail et d'économiser la main d'oeuvre.

L'investissement moyen pour une étable de 40 à 60 places est de 2800 F par tête. Les subventions actuellement accordées en zone de montagne étant de 800 F, l'investissement net est de 2000 F.

Ces coûts supposent que l'exploitant effectue lui-même une partie des travaux : terrassement, aménagements intérieurs.

On a donc retenu, dans les modèles, un amortissement de 100 F par animal logé, amortissement calculé linéairement sur 20 ans.

2 - Batiments destinés aux ovins

Là encore il s'agit de bergeries modernes comportant des emplacements pour stocker le fourrage et économisant la main d'oeuvre.

L'investissement moyen pour une bergerie de 200 à 300 mètres est de 600 F par unité zootechnique.

Les subventions étant d'environ 150 F par animal, l'investissement net est de 450 F par brebis.

L'amortissement linéaire sur 20 ans, est alors de 22,5 F par brebis.

3 - Capital bâtiment

Le capital bâtiment a été estimé à la moitié de l'investissement total , on a donc :

Modèle ovin	60 700 F
Modèle bovin	48 000 F

II - MATERIEL PRESENT DANS LES MODELES

Les prix du matériel ont été tirés d'un index publié par le bureau commun du machinisme agricole lors du Salon International du Machinisme Agricole 1972.

La liste du matériel est commune aux deux modèles, les surfaces relativement proches ne nécessitant pas de machines différentes, si ce n'est une machine à traire pour le modèle bovin.

1 tracteur 40 CV	23000
1 motofaucheuse	6000
1 charrue	2500
1 cultivateur	1500
1 herse	1200
1 rouleau	1000
1 épandeur d'engrais	2000
1 épandeur à fumier	7000
1 fourche à fumier	2500
1 barre de coupe à doigt	2000
1 faneur andaineur à ratelets	2300

1 presse moyenne densité	9000
1 remorque	1500
1 machine à traite	5000

1 - Les amortissements

Le matériel étant relativement peu utilisé, l'amortissement a été calculé linéairement sur 20 ans. Il est ici de 3000 F pour le modèle ovin et 3250 F pour le modèle bovin.

2 - Les intérêts du capital

• Modèle ovin

Le capital a été estimé à la moitié de la valeur à neuf du matériel, soit : 30 750 F

Les intérêts, pris à 6,5% sont alors de 2000 F.

• Modèle bovin

Le capital est de 33 250 F et les intérêts, à 6,5% sont de 2160 F.

III - LES CHARGES FIXES

Ce sont les charges non rapportables à l'unité de surface, car elles suivent une courbe "en escalier" en fonction de la surface.

Elles comprennent l'amortissement et l'entretien du matériel, les assurances sociales et les frais généraux, dont les frais d'eau et d'électricité.

Nous avons donc pour les deux modèles.

Charges / Modèles	Modèle bovin	Modèle ovin
Amortissement du matériel	3250	3000
Assurances sociales	2150	900
Entretien du matériel	1000	1000
Frais généraux	1900	2100
Charges fixes totales	8300	7000

DOSSIER CAPITAL
TERRE

I - CAPITAL MATERIEL

	Modèle bovin	Modèle ovin
Capital total	33 250 F	30 750 F
Intérêts 6,5%	2 160 F	2 000 F

II - CAPITAL BATIMENTS

	Modèle bovin	Modèle ovin
Capital total	48 000 F	60 700 F
Intérêts 6,5%	3 100 F	3 950 F

III - CAPITAL CHEPTEL

Les vaches produisant 4000l de lait ont été estimées à 2800 F.
Les bovins de moins de 1 an à 500 F, ceux de 1 à 2 ans, 1000 F et ceux de 2 à 3 ans à 1500 F.

Les brebis ont été estimées à 200 F et les béliers à 400 F.

	Modèle bovin	Modèle ovin
Capital total	95 400 F	58 000 F
Intérêts 6,5%	6 200 F	3 800 F

LV- VALEUR LOCATIVE

Elle a été estimée d'après les chiffres obtenus lors des enquêtes :

- terres labourables	200 F
- Prairies permanentes	40 F
- Landes et parcours	10 F

ANNEXE 7

PLANS DE DEVELOPPEMENT

- . plan de développement d'une exploitation à dominance ovine à Ristolas.
- . plan de développement d'une exploitation bovine d'Arvieux.

PLAN DE DEVELOPPEMENT

D UNE EXPLOITATION A DOMINANTE OVINE
DE RISTOLAS

LES HYPOTHESES

Il s'agit ici de développer l'élevage des ovins par la construction d'une nouvelle bergerie permettant de passer de 100 à 250 brebis. L'augmentation du troupeau se fait progressivement au cours des six années, en conservant trente agnelles tous les ans. Parallèlement l'effectif des bovins diminue: le nombre de vaches laitières passe de 5 à 2, le nombre de génisses amouillantes suivant la même évolution avec un décalage dans le temps.

Sur le plan technique, l'éleveur compte améliorer les performances de ses animaux, en particulier par l'apport d'une alimentation plus soignée. La production laitière passe de 2 000 à 3 000 litres par vache et le nombre d'agneaux sevrés par brebis de 1,2 à 1,3. Le prix des agneaux augmente au cours des six années, l'exploitant produisant des animaux de meilleure qualité et passant un contrat avec un marchand de Sistéron (Alpes de Haute Provence)?

Un seul emprunt est fait pour construire les bâtiments nécessaires. En effet, malgré le handicap du fait qu'il ne remplit sa bergerie qu'au bout de six ans, il n'envisage pas d'acheter des animaux: l'état sanitaire des brebis de la région est assez mauvais et les risques de contaminer le troupeau initial élevés.

PROJET DE DEVELOPPEMENT OVIN

années		0	1	2	3	4	5	6
Cheptel Effectifs	Vaches	5	5	4	3	2	2	2
	Génisses 0-1an	5	5	4	3	2	2	2
	Génisses 1-2ans	5	5	5	4	3	2	2
	Génisses 2-3ans	5	5	5	5	4	3	2
	Brebis	100	100	130	160	190	220	250
	Agneaux	120	120	156	192	238	275	325
	Bélier	4	4	5	6	7	8	9
Cheptel Ventes	V. Réforme	1	1	1	1	1	1	-
	Génisses	5	5	5	5	4	2	2
	Lait	10000	8800	7200	5200	5600	6000	6000
	B. Réforme	20	20	26	32	38	44	50
	Agneaux	100	70	100	130	170	200	275
Lait/Vache Agneaux/Brebis		2000	2200	2400	2600	2800	3000	3000
		1,2	1,2	1,2	1,2	1,25	1,25	1,3
Capital Cheptel		53600	53600	57000	59400	59300	62400	66800
Produit Brut	Ovin	21600	16600	22380	32760	42340	49710	67000
	Bovin	14200	14200	14200	14200	11700	6700	5000
	Lait	5800	5100	4180	3020	3250	3480	3480
	RCNR	3220	3220	3420	3560	3560	3740	4000
	Total	44820	39120	44180	53540	60850	62640	79480
	Charges	Charges constantes	4770	4720	4720	4720	4720	4720
Aliments		5200	5200	6260	7320	8730	10025	11775
Veto		1000	1000	1100	1200	1300	1480	1660
Alpage		1750	1750	2000	2200	2350	2500	2800
Impôt		600	600	650	700	750	800	850
Bâtiments		-	7500	7500	7500	7500	7500	7500
		-	3000	2850	2700	2550	2400	2250
Total		13270	23770	25100	26340	27900	29420	31555

PLAN DE DEVELOPPEMENT OVIN (suite)

	0	1	2	3	4	5	6
Valeur Ajoutée	33900	18300	21750	30100	36050	35700	51550
Rémunération par UTH nécess. par UTH réelle	23580 16650						27660 24400
Revenu Agricole	31550	15950	19100	27200	32950	34200	47900
RBE	33550	17950	21100	29200	34950	36200	49900
Prime d'orientation		2475	1650	825			
RBE avec prime d'orientation	33550	20425	22750	30025	34950	36200	49900
Indemnité dégressive		3300	2750	2200	1650	1100	550
RBE avec prime et indemnité	33550	23725	25500	32225	36600	37300	50450
RBE avec prime indemnité rembours. "différé"	33550	32275	33850	41425	36150	36850	50200

Les ressources fourragères de l'exploitation sont cependant insuffisantes pour alimenter tous les animaux. L'agriculteur doit faucher trois hectares de plus. La solution du problème est particulière au Queyras et spécialement à Ristolas : il existe des terres exploitables qui sont actuellement délaissées par les propriétaires. Il y a donc possibilité de les cultiver sans qu'existe de location, si ce n'est, peut-être, le montant des impôts fonciers, soit une centaine de Francs.

LES RESULTATS

Le nombre d'UTH nécessaires passe de 1,2 à 1,5, les UTH disponibles restant constantes (le chômage caché disparaît) et la superficie reste inchangée. La rémunération du travail passe alors de 23 600 F à 27 700 F par UTH nécessaire et de 16 600 F à 24 400 F par UTH disponible.

Le revenu paritaire ayant augmenté pendant cette période (il passe de 18 000 F à 21 000 F en six ans), il est plus intéressant d'examiner l'écart par rapport à la parité.

On a donc les résultats suivants pour le ratio :

Rémunération constatée - Rémunération de référence

Rémunération de référence

	Situation de départ	Situation d'arrivée
UTH nécessaires	+ 31 %	+ 31,7 %
UTH disponibles	- 7,5 %	+ 16,1 %

L'écart entre le revenu constaté et le revenu de référence se maintient pour les UTH nécessaires alors que pour les UTH disponibles, l'écart négatif devient positif.

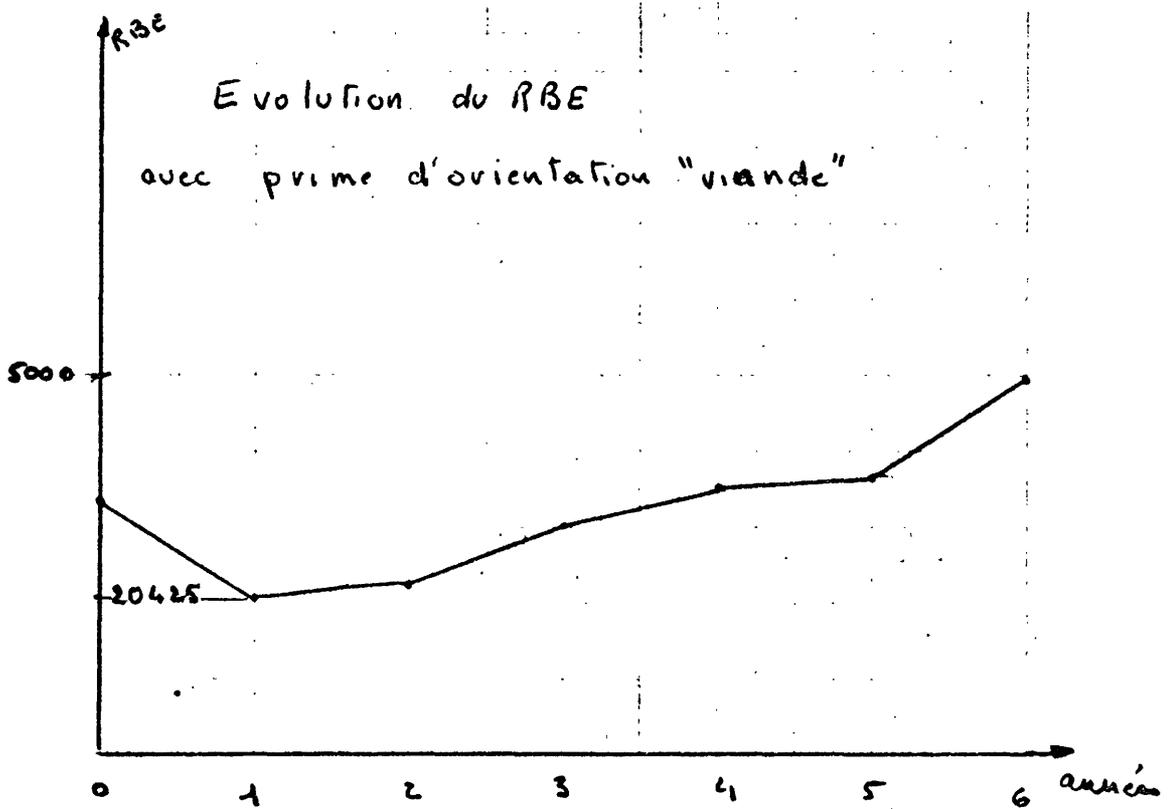
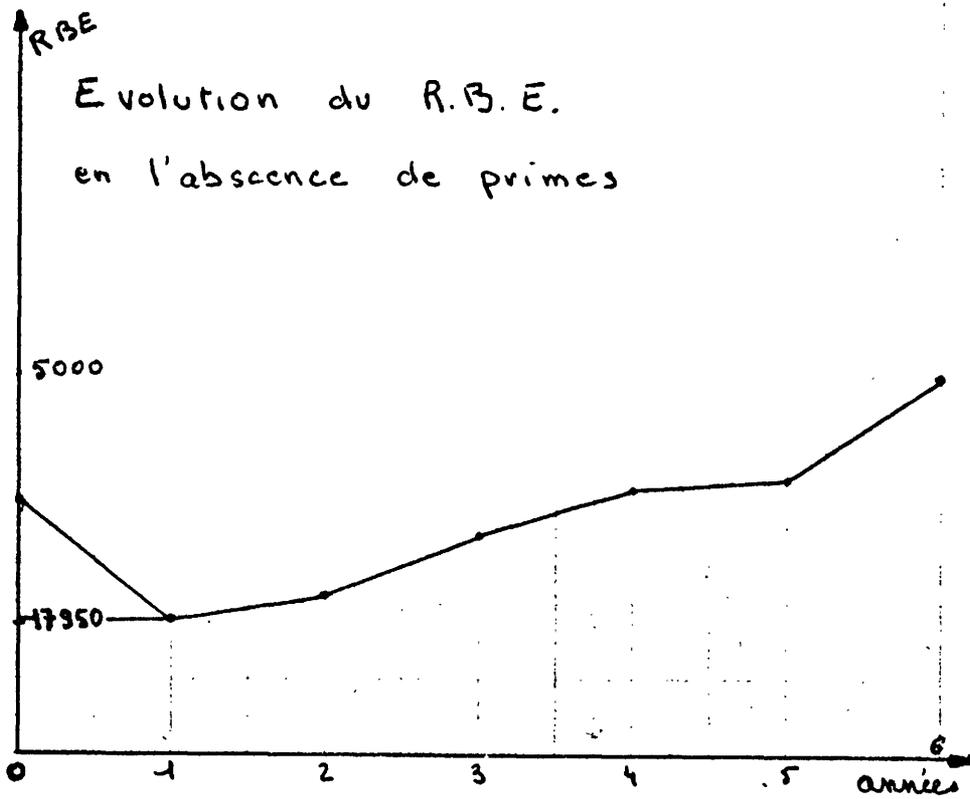
Au niveau du revenu brut d'exploitation, on constate une forte baisse dans les premières années du plan. Cette baisse peut être compensée partiellement par des primes : prime d'orientation pour la viande ovine, indemnité dégressive...

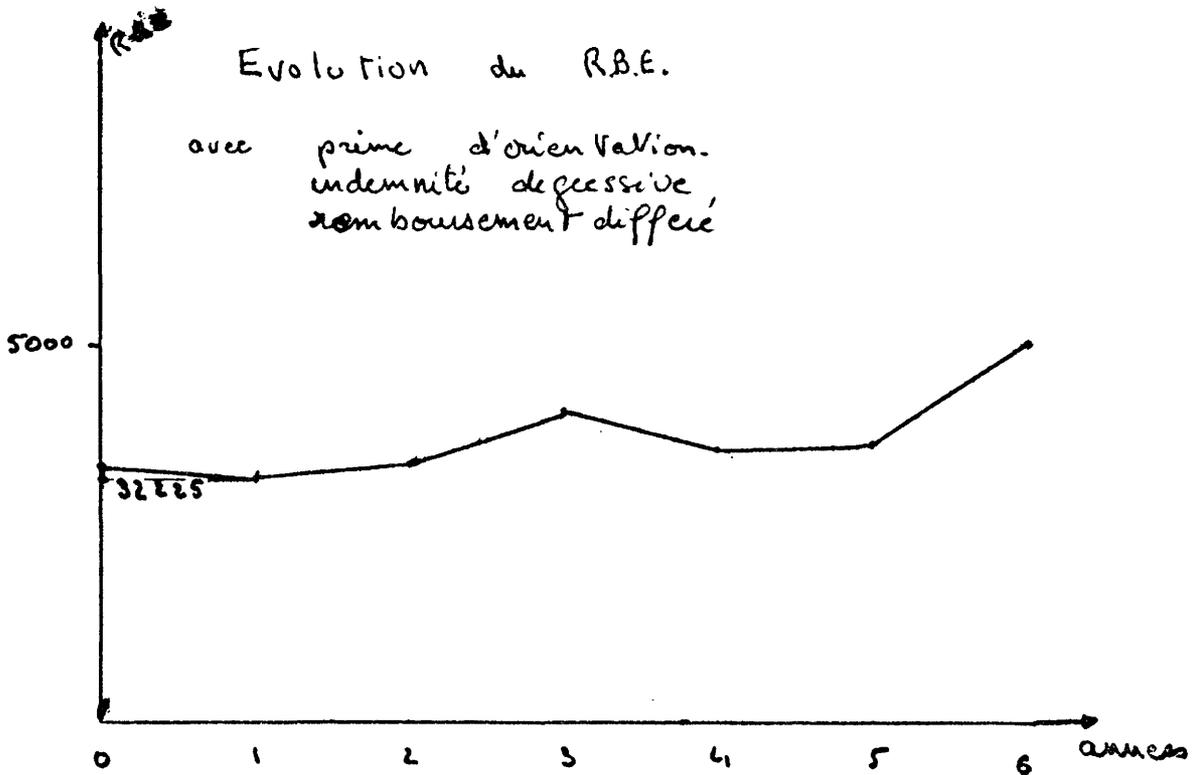
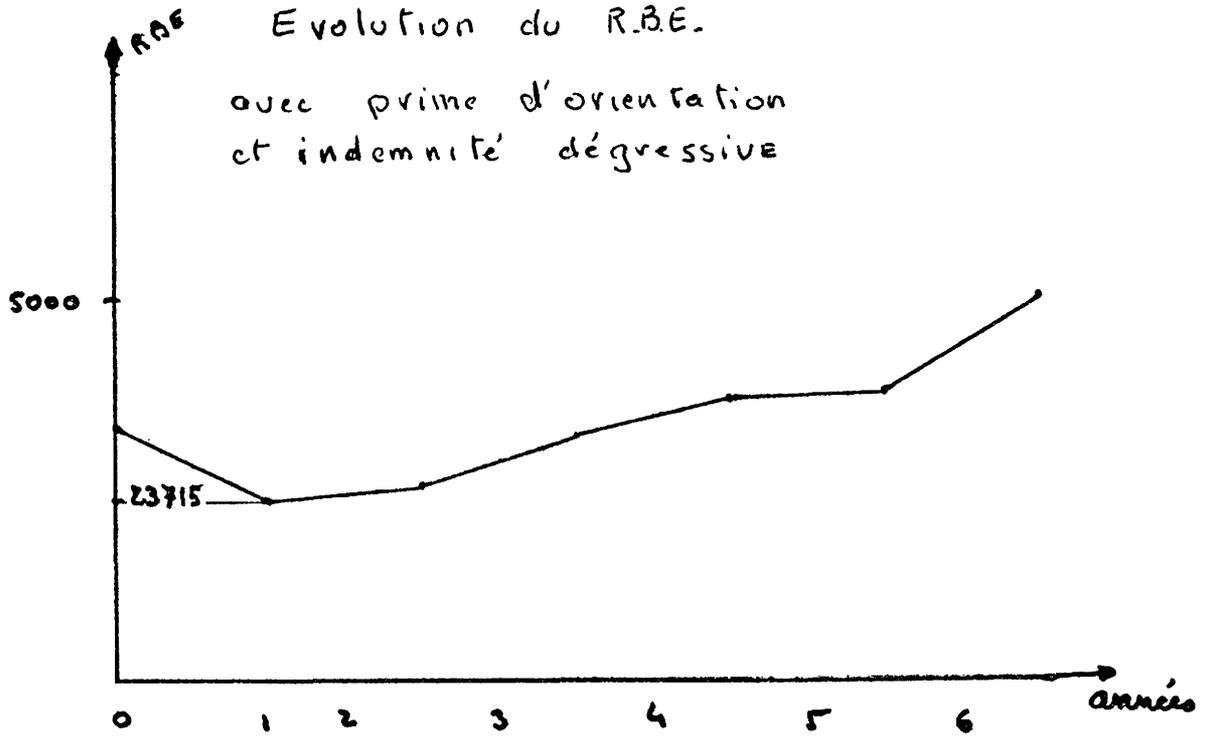
Mais c'est surtout le fait de différer de quatre ans les remboursements des emprunts, qui permet au revenu brut d'exploitation de ne pas diminuer. (Voir les graphiques pages A 92 et A 93)

CONCLUSION

L'effet du plan de développement sur la rémunération du travail ne se fait sentir qu'au niveau des UTH réelles, alors que pour les UTH nécessaires l'écart avec la parité se conserve. Le seul effet du plan de développement est donc de diminuer le sous-emploi de la main d'œuvre disponible et de conserver à l'agriculteur son niveau (mesuré par la différence entre son revenu du travail et le revenu paritaire) dans l'échelle des rémunérations des agents économiques.

Ce "plan de développement" permet plus à l'exploitation de se maintenir que de se développer.





PROJET DE DEVELOPPEMENT
D'UNE EXPLOITATION BOVINE D'ARVIEUX

Il s'agit de l'extension d'une exploitation du groupe II, sans intensification fourragère(qui n'est pas concevable sans un projet commun d'irrigation non envisagé ici)ni modification des spéculations animales.

Les hypothèses de modification du système de production

Le nombre de vaches laitières passe de six à dix, ainsi que le nombre de génisses pleines de trois ans. Deux hypothèses sont alors retenues :

- Les vaches proviennent des génisses de l'exploitation et l'augmentation du troupeau est progressive.
- Les vaches sont achetées au début de la période et l'augmentation du troupeau est donc immédiate.

Dans ce cas, un emprunt de 10 000 F à 3 % sur 5 ans est nécessaire.

Cette augmentation du cheptel suppose la construction d'une étable dès la première année du plan, afin de loger tous les animaux. En effet, plutôt que d'avoir les bêtes dans deux bâtiments différents, l'agriculteur préfère faire construire une étable pour les 40 bovins et consacrer l'ancienne à des fins non-agricoles : un gîte rural.

Un emprunt sur 20 ans, d'un montant de 60 000 F et au taux d'intérêt de 2 % est envisagé.

Le matériel doit lui aussi être renouvelé; mais l'exploitant adhérent à une CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole), l'investissement est supporté par 7 exploitations.

UN emprunt est là aussi nécessaire : 8 000 F à 2 % sur 15 ans.

D'autres parts 5 hectares de prairies permanentes et 2 hectares de terres labourables sont nécessaires pour faire face aux besoins fourragers accrus. Cependant l'exploitant n'a pas encore trouvé les terres correspondant à ce besoin.

Aucune aide transitoire n'est envisagée. L'agriculteur n'a pas droit à la prime d'orientation vers la viande bovine (la moitié de ses ventes vient du lait); l'indemnité dégressive n'a pas été accordée car elle est considérée comme exceptionnelle. L'emprunt pour le che ptel, qui paraît économiquement souhaitable, n'est cependant pas dans l'habitude des éleveurs.

Les résultats

Les UTH sont supposées inchangées, l'acquisition de certains matériels (trayeuse, épandeur à fumier, presse et tracteur plus puissant) permettant une économie de la main d'œuvre.

La rémunération du travail

Lorsque on considère les UTH nécessaires le projet de développement permet effectivement de dépasser le revenu de parité au bout de six ans; mais les UTH réelles, la parité est loin d'être atteinte : la rémunération du travail n'est que la moitié du revenu paritaire.

En utilisant la ratio

$$\frac{\text{Rémunération constatée} - \text{Rémunération paritaire}}{\text{Rémunération paritaire}}$$

on obtient les résultats suivants :

PROJET DE DE DEVELOPPEMENT

(sans emprunt cheptel)

	Situation initiale				Situation finale		
	Année 0	1	2	3	4	5	6
Cheptel							
V.L.	6	7	8	9	10	10	10
Génisse 1 an	6	7	8	9	10	10	10
" 1-2 ans	6	6	7	8	9	10	10
" 2-3 ans	6	6	6	7	8	9	10
Produit Brut							
Vache Réf.	1700	1700	1700	1700	1700	1700	3400
Génisse 3 ans	14100	14100	14100	16900	19700	25500	22500
Lait	12000	14000	16000	18000	20000	20000	20000
Prod. Brut total	30200	32300	34500	39580	44680	47600	49300
Charges							
Intérêt à 3%	15000 0	21800 1060	22000 1060	22250 1060	22500 1060	20300 1060	20300 1060
Revenu Agricole	15200	9450	11450	16300	21100	26200	28000
Revenu du travail à 6,5%	17200	7330	9100	13690	18250	23300	24850
RdT + A + Loyer/ UTH Nécessaires	17100						
RdT + A + Loyer/ UTH Réelles	8200						11250

PROJET DE DEVELOPPEMENT

(avec emprunt cheptel)

	Situation initiale		Situation finale				
	Année 0	1	2	3	4	5	6
Cheptel							
VL	6	10	10	10	10	10	10
Génisse 1 an	6	10	10	10	10	10	10
" 1-2 ans	6	6	10	10	10	10	10
" 2-3 ans	6	6	6	10	10	10	10
Produit Brut							
Lait	12000	20000	20000	20000	20000	20000	20000
V. Réforme	1700	1700	1700	1700	1700	1700	1700
Génisse 3 ans	14000	14000	14000	25200	25200	22400	22400
Prod. Brut total	30200	38400	38600	50300	50300	49200	49200
Annuité cheptel	0	2100	2100	2100	2100	2100	0
Intérêt Bat.	0	1060	1060	1060	1060	1060	1060
Mat.							
Charges totales	15000	22750	23000	23400	23400	23400	21250
Revenu Agricole	15200	15650	15600	26900	26900	25800	28000
Revenudu Travail à 6,5%	17200						24850
R d T/UTH nécessaire	17100						23500
R d T UTH Réelle	8200						11250

	Situation de départ	Situation d'arrivée
UTH nécessaires	- 5 %	+ 11,9 %
UTH réelles	-54,4 %	- 46,8 %

Le revenu brut d'exploitation

Il se confond ici avec le revenu agricole car tous les amortissements sont des annuités donc des charges réelles.

L'autofinancement de l'augmentation du cheptel diminue notablement le revenu agricole pendant les premières années du plan

années	1	2	3	4	5	6
R.A.	15 000	9 500	11 500	16 000	21 000	26 000

Avec l'emprunt envisagé pour l'acquisition des quatre vaches supplémentaires, cette baisse du revenu agricole est évitée :

années	1	2	3	4	5	6
R.A.	15 000	15 600	15 600	27 900	26 900	

CONCLUSION

Malgré les conditions avantageuses dans lesquelles se déroule ce projet (présence d'une CUMA, faible valeur locative, possibilité d'économiser la main d'oeuvre par l'introduction de nouveaux matériels) la hausse de rémunération est faible pour les UTH nécessaires et tout à fait insuffisante pour les UTH disponibles C'est à dire que les modifications, considérées comme possibles dans un avenir proche par l'agriculteur, ne sont pas assez importantes pour fournir un travail correctement rémunéré à la

main-d'oeuvre familiale dont il dispose.

Si ce projet de développement permet de combler une légère partie de la différence de rémunération, il est très loin d'amener l'éleveur à un réel niveau de parité équivalent au revenu de référence.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

	Date	Langues
N° 1 Le boisement des terres marginales	juin 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 2 Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 3 Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 4 Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 5 Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6 Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽²⁾
N° 7 Comparaison entre les «trends» actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives «1970» 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 8 Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F ⁽¹⁾ D
N° 9 La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10 Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 11 Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 12 Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 13 Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «bovins – viande bovine»	août 1966	F D
N° 15 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «sucre»	février 1967	F D ⁽¹⁾
N° 16 Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F ⁽¹⁾ D ⁽³⁾

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	decembre 1968	F D

(1) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent I. R.F. d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D
N° 48	Prévisions agricoles – I : Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F

		Date	Langues
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R.F. d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R.F. d'Allemagne	mai 1970	F D
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	D

		Date	Langues
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie I	mai 1971	F ⁽¹⁾
N° 75	Constatation de cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D I
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D
N° 78	Problèmes des huileries d'olive Contribution à l'étude de leur rationalisation	octobre 1971	F I
N° 79	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française I. Synthèse	décembre 1971	F I
N° 80	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française II. Résultats des enquêtes dans les zones de pêche	décembre 1971	F I
N° 81	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles I. Italie	janvier 1972	F D
N° 82	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles II. R.F. d'Allemagne, France	janvier 1972	F D
N° 83	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	février 1972	F
N° 84	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles II. R.F. d'Allemagne	février 1972	D
N° 85	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles III. Pays-Bas	février 1972	N
N° 86	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IX. Finlande	avril 1972	F D
N° 87	Recherche sur les incidences du poids du tubercule sur la floraison du dahlia	mai 1972	F D
N° 88	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles III. Pays-Bas	juin 1972	F D
N° 89	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale X. Aperçu synoptique	septembre 1972	D

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 90	La spéculation ovine	Septembre 1972	F
N° 91	Méthodes pour la détermination du taux d'humidité du tabac	Octobre 1972	F
N° 92	Recherches sur les révélateurs pouvant être additionnés au lait écrémé en poudre – Partie I	Octobre 1972	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 93	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole – I : Italie	Novembre 1972	F I
N° 94	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole – II : Benelux	Décembre 1972	F N
N° 95	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole – III : R.F. d'Allemagne	Décembre 1972	F D
N° 96	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie II	Janvier 1973	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 97	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin – I : Caractéristiques et possibilités d'utilisation	Janvier 1973	F D
N° 98	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles – IV : Italie	Janvier 1973	F I
N° 99	La spéculation ovine II. France, Belgique	Février 1973	F
N° 100	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté I. Bases et suggestions d'une politique de développement	Février 1973	F D I
N° 101	Coûts de construction de bâtiments d'exploitation agricole – Etables pour vaches laitières, veaux et jeunes bovins à l'engrais	Mars 1973	F D
N° 102	Crédits à l'agriculture I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	Mars 1973	F D
N° 103	La spéculation ovine III. R.F. d'Allemagne, Pays-Bas	Avril 1973	F
N° 104	Crédits à l'agriculture II. R.F. d'Allemagne	Avril 1973	D
N° 105	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté II. France	Mai 1973	F D
N° 106	Intégration verticale et contrats en agriculture I. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F D
N° 107	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté III. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F D

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 108	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » I. Royaume-Uni	Août 1973	F D E en prép.
N° 109	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » II. Danemark, Irlande	Août 1973	F D E en prép.
N° 110	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole IV. Synthèse	Septembre 1973	F D
N° 111	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin II. Données technico-économiques de base Circonscription Nord-Picardie et région limoneuse du Limbourg belge	Septembre 1973	F
N° 112	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent II. Belgique	Septembre 1973	F N
N° 113	Crédits à l'agriculture III. Italie	Octobre 1973	F I
N° 114	Dispositions législatives et administratives concernant les résidus dans le lait, les produits laitiers et les aliments pour le cheptel laitier	Octobre 1973	F D
N° 115	Analyse du marché du porcelet dans l'optique d'une stabilisation du mar- ché du porc	Octobre 1973	F en prép. D
N° 116	Besoins de détente en tant que facteurs pour le développement régional et agricole	Novembre 1973	F
N° 117	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » III. Italie	Décembre 1973	F
N° 118	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole V. France	Décembre 1973	F D en prép.
N° 119	Intégration verticale et contrats en agriculture II. Italie	Décembre 1973	F en prép. E en prép. I
N° 120	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » IV. R.F. d'Allemagne	Janvier 1974	F en prép. D
N° 121	Production laitière dans les exploitations ne disposant pas de ressources fourragères propres suffisantes	Janvier 1974	F D N
N° 122	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines I. Synthèse pour les principaux ports français et italiens	Février 1974	F
N° 123	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines II. Monographies pour les principaux ports français de la Manche	Février 1974	F
N° 124	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines III. Monographies pour les principaux ports français de l'Atlantique	Février 1974	F

		Date	Langues
N° 125	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines IV. Monographies pour les principaux ports français de la Méditerranée	Février 1974	F
N° 126	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines V. Monographies pour les principaux ports italiens de la côte Ouest	Février 1974	F
N° 127	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines VI. Monographies pour les principaux ports italiens de la côte Est	Février 1974	F
N° 128	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » V. Pays-Bas	Mars 1974	F D
N° 129	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » VI. Résultats pour la Communauté européenne	Avril 1974	F D
N° 130	Utilisation de produits de remplacement dans l'alimentation animale	Mai 1974	F E
N° 131	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie III	Juin 1974	F ⁽¹⁾
N° 132	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent III. Pays-Bas	Juin 1974	F N
N° 133	Les produits dérivés de la pomme de terre	Août 1974	F
N° 134	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » VII. Belgique, Grand-Duché de Luxembourg	Septembre 1974	F
N° 135	La pêche artisanale en Méditerranée – Situation et revenus	Octobre 1974	F I en prép.
N° 136	La production et la commercialisation de parties de volaille	Octobre 1974	F D en prép.
N° 137	Conséquences écologiques de l'application des techniques modernes de production en agriculture	Novembre 1974	F D
N° 138	Essai d'appréciation des conditions d'application et des résultats d'une politique de réforme en agriculture dans des régions agricoles difficiles I. Morvan	Décembre 1974	F
N° 139	Analyse régionale des structures socio-économiques agricoles – Essai d'une typologie régionale pour la Communauté des Six Partie I : Rapport	Janvier 1975	F
N° 140	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin III. Données technico-économiques de base – Région Noordelijke Bouw- streek (Pays-Bas)	Janvier 1975	F
N° 141	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin IV. Données technico-économiques de base – Plaine de Vénétie-Frioul (Italie)	Janvier 1975	F

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 142	Recherches sur les révélateurs pouvant être additionnés au lait écrémé en poudre – Partie II	Février 1975	F ⁽¹⁾
N° 143	Cartes des pentes moyennes I. Italie	Mars 1975	F I en prép.
N° 144	Intégration verticale et contrats en agriculture III. Belgique	Avril 1975	F en prép. N
N° 145	Intégration verticale et contrats en agriculture IV. Aperçu synoptique	Avril 1975	F E
N° 146	Crédits à l'agriculture IV. Danemark	Avril 1975	E
N° 147	Crédits à l'agriculture V. Royaume-Uni	Avril 1975	E
N° 148	Teneur en métaux lourds des jus de fruits et produits similaires	Avril 1975	F en prép. D
N° 149	Méthodes de lutte intégrée et de lutte biologique en agriculture – Conditions et possibilités de développement	Avril 1975	F D en prép.
N° 150	Essai d'appréciation des conditions d'application et des résultats d'une politique de réforme en agriculture dans des régions agricoles difficiles II. Queyras	Mai 1975	F

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

